TRADITION WALLONNE

LÉGENDES ET COUTUMES DU PAYS DE NAMUR

FÉLIX ROUSSEAU

TRADITION
WALLONNE

LÉGENDES ET COUTUMES DU PAYS DE NAMUR

En couverture :
La Pierre du Diable à Jambes vers 1820, lithographie (*Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, t. VIII, 1869).

TRADITION WALLONNE

LÉGENDES ET COUTUMES DU PAYS DE NAMUR

Félix Rousseau

Ministère de la
Communauté française de Belgique
Bruxelles 2006

Catalogues et monographies de la
collection Tradition wallonne n° 19

Directeur :
Jean Fraikin

Graphisme :
CréaCom

Impression :
Imprimerie Bietlot

Rédaction et administration :
Secteur de l'Ethnologie
Boulevard Léopold II, 44
B-1080 Bruxelles

Éditeur responsable :
Patrice Dartevelle
Service général du Patrimoine culturel
et des Arts plastiques
Direction générale de la Culture
Ministère de la Communauté française
de Belgique

Communauté Française de Belgique — Wallonie - Bruxelles

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
CULTURE
SECTEUR DE L'ETHNOLOGIE

Introduction

Jacques Willemart

Le 7 septembre 1981, Félix Rousseau nous a quittés, il était âgé de 94 ans. A cette époque, de nombreuses personnalités du monde scientifique ont manifesté leur regret de la disparition du doyen des archivistes belges et d'un des plus éminents représentants de la science historique dans notre pays sans oublier qu'il était un de nos meilleurs folkloristes.

En relisant tous ces *in memoriam* des plus chaleureux, on peut se montrer quelque peu surpris de constater l'attention toute relative accordée aux ouvrages et aux articles de folklore écrits par Félix Rousseau[1].

D'aucuns se sont plu en effet à souligner à juste titre la valeur de ses analyses et la pertinence de ses vues sur l'histoire régionale qui, à ses yeux, représentait la seule base sérieuse de l'histoire générale. Depuis sa thèse de doctorat défendue en 1909 et consacrée au comte de Namur, Henri l'Aveugle[2], jusqu'à son dernier article qui traitait des habitudes dialectales d'un curé wépionnais[3] sans oublier *La Meuse et le Pays mosan en Belgique, Namur, ville mosane*[4], *La Wallonie, Terre romane* (Bruxelles, 1948) et tant d'autres études historiques de grande valeur, l'œuvre de Félix Rousseau est considérable, elle s'étend sur septante années et compte plus de 300 titres[5].

Mais le propos qui nous intéresse aujourd'hui est l'apport de Félix Rousseau à la science du folklore, cela soit dit sans ironie aucune car chacun sait tout l'irrespect avec lequel ce vocable est malheureusement considéré aujourd'hui par le grand public aussi bien que par les médias[6].

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, face à la crise linguistique et à l'exaltation collective du mouvement flamingant, l'intérêt pour le

---

[1] Exception faite de l'hommage que l'archiviste Jean Bovesse lui a rendu dans la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, (t. LX, 1982, pp. 515-526).

[2] *Henri l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg (1136-1196)*, Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, fascicule XXVII, Liège, 1921.

[3] *Les propos d'un curé de Wépion qui ne parlait que wallon. L'abbé Jacques-Joseph Lesuisse (1819-1906)*, publication posthume dans *Les Cahiers Wallons*, Namur, janvier 1982.

[4] Dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXXIX, 1930, pp. 1-248.

[5] La bibliographie de l'historien namurois a été publiée en deux parties: la première, due à Josy Muller s'achève en 1956 et sert de prologue aux *Mélanges Félix Rousseau : Etudes sur l'histoire du pays mosan au moyen âge* (Bruxelles, 1958). La seconde (1957-1976) réalisée par Jean-Marie Duvosquel a été insérée dans *A travers l'histoire de Namur, du Namurois et de la Walllonie. Recueil d'articles de Félix Rousseau publié à l'occasion de son nonantième anniversaire.* Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, 1977. Enfin, les dernières publications furent mentionnées par Jean Bovesse dans l'article mentionné plus haut (pp. 518-519).

[6] Déjà en 1962, Elisée Legros constatait : « ... l'emploi péjoratif du mot *folklore* dans l'usage courant est devenu comme *un nouveau tic de langage, c'est du folklore*, servant – par un étrange dédain du peuple et de l'âme populaire – à exprimer le manque de sérieux et de crédit d'un jugement, d'un écrit, d'une parole ou d'un acte » (dans *Sur les noms et les tendances du foklore*, Collection d'études publiée par le Musée de la Vie Wallonne, n° 1, Liège, 1962., p. 47). - C'est également une des raisons qui a motivé en 1986 le changement de la *Commission royale belge de Folklore* en *Conseil supérieur d'Ethnologie* (cfr *Avant-propos du Ministre-Président* dans *Tradition Wallonne*, 6, 1989, pp. 6-7.).

folklore et les traditions se manifeste partout en Wallonie. Sous l'impulsion de l'historien Fernand Danhaive, *Le Guetteur Wallon* voit le jour à Namur en 1924 et, la même année, apparaissent pour la première fois les *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne* (Bulletin -Questionnaire fondé par Joseph-Maurice Remouchamps). Rappelons que la revue *Le Folklore Brabançon* avait été fondée par Albert Marinus en 1921 (édition bilingue destiné aux deux parties de la province). Or, en 1920, Félix rousseau avait publié un ouvrage capital en ce qui concerne le domaine namurois, les *Légendes et Coutumes du Pays de Namur.* S'il fallait lire un seul ouvrage du folkloriste namurois, ce serait à coup sûr ce petit livre qui fut parfois considéré avec une généreuse condescendance par les historiens de l'époque. Cependant, après un demi-siècle, nombreux sont ceux qui, avec Jean Bovesse, reconnurent que ce «volume d'initiation» comme le considérait lui-même son auteur[7], «reste la seule étude scientifique de valeur consacrée à l'ensemble du folklore namurois[8].»

Archiviste, paléographe, médiéviste, Félix Rousseau, qui cumulait les titres scientifiques, aurait certes pu effectuer son parcours sans se préoccuper des traditions populaires mais gageons que le regard de l'historien en aurait certainement souffert.

A l'origine de cet engouement pour le folklore, nous trouvons dès l'adolescence un intérêt prononcé pour les récits d'aventures historiques, notamment les *Légendes namuroises* de Jérôme Pimpurniaux (sobriquet d'Adolphe Borgnet) et les *Légendes de la Meuse* de Henri de Nimal. Ce dernier ouvrage en particulier exerçait sur la sensibilité romantique du jeune collégien une véritable fascination comme le prouve cet extrait emprunté à l'introduction de la première édition des *Légendes et Coutumes* : « Ce livre m'intéressa au plus haut point. Pendant plusieurs périodes de vacances, je visitai avec mes camarades les lieux qu'illustraient ces beaux récits. [...] Ce qui me charmait surtout dans ces légendes de mon pays, c'est que je les croyais nées sur notre sol à une époque fort lointaine et pieusement transmises de génération en génération.»

Hélas, plus tard, après avoir enquêté sur ces récits, Félix Rousseau dut déchanter lorsqu'il s'aperçut que la plupart de ces légendes n'étaient pas d'inspiration populaire, il s'agissait là de pures créations littéraires bien dans l'esprit d'ailleurs du XIX[e] siècle post romantique[9]. Mais qu'importe, l'impulsion première était donnée et F. Rousseau vivait là l'expérience des premiers

[7] Introduction à l'édition de 1920.
[8] J. Bovesse, *op .cit.* p. 524.
[9] F. Rousseau devait rouvrir plus tard ce dossier dans un article dédié à la mémoire d'Elisée Legros : *Les «Légendes de la Meuse» de Henri de Nimal. Recherches sur leur valeur documentaire* dans les *Mélanges Elisée Legros* (*Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, t. XII, pp. 395-413), Liège, 1973.

folkloristes. Faut-il rappeler qu'un des principaux courants ayant donné au folklore son essor est précisément un courant littéraire, celui-là même qui se développa au XVIII[e] siècle en Angleterre, fut marqué par la publication des faux de Macpherson et attira fortement l'attention et la curiosité sur la littérature populaire.

Cette désillusion fut néanmoins positive puisque notre jeune historien décida alors de rechercher les vraies légendes du pays, celles qui vivaient encore dans la tradition orale. A ce projet vint ensuite se greffer l'étude des anciennes coutumes dont il rechercha avec minutie toutes les traces dans les imprimés les plus divers: brochures, monographies de villages, revues, journaux locaux, et surtout dans les précieuses *Annales de la Société archéologique de Namur.* D'autre part, un séjour de quatre ans aux Archives de l'Etat à Namur lui permirent de prendre connaissance des principaux fonds de documents susceptibles d'apporter des informations sur le plan du folklore[10]. Si l'on ajoute les multiples enquêtes orales effectuées dans les campagnes namuroises, on est en mesure de penser qu'à l'âge de 33 ans, Félix Rousseau était déjà fort bien armé pour entreprendre une carrière de folkloriste.

On peut se demander si c'est le folklore qui le conduisit à l'histoire ou le contraire ? Se posant la question, Jean Bovesse trouve qu'il est malaisé de la trancher mais il ne manque pas de souligner le fait que Félix Rousseau ne dissocie jamais ces deux disciplines qu'il plaçait sur un pied d'égalité. Par ailleurs, dans ses écrits didactiques, le savant namurois se fit souvent l'ardent défenseur du folklore, une source d'information, à ses yeux, trop souvent négligée par les historiens[11]. En effet, les exemples puisés dans le folklore, disait-il, permettent à l'enseignant de rendre plus vivante l'histoire régionale. Les traditions populaires qui avaient marqué la vie quotidienne de jadis possédaient, estimait-il, une charge pathétique de valeur humaine capable de jouer un rôle de trait d'union entre les peuples.

Cette passion pour le folklore, Félix Rousseau a su l'inoculer à quantité d'étudiants et de chercheurs; sa porte restait toujours ouverte et il faisait preuve d'une disponibilité sans limites pour transmettre à ses jeunes audi-

[10] En août 1914, F. Rousseau qui avait travaillé aux Archives de l'Etat à Mons puis aux Archives générales du Royaume, dut regagner Namur pour y accomplir son service de garde civique. Mais, après la reddition de la ville, l'autorité allemande lui interdit de quitter la position fortifiée (cette mesure s'appliquait à tous les hommes de moins de 40 ans). Il fut alors détaché provisoirement aux Archives de l'Etat à Namur juqu' à la fin du conflit.

[11] Lire à ce sujet : *Le rôle du folklore dans l'enseignement de l'histoire,* dans *L'Enseignement de l'Histoire en Wallonie* (Liège), 1948, pp. 24-28. Voir également *Le Folklore,* dans *Travaux d'histoire locale, Conseils aux auteurs,* Compléments, Bruxelles, 1969, pp. 45-53 (en collaboration avec R. Meurant). Précisons que, fidèle à sa formation d'historien, F. Rousseau fut considéré, en tant que folkloriste, comme le chef de file de l'école historique alors que A. Marinus, également d'origine namuroise, fut le fondateur de l'école sociologique.

teurs son goût pour la «poésie de l'histoire» comme il aimait à désigner le folklore. Grâce à cette passion, il communiait véritablement avec la vie quotidienne des humbles et comprenait mieux leurs croyances traditionnelles. Il était intarissable lorsqu'il envisageait la légende dorée au pays de Namur: il parlait magnifiquement de la Pierre Brunehaut de Jambes et de la Fontaine Saint-Lupicin à Lustin. La légende de la Pierre du diable de Senenne faisait frémir son auditoire tandis que l'évocation des *crayas* de Sarrasins engageait ses disciples à affronter les arcanes de la toponymie et de l'onomastique. L'épopée carolingienne n'avait plus de secrets pour lui et plus d'un de ses jeunes admirateurs s'est surpris à rêver à ce «western ardennais» comme il se plaisait à appeler la longue fuite des frères Aymon montés sur Bayard, leur célèbre cheval-fée[12].

Quant aux «coutumes», il adorait montrer que notre folklore festif dérivait en droite ligne d'usages anciens: les géants processionnels et la procession de la dédicace, les marches militaires de l'Entre-Sambre-et-Meuse et la protection des reliques, l'occupation espagnole et le jeu du drapeau , la corporation des *naiveurs* et les joutes nautiques, Moncrabeau et le renouveau de la littérature dialectale et surtout les célèbres combats des *échasseurs* namurois. On peut affirmer sans aucune exagération qu'il fut à l'origine de la résurrection de ce «sport» séculaire unique en son genre. Si une seule image devait symboliser le folklore de Namur, nul doute qu'elle représenterait un combat d'*échasseurs*. La joute sur échasses est en effet, dans la vie namuroise, une tradition quasiment sacrée, extrêmement ancienne. Pour preuve, une ordonnance communale de 1411 interdit de monter sur échasses, que ce soit pour *josteir* ou seulement pour *escachier*[13].

Alors jeune pratiquant de l'échasse, je me souviens très bien du dynamique vieux Monsieur qui ne manquait jamais le spectacle des combats d'échasses lors des fêtes de septembre et qui, les larmes aux yeux, tenait à féliciter chaleureusement les vainqueurs. Les plus jeunes se demandaient qui était ce fougueux grand-père qui, d'une voix vibrante d'émotion, les appelait «ses» *échasseurs* et «ses» enfants.

Toutefois, contrairement à beaucoup, l'archiviste n'était pas qu'un théoricien... loin de là! Avec ses amis, Fernand Danhaive et François Bovesse,

[12] Plus tard, c'est avec beaucoup d'humour et un art consommé de la narration qu' il racontera ses souvenirs.
[13] Dans son chapitre intitulé *Les échasseurs du vieux Namur* , (dans *Légendes et Coutumes...*, 2e éd. 1971, pp. 146-178), F. Rousseau a approfondi les données récoltées par Galliot et Jules Borgnet en intégrant les résultats de ses recherches dans les archives communales. Dans la suite, cette étude fut complétée dans le volume *Namur, perle de la Meuse* (Namur, 1946) au chapitre *Le folklore à Namur*, pp. 33-40.

Félix Rousseau avait conçu dans sa jeunesse le dessein de ressusciter l'ancien folklore namurois qui était tombé en désuétude durant la seconde moitié du XIX[e] siècle. La renaissance de ce riche folklore festif fut amorcée par François Bovesse et son Comité des fêtes de Wallonie durant l'entre-deux-guerres[14]. Enfin en 1946, Félix Rousseau revint à Namur pour succéder à Fernand Courtoy au poste de conservateur des Archives de l'Etat. Depuis longtemps, il aspirait à rejoindre sa ville natale – de 1919 à 1945, il était resté dans la capitale au titre de conservateur adjoint aux Archives générales du Royaume. Après la cassure du second conflit mondial, il s'attela donc à la tâche et ne ménagea pas sa peine pour arriver à réaliser ce programme auquel il tenait tant. Avec l'aide du Comité du folklore namurois, de la jeunesse, du corps enseignant et de la Société royale *Moncrabeau* dirigée par son ami Ernest Montellier, il atteignit son but notamment lors du spectacle grandiose organisé à l'occasion de la joyeuse entrée à Namur du roi Baudouin en juillet 1952. Depuis lors, le succès du folklore namurois n'a cessé de croître mais, sans Félix Rousseau et sa ténacité, il aurait peut-être disparu ou serait du moins resté dans l'ombre[15].

Doué pour la vulgarisation dont il a un souci constant, F. Rousseau s'exprime avec une clarté remarquable qui ne rebute jamais son lecteur. Il poursuit également une oeuvre scientifique homogène et solide qui révèle une parfaite érudition. Historien de la Wallonie, il est un des premiers à montrer la place tenue par la civilisation romane dans notre pays et à restituer à notre terre wallonne la part légitime qui lui revient dans l'histoire de la Belgique, ne craignant pas de la sorte de remettre en cause certains jugements bien établis.

Ayant inauguré le cours de folklore wallon à l'université de Louvain en 1942, il préside la Commission royale belge de folklore (section wallonne) de 1938 à 1956 et entre à l'Académie royale de Belgique en 1947. Même en se limitant au domaine du folklore, ses titres sont innombrables: membre de la Société de langue et littérature wallonnes, membre du Comité d'honneur du Musée de la Vie Wallonne, membre du comité du Guetteur Wallon, vice-président d'Ardenne et Gaume...

[14] Les géants processionnels «les aurdjouwants» ouvrent le cortège de septembre en 1928 et, en 1929, réapparaît enfin un groupe de «chacheûxs» (échasseurs) animé par les membres de la société de gymnastique *La Royale Spartiate.*

[15] *La résurrection du folklore namurois,* dans *Le Guetteur Wallon,* 1962, pp. 93-98.
Ajoutons qu' un autre des projets de l'érudit namurois était de rendre vie au passé de la ville grâce à une vaste fresque historique qui, semblable à l'Ommegang bruxellois, pourrait se produire chaque année à date précise. Malheureusement, l'extension commerciale et le gigantisme des fêtes de Wallonie ont empêché la finalisation de ce souhait. Cependant certains de ces groupes de reconstitution historique sont encore vivants aujourd'hui.

Certains esprits chagrins ont trouvé que l'homme était trop bon ! En effet, il ne savait rien refuser. Sollicité pour tout, il était de toutes les fêtes: vernissages, spectacles, conférences, jurys, colloques, réunions de comité... On aurait souhaité qu'après l'éméritat, ce prodigieux chercheur pût enfin donner toute sa mesure; une activité par trop dispersée l'en aurait empêché...[16]

A notre sentiment, ce jugement semble bien sévère car ce que Félix Rousseau a perdu en «publication», il l'a gagné en cultivant des contacts vivants avec les hommes et en refusant de s'enfermer dans la tour d'ivoire de son érudition. Naturellement, il n'a pu remanier ses *Légendes et Coutumes...* et, d'autre part, la publication des *Souvenirs d'un gamin de Salzinnes* – un de ses derniers souhaits – n'a jamais vu le jour. Mais en matière de folklore, ses contributions furent inestimables. Pour la plupart, il s'agit d'articles précis, objectifs, bien documentés et composés d'une plume alerte et concise. Qui pourrait dire combien de ces articles ont servi de germe à de futurs mémoires universitaires ? Aucun domaine ne lui était indifférent, et par-là même, il faisait pleinement oeuvre de folkloriste puisque la science des traditions populaires intéresse aussi bien l'histoire que la dialectologie, la médecine, la religion, la psychologie. Par nature, le folklore n'est-il pas pluridisciplinaire et polymorphe ?

Il nous reste à affronter un ultime reproche adressé à Félix Rousseau. On a trouvé qu'il se montrait dans son oeuvre beaucoup trop namurois, en un mot il aurait péché par « chauvinisme»[17]. Reconnaissons-le, il était amoureux de la cité du *Bia Bouquet* ainsi que de la vallée mosane mais il aimait aussi passionnément sa terre wallonne dont il a tant fait connaître les richesses historiques et folkloriques. Quant à sa vision de l'avenir, elle ne manquait pas de justesse puisque à l'âge de 92 ans, il concluait son *testament d'archiviste* en affirmant que Namur, devrait en toute logique, devenir le siège des institutions régionales wallonnes[18].

Enfin, en ce qui concerne la place prépondérante accordée à Namur dans son oeuvre, nous nous contenterons de rappeler un de ces vieilles sentences caractéristiques de la mentalité de nos grands-parents: «on ne parle bien que de ce qu'on aime», voilà sans doute un *spot* dont le bon sens populaire aurait certainement plu à Félix Rousseau...

[16] Voir à ce propos: André DULIERE, *In memoriam Felix Rousseau,* dans *La Vie Wallonne*, 1981, pp. 240-243.
[17] Nous n'avons vu qu'une fois cet homme si aimable se mettre en colère : à l'occasion d'un colloque organisé à Namur par le *Guetteur Wallon*, il s'en prit violemment à un confrère qui, dans une publication consacrée au folklore wallon, avait omis de citer les échasseurs namurois !
[18] Dans un discours prononcé lors de la remise du prix Blondeau à Namur, en 1979.

Bibliographie de Félix Rousseau relative au folklore

Entre autres titres, nous avons reproduit ici les études mentionnées par l'auteur lui-même dans l'annexe complémentaire de la seconde édition des Légendes et Coutumes du Pays de Namur (Bruxelles, 1971) . Viennent ensuite les publications s'échelonnant de 1971 à 1981.

Sigles

A.S.A.N. : Annales de la Société archéologique de Namur.
F.B. : la revue Le Folklore Brabançon.
G.W. : la revue Le Guetteur Wallon, Namur.
N. : Namurcum, Chronique de la Société archéologique de Namur.
P.N.A.G. : Parcs Nationaux. Bulletin trimestriel de l'Association Ardenne et Gaume.

1. *Légendes et Coutumes du Pays de Namur*, (1e éd.), Bruxelles, 1920

2. *Les kermesses au pays de Walcourt en 1788,* dans *La Vie Wallonne*, 1, 1920-1921, pp. 212-218.

3. *Le folklore et les folkoristes Wallons* (Répertoire du Folklore wallon), Bruxelles, 1921, in-8°.

4. *La légende de saint Materne et du dieu Nam*, à Namur, dans *A.S.A.N.*, XXXV, 1922, pp. 181-221, 2 ill. Repris et complété dans *Fausses étymologies, créatrices de légendes*, dans *Mélanges de linguistique romane offerts à Jean Haust*, Liège, 1939, pp. 355-373, 2 ill.

5. *La légende des Quatre Fils Aymon*, dans *F.B.*, III, 1923-1924, pp. 154-156.

6. *Histoire de la foire de Namur*, dans *G.W.*, 1924-25, pp. 4-5, 15-17, 27-28.

7. *Folklore Namurois*, dans *G.W.*, I, 1924-25, pp. 28-29, 39, 71-72, 107-109, 235-236.

8. *La kermesse du faubourg Saint-Nicolas, à Namur*, dans *G.W.*, 1924-25, pp. 39-41.

9. *Une croyance enfantine*, dans *G.W.*, 1924-25, p. 41.

10. *Droit coutumier du comté de Namur. Quelques coutumes curieuses*, dans *G.W.*, 1924-25, pp. 85-86 ; 1925-26, pp. 82-84.

11. *Servante d'autrefois*, dans *G.W.*, 1924-25, p.107.

12. *Le cougnou*, dans *G.W.*, 1924-25, pp. 247-249.

13. *La jeunesse au Pays Wallon*, dans *G.W.*, 1925-26, pp. 221-224 ; 280-281.

14. *Les anciennes corporations namuroises*, dans *G.W.*, 1926-27, pp. 222-225.

15. *Un miracle à Houyet en 1759*, dans *N*, IV, 1927, pp. 8-12.

16. *A propos d'une oeuvre de Pierre Bruegel l'Ancien ; la danse macabrée*, dans *F.B.*, VII, 1927-1928 pp. 384-385.

17. *Les échasseurs du vieux Namur*, dans *G.W.*, 1929-1930, pp. 105-109, 142-147, 191-195.

18. *Le rôle du folklore dans l'enseignement de l'histoire*, dans *G.W.*, 1932-33, pp. 49-54.

19. *Le Pays de Namur autrefois d'après les récits de voyageurs ; II Le voyage du «prince d'Espagne» en 1549*, dans *N.*, X, 1933, pp. 23-30.

20. *La culture de la fraise à La Plante et à Wépion au début du XVIII^e siècle*, dans *N.*, XIII, 1936, pp. 33-36.

21. *Compte rendu* de l'étude de Jules VANNERUS, *La reine Brunehaut dans la Toponymie et dans la Légende*, dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1938, pp. 301-420. Compte rendu paru dans *Les dialectes belgo-romans*, III, 1939, pp. 50-54.

22. *Notes sur les légendes de guerre*, dans *F.B.*, XIX, 1939-1940, pp. 419-422.

23. *Les «marches militaires» de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, dans le *Bulletin du Comité national de secours*, numéro de Noël 1944.

24. *Le folklore à Namur,* dans *Namur, perle de la Meuse*, Namur, 1946, in-12, pp. 33-40.

25. *Les Nutons et les Fées*, dans *P.N.A.G.*, III, 1948, fasc. 2, pp. 10-11 et fasc.4, pp. 12-13, 2 ill.

26. *Marche-les-Dames et l'Histoire*, dans *P.N.A.G.*, V, 1950, fasc.2, pp. 45-47.

27. *Introduction et notes de F. Rousseau,* dans l'ouvrage *Le Namurois*, Coll. «Images de Belgique» , Bruxelles, s.d. (1951), in-4° avec ill.

28. *Les sanctuaires de la Meuse namuroise*, dans le vol. *Reflets du Tourisme*, II, 1952, n°2, pp. 25-31, 11 ill., republié dans *Savoir et Beauté*. Numéro consacré au Namurois, 1958, n°3, pp. 2041-2044.

29. *Les Copèreries. Les contes de chasseurs*, dans *P.N.A.G.*, VII, 1952, pp. 50-51 ; 132-133.

30. *Notre-Dame de Hal et les Namurois*. Chapitre VIII de l'ouvrage : *Les Franciscains à Namur, 1224-1953*, Namur, 1953, in-8°, pp. 71-84, 5 ill.

31. *Le folklore de la province de Namur*, dans la publication *Visages du Namurois*, s.l.n.d. (1953), in-4°, pp. 40-42., 6 ill. Repris dans la *Revue franco-belge*, 1953, pp. 40-42.

32. *Les Echasseurs Namurois*, dans la publication : *Reflets du Tourisme*, IV, 1954, n° 1, pp. 54-58, 8 ill. Repris dans la revue *Savoir et Beauté*, n°3, 1958.

33. *Le Folklore et la jeunesse*, dans *Le Sillon*, revue des Guides catholiques de Belgique, 1954, n° de juin, pp. 18-19.

34. *La légende des Nutons à propos d'un procès du XIVe siècle,* dans *Bulletin du Vieux Liège*, n° 107, 1954, pp. 395-399.

35. *Préface* de l'ouvrage : *Les processions et la marche militaire de Saint-Feuillen à Fosses*, par Joseph Noël, Fosses, 1956, in-8°, pp. 9-10.

36. *Andenne. Aperçu de son histoire et de son folkore*, dans *P.N.A.G.*, XI, 1956, pp. 65-70, ill.

37. *Les Géants de Namur*, dans *G.W.*, 1956, pp. 146-152, 1 ill.

38. *Commission internationale des Arts et des Traditions populaires (C.I.A.P.), Actes de la Conférence de Namur*, (Namur, 7-12 septembre 1953), Bruxelles, 1956, in-8°, pp. 127-134.

39. *L'incidence des anciennes divisions politiques et ecclésiastiques sur la localisation des traditions populaires,* dans *Annuaire de la Commission nationale belge de folklore (section wallonne)*, XI, 1957-1958 (Bruxelles 1959), pp. 89-96.

40. *La fontaine de l'Ours à Andenne*, dans *N.*, XXXIII, 1959, n° 2, p. 32.

41. *Walcourt, Haut-lieu de Wallonie*, dans *G.W.*, 1961, pp. 33-45.

42. *Foy-Notre-dame. Un culte de célébrité mondiale*, dans la revue *Sanctuaires et Pèlerinages*, VII, n°25, Paris, juin 1962, pp. 165-170. 3 ill.

43. *Les jeux nautiques du vieux Namur*, Introduction historique à l'ouvrage de R. PIERARD, *Le Royal Club Nautique de Sambre-et-Meuse 1862-1962. Cent années de vie sportive namuroise*, Libramont, 1962, in-8°, pp. 11-16.

44. *La résurrection du Folklore du Namurois*, dans *G.W.*, 1962, pp. 93-98.

45. *Légendes de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, dans *P.N.A.G.*, XVIII, 1963, fasc.1 pp. 16-17.

46. *Le culte de Notre-dame del Pilar à Namur, à propos d'un livre récent*, dans *N.*, XXXV, 1963, pp. 17-26.

47. *Propos d'un archiviste sur l'histoire de la littérature dialectale à Namur.*

Première partie : *Des origines à 1880.* Deuxième partie : *de 1880 à 1965.* Editions Les Cahier Wallons, Namur, 1964 (116 p.) et 1965 (88 p.).

48. *La frairie des masuis et cotelîs jambois*,dans *Cahiers du Folklore Wallon*, 1964, n° 12-13, pp. 19-21.

49. *Dans le Vieux Namur, autour de Saint-Jacques. Contribution à l'histoire de la charité à Namur*, Namur, 1966, 1 vol. in-8°, 60 p., 9 ill.

50. *La Royale moncrabeau, doyenne des Sociétés folkloriques de Wallonie,* dans *Album du 125e anniversaire de la Société Royale Moncrabeau 1843-1968*, Jambes,1968, in-4°, 4 pp.

51. *Le Grand Feu,* dans *Les Cahiers Wallons*, Namur, 1969, pp. 102-104.

52. *Namur et son folklore,* dans *Namur, son passé, son avenir*, édité par le Syndicat d'initiative de Namur, Andenne, 1969, in-4°, 17 pp., 8 ill.

53. *La lune dans le folklore wallon, Académie royale de belgique. Bulletin de la classe des Lettres*, 1969, n° 6-9, p. 256.

54. *Le Folklore,* dans *Travaux d'histoire locale. Conseils aux auteurs. Compléments I*, Bruxelles, 1969, pp. 45-53 (en collaboration avec R. Meurant), Pro Civitate, (Crédit Communal de Belgique), Collection Histoire, série in-8°, n°22.

55. *Jeux et Sports Nautiques à Namur,* dans *G.W.*, 1970, n° 1, pp. 1-30, 2 ill.

56. *Légendes et Coutumes du Pays de Namur.* Réimpression de l'éd. de 1920 avec des ill. et en annexe une bibliographie détaillée mentionne les études de complément publiées par l'auteur depuis 1920, Bruxelles, 1971, (Commission Royale belge de Folklore, section wallonne, Coll. Folkore et Art populaire de Wallonie, vol. II).

57. *La chèvre d'or (La gâde d'ôr),* inédit publié dans *Légendes et Coutumes du Pays de Namur*, 2e éd., complément au chap. VIII, 1971, pp. 191-192.

58. *Les Marches Militaires de l'Entre-Sambre-et-Meuse,* dans *Olloy-sur-Viroin et la région folklorique, historique et documentaire.* Bulletin bimestriel, mars-avril 1971, pp. 14-21.

59. *La fraise de wépion au coeur d'un procès au XVIIIe siècle,* dans *Wépion 2000*, n°16, 1971, s.p.

60. *Les «Légendes de la Meuse» de Henri de Nimal. Recherches sur leur valeur documentaire,* dans *Enquêtes du Musée de la Vie Walonne*, t. XII (*Mélanges de folkore et d'ethnographie dédiés à la mémoire d'Elisée Legros*), n° 133-144, Liège, 1973, pp. 395-413.

61. *Les origines de Belgrade-lez-Namur,* dans *G.W.*, n°4, 1973, pp. 85-89.

62. *La légende de Diane dans le folkore,* dans *Fédération des cercles d'histoire et d'archéologie de Belgique*, XLIV[e] Congrès, Huy (18/22-VIII-1976), Waremme, 1976, p. 87.

63. *Notes de folklore namurois, I Les « Hommes de Fer » de Philippeville,* dans *G.W.*, n° 3, 1978, pp. 96-97.

64. *Le cortège historique. Notice explicative du Comité d'histoire et de folkore de Namur*, Namur, 1979.

65. *Les propos d'un curé de Wépion qui ne parlait que wallon. L'abbé Jacques-Joseph Lesuisse (1819-1906)*, publication posthume dans *Les Cahiers Wallons*, Namur, n°1, 1982, pp. 3-17.

Félix Rousseau au goûter des rois chez les Molons, Epiphanie, 1963. Photo P. Dandoy.

Extraits des introductions de Félix Rousseau aux éditions de 1920 et 1971

Introduction de 1920

[...] Un beau jour, je me dis que je ferais œuvre méritoire en recherchant les vraies légendes du pays, celles que racontaient à la veillée les vieilles filandières assises auprès de l'*aistréye*. Je me mis résolument à la besogne. Bientôt, élargissant mon champ d'investigations, j'y fis entrer l'étude des anciennes coutumes. Et c'est ainsi, ami lecteur, qu'a pris naissance ce livre, qui, je l'espère, vous intéressera.

Voici comment j'ai procédé pour me documenter.

Tout d'abord j'ai dépouillé les imprimés : ouvrages historiques et autres, monographies de village, brochures, revues, journaux locaux, où j'avais quelque chance de découvrir des renseignements sur le sujet qui m'occupe. La moisson a été abondante, notamment dans ces admirables annales de la Société archéologique de Namur où j'ai glané à pleines mains.

En second lieu, pendant un séjour de quatre années au Dépôt des Archives de l'Etat à Namur, j'ai parcouru au point de vue du folklore les principaux fonds de documents. D'heureuses découvertes m'ont largement payé de mes peines.

Restait une troisième source d'information : la tradition orale. A priori je me disais que la matière devait être riche dans un beau pays comme celui de Namur, où tant de choses parlent à l'imagination : paysages des plus pittoresques, fleuve incomparable, grands bois, rochers percés de profondes cavernes ; joignez à cela un passé ancien et mouvementé dont il reste de nombreux témoins, entre autres d'antiques manoirs en ruines. D'autre part, la province est demeurée dans son ensemble (sauf la Basse-Sambre) une région agricole ; les idées et les mœurs d'autrefois y ont perduré fort longtemps. On peut même affirmer que jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle, la contrée avait conservé une allure « ancien régime »[1]. Les personnes nées avant 1850 ont donc encore souvenance de ce qu'on appelle « le vieux temps ».

Mon enquête dans les campagnes namuroises m'a laissé un excellent souvenir. En arrivant dans un village, presque toujours mon premier soin était de rendre visite à M. le curé qui, aimablement, me mettait au courant des particularités folkloriques et autres de sa paroisse, puis m'adressait à tel ou tel de ses paroissiens. Généralement j'étais reçu par ces vieilles personnes avec une certaine défiance. On ne savait rien et surtout on avait peine à comprendre que moi, un homme de la ville, je prisse intérêt à toutes ces

[1] On en jugera par le trait suivant : à Branchon, vers 1840, les habitants se découvraient encore en passant devant le château seigneurial.

paysanneries. Mais en insistant et en racontant ce que j'avais recueilli ailleurs, la mémoire revenait à mes interlocuteurs, les langues se déliaient ; bref, la glace était rompue. Lorsqu'après une longue et cordiale causerie je prenais congé de mes hôtes, j'emportais souvent une riche collection de curieux souvenirs locaux.

Je n'ai pu me rendre que dans un nombre assez restreint de localités. Pour suppléer à ce manque d'information, j'ai fait parvenir un peu partout dans la province[2] des questionnaires de folklore très précis. J'ai reçu seulement une vingtaine de réponses mais d'une valeur documentaire de premier ordre.

Comme le lecteur s'en apercevra sans peine dès les premières pages, mon livre est dépourvu de prétention littéraire. Avant tout j'ai visé l'exactitude. [...].

Introduction de 1971

Le petit volume : Légendes et Coutumes du Pays de Namur a paru en 1920 [...].

Volume d'initiation. A ce propos, je puis me prévaloir d'un témoignage dont je suis particulièrement heureux. Fernand Danhaive, qui est mort, inspecteur d'histoire de l'enseignement moyen et normal, était féru du folklore namurois et l'un de ses meilleurs connaisseurs. On lui doit un ouvrage tout à fait remarquable : *Mœurs et Spots du Terroir de Namur-Nord (vie rurale)*, Namur, 1925, in-8°. Au sujet de mes *Légendes et Coutumes du Pays de Namur*, il a bien voulu écrire : « Ce recueil est le meilleur guide pour l'étude de notre folklore ».

Contrairement à mon attente, l'édition de mon volume a été rapidement épuisée. C'est pourquoi au cours de ma carrière d'archiviste et de folkloriste, je me suis proposé d'en donner une nouvelle édition, qui serait beaucoup plus complète et, si possible, illustrée. Dans ce but, j'ai écrit de nombreuses études de complément, études préparatoires à cette seconde édition. Le chiffre de ces publications dépasse aujourd'hui la cinquantaine. C'est ainsi que, dans plusieurs études, j'ai complété ce que j'avais écrit sur les échasseurs.

La refonte complète de l'édition de 1920, en vue d'une nouvelle édition, me réclamerait un temps assez long, dont je ne puis disposer vu mon âge avancé, en raison aussi des recherches étendues que me demande une œuvre historique d'une certaine envergure, que je désire pouvoir mener à bonne fin[3].

[2] Dans cet ouvrage, les expressions pays de Namur ou Namurois sont synonymes de province de Namur.

[3] La préparation de la seconde édition de mon ouvrage : *La Meuse et le Pays Mosan en Belgique. Leur importance historique avant le XIII^e siècle.*

Maintenant que le folklore jouit d'une véritable cote d'amour, à Namur et dans le Namurois notamment, mon volume, qui ne se trouve plus en librairie depuis nombre d'années, est fréquemment demandé et on en souhaite une nouvelle édition mise à jour.

Dans l'impossibilité où je me trouve de répondre à ce vœu, mes collègues de la Commission Royale Belge de Folklore (section wallonne) m'ont fait l'amitié de la proposition suivante, à savoir : réimpression pure et simple de l'édition de 1920 avec, en annexe, la liste détaillée de mes publications complémentaires, réimpression qui comporterait aussi des illustrations. C'est ce qui a été réalisé présentement.

En conséquence, on trouvera ici le recueil : *Légendes et Coutumes du Pays de Namur*, réimpression de l'édition de 1920 et, en annexe, des compléments nombreux avec les indications bibliographiques indispensables. J'y ai joint le résumé d'une étude, encore inédite, consacrée à la Chèvre d'or et qui complète un chapitre de mes *Légendes et Coutumes*.

Abréviations

AEN : Archives de l'Etat, à Namur.
AHEB : Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique.
ASAN : Annales de la Société archéologique de Namur.
BCRH : Bulletin de la Commission Royale d'Histoire.

Première partie

Légendes

1
La légende dorée du pays de namur

Le christianisme a marqué d'empreintes profondes la vie populaire et ses manifestations. Dans celles-ci, le culte des saints occupe une grande place. Au cours des siècles, une rustique « légende dorée » a germé sur notre sol, entourant les saints du pays d'une auréole merveilleuse. Ces amis de Dieu apparaissent doués de toutes les qualités qui plaisent le plus à notre race. Ils sont simples d'allure, familiers avec les petites gens, pleins de bienveillance pour tous, et le Seigneur marque leur passage par des miracles éclatants. Quand saint Hadelin vint à Franchimont, près de Florennes – raconte-t-on dans l'Entre-Sambre-et-Meuse – il croisa sur son chemin une vieille femme qui, ayant été puiser de l'eau au ruisseau, remontait péniblement la côte. Son cœur s'émut de pitié en voyant une tâche aussi rude accomplie par cette bonne vieille. Il lui dit qu'elle n'aurait plus à se livrer à cette besogne fatigante, et, lui montrant le sommet de la montagne, il l'assura qu'à l'avenir elle y trouverait de l'eau. En effet, depuis lors, une magnifique fontaine n'a cessé de couler à cet endroit ; la pieuse reconnaissance des habitants lui a donné le nom de Fontaine de saint Hadelin, en wallon *sint Haulin*[1].

A Lustin, sur la rive droite de la Meuse, saint Lupicin, en wallon *sint Lupsin*[2], aurait fait jaillir une source intarissable dans une circonstance analogue[3]. Mais la plus belle légende hagiographique que je connaisse, est celle de saint Biétrumé ; elle constitue un admirable apologue de la charité. La voici dans toute sa simplicité :

Saint Biétrumé était valet de ferme à la *cense* de Bricniot, près de Namur. Cœur simple et bon, son unique joie dans ce monde était de faire la charité. Le matin, lorsqu'il partait pour les champs, la *cinserèsse*[4] déposait dans sa besace une belle grosse miche de pain blanc. Biétrumé n'en profitait guère. Voyait-il poindre sur la route quelque mendiant ou chemineau, vite il courait lui en offrir une portion. Souvent, à l'heure de none, c'est-à-dire à midi, quand il s'asseyait pour déjeuner, la miche se trouvait bien réduite. Mais le brave garçon, tout à la joie d'avoir secouru de plus pauvres que lui, ne s'en souciait point. Or, il advint que le *cinsî*[5] eut connaissance des charités de son valet. Il en fut très irrité, et, comme c'était un homme avare, il résolut de lui donner une leçon. Un jour, à la miche accoutumée, il substitua une maîtresse brique. Biétrumé ne s'aperçut de rien et se rendit à sa besogne, suivi à distance par le *cinsî*, qui se tapit derrière une haie. Peu après, apparut

[1] A. BEQUET, *Excursions archéologiques*, ASAN, t. VI, p. 240 et aussi t. XV, p. 304.
[2] Beaucoup de saints particulièrement populaires ont un nom ou un surnom wallon : sainte Anne = sinte Brèyaute ; saint Barthélemy = sint Biétrumé ; sainte Brigide = sinte Brie ; saint Erasme = sint Agrappau ; saint Firmin = sint Frumi ou Frumgi ; saint Médard = sint Mau; saint Walhère = sint Bohy ou Wohy.
[3] *Cf.* ci-après chapitre IV, à la date : lundi de la Pentecôte.
[4] Fermière.
[5] Fermier.

sur la grand'route une bande d'aveugles s'avançant à la file, l'un guidant l'autre. Emu de pitié, Biétrumé planta sa bêche, courut détacher sa besace qui pendait à une branche d'arbre, puis s'élança sur le chemin. En entendant marcher, les aveugles s'arrêtèrent, et, suivant la coutume, se mirent à réciter des paters. Derrière la haie, le *cinsî* se frottait les mains, riant d'avance de la mine déconfite qu'allait tirer le valet. Mais, ô surprise ! au lieu de la brique attendue, il vit sortir de la besace une large miche, la plus blanche et la plus appétissante qu'on eût jamais vue. Pour confondre l'avarice du *cinsî* et exalter son serviteur, Dieu avait fait un miracle[6].

Dans la légende dorée de la Wallonie, saint Martin est resté comme le type le plus accompli de l'apôtre évangélisateur qui, sans cesse, chemine ou chevauche par monts et par vaux, annonçant partout la bonne nouvelle avec une inlassable ardeur. On aime à montrer des traces de son passage. A Jannée (Pessoux), le saint s'arrêta pour se reposer au bord d'une source, qui porte aujourd'hui son nom. Il attacha sa monture à un anneau taillé dans le roc, que l'on voit dans le bassin de la fontaine[7]. A Virelles, son cheval a laissé l'empreinte de ses sabots sur un rocher[8]. L'origine du Pas de saint Martin, à Horion, en Hesbaye, est racontée en ces termes par un naïf auteur de la fin du XVII[e] siècle : « On dit que le saint pontife étant venu au village de Horion pour y exercer les fonctions de son ministère, il trouva tant d'opiniâtreté et de résistance dans les habitants de ce lieu, qu'ils le chassèrent avec opprobre et avec menace de le charger de coups s'il avoit encore la pensée d'y revenir. Ce saint homme ne sachant où donner de la tête, nul n'osant le recevoir dans sa maison, de peur de s'attirer la fureur de cette populace mutinée, il se vit obligé de se retirer avec ses prêtres sur un rocher afin d'y prendre un peu de repos pendant la nuit ; et ce rocher plus humain que ces barbares s'amollit, en sorte qu'il se forma une espèce de couche sous son sacré corps, où il reposa aussi mollement que sur un bon lit. Le bruit de ce prodige amollit aussi la dureté de ces cœurs rebelles; ils accoururent à luy avec tous les malades qu'ils avoient pu ramasser, et le saint se servant à propos du don des miracles que Dieu luy avoit conféré, les ramena sans peine à leur devoir, et les soumit au doux joug du Seigneur[9].»

[6] Cette légende a été recueillie pour la première fois par E. DEL MARMOL, *Notice historique sur le village de Saint-Servais*, ASAN, t. IX, (1865-1866), p. 307. Je l'ai entendue rapporter à peu près dans les mêmes termes par Mme Veuve G., septuagénaire, née sur le camp d'Hastedon, laquelle la tenait de sa mère.
[7] N. HAUZEUR, *Antiquités de la rive droit de la Meuse*, ASAN, t. IV, p. 391.
[8] E. BRACONNIER, *Le village de Virelles*, dans *An. Cercle Arch. de Mons*, t. XXVII, p. 337.
[9] J. DUPONT, *La vie de saint Materne, apôtre de Namur*, Namur, 1694, p. 66. J. Dupont était chapelain de la collégiale Notre-Dame à Namur. Il est question du Pas Saint Martin de Horion dans un relief du 2 décembre 1326 ; E. PONCELET, *Le Livre des Fiefs de l'Eglise de Liège sous Adolphe de la Marck*, p. 311. La célèbre empreinte avait donné naissance à un pèlerinage, *cf.* L. VANDRIKEN, *L'ancien comté et l'ancien concile de Hozémont*, Liège, 1895, pp. 17 et suiv.

Dans les traditions populaires, le démon – qui sans aucun doute symbolise le paganisme – apparaît comme l'ennemi irréconciliable du vaillant missionnaire. Il n'est pas de méchant tour qu'il ne cherche à lui jouer. Mais le saint se montre plus avisé que le Malin lui-même, et, en fin de compte, c'est celui-ci qui est dupé. Comme vous allez le voir, pareille aventure lui arriva à Senenne, entre Anhée et Bouvignes :

En ce temps-là, saint Martin qui prêchait l'Evangile dans la vallée de la Meuse, voulut construire une église à Senenne. Le démon mit tout en oeuvre pour l'en empêcher. L'apôtre, connaissant son ennemi de longue date, résolut de ruser avec lui. Il savait que la nuit Satan abandonne ce qu'il garde le jour pour vagabonder à travers le monde[10]. Un soir, les fidèles, secrètement avertis, débouchèrent des sentiers de la vallée et de la montagne. Il y avait des gens de toutes conditions et de tous métiers. Martin commença par tracer avec son bâton pastoral les limites du sanctuaire. Des terrassiers attaquèrent ensuite le sol à grands coups de pioches. Les fondations creusées, des maçons cimentèrent les pierres apportées par les carriers. Les femmes fabriquaient le mortier que transportaient des enfants. Tout ce peuple besognait en silence, brûlé d'une sainte ardeur. Un peu à l'écart, les bras en croix, Martin priait la tête tournée vers la voûte étoilée. Quand les murailles furent à hauteur, les charpentiers dressèrent la charpente. Puis vinrent les *scayeteûs*[11] qui couvrirent le toit de larges ardoises. Un peu avant le jour, un maître forgeron termina l'édifice en fixant une grande croix tout en haut du clocher. Alors, le saint suivi des travailleurs pénétra dans l'intérieur du sanctuaire, et commença la messe. Il prononçait l'*Ite missa est*, lorsqu'un coq chanta dans une *cense* voisine ; c'était le jour. A ce moment, Satan parut sur le rocher de Poilvache, ayant achevé sa course nocturne. De l'autre côté de la Meuse, il aperçut une église toute neuve, dont les ardoises luisaient au soleil levant. Ivre de fureur, il arracha de la montagne un bloc énorme qu'il lança sur l'édifice. Mais celui-ci, désormais bénit, se trouvait à l'abri de ses tentatives. Le bloc ne l'atteignit pas. On le montre encore aujourd'hui au bord du Chemin des Patriotes[12]. Les gens du pays le désignent sous le nom de Pierre du Diable[13] (fig. 1).

[10] Nous retrouverons cette croyance populaire à propos de la légende de la Chèvre d'Or.
[11] Ardoisier, en wallon.
[12] Le Chemin des Patriotes est un souvenir de la révolution brabançonne.
[13] Il existe plusieurs versions de cette légende. On raconte aussi que saint Martin construisit seul l'église de Senenne en une nuit. La version que j'ai reproduite ci-dessus est incontestablement plus poétique. Enfin la Pierre du Diable a donné naissance encore à une légende où il n'est pas question de saint Martin : « Un jour, le Bon Dieu et le Diable jouaient ensemble aux galets pour éprouver leur force. Le Bon Dieu jeta le premier une grosse pierre, laquelle retomba sur le château de Poilvache et le ruina. Le Diable, qui se croyait beaucoup plus fort, saisit un rocher et le lança à pleins bras. Loin d'atteindre Poilvache, le rocher tomba dans la plaine de Senenne à l'endroit où on le voit aujourd'hui. C'est la Pierre du Diable.» L'église de Senenne qui aurait été construite par saint Martin n'existe plus. A. Bequet en donne une description dans ses *Excursions archéologiques*, ASAN, t. VII (1861-1862), p. 318.

Fig. 1 : La Pierre du Diable à Senenne-Anhée (Ph. D.).

2
Les Sarrasins

Les Sarrasins sont fort connus dans nos campagnes. On leur attribue bénévolement la construction d'une foule de vieilles tours, de vieux châteaux, etc.

On s'est demandé souvent quelle était l'origine de cette appellation. L'histoire nous apprend que les Sarrasins ne s'avancèrent que jusqu'à Poitiers, où Charles Martel les écrasa en 732. Jamais, par conséquent, ils n'ont foulé le sol de notre pays. Plusieurs archéologues ont essayé de tourner la difficulté. « Il est naturel, écrivait le baron de Stassart, que Charles Martel et ses compagnons d'armes, vainqueurs des Sarrasins, aient envoyé dans leurs domaines des prisonniers dont ils ne savaient que faire et qu'on les ait employés à divers travaux, à diverses construction[1]. » E. Marshall ne remontait pas jusqu'au VIII[e] siècle : c'étaient les Normands tout simplement qui avaient fait travailler comme ferronniers et maçons les Sarrasins d'Espagne qu'ils avaient enlevés dans leurs courses[2].

Ces messieurs auraient dû commencer par éclairer leur lanterne. En effet, la première question à se poser est celle-ci : quel est le sens exact de Sarrasin. Au moyen âge, dans les pays de langue française, ce mot a été employé primitivement pour désigner les musulmans d'Espagne, de la Syrie et de l'Afrique. Mais comme nos ancêtres se faisaient de l'islamisme une idée très fausse, qu'ils croyaient que les sectateurs de cette religion adoraient des idoles tel que Apollon[3], ce vocable n'a pas tardé à devenir synonyme de païen, d'infidèle, d'idolâtre. Ainsi Jean d'Outremeuse, chroniqueur liégeois du XIV[e] siècle, rapporte que les habitants de Huy « estoient tous sarasiens » quand saint Materne vint prêcher l'Evangile[4]. Jean II, comte de Namur, mourut en 1335 en Allemagne, où il s'était rendu pour combattre les Sarrasins[5]. Or, ces Sarrasins n'étaient autres que les Slaves païens de la Prusse.

Dans le langage populaire, la dénomination de sarrasin a fini par être appliquée à toutes les populations païennes ayant habité la Gaule avant l'introduction du christianisme. C'est ce qui explique l'attribution aux Sarrasins des vestiges laissés en France et en Wallonie par les populations des époques préhistoriques, par les Gallo-Romains et par les Francs. En voici quelques exemples choisis dans la province de Namur.

---

[1] *Œuvres diverses du baron de Stassart*, Bruxelles-Paris, 1854, p. 287, note 2.
[2] Le texte de E. Marshall est donné par E. VAN DER ELST, *Les Sarrasins au point de vue de l'archéologie traditionnelle*, Doc. de la Soc. Arch. de Charleroi, t. VIII, p. 537.
[3] *Cf.* L. GAUTIER, *La chanson de Roland*, édit. Classique, p. 4, note 8.
[4] JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly Myreur des Histors*, t. I, p. 525, coll. in-4°, CRH.
[5] *Chronique dite de 1402*, publiée par E. Bacha, p. 326, coll. in-8°, CRH.

Au camp préhistorique d'Hastedon, à Saint-Servais, le sol se trouvait jonché de silex néolithiques : pointes de flèches, grattoirs, poinçons, fragments de haches, etc. Les *cotelîs*[6], qui cultivaient le plateau, les désignaient sous le nom de *pîres* (pierres) *de Sarazins*. Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, on rencontre un peu partout des monceaux de scories de fer provenant des bas-fournaux de l'époque romaine ; les vieux paysans les appellent des *crayas de Sarazins*[7]. A Andenelle un *diverticulum* romain est devenu le chemin des Sarrasins. A Gesves, une prairie contiguë aux substructions d'une villa des premiers siècles de notre ère, est dénommée l'enclos des Sarrasins.

Les Sarrasins, dit-on encore, ont enfoui dans le sol de grandes richesses, entre autres les fameuses chèvres d'or, dont je parlerai plus loin. Ce qui, à mon avis, a pu donner naissance à cette croyance est la découverte de nombreux trésors de monnaies romaines du Bas-Empire. A l'approche des barbares, les Gallo-Romains cachèrent leurs économies ici sous une souche, là sous des pierres, ailleurs sous le pavement des maisons. Beaucoup d'entre eux disparurent dans la tourmente sans avoir eu l'occasion de déterrer leur fortune[8]. Dans nos campagnes, les monnaies romaines portaient autrefois le nom de sous de Sarrasins.

Notons en passant une curieuse tradition qui a cours à Jeneffe-en-Condroz. Les habitants de ce village assurent que les Sarrasins avaient établi leur camp dans une campagne vers Miécret. Les gens du pays vinrent les attaquer et les mirent en complète déroute. Les survivants se réfugièrent dans la forêt de Raimont, s'y retranchèrent, y passèrent l'hiver et s'y défendirent jusqu'à extinction[9].

On a également attribué aux Sarrasins, dans la suite des temps, divers bâtiments : tours, châteaux, églises présentant un aspect archaïque. A Gembloux, on montre une tour des Sarrasins ; comme châteaux de Sarrasins, citons Hastimoulin, Hauteroche (Dourbes), Sautour. Les églises de Noiseux et d'Andenelle sont des églises de Sarrasins[10]. A Namur, il existe un quartier des Sarrasins qui comprend la partie située dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, plus spécialement la rue Notre-Dame et la place Pied-du-Château[11]. A l'endroit

[6] Maraîchers, en wallon.
[7] Sur les « crayas de Sarazins » dans la province de Namur, *cf.* ASAN, t. XII, pp. 190-191 ; t. XXI, p. 452.
[8] F. CAJOT, *Les trésors de monnaies romaines dans la province de Namur*, ASAN, XIV, pp. 92 et suiv.
[9] N. HAUZEUR, *Antiquités de la rive droite de la Meuse*, ASAN, t. IV, p. 396. La légende de Jeneffe est à rapprocher d'une autre du même genre. Une lettre du 2 mai 1874, conservée dans les archives de la Société archéologique de Namur et relative aux fouilles faites en 1844 à Hastedon, relate que dans la région la légende a cours, qu' « il y a bien longtemps les Sarrasins vinrent se retrancher sur cette montagne et y subirent un siège. »
[10] ASAN, t. IV, p. 33 et t. V, p. 23, note 1.
[11] Au mois d'octobre, ce quartier a sa kermesse dite « dicausse des Sarazins ».

marqué de nos jours par la chapelle de saint Materne, s'éleva pendant des siècles la collégiale Notre-Dame, chère aux Namurois[12]. Au XVIII[e] siècle, le style et la disposition de ce sanctuaire paraissaient si bizarres que sa construction fut attribuée aux Sarrasins. On retrouve un écho de cette croyance populaire dans l'*Histoire de Namur* de Galliot (1788) : « Quelques-uns prétendent, écrit cet historien, que l'église de Notre-Dame a été anciennement un temple de faux-dieux, et qu'elle a été consacrée par saint Materne, évêque de Tongres ; mais que la chose soit ainsi ou non, il n'en est pas moins vrai qu'elle est de la plus haute antiquité. On y voit encore aujourd'hui une église souterraine, dans laquelle se trouvent trois autels, et où, suivant une pieuse tradition, les fidèles célébroient les saints mystères durant les persécutions des empereurs romains, lorsqu'ils étoient maîtres de la Belgique[13].»

La collégiale Notre-Dame étant une église de Sarrasins, on s'explique dès lors très facilement comment ce surnom fut appliqué aux habitants du quartier ; d'autant plus que dans le vieux Namur, il était de tradition de donner des sobriquets aux paroissiens des diverses églises de la ville. Les paroissiens de Saint-Loup étaient appelés les loups et ceux de Saint-Jean les agneaux[14]. Les Sarrasins seuls ont survécu.

[12] Elle fut démolie en 1803.
[13] GALLIOT, *Histoire de Namur*, t. III, p. 198. La collégiale Notre-Dame remontait, semble-t-il, dans ses parties principales au XI[e] siècle.
[14] Les églises de Saint-Loup et de Saint-Jean se dressaient l'une en face de l'autre, séparées seulement par leurs cimetières (aujourd'hui la place du Marché aux légumes). A la sortie du catéchisme, les enfants des deux paroisses se livraient bataille. Les paroissiens de Saint-Jean qui paraît-il étaient les plus nombreux et les plus forts, remportaient souvent la victoire ; c'est ce qui faisait dire qu'à Namur les agneaux dévoraient les loups.

3
La Reine Brunehaut

Après la conquête de la Gaule, les ingénieurs romains substituèrent aux pistes et aux sentiers gaulois un immense réseau de voies admirables qui défièrent les siècles[1]. Nos ancêtres du moyen âge ne purent s'imaginer qu'une œuvre aussi grandiose eût été accomplie par des hommes ordinaires. Ils attribuèrent la construction de ces chaussées indestructibles à des êtres surnaturels ou à des personnages célèbres de l'histoire ou de la légende[2]. Chez nous, elles sont mises généralement sous le nom du diable ou de la reine Brunehaut[3].

Cette princesse, qui régna sur l'Austrasie de 567 à 613, fut la figure la plus remarquable de son temps. Elle encouragea le commerce et entretint les routes romaines. « Les terribles vicissitudes de sa vie et surtout sa fin épouvantable, dit G. Kurth, firent sur les esprits une impression profonde ; elle devint pour la multitude une espèce de magicienne[4]. » En Wallonie, les bonnes gens racontèrent longtemps que Brunehaut avait fait construire par de mauvais esprits et en une seule nuit tous ces beaux chemins que l'on admirait tant[5]. Dans notre province, la voie romaine de Bavay à Tongres porte encore le nom de chaussée de Brunehaut à Sombreffe, Gembloux, Aische-en-Refail[6]. Il en est de même de la voie romaine de Bavay à la Meuse sur le territoire de Rognée[7].

A Velaine-lez-Jambes, on montrait le tombeau de la magicienne. C'était un dolmen qui longtemps se dressa isolé au milieu de la plaine. Une charte du 19 octobre 1486 le signale sous le nom de pierre Brunnehout[8]. Dans sa chronique du comté de Namur, composée vers 1584, Paul de Croonendael en donne une description pleine d'intérêt : « Entre les villages de Dave et de Jambes-lez-Namur, du costé vers Ardenne et à un trait d'arc près la rivière de Meuse, se trouvent deux grosses pierres sauvages comme plantées de mains d'homme, assez arrière l'une de l'autre, ayant environ quatre pieds de hauteur, sur lesquels a esté mise par dessus une autre grande et large pierre fort épaisse aussi sauvage, par forme d'autel, sous laquelle on peut facilement

[1] *Cf.* F. CUMONT, *Comment la Belgique fut romanisée*, Bruxelles, 1914, pp. 11 et suiv.
[2] *Cf.* G. KURTH, *Histoire poétique des Mérovingiens*, Paris, 1893, pp. 424 et suiv.
[3] Il y a des exceptions mais elles sont peu nombreuses : Chemin des Sarrasins à Andenelle ; Chérau de Charlemagne à Leffe lez-Dinant ; la Pavèie Charlemagne dans les Hautes Fagnes. Cette pavèie aurait été construite par le démon à la suite d'un pacte conclu avec Charlemagne, *cf.* H. SCHUERMANS, *Spa et les Hautes Fagnes*, p. 93.
[4] G. KURTH, *loc. cit.*
[5] Cette légende est déjà rapportée dans *Ly Myreur des Histors*, de Jean d'Outremeuse (XIV[e] siècle), t. II, pp. 225 et 576. On la retrouve à propos des chemins dits du Diable. La Pavèie du Diable (tronçon de voie romaine entre Francorchamps et Sart) et la Chaussée du Diable, entre Marche et Bastogne (tronçon de la voie d'Arlon à Tongres) auraient été construites en une nuit. Cf. H. SCHUERMANS, *op.cit.*, p. 111 ; E. TANDEL, *Communes luxembourgeoises*, t. IV, p. 514, t. V. p. 489.
[6] A Taviers, Boneffe et Branchon, la voie romaine de Bavay à Tongres, est appelée la chaussée romaine (not. sur les cartes militaires). Mais cette appellation est récente. Autrefois, on ne connaissait que la chaussée de Brunehaut.
[7] E. DEL MARMOL, *La chaussée romaine de Bavay à la Meuse*, ASAN, t. XIII, pp. 8 et 14.
[8] Chartier de l'abbaye de Géronsart, AEN.

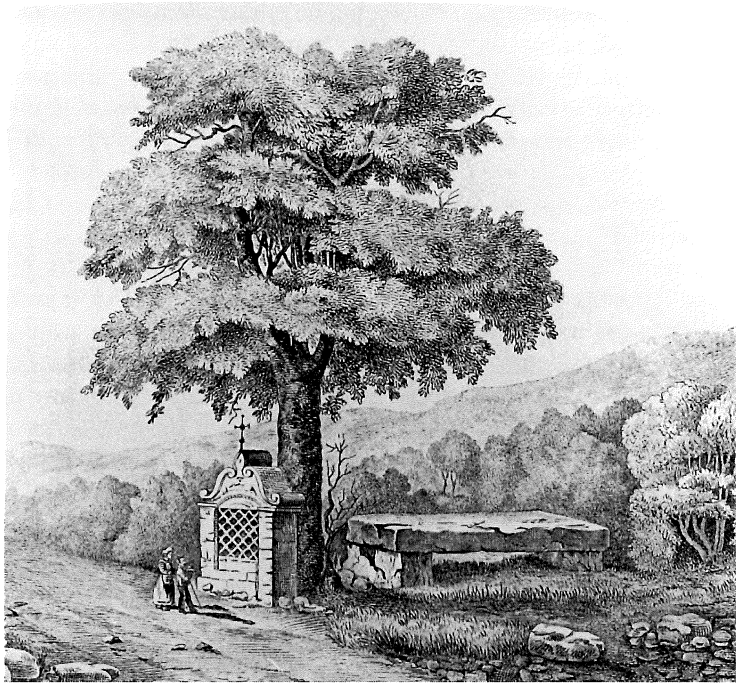

Fig. 2 : Le dolmen de Velaine à Jambes appelé aussi « Pierre Brunehaut » ou « Pierre du Diable » d'après un dessin pris avant sa destruction, vers 1820.
La chapelle a subsisté jusqu'en 1880. Lithographie publiée dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, t. VIII, 1869, A.S.A.N.

marcher par dessoubs en estant baissé sur ses mains ; lequel autel on estime fort antique, ores qu'il n'y ait aucune écriture, s'appelant par les anciens[9] la tombe de Brunehault[10] (fig. 2). »

Lorsque Gramaye rédigea son *Namurcum* – paru en 1608 – ce monument barbare se nommait l'autel de Brunehaut (*quod vulgus aram Brunehildis vocat*)[11]. Jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, les documents d'archives le désignent sous le nom de pierre Brunehaut[12]. Mais au commencement du siècle suivant, une nouvelle légende vint se greffer sur la première.

En 1694, parut à l'imprimerie Albert, rue de la Croix, à Namur, un volume intitulé : *La vie de saint Materne, apôtre de Namur*, qui obtint un grand succès. Son auteur, J. Dupont, chapelain de la collégiale Notre-Dame, se proposait de répandre la dévotion envers saint Materne. D'après une vieille tradition, le disciple de saint Pierre aurait renversé une idole fameuse nommée Nam, laquelle rendait des oracles au confluent de la Sambre et de la Meuse[13]. A propos du culte rendu à cette divinité, J. Dupont ne doute pas que l'autel de pierre de la plaine de Velaine n'ait servi pour des « impies et superstitieuses cérémonies ». Il ajoute ceci : « Le vulgaire l'appelle la pierre de Brunehaut par une erreur populaire qui luy a fait donner ce nom aux ouvrages qui lui paroissent admirables, comme aux grands chemins des Romains qui traversent ces pays[14]. »

L'idée émise par l'ingénieux chapelain fit du chemin. Quelques années plus tard, on éleva contre le dolmen une petite chapelle dédiée à saint Materne, et le monument préhistorique se trouva rattaché de la sorte à la légende du saint apôtre. « II y en a qui pensent, écrivait un Namurois en 1740, que cette pierre si massive que l'on voit élevée dans la plaine de Jambes étoit l'autel de cette fameuse divinité (le dieu Nam), aussi la nomme-t-on vulgairement la Pierre du Diable à raison des sacrifices que l'on soubçonne y avoir été offerts au démon. D'autres l'appellent la pierre de Brunehaud comme si c'étoit la pierre sépulcrale de cette méchante reine de France[15]. » La légende

[9] C'est-à-dire que les vieillards l'appellent la tombe de Brunehaut.
[10] P. DE CROONENDAEL, *Cronicque contenant l'estat ancien et moderne du comté de Namur*, édit. par de Limminghe, t. I, p. 70. Dans la citation ci-dessus, j'ai rajeuni quelque peu l'orthographe.
[11] E. DEL MARMOL, *Fouilles au lieu dit la Pierre du Diable à Jambes*, ASAN, t. XIII, p. 340.
[12] La pierre Brunehault dans un acte du 13 sept. 1569 (*Reg. aux transports de Jambes*, n° 5, fol. 130, AEN); la pierre Brunehotte dans un acte du 28 mars 1670 (item. *Reg.* n° 10, fol. 19).
[13] D'où serait venu le nom de Namur. Je me propose de consacrer une notice spéciale à la légende de saint Materne et du dieu Nam, qui apparaît dès le XIII[e] siècle, mais qui ne devint vraiment populaire qu'au XVII[e] siècle, à la suite de circonstances que je crois pouvoir établir.
[14] J. DUPONT, *La vie de saint Materne*, p. 31.
[15] *Histoire de Namur par un Namurois*, composée vers 1740, manuscrit appartenant à la Soc. archéol. de Namur, p. 11. Le dolmen change aussi de nom dans les documents d'archives : la pierre Brunhot, en 1736 (*Reg. aux résol. du Magistrat de Namur*, n°8, fol. 56, AEN) ; la pierre Brunhot dite la Pierre du Diable, en 1751 (acte du 29 oct. 1751 du notaire Joniaux, AEN) ; la Pierre du Diable en 1756 (*Reg. aux transports d'Amée et Velaine*, vol. 1, fol. 4 v° AEN) ; Brunhot vulgairement nommée la Pierre du Diable, en 1774 (acte du 13 mai 1774, du notaire Pasquet, AEN).

de saint Materne parvint à détrôner complètement celle de la reine d'Austrasie. En 1808, G. Vaugeois, président du tribunal de Namur, qui recueillit sur place les souvenirs populaires relatifs à la Pierre du Diable, n'entendit plus parler de la magicienne[16].

[16] Ce Vaugeois a écrit sur la Pierre du Diable un curieux mémoire sous forme de lettre qui a paru dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, t. III (1809), p. 329. Le dolmen de Velaine fut stupidement démoli en 1820 ; la chapelle a subsisté jusqu'en 1880. Les vieux « cotelîs » connaissent encore l'emplacement de la Pierre du Diable.

4
Les Templiers

Dans la vallée de la Lesse, en face de Walzin, s'élève une vieille tour ruinée qui passe pour avoir été construite par les Templiers. Ceux-ci étaient de faux religieux qui se livraient à toutes sortes de brigandages et enlevaient les plus belles filles du pays. Pour dépister et échapper aux poursuites, ils avaient l'habitude de ferrer leurs chevaux à rebours. Une nuit, pendant un terrible orage, la foudre tomba sur le château de Caverenne et l'incendia. Ses sinistres habitants périrent dans les flammes.

Cette tradition relative à la vie de rapines et à la fin dramatique des Templiers n'est pas spéciale à Caverenne ; on la retrouve à Loverval dans l'Entre-Sambre-et-Meuse[1], à Raussart dans les Hautes-Fagnes[2], ainsi que dans de nombreuses localités luxembourgeoises[3] (fig. 3).

Comme on le sait, les frères de l'Ordre du Temple furent accusés au commencement du XIV^{e} siècle de pratiquer des doctrines diaboliques. Leur orgueil et leur fortune avaient accumulé contre eux des préjugés opiniâtres. Joignez à cela qu'ils tenaient leurs chapitres et notamment les chapitres où la réception de nouveaux membres avait lieu, pendant la nuit, en salle close gardée par des sentinelles. Leurs couvents, les Temples, étaient des asiles inviolables construits comme des forteresses[4].

Après leur suppression retentissante, les légendes qui s'étaient formées autour de leur nom continuèrent à circuler dans le peuple, puis se localisèrent à des endroits bien déterminés. Les châteaux des Templiers sont généralement des ruines anonymes qui n'ont jamais eu de rapport avec l'ordre[5].

Les souvenirs laissés par ces moines chevaliers dans le folklore européen sont partout concordants. En France, on dit encore aujourd'hui : « Boire comme une templier », et le vieux mot allemand *Tempelhaus* s'entend d'une maison mal famée.

[1] Clément LYON, *Les Templiers de Loverval*, dans *l'Education populaire de Charleroi*, numéro du 14 novembre 1878.
[2] H. SCHUERMANS, *Spa et les Hautes Fagnes*, pp. 265 et suiv.
[3] E. TANDEL, *Usages, coutumes et légendes du pays de Luxembourg* dans les *Annales Inst. archéol. d'Arlon*, t. XXXII, pp. 55, 82, 83 ; cf. aussi *ibidem*, t. II, pp. 173, 174 ; t. V. p. 279 ; t. IX. p. 230.
[4] E. LAVISSE, *Histoire de France*, t. III, 2^{e} partie, pp. 175 et suiv.
[5] C'est le cas notamment pour les ruines de Caverenne, Loverval et Raussart dont on ignore complètement l'origine et l'histoire.

Fig. 3 : Chapelle de Saint-Donat en face du château de La Bruyère avec, en soubassement, la pierre aux armes du commandeur Jérôme de Hombliéres (G.F.).

5
Les Dames du Temps jadis

1. La châtelaine de Montaigle.

Aux ruines si romantiques de Montaigle, dans la vallée de la Molignée, se rattachent plusieurs légendes. Lors du dernier siège que soutint le château, les assiégés, après une énergique défense, durent capituler faute de vivres. Le chef ennemi ne voulut pas recevoir le châtelain à merci, car il avait juré de le pendre à la plus haute tour ; mais il permit à la châtelaine de sortir du manoir sans être inquiétée. A la vesprée, on vit celle-ci traverser le pont-levis et prendre le chemin de Bouvignes, en portant sur ses épaules un énorme fagot de bois. Quand elle eut dépassé les postes ennemis et gravi la côte, ses forces l'abandonnèrent, elle tomba épuisée sur le sol ; dans le fagot se trouvait son époux le châtelain de Montaigle[1].

Avant l'établissement du chemin de fer, lorsque la vallée avait conservé toute sa sauvagerie, les paysans évitaient de passer le soir sous la grande ombre de Montaigle. Ils craignaient, disaient-ils, de voir apparaître la dame à une des fenêtres du château. Quelle était cette femme qui hantait de la sorte les décombres de la vieille citadelle? Etait-ce Jeanne d'Harcourt, la bonne comtesse de Namur, qui posséda longtemps la seigneurie, ou la châtelaine de la légende ? Nul ne le savait. La tradition restait muette sur ce point ; c'était la dame, voilà tout[2] (fig. 4).

[1] L'histoire de la châtelaine de Montaigle n'est que la localisation d'un thème populaire que l'on retrouve entre autres dans la légende du château d'Omont, dans les Ardennes françaises (A. MEYRAC, *Traditions et légendes des Ardennes*, p. 332) et dans celle du château de la Weibertrue, à Weinsberg, Wurtemberg (*Magasin pittoresque*, année 1866, p. 196).

[2] A. BEQUET, *Le château de Montaigle*, 3e édit., Namur, 1901, p. 25 et ASAN, t. VI, p. 111. Une autre légende relative à Montaigle, celle des amours tragiques de Gilles de Berlaymont et de la belle Midone de Bioul, que rapportent les guides de la vallée de la Meuse n'a jamais circulé dans le peuple. C'est dans toute la force du terme une légende savante. Elle a été inventée de toutes pièces par Ph. Blommaert, littérateur gantois, qui la chanta en vers flamands : *Gedichten*, Gand, 1853, p. 141. C. Rodenbach (en litt. Cabnedor) la fit connaître au public français dans *Montaigle*, Gand, 1872, brochure in-12 de 26 pages et dans *Dinant-Pittoresque*, Dinant, 1879, p. 57. Enfin M. H. de Nimal dans ses *Légendes de la Meuse*, Bruxelles, 1888, p. 261 a donné à ce conte sa forme définitive et en a fait un petit chef-d'œuvre.

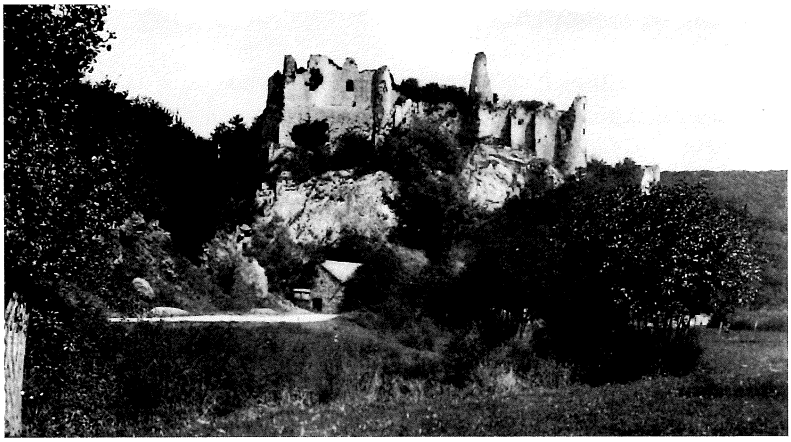

Fig. 4 : Les ruines du château de Montaigle (Nels).

2. Les trois dames de Crèvecœur.

Approchez, chrétiens fidèles,
Pour entendre réciter
Comme en ce château croulé
Trois dames jeunes et belles
Du haut des tours ont sauté
Requiescant in pace.

(*La complainte des dames de Crèvecœur.*)

En l'an de grâce 1554, le roi de France, Henri II, vint assiéger la ville de Bouvignes, alors presque aussi importante que Dinant sa voisine et son ancienne rivale. Sommés d'ouvrir leurs portes, les bourgeois répondirent avec fierté : « Que mieux aimoient passer par les tranchans des armes, respandre leur sang jusques au massacre du dernier homme et supporter l'inflagration entière de leur ville, que de se rendre à la discrétion et soub l'obeyssance de Henry second[3]. »

[3] Historique.

Le roi Henri fit alors mettre en batterie ses couleuvrines, bombardes et bastardes. Une brèche s'ouvrit près de la porte du Val, et le flot des assaillants pénétra dans la place. Beaucoup de bourgeois périrent les armes à la main, en gens de cœur. « Pour avoir témérairement résisté et tenu fort contre la puissance du roy », la ville fut incendiée.

En haut sur la montagne, dominant la vallée, se dressait le château de Crèvecœur. Ses défenseurs étaient commandés par trois chevaliers qui avaient avec eux leurs femmes, que la tradition nous représente comme jeunes et belles. Le lendemain, les Français donnèrent l'assaut à la forteresse. Les soldats de la garnison, décidés à vendre chèrement leur vie, accomplirent des prodiges de valeur. Au premier rang, on apercevait les trois dames prodigant leurs soins aux blessés, ou rechargeant les arquebuses. Les chevaliers tombèrent ; le mur d'enceinte fut forcé. Les trois dames se retirèrent dans le donjon, avec une poignée de survivants. Elles désiraient ardemment la mort, s'exposant aux traits et aux balles, mais il était visible que l'ennemi, frappé de leur beauté, cherchait à les prendre vivantes. Lorsque la poterne fut enfoncée, et que les Français pénétrèrent dans la tour, les héroïnes gagnèrent la plateforme surplombant le rocher à pic. Après avoir fait le signe de la croix, elles se prirent la main, puis, sans hésiter, s'élancèrent dans le vide. Leurs corps vinrent s'abattre dans les ruines fumantes de Bouvignes.

Chaque année, le 24 août, dans l'église paroissiale de cette ville, on dit une messe pour le repos des âmes des trois dames de Crèvecœur[4].

[4] L'épisode des dames de Crèvecoeur est connu seulement par la tradition ; les historiens contemporains n'y font point allusion. Galliot, qui écrivait en 1788, signale le premier cette touchante histoire, en s'étayant des *Annales de Bouvignes* que nous ne possédons plus. Il est certain que la messe d'anniversaire se célébrait au XVIII[e] siècle. En effet, il en est fait mention dans deux registres de cette époque ayant appartenu à la cure de Bouvignes. Sur cette question et sur le siège de Bouvignes en 1554, cf. GALLIOT, *Histoire de Namur*, t. III, p. 271 ; J. BORGNET, *Cartulaire de la commune de Bouvignes*, Namur, 1862, t. I, pp. LVI et suiv., t. II, pp. 335 et suiv. ; A. HENRI, *Notes sur l'histoire de Bouvignes*, Namur, 1888, pp. 270 et suiv.

6
Les mauvais seigneurs châtiés

1. La captivité du seigneur à la Houssette.

Messire Jean, comte de Chimay, surnommé « à la Houssette » à cause de son habitude de porter des chaussures houssettes, était un grand chasseur devant l'Eternel. Au cours de ses randonnées, il ne connaissait pas d'obstacle. Souventes fois il lui arriva de dévaster les moissons en les traversant avec ses piqueurs et ses chiens. Plusieurs bourgeois de Couvin subirent de ce chef les plus grands dommages. En ce temps-là on aimait la chicane et les procès. Mais quelle cour, quel échevinage aurait consenti à intenter une action contre le comte de Chimay ? Sa haute fortune et sa puissance le mettaient hors de pair. C'est pourquoi les susdits bourgeois résolurent de se faire justice eux-mêmes, et voici comment ils accomplirent leur dessein.

Un jour que le noble seigneur s'était éloigné de ses gens en poursuivant le gibier, ils se jetèrent sur lui, et après l'avoir garrotté, ils le conduisirent en secret et par de longs détours au château de Couvin. Sous les fondations du vieux manoir, il y avait une basse fosse creusée dans le roc, dont seuls ils connaissaient l'existence. C'est là qu'ils enfermèrent leur prisonnier. Chaque matin, un des conjurés lui descendit au bout d'une corde un repas de carême, à savoir du pain et un cruchon d'eau. Dans le pays, le comte passa pour mort. Suivant l'opinion la plus commune, l'infortuné veneur avait été dévoré par des loups. Au bout de sept ans de captivité, Dieu eut pitié de lui.

J'ai omis de vous dire que dans sa sombre demeure, le pauvre sire à la Houssette recevait un peu de lumière par une mince fissure du rocher. Or, il advint qu'un jeune manant, nommé Bazelaire, en s'exerçant à tirer à l'arbalète, envoya un trait dans la fente du rocher. S'aidant des pieds et des mains, le *vaurlèt* grimpa jusqu'au creux et y enfonça le bras pour reprendre sa flèche. Le prisonnier ne manqua pas de saisir aussitôt cette main qui tâtonnait dans l'ombre, et il la retint de toutes ses forces malgré les hurlements de possédé de son propriétaire qui croyait avoir affaire à un nuton. L'émoi du garçon était si vif que le comte eut grand peine à le calmer. Enfin il put lui faire entendre raison et lui narra sa douloureuse aventure : « Si vous pouvez avertir ma femme et mes proches, ajouta-t-il, votre fortune est assurée. » Le bon Bazelaire n'en demanda pas plus long. Tout d'une traite, il courut jusqu'à Chimay, où la dame de céans, qui avait toujours conservé quelque espoir, le crut sans peine. Sur le champ, elle fit sonner le tocsin et prendre les armes aux habitants des dix-sept villages de la seigneurie ; puis, à la tête de tous ses vassaux, la comtesse marcha sur Couvin. A la vue de cette grosse troupe hérissée de piques et de hallebardes, les bourgeois de la petite ville prirent peur, si bien que ceux qui étaient dans la confidence s'empressèrent de délivrer le captif. Le sire était dans un bel état, comme vous pensez, mais il fut

si heureux de revoir la clarté du jour que par esprit de religion il pardonna généreusement à ses bourreaux. Cependant, avant de se retirer, il fit canonner le château jusqu'au moment où les murailles s'écroulèrent ; et disait messire Jean, faisant allusion au nom de Couvin que le vulgaire prononce Couvé : « Couvé, Couvé, tu m'as couvé, mais tu ne me couveras plus.»

Telle est la véritable histoire du seigneur à la Houssette, comme on la raconte dans l'Entre-Sambre-et-Meuse[1].

Au commencement du siècle dernier, un littérateur de renom, Lemercier, de l'Académie française, composa avec les données de cette légende un libretto d'opéra que le maestro Auber, le futur auteur de la *Muette de Portici*, mit en musique. La pièce fut jouée sur le théâtre du château de Chimay par les membres de la famille princière. Le rôle de la châtelaine était rempli par la belle Mme Tallien, remariée au prince de Chimay. La soirée ne se passa pas sans incident. « II advint, écrit Mme de Pelet-Narbonne, née Tallien, que l'antique haine des rageurs de Couvin parvint à s'entremettre en vrai trouble-fête. Des envoyés du village vinrent faire un sabbat digne du bon vieux temps à la porte du spectacle. Force fut au prince de parlementer et on n'eût obtenu ni paix ni trêve sans la promesse de donner une seconde représentation qui leur prouverait évidemment que, dans la pièce suspecte, Couvin et son seigneur n'étaient pas dépeints à la postérité sous des couleurs trop noires[2]. »

2. La chasse infernale de Bohan.

Sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse, le village de Bohan avait pour seigneur l'homme le plus avide et le plus rapace qu'il fût possible de trouver. Il se nommait Jacques-Florentin de Fiennes. Se sentant les coudées franches, car il était puissamment apparenté et bien en cour, le personnage commença par remettre en vigueur quelques droits féodaux que les guerres et les partages avaient laissé déchoir et s'en arrogea d'autres auxquels ses prédécesseurs n'avaient jamais prétendu. Les manants tentèrent de résister, mais le sieur de Fiennes avait tous les robins dans sa manche. Les cours de justice lui donnèrent raison, et les pauvres gens durent courber la tête. Enhardi par le succès de ses entreprises, le despote résolut de s'emparer des bois communaux de Bohan qui formaient la principale ressource de ce pauvre village. Il manœuvra de telle façon qu'après plusieurs procès, il

[1] L'origine de cette légende est inconnue. Elle est rapportée pour la première fois par le chanoine Le Tellier, doyen du chapitre de Chimay, dans son gros manuscrit de 700 pages, intitulé : *Recueil chronologique et historique sur l'ancienneté de la ville de Chimay en Hainaut et autres remarques*, écrit en 1768, cfr. G. HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay*, Bruxelles, 1866, t. I, p. 186. L'histoire de la captivité de Jean de Chimay est très connue et a plus d'une fois tenté les littérateurs.
[2] G. HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay*, t. 1, p. 189, note 2.

arrondit ses domaines de près de 400 arpents de belle futaie. Dieu sait quel mauvais coup il méditait encore, lorsque la mort vint le saisir au château de Membre, où il habitait.

Quelque temps après, on apprit que, la nuit dans la Fargne, on entendait les aboiements de chiens et tout le bruit d'une chasse grandement organisée. Personne n'osa plus traverser cette partie de la forêt après le coucher du soleil. Un habitant de Sugny qui tenta l'aventure fut bien puni de sa témérité. Il était parvenu près de l'endroit redouté lorsque les douze coups de minuit tintèrent à l'église de Bohan. A ce moment, il perçut dans le lointain le son prolongé d'un cor de chasse. Quelques instants plus tard, au son du cor très rapproché cette fois, se joignirent des aboiements de chiens. Notre homme épouvanté se laissa tomber sur le sol la face contre terre. Aussitôt des centaines de chiens sortant d'un hallier arrivèrent sur lui. Ils étaient suivis de chasseurs montés sur des chevaux dont les nasaux lançaient des flammes. Au milieu de ce groupe infernal galopait le défunt seigneur de Bohan ; sa figure était celle d'un cadavre et de l'orbite de ses yeux sortait du feu. Quand la chasse se fut éloignée, l'homme de Sugny s'enfuit fou de terreur ; ses cheveux étaient devenus blancs comme neige.

Après la Révolution, la commune de Bohan qui était rentrée en possession de ses bois, fit essarter la Fargne. Depuis lors on n'a plus entendu parler du chasseur maudit ; la fin de son expiation était probablement arrivée[3].

[3] Jérôme PIMPURNIAUX (A. Borgnet, professeur à l'Université de Liège), *Guide du Voyageur en Ardenne*, t. II, Bruxelles, 1858, pp. 229 et suiv. Docteur Th. DELOGNE, *L'Ardenne méridionale belge*, Bruxelles, 1914, p. 62. - Les agissements de Jacques de Fiennes sont historiques. Ce tyranneau de village mourut le 17 mars 1780. *Cf.* G. ROLAND, *Orchimont et ses fiefs* dans *An. Académie arch. de Belgique* (Anvers), 4e série, VIII (1896), pp. 3 et suiv. et t. IX, p. 190.

7
L'épopée carolingienne au pays de Namur

1. Les légendes d'Andenne.

A Andenne, les légendes rayonnent autour de la personne de sainte Begge.

Cette sainte vécut au VII[e] siècle. Fille du maire du Palais Pépin, dit de Landen, elle épousa Anségise qui administra le royaume franc sous le roi Sigebert III. De ce mariage naquit Pépin, dit de Herstal. Begge mourut en 693, à Andenne, où elle avait fondé un monastère[1].

Ces quelques lignes renferment tout ce que l'on sait de certain à son sujet. Mais comme toujours, la légende en connaît beaucoup plus long que l'histoire. Begge et son époux habitaient le château de Chèvremont, près de Liège. Anségise qui aimait à chasser dans les forêts du voisinage, découvrit un jour un enfant nouveau-né qui vagissait dans un fourré. Emu de pitié, le leude recueillit le pauvre abandonné et le porta au manoir, enveloppé dans son manteau. Begge le reçut dans ses bras, mais douée du don de prophétie, elle déclara que cet enfant serait plus tard un objet de scandale. Néanmoins, elle le fit élever comme son propre fils et lui donna au baptême le nom de Gonduin[2].

Devenu adolescent, Gonduin conçut pour sa mère adoptive une passion coupable. Pendant une partie de chasse, il tua traîtreusement son bienfaiteur en le frappant par derrière ; puis réunissant ses amis, il marcha sur Chèvremont. Son but était de se rendre maître de la forteresse, d'épouser Begge et de s'emparer du pouvoir suprême.

Avertie des desseins du meurtrier, Begge s'enfuit secrètement du château par une poterne. Arrivée au bord de la Vesdre, elle ne savait comment franchir la rivière lorsqu'une biche lui indiqua un gué[3]. La sainte trouva un asile dans les domaines de sa famille en Hesbaye. Dans la suite, Pépin de Herstal vengea la mort de son père en tuant Gonduin de sa propre main.

Cependant, la pieuse veuve résolut de se consacrer à Dieu. Au cours d'un pèlerinage à Rome, elle fit le vœu de fonder un monastère avec sept chapelles en souvenir des sept basiliques de la Ville éternelle. De retour dans sa patrie,

[1] E. LAVISSE, *Hist. de France*, t. II-1, p. 157 ; L. VAN DER ESSEN, *Etude crit. sur les Vitae des saints mérovingiens de la Belgique*, pp. 182 et suiv.
[2] L'autel de sainte Begge, dans la collégiale d'Andenne, est encore orné d'une peinture sur bois de la fin du XVI[e] siècle qui représente Anségise découvrant le petit Gonduin dans la forêt, puis le baptême de l'enfant. MISSON, *Le chapitre noble d'Andenne*, p. 44.
[3] Les chanoinesses d'Andenne portaient autour du cou un médaillon ovale où sainte Begge était représentée tenant dans la main droite sept clochers et ayant une biche couchée à ses pieds. MISSON, *op. cit.*, p. 112.

elle tenta à trois reprises de réaliser son projet dans des lieux différents. Par trois fois, elle en fut empêchée par des causes diverses. L'emplacement choisi par le Seigneur lui fut désigné de la façon suivante. Begge résidait dans sa villa de Seilles, sur la rive gauche de la Meuse. Un de ses bergers qui gardait un troupeau de porcs sur la rive droite du fleuve perdit une truie pleine. En vain la chercha-t-il par monts et par vaux pendant plusieurs jours. Enfin, il la retrouva entourée de sept petits. Vers le même temps, Pépin de Herstal qui chassait dans ces parages, découvrit une poule sauvage abritant sous ses ailes sept poussins. Frappée de cette coïncidence et de la répétition du chiffre mystique sept, Begge n'hésita plus et fonda son abbaye à cet endroit. Ce fut le célèbre monastère d'Andenne qui, au commencement du XIII[e] siècle, se transforma en chapitre noble[4] (fig. 5).

A Andenne, Begge vécut entourée de saints. Deux d'entre eux sont restés populaires : sainte Orbie et saint Mort.

Orbie était la servante de sainte Begge. On a retenu d'elle ce trait. Quand la sainte fille allait à Coutisse soigner sa mère malade, le diable éteignait la chandelle de sa lanterne mais un ange la rallumait aussitôt[5]. Avant la Révolution,

Fig. 5 : Médaille représentant sainte Begge, patronne d'Andenne (G.F.).

[4] Jusqu'au XVIII[e] siècle, Andenne compta sept chapelles dont la plus importante, Sainte-Marie-Majeure, servait d'église collégiale. On disait « Andenne-aux-sept-églises, ad septem ecclesias ». *Cf.* MISSON, *op. cit.*, pp. 33 et suiv.

[5] Le même trait est attribué à sainte Gudule et à la patronne de Paris. Une statue du XIII[e] siècle décorant le portail de Saint-Germain l'Auxerrois, représente sainte Geneviève « tenant un cierge qu'un petit diable placé au-dessus d'elle s'efforce de souffler ; enfin un ange souriant, un flambeau au poing, prêt à rallumer s'il éteint le cierge de la sainte. » J. K. HUYSMANS, *Trois églises et trois primitifs*, 2[e] édit. p. 47.

plusieurs fois par an, on exposait ses reliques sur l'autel de l'église collégiale d'Andenne[6], et le 10 octobre, jour de sa fête, les habitants de Coutisse venaient en procession et avec une escorte de gens armés chercher la châsse pour la conduire dans leur paroisse[7]. Aujourd'hui, au bord d'un vieux sentier qui conduit d'Andenne à Coutisse, à l'orée du bois de Hautebise, une petite chapelle rappelle au passant le souvenir de l'humble servante (fig. 6).

Fig. 6 : Statue de sainte Orbie, XVII[e] s.
Coutisse, église Saint-Hubert (IRPA-KIK).

[6] A la Saint-Grégoire (12 mars), à la Sainte-Catherine (25 nov.), la veille de la Sainte-Barbe (4 déc.), le jour des Innocents (28 déc.), *Les offices et cérémonies du chapitre d'Andenne* publiés dans MISSON, *op. cit.*, pp. 424, 492, 494, 500.
[7] *Les offices et cérémonies du chapitre d'Andenne*, MISSON, *op. cit.*, p. 489.

Saint Mort, en wallon *sint Mwèrt-è-bwès*, a laissé des souvenirs plus nombreux. Il naquit, dit-on, mort-né. C'était alors la coutume en pareil cas de porter le corps de l'enfant devant une statue de Notre-Dame dans l'espoir que cette bonne mère lui rendrait la vie, ne fût-ce que les quelques instants nécessaires pour administrer le baptême. Le père de saint Mort, qui était un pauvre charbonnier, prit son fils et s'en fut à Huy le déposer aux pieds de Notre-Dame de la Vignette. L'enfant ressuscita ; aussi, en mémoire de ce miracle, on lui donna le nom de Mort. A 18 ans, Mort entra comme berger au service de sainte Begge. C'était un garçon simple et bon dont la piété vraiment extraordinaire édifiait sainte Begge elle-même. Avançant dans les voies de la perfection, Mort résilia ses modestes fonctions pour se retirer dans les bois des environs d'Andenne. Là, il vécut en ermite, se livrant à toutes sortes de privations et de mortifications. Un jour, on le trouva étendu sans vie dans sa cabane. A cette nouvelle, les gens d'Andenne accoururent avec un chariot afin de transporter chez eux la dépouille mortelle de leur concitoyen. Mais une fois chargé du précieux fardeau, l'attelage refusa d'avancer. On eut beau frapper les bêtes, pousser aux roues, tout fut inutile. Finalement quelqu'un proposa de laisser les chevaux se diriger eux-mêmes. Aussitôt ceux-ci se mirent en mouvement et prenant une direction opposée à celle qu'on voulait leur faire suivre, ne s'arrêtèrent qu'à Huy devant l'église Saint-Jean-l'Evangéliste. On connut ainsi le lieu que l'ancien berger de sainte Begge avait choisi pour sépulture. Depuis lors l'église Saint-Jean-l'Evangéliste s'appelle l'église Saint-Mort (fig. 7).

Fig. 7 : Statue de saint Mort, XVII^{e} s.
Haillot, chapelle Saint-Mort (IRPA-KIK).

Le bon saint Mort jouit encore aujourd'hui d'un grand renom dans le pays. Sur l'emplacement de sa cabane, aux confins des communes de Haillot et de Coutisse s'élève une chapelle très fréquentée, surtout le premier dimanche du mois d'août, jour du pèlerinage solennel. Sous une arcade pratiquée sous l'autel on aperçoit une pierre de belle dimension. On assure qu'elle servit d'oreiller à saint Mort... (fig. 8).

Fig. 8 : « L'oreiller » de saint Mort. Haillot, chapelle Saint-Mort (J.W.).

Pour en revenir à sainte Begge, son tombeau n'a pas cessé, depuis le moyen âge, d'attirer les foules. Le mausolée se compose de deux larges dalles superposées ; la dalle supérieure qui se trouve surélevée d'environ 40 centimètres au-dessus de la dalle inférieure est soutenue au centre par une colonette cylindrique. Les hernieux – car sainte Begge est invoquée spécialement pour la guérison des hernies – se glissent entre les deux tables de pierre malgré l'étroitesse de l'ouverture, et accomplissent trois fois le tour de la colonnette centrale. Ce vieux rite médical a, depuis longtemps, attiré l'attention des folkloristes[8] (fig. 9).

[8] H. CREPIN, *Notes d'un touriste* dans ASAN, t. IV, p. 270 ; E. MONSEUR dans le *Bulletin de Folklore* (organe de la Société belge de folklore), t. III, fasc. 3 et 4, p. 173 ; S. REINACH, *Les monuments de pierre brute dans le langage et les croyances populaires, Revue archéologique*, 3e série, t. XXI (1893), pp. 339 et suiv. ; cf. aussi H. DELEHAYE, *Les légendes hagiographiques*, 2e édit., p. 178.

Fig. 9 : Collégiale d'Andenne : le rituel du tombeau de sainte-Begge (C.D.).

A cause de sainte Begge, l'ancêtre de la glorieuse famille, Andenne vit fleurir tout un cycle de légendes relatives aux Carolingiens. Charles Martel y serait né. Du moins, Philippe Mousket, chroniqueur tournaisien du XIII^e siècle, le prétend. Sa mère aurait été la sœur de Thierry d'Ardenne, personnage épique qui figure dans plusieurs chansons de geste[9]. Andenne fut aussi le théâtre de sa première action d'éclat.

A l'extrémité du bourg se dresse une fontaine dénommée la fontaine de l'Ours. Ce petit monument est orné d'un bas-relief représentant un ours percé d'une flèche, avec au-dessous cette inscription :

Charles Martel de
Pépin 2^e fils naturel
en l'an sept cent peu
plus me mist icy à mort
cruele.

[9] J. BEDIER, *Les légendes épiques*, t. IV, p. 248, note 1.

Le bas-relief, de même que l'inscription, ne paraissent pas remonter au delà du XVIII[e] siècle. Mais il est incontestable que le monument actuel en a remplacé un autre plus ancien. Croonendael, qui écrivait vers 1584, parle d'un « pourtraict de l'ours tiré par Charles Martel près l'abbaye d'Andenne... taillé en une pierre » et accompagné d'une inscription qu'il reproduit et dont la teneur est identique à celle que nous lisons aujourd'hui[10]. Le chroniqueur liégeois Jean d'Outremeuse (XIV[e] siècle) s'étend longuement sur l'exploit accompli par le fils de Pépin de Herstal et de la belle Alpaïde : Charles était élevé à Andenne près de sa grand-mère sainte Begge. En ce temps-là, un serpent « grand et hideux » dévastait le pays, étranglant hommes, femmes et enfants. Un jour, Charles, alors âgé de neuf ans, jouait près du monastère avec ses petits camarades, lorsque le monstre fit irruption dans la bourgade en « bruissant comme une tempeste ». Les enfants s'enfuirent épouvantés ; seul, Charles ne perdit pas son sang-froid. Il courut à la forge d'un maréchal ferrant, s'arma d'un gros marteau de fer, puis s'élança au devant du reptile. Le dragon vint à lui « gueule baée ». Le garçonnet « li buttat son capiron (chapeau) en la guele, et li serpent commenchat le chapiron à mordre entre ses dents par felonnie, si li entrât entre ses dents et l'entortelhat mult fort. » Charles en profita pour lui décharger sur la tête de furieux coups de marteau. Au troisième coup, la bête était morte. « Et enssi fut li paiis quittes et délivreis de ceste mâle bieste par l'enfant, et si en alat la novelle partout, dont Peppin fut mult liies (content)[11] (fig. 10). »

Jean d'Outremeuse n'a certes pas inventé cette histoire. Il est hautement probable que de son temps circulait une tradition relative à la prouesse accomplie à Andenne par le futur vainqueur des Sarrasins. En effet, le « pourtraict de l'ours » que vit Croonendael au XVI[e] siècle était déjà assez ancien pour que cet auteur,

Fig. 10 : La fontaine de l'Ours à Andenne (J.W.).

[10] P. DE CROONENDAEL, *Cronicque contenant l'estat ancien et moderne du comté de Namur*, édit. de Limminghe, t. I, p. 69.
[11] JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly Myreur des Histors*, édit. Borgnet, t. II, p. 355.

qui se piquait de connaissances archéologiques, le rangeât parmi les antiquités du comté de Namur à côté du tombeau romain de Namèche et de la pierre de Brunehaut de Velaine. Jean d'Outremeuse s'est borné, je pense, à dramatiser l'aventure, et c'est pour corser son récit qu'il a substitué un monstrueux serpent à l'ours un peu prosaïque de la tradition populaire.

Dans plusieurs églises et abbayes de la vieille France, on montrait les tombeaux – évidemment apocryphes – des héros de chansons de gestes : à Saint-Romain-de-Blaye celui de Roland, à Belin, celui d'Olivier, à Gellonne, celui de Guillaume d'Orange, à Saint-Honorat-des-Aliscans, celui de Vivien, etc.[12].

A Andenne, les pèlerins et les voyageurs pouvaient contempler la tombe de Berthe-au-grand-pied, la mère de Charlemagne. Cette princesse est plus célèbre dans la littérature et le folklore que dans l'histoire. Ses aventures pathétiques qui rappellent celles de Geneviève de Brabant ont été chantées au XIII^e^ siècle par Adenet, surnommé le roi des ménestrels, dans un long poème que l'on considère comme un des chefs-d'œuvre de la poésie française au moyen âge[13]. En Bretagne et en Vendée, on lui attribua la construction de chaussées romaines comme chez nous à la reine Brunehaut. C'était une fileuse émérite. On disait au XVI^e^ siècle : « ce n'est plus le temps que Berthe filoit. » Plus tard on se servit communément de cette locution pour rappeler le bon temps ou l'ancien temps ; elle est encore usitée en Provence et dans la Suisse romande[14].

La tradition andennaise voulait que l'épouse de Pépin-le-Bref « desgoutée du monde » se fût retirée au monastère fondé par sainte Begge. Son mausolée s'élevait dans « la place capitulaire », la plus belle salle du chapitre ; nous en possédons une description détaillée du commencement du XVIII^e^ siècle. A cette époque, il consistait en une pierre « d'un marbre noire longue d'environ douze pieds et large de quatre, sur cette est sculptée la figure d'une dame couchée sur son dos, vestüe d'un habit noble à l'antique, un bandeau à l'entour du front et une bourse pendue à costé gauche de la ceinture. Sa teste est du côté d'Occident opposé à l'Orient d'esté et entourée d'une niche. » L'aumônière qui pendait à la ceinture indiquait – croyait-on – que la reine Berthe s'était intéressée à la prospérité de l'abbaye et lui avait fait des donations[15].

[12] Cf. J. BEDIER, *La légende de Raoul de Cambrai*, *Revue historique*, t. 97 (1908), p. 9.
[13] A. BOVY, *Adenet le Roi et son œuvre*, dans *An. de la Société d'archéol. de Bruxelles*, t. XI (1907), p. 266. Adenet le Roi était brabançon.
[14] P. SEBILLOT, *Le folklore de France*, t. IV, p. 331.
[15] Dans un manuscrit du début de XVIII^e^ siècle (non paginé), ayant appartenu au chapitre d'Andenne et intitulé : *Histoire de la fondation du très noble et illustre chapitre d'Andenne, ou recueil historique de ses prérogatives, droits, etc. prouvés par des anciens monuments, par les bulles... et les chartes... mises en ordre de date*, AEN.

Parmi les souvenirs légendaires d'Andenne figure aussi l'enchanteur Maugis d'Aigremont, l'ennemi mortel de Charlemagne[16]. Selon une des anciennes versions de la chanson de geste des quatre fils Aymon, décidé à finir ses jours dans un ermitage, Maugis se rendit à Andenne avant de s'enfoncer dans les bois. Sur l'autel de sainte Begge, il déposa en ex-voto son écu, son heaume et son épée[17].

2. Charlemagne et les Quatre fils Aymon.

Un haut baron, Aymon de Dordone, est venu un jour de Pentecôte à Paris, présenter à son suzerain Charlemagne ses quatre fils Renaud, Alard, Guichard et Richard. L'empereur les a reçus et traités avec honneur ; il les a armés chevaliers de sa main. Mais le lendemain même de l'adoubement, l'un d'eux, Renaud, se prend de querelle, aux échecs, avec un neveu de Charlemagne, Bertolai, qui l'injurie et le frappe au visage. Renaud demande justice à Charlemagne ; celui-ci, loin de lui faire droit, l'outrage au contraire et le frappe à son tour. Alors Renaud, d'un coup de l'échiquier, tue Bertolai (fig. 11).

Fig. 11 : Montés sur Bayard, les quatre fils Aymon, poursuivis par Charlemagne, prennent la fuite. Miniature extraite de l'éd.de Lyon, vers 1480.

[16] D'après la tradition, le château de l'enchanteur Maugis est Aigremont, sur la rive gauche de la Meuse, non loin de Huy.
[17] J. BEDIER, *Les légendes épiques*, t. III, p. 36 et t. IV, p. 248.

Après cette querelle qui a pris si brusquement un tour violent, Renaud s'est enfui avec ses trois frères. Ils se réfugient au fond de l'Ardenne, leur pays natal. Sur la Meuse, ils ont construit un fort château, Montessor. Ils y vivent en sûreté. Mais un pèlerin revenant de Saint-Remacle de Stavelot apprend à Charlemagne où se cachent les fils d'Aymon. Sans retard, l'empereur réunit une armée formidable où se pressent tous les peuples de l'empire : Normands, Poitevins, Bretons, Flamands, Norois. Un beau jour d'été, II arrive en vue de Montessor. Le château est perché sur un rocher. Autour de lui, les montagnes sont hautes et profondes les vallées, les prairies larges, les bois grands et touffus. Pas de plus belle contrée pour la chasse et pour la pêche. La Meuse qui serpente au milieu de ce paysage grandiose, regorge de saumons. Dans les prés, on dresse la tente impériale que surmonte un aigle d'or. Cet aigle dont la vue seule a mis tant de fois les Sarrasins en fuite, ne saurait effrayer ni Renaud ni ses frères ; ils résistent vigoureusement. Montessor est vraiment imprenable. Cependant, un soir, quelqu'un se présente à la porte de la forteresse. C'est Hervieu de Lausanne, un traître, qui a promis à Charlemagne de lui livrer les paladins. S'il réussit, le château lui appartiendra avec cinq lieues de terre à l'entour. Il se donne comme une victime de la tyrannie de Charlemagne. On lui tend la main, on lui sourit, on l'accueille en ami. Une fois dans la place, le nouveau Judas ne tarde pas à accomplir son noir dessein. Au moment où tout repose dans le burg, il ouvre une poterne ; les impériaux arrivent en masse, boutent le feu, massacrent. Les quatre frères se défendent dans la nuit qu'éclaire l'incendie. Ils doivent céder au nombre et finalement se jettent dans la forêt, pleurant leur château bien-aimé qui flambe.

Charlemagne leur donne la chasse. Sans relâche, durant des années, il les poursuivra de refuge en refuge. Pour leur salut, Renaud, Alard, Guichard et Richard ont deux amis merveilleux. L'un d'eux est Bayard, le cheval qui ne va l'amble ni le galop mais vole plus vite que faucon, qui comprend le moindre signe de Renaud, qui se fait fier quand il porte Renaud son seigneur, mais plus fier encore quand, aux heures de péril, il porte les quatre frères à la fois. L'autre ami fidèle des fils d'Aymon, c'est leur cousin l'enchanteur Maugis d'Aigremont. Quand leur chevalerie ne suffit plus, son art de magicien les assiste, quand leur courage fléchit, sa bonne humeur est là pour les « revigourder ».

Après de longues luttes, Charlemagne dont la haine est toujours aussi vive, mais que ses pairs et ses barons menacent d'abandonner, doit se résoudre à faire la paix. Les conditions sont dures pour Renaud. Il s'éloignera de la France, et ira en pèlerinage outre mer visiter le Saint-Sépulcre. Son bon cheval Bayard sera livré à l'empereur. Renaud accepte et s'en va. L'empereur se déshonore en voulant se venger de Bayard. A Liège, du haut d'un pont, il le

fait précipiter dans la Meuse, une meule au cou. Mais le noble destrier brise la meule avec ses sabots, se débat, atteint la rive, et libre, superbe, gagne la forêt des Ardennes où, dit-on, il vit toujours. Parfois on l'entend hennir dans les halliers, surtout la nuit de la Saint-Jean.

Renaud traverse en pèlerin l'Europe et l'Asie Mineure, et arrive en vue de Jérusalem. Mais, ô douleur, la ville sainte n'est plus au pouvoir des chrétiens ; l'émir de Perse s'en est traîtreusement emparé. Le vaillant fils d'Aymon se met à la tête des barons et des chevaliers d'outre mer et l'émir doit bientôt lâcher sa proie. Emerveillés du courage de Renaud, les barons chrétiens lui offrent la couronne de roi de Jérusalem ; il refuse car il ne songe plus qu'à son salut et à faire pénitence. Aussi, ses dévotions accomplies, il reprend le chemin de son pays. Un jour, il arrive en mendiant à Cologne où l'on est occupé à construire l'église Saint-Pierre. Il offre ses services au maître maçon qui l'emploie à transporter des pierres de taille. A lui seul, il fait la besogne de plusieurs ouvriers et cependant pour salaire, il ne veut accepter qu'un seul denier avec lequel il achète du pain. Les autres ouvriers ne tardent pas à le jalouser et bientôt l'accusent de gâter le métier. Un complot s'ourdit. Comme il vient chaque soir manger son pain près du chantier, des compagnons se cachent parmi les pierres, leur marteau au poing. Ils s'approchent et l'assomment par derrière. Ensuite ils jettent le corps de leur victime dans le Rhin. Mais Dieu fait un beau miracle, il envoie vers son serviteur les poissons du fleuve qui soulèvent le corps jusqu'à la surface. L'eau s'illumine, l'on entend des chants admirables qui ne peuvent être que des chants angéliques. C'est une grande rumeur par toute la ville. Hommes et femmes, tous accourent. Les clercs viennent en procession. On rend au corps de Renaud les honneurs d'un saint.

La chanson de geste des Quatre fils Aymon, que je viens de résumer à très larges traits[18], ne repose sur aucune donnée historique certaine. L'éminent romaniste français, M. Bédier, a établi qu'elle fut composée vers la fin du XII^{e} siècle ou au commencement du XIII^{e}, dans le diocèse de Liège[19], probablement au monastère de Stavelot-Malmédy[20].

La « belle et plaisante histoire » eut une très grande vogue dans son pays d'origine. Les témoignages ne manquent pas à ce sujet. En voici un relatif à Namur. Chaque année, le 2 juillet, à travers les rues parées de « mais et

[18] D'après L. GAUTIER, *Les épopées françaises*, t. III, p. 190 et suiv. et J. BEDIER, *Les légendes épiques*, t. IV, pp. 195 et suiv. Le plus souvent, je me suis borné à reproduire textuellement les expressions de ces deux auteurs, surtout du second. Comme le dit si justement M. Bédier, « il est pénible de réduire à un sommaire de quelques pages un beau roman de cape et d'épée... puisque c'est l'abondance même et l'enchevêtrement des aventures qui en font surtout le prix ». *Ibid.* p. 195.
[19] Le diocèse de Liège, avant la création des nouveaux évêchés en 1559, était fort et vaste. Tous les territoires qui forment aujourd'hui la province de Namur en faisaient partie.
[20] *Op. cit., loc. cit.*

autres jolivetés à largesse », se déroulait la procession de la dédicace, mi-religieuse, mi-profane. Derrière Charlemagne et les neuf preux, s'avançaient les fils d'Aymon suivis de leur inséparable cousin, l'enchanteur Maugis. Les quatre frères, armés de toutes pièces, le casque surmonté de panaches blancs, chevauchaient une énorme machine d'osier représentant le cheval Bayard, que des porteurs cachés sous la houssière faisaient mouvoir. L'après-midi du même jour, il était de tradition de représenter des mystères sur les diverses places de la ville. Pendant près de trois siècles, la seule pièce profane qui réjouit les bourgeois et autres bonnes gens accourus de tous les coins du comté fut la *Moralité des Quatre fils Aymon*, qui prit plus tard le titre d'*Histoire du cheval Bayart*. Nous possédons encore de ce drame quelques rôlets remontant à la fin du XVII^{e} siècle (fig. 12).

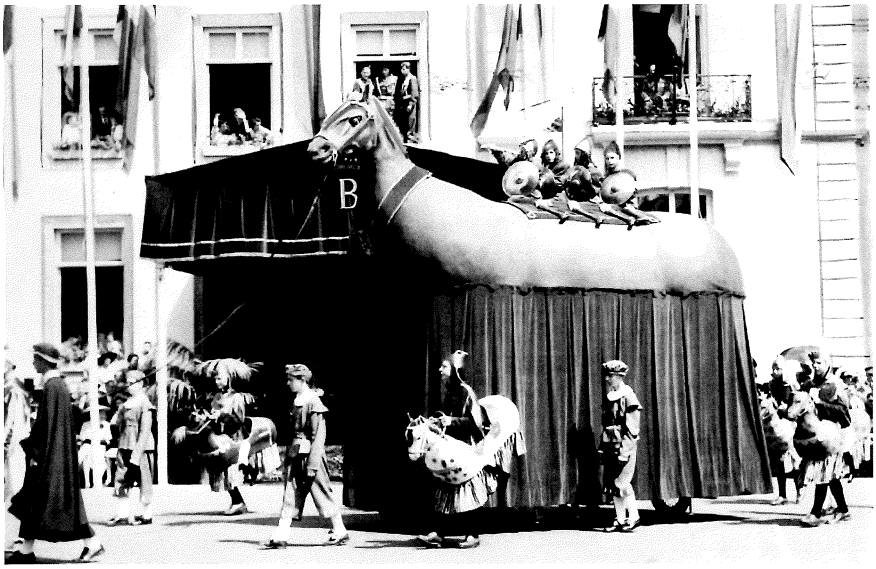

Fig. 12 : En juillet 1952, Bayard et les chevaux-godins défilent place Saint-Aubain lors des fêtes de la Joyeuse Entrée du roi Baudouin (P.D.).

L'archiviste J. Borgnet en a donné des extraits dans son étude si captivante sur les anciennes fêtes namuroises[21].

Les folkloristes ont noté souvent qu'une œuvre littéraire vraiment populaire ne tarde pas à se localiser dans la région où ses héros sont censés avoir vécu. A Vérone, par exemple, où Roméo et Juliette n'ont existé que

[21] J. BORGNET, *Recherches sur les anciennes fêtes namuroises*. Mém. Couron. Par l'Académie royale, in-4°, t. XXVII (1855-1856).

dans l'imagination des poètes, on indique au voyageur et leur palais et leur tombeau ; les deux châteaux en ruine qui se dressent sur les collines des environs sont devenus ceux des Capulets et des Montaigus[22]. Le même phénomène se produisit en Wallonie pour l'épopée chevaleresque des Quatre fils Aymon. Plusieurs vieux châteaux revendiquent l'honneur d'avoir abrité les paladins : Poilvache sur la Meuse, Dhuy sur la Mehaigne, Montfort sur l'Ourthe, Amblève sur la rivière de ce nom. Nous nous occuperons seulement des deux premiers, situés dans la province de Namur (fig. 13).

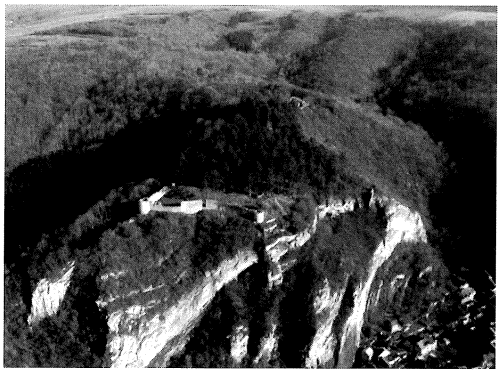

Fig. 13 : Les ruines du château de Poilvache (www.poilvache.be).

Poilvache, forteresse « moult gaillarde[23] », campée sur un rocher à pic entre Yvoir et Dinant, passait au moyen âge pour la bastille la plus formidable de la vallée de la Meuse. Ses ruines couvrent encore aujourd'hui un espace considérable. Le site de Poilvache correspond trait pour trait à celui de Montessor ; à quelques kilomètres en amont s'ouvrent les Fonds de Leffe avec le Chérau de Charlemagne, dont je parlerai plus loin, et la fameuse aiguille dite la Roche-à-Bayard, n'en est pas éloignée de plus de deux lieues. Tout naturellement, les habitants de la région devaient être amenés à identifier à Poilvache le château-fort de Renaud et de ses frères.

[22] H. DELEHAYE, *Les légendes hagiographiques*, p. 49.
[23] Ainsi qualifiée dans la *Chronique rythmée de Floreffe*, XV^e siècle, publiée par REIFFENBERG, *Monuments*, etc., t. VIII, p. 81.

Bien différente est la situation de Dhuy. Ici, nous sommes déjà dans la plaine brabançonne, aux larges ondulations. Rien ne rappelle le paysage tourmenté de Montessor. Ce qui a valu au château de Dhuy la gloire d'être rattaché à la légende des fils d'Aymon de Dordone, c'est le nom évocateur qu'il porte : Bayard. Une telle appellation – affirme-t-on – ne peut avoir été donnée que par Renaud en souvenir de son fidèle coursier. Mais à la lumière des documents d'archives, nous devons bien nous résoudre à admettre une origine moins héroïque. Le castel a emprunté tout bonnement son nom sonore à un ancien moulin qui s'élevait près de ses murs[24]. Au moyen âge nombre de vieux moulins sont dénommés Bayard. On ignore le sens de ce mot que l'on croit d'origine celtique[25]. En tout cas, il n'a rien de commun avec le célèbre destrier. Comme le château de Bayard avait belle allure avec ses nombreuses tours et son massif donjon de forme irrégulière[26], on a fini par oublier le moulin[27].

Dans la banlieue namuroise, à Vocaing, il y avait un moulin Bayard[28], qui pourrait bien, lui aussi, avoir donné naissance à quelque légende. En effet, en 1428, une petite propriété sise dans le voisinage était dite « Aus IIII fils Aymon »[29].

L'imagination populaire ne s'est pas contentée de désigner les forteresses où les quatre frères bravèrent la colère de Charlemagne ; elle a aussi déterminé les lieux où Bayard et ses cavaliers échappèrent à la poursuite des impériaux. Ecoutons à ce propos la *Légende du Chérau de Charlemagne* :

En ce temps-là, Charlemagne poursuivait par le pays les Quatre fils Aymon ; ses ennemis, montés sur leur cheval Bayard. Celui-ci arriva par les hauteurs au bord de la gorge profonde et encaissée appelée Fonds-de-Leffe. Le cheval merveilleux la franchit d'un bond vigoureux et retombant sur les rochers

[24] « Libertus de Duys, miles... tres modios multure... in molendino suo de Baiart assignavit » : charte de l'année 1250. BARBIER, *Hist. du monastère de Géronsart*, p. 255 : « pratum quod jacet a Baiart » : *Polyptyque de l'abbaye de Villers*, année 1270, publié par DE MOREAU, AHEB, t. XXXII, p. 430 ; *cf.* aussi GALESLOOT, *Le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant*, pp. 70 et note 1, 193 et note 2.

[25] *Cf.* G. KURTH, *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*, t. I, p. 25 ; LIENARD, *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, p. 18 ; LEPAGE, *Dictionnaire topogr. de la Meurthe*, p. 166 ; LONGON, *Dic. topog. de la Marne*, pp. 16 et 17 (9 anciens moulins du nom de Bayard dans ce département) ; GARNIER, *Diction. du départ. de la Somme, Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XXI, p. 79 ; LE GLAY, *Glossaire topogr. de l'ancien Cambrésis*, p. VIII. Je dois ces indications à l'extrême obligeance de M. le chanoine Roland de Namur.

[26] *Cf.* la description donnée par GALLIOT, *Hist. De Namur*, t. IV, p. 133. Ce château fut démoli au XVIII[e] siècle pour faire place au château actuel.

[27] Il est difficile de préciser l'époque où le château de Bayard de Dhuy fut rattaché à la légende des Quatre fils Aymon. Gramaye dans son *Namurcum* (1608) signale la tradition en ces termes : « ferunt annales Aymondi filios ex Ardenna superiori profugos hic primum sedem fixisse ».

[28] Mentionné comme suit dans un acte de l'année 1289 : « unk molin que nous tenons à Vokaing c'on dist le molin de Baiart » *Analectes hist. ecclés. de Belgique*, t. XI, p. 116. Vocaing est aujourd'hui Salzinnes-lez-Moulins.

[29] « III pièces de terre... dessous Wokaing, se joint li une pièce au cortil delle tenure c'on dict aus IIII fils Aymon. » Acte du 6 décembre 1428. *Transports de Namur*, reg. n° 10, fol. 46, v°, AEN.

opposés, il y laissa l'empreinte de ses sabots. Charlemagne qui serrait de près les chevaliers félons parvint à son tour au sommet des rochers, mais le puissant empereur n'avait pas de cheval comme Bayard. Il dut donc descendre avec son armée jusqu'au fond de l'étroite vallée. Or, il fallait remonter de l'autre côté et ses soldats, accablés de fatigue, n'étaient plus en état de gravir ces pentes rapides et glissantes. Ce fut alors que l'empereur fit tailler dans le roc ce chemin ou chérau, qui a conservé son nom[30]. L'armée ayant ainsi gravi la montagne, souffrait cruellement de la soif. Alors leur chef saisissant une lance, la planta dans le roc, en adressant à Dieu cette prière : « Versez, Seigneur, versez à boire à mes pauvres soldats. » Et soudain une source jaillit du rocher d'où jamais elle ne tarit. On l'appelle depuis la fontaine de l'Empereur[31].

Dans cette même région dinantaise, Bayard aurait accompli un saut plus surprenant encore que celui des Fonds-de-Leffe. Au sortir de la cité mosane vers Anseremme se dresse, isolé au bord de la Meuse, un gigantesque obélisque de pierre d'une quarantaine de mètres de hauteur, appelé la Roche à Bayard, ou simplement le Rocher Bayard. On raconte que les Quatre fils Aymon, arrivant par le chemin d'Herbuchenne furent cernés par les soldats de Charlemagne. Montés sur Bayard, ils s'avancèrent sur la pointe des rochers jusqu'à la roche dénommée depuis la Roche-à-Bayard, et qui, à cette époque adhérait encore à la montagne voisine. Au moment où l'empereur à la barbe fleurie croyait tenir pour tout de bon ses irréconciliables ennemis, Bayard frappant le roc de son sabot s'enleva d'un bond prodigieux et alla retomber de l'autre côté du fleuve. Sur la roche désormais célèbre, on montre encore aujourd'hui l'empreinte du pas de Bayard (fig. 14).

Cette dernière légende remonte sans aucun doute au moyen âge. Déjà en 1355, le rocher en question portait le nom de « Pas Bayard »[32], et rien ne prouve qu'au milieu du XIV^e^ siècle, cette appellation si caractéristique fut de date récente. Peut-être, si nous possédions encore les archives de Dinant, disparues lors des sacs de la ville en 1466 et en 1914, trouverions-nous des mentions plus anciennes.

---

[30] Le Chérau de Charlemagne est bien probablement une voie romaine, *cf.* A. DE LOE et E. RAHIR, *Vestiges de voies antiques dans les rochers*, *Annales Soc. arch. de Bruxelles*, t. 21 (1907), pp. 360 et suiv. On trouvera dans cette intéressante étude des photographies du Chérau de Charlemagne.

[31] Cette légende a été recueillie sur place en 1861 par A. BEQUET et publiée dans ses *Excursions archéologiques*, ASAN, t. VII, p. 315. Cet érudit avait toujours soin de noter les traditions populaires exactement comme il les avait entendu conter.

[32] Voici quelques extraits d'actes inédits où il en est fait mention : année 1355 : « une vigne et un bois au lieu dit au Pas Bajart » (Cour féodale de Liège, reg. n°40, fol. 438 v° AE Liège) ; année 1390 : « une vigne, bois et maison qu'on appelle le Pas Bayart, deseur la maladrie de Dinant » (*ibid.* reg. n°44 fol. 352 v°) ; année 1425 : « un cortil... con dit le cortil al coleble, séant a dela delle roche con dist le Pas Baya » (*Cartulaire de Dinant dit Le livre rouge*, fol. 82 v° AEN) ; année 1455 : « une vigne, en lieu dit Pas Bayart, au desseur des Malades de Dinant, avec une maison et un bois » (*Cour fëod. de Liège*, reg. n°48 fol. 115 v°) ; année 1558 : « une maison pourpris, jardins et assises, au lieu dit Pas Bayar, la maison joint aux champs de Herbuchenne, d'amont à la Roche à Pas Bayar, d'aval à Loys le Serwier » (*ibid.* reg. n° 78, fol. 43).

Depuis l'époque lointaine des ménestrels, les fils d'Aymon de Dordone n'ont pas cessé d'être populaires chez nous. Ils figurent encore parfois dans nos cortèges et cavalcades. Il me souvient de les avoir vus à la procession organisée à Malonne en 1898, pour célébrer le XII[e] centenaire de la mort de saint Bertuin. Au milieu des marcheurs en uniformes de zouaves et de turcos, s'avançait un bon gros cheval de ferme portant sur son large dos quatre garçonnets en costume moyenâgeux, l'épée au poing et la tête haute, très fiers de représenter Renaud, Alard, Guichard et Richard.

Fig. 14 : La légende du Rocher Bayard, à Dinant, gravure populaire du XIX[e] s., reproduite par J. Lemoine, *Le folklore au pays wallon*, 2[e] éd., 1892, p. 73.

8
Les êtres fantastiques

1. Les Nutons.

La croyance aux Nutons fut très répandue dans le pays de Namur. Suivant la tradition, il y eut des Nutons à Dave, à Marche-les-Dames, à Namèche, à Goyet, à Rhisnes, à Balâtre, à Belgrade, à Lesves, à Flavion, à Furfooz, à Durnal, à Conjoux, à Revogne, à Tamines ; enfin, d'une façon générale, dans toutes les localités où il existe des cavernes.

Les Nutons étaient des nains, au teint basané, aux yeux noirs et vifs, à la mine éveillée et avenante. Ils ressemblaient, disait-on, à de « petits vieux papas ». Ils habitaient exclusivement les grottes et les trous dans les rochers. Jamais ils ne se montraient pendant le jour. La nuit, on en apercevait parfois parmi les broussailles, aux alentours de leurs trous. De temps à autre, à la belle saison, ils sortaient en nombre et se livraient à de joyeuses gambades sur l'herbe fleurie des prés.

Ces êtres singuliers étaient d'excellents ouvriers en toute espèce de métiers : forgerons, taillandiers, rémouleurs, chaudronniers, tisserands, cordonniers, etc. Ils travaillaient volontiers pour les villageois. Il suffisait de déposer au crépuscule près de l'entrée de leurs demeures souterraines les objets à remettre en état, en ayant soin d'y joindre un salaire en nature : un pain, un pot de lait, du lard, etc. Le lendemain, on retrouvait à la même place l'outil réparé, la faux aiguisée, mais les vivres avaient disparu. Leurs femmes, les Nutonnes, étaient d'habiles lingères. Nos paysannes leur apportaient le soir un panier rempli de linge avec une friandise placée au-dessus, bien en évidence. Le jour suivant, dès l'aube, le linge était poli, plié, plissé gentiment (fig. 15).

A Balâtre, les vieilles gens répètent encore que souvent, les nuits d'été, à l'approche d'un orage, les Nutons rentraient les récoltes menacées, mais il fallait les dédommager sans retard de leurs peines.

Les bons rapports entre Nutons et campagnards cessèrent brusquement. Ces derniers, il faut bien l'avouer, eurent tous les torts. Dans le pays de Dinant, par pure méchanceté, on mêla de la cendre, de la terre, voire même des matières peu odorantes à la pâte de pain qu'on leur donnait ; ailleurs on obstrua l'entrée de leurs grottes, tant et si bien que les Nutons courroucés quittèrent le pays[1].

[1] J'ai exposé la légende des Nutons d'après plusieurs études scientifiques ; Ch. GRANGAGNAGE, *Notice sur les anciens et mystérieux habitants des grottes, Bull. Inst. archéologique liégeois*, t. 1 (1852), p. 261 ; Abbé X. IPPERSIEL, *Notice sur la nature et l'origine des Nutons*, ASAN, t. IX (1865), p. 121 ; H. VAN ELVEN, prof. à l'Athénée de Namur, *La légende des Nutons devant la science et l'histoire, ibid.*, t. XVIII (1889), p. 343 ; cf. aussi sur le même sujet J. DELATTE, *Quelques mots sur l'origine des Nutons, Wallonia*, t. III, p. 149 ; O. COLSON, *Sur l'origine et le sens de Nuton, ibid.*, t. X, p. 35 ; H. SCHUERMANS, *Neptune et les Nutons, ibid.*, t. X, pp. 89, 219, 247.

Fig. 15 : « Assiette » des nutons à Anloy (S.H.).

Ces nains industrieux avaient cependant un grave défaut : celui d'aspirer à l'amour des belles *bauchèles* wallonnes. Il y eut, paraît-il, des enlèvements sensationnels, entre autres celui d'une jeune châtelaine des environs de Namur. Généralement les choses n'en arrivaient pas à ce point. Du reste, quand elles le voulaient bien les jolies filles pouvaient se débarrasser à peu de frais de leurs minuscules galants. Jérôme Pimpurniaux nous a conservé à ce propos une plaisante histoire que l'on racontait à la veillée vers le milieu du XIX^{e} siècle. Laissons, si vous le voulez bien, la parole a ce spirituel auteur :

« II y avait dans le village de... – le nom importe peu – une jeune et jolie fille nommée Marguerite. Tous les garçons en étaient assotés et rivalisaient d'efforts pour attirer ses regards. Elle, sérieuse et pensive, ne prêtait aucune attention à leurs hommages, et ces nombreux poursuivants en étaient pour leurs soupirs et leurs peines. Comme Marguerite était fort réservée, la médisance ne trouvait aucune prise sur elle et à la voir repousser avec obstination les soins d'une jeunesse empressée, les uns attribuaient sa conduite à la froideur de son tempérament, les autres à la fierté de son caractère.

Le secret finit cependant par être connu, et ce fut la jeune fille elle-même qui le livra. Un jour, poussée par le cri de sa conscience, elle confia à son curé qu'un Nuton s'était mis en tête de lui conter fleurette, et que ses poursuites – ô

abîmes du cœur féminin ! – ne lui étaient pas désagréables ; toutefois, avant de s'engager définitivement, elle voulait prendre conseil de son directeur.

Qui fut abasourdi de la communication ? le curé à coup sûr. « Un Nuton ! Amoureuse d'un Nuton ! s'écria-t-il ; mais à quoi pensez-vous, malheureuse enfant? Etes-vous folle? Ignorez-vous qu'un Nuton n'est pas chrétien, n'est pas même un homme ? Vous associer à lui, c'est vous associer au diable. Les jeunes gens de ma paroisse sont-ils si laids, qu'il vous faille aller dans celle de Satan prendre un mari ? Rompez, rompez au plus tôt ces rapports contre nature, des rapports condamnés par notre mère la Sainte Eglise ; sinon, comme un membre gâté, vous serez rejetée de la communion des fidèles. »

Terrifiée par l'éloquence de son confesseur, Marguerite promit de se soumettre, et s'en alla décidée à renvoyer son étrange amoureux. Quand il revint, à quelques jours de là, son congé lui fut notifié dans les formes ; mais loin d'en tenir compte, il se montra plus entreprenant que d'habitude, sans doute parce qu'il avait découvert les sentiments secrets de la jeune fille.

Le lendemain, Marguerite retourna chez son curé ; son parti était bien pris, elle ne voulait pas s'exposer aux anathèmes de l'Eglise ; mais que pouvait sa volonté contre la volonté d'un être surhumain ? Il fallait lui fournir le moyen de résister, et elle était perdue si on ne venait pas à son aide.

Cette demande fort raisonnable après tout, mit le digne pasteur en grande perplexité. Le cas étant grave, il allégua la nécessité de réfléchir mûrement, et renvoya sa pénitente à un jour rapproché. Dans les circonstances épineuses, il avait l'habitude d'appeler en conseil son sacristain. Il le fit donc venir, lui confia son embarras et réclama le moyen d'en sortir. « N'est-ce que cela, monsieur le curé, répondit le clerc ? Soyez tranquille, j'ai votre affaire. » Là-dessus, sonnant Marie-Jeanne, la servante du pasteur, il demanda une poignée de haricots secs, les fit bouillir, les écrasa et en composa une pâte qu'il pétrit avec le jus d'une douzaine d'oignons. Puis, remettant le gâteau au curé : « Donnez cela, dit-il, à votre pénitente ; dites-lui de le manger deux heures avant l'arrivée de son amoureux, en lui recommandant de se contenir un peu ; mais, son galant venu, qu'elle ne contrarie plus l'explosion... de ses sentiments. »

Curé et paroissienne se conformèrent de point en point aux prescriptions du sacristain. A la soirée, quand le Nuton se présenta pour prendre place auprès de sa belle, on le somma de se retirer. Refus de sa part, puis nouvelle sommation suivie d'un nouveau refus. Alors une détonation, d'un caractère impossible à méconnaître, partit de dessous la chaise où la dame était assise, la dame qui, tout en rougissant, ne pouvait comprimer une violente envie de rire.

Le Nuton, lui, ne riait pas. Cette détonation imprévue l'avait bouleversé. En l'entendant, il fronça le sourcil, se leva brusquement, lança à sa belle canonnière un regard furibond et partit pour ne plus revenir.

Ainsi fut Marguerite débarrassée de ses obsessions, et ne s'en trouva pas plus mal ; bientôt après elle épousa un meunier dont le père était bien connu pour mettre du foin dans ses bottes, et cela lui vint à point pour élever les nombreux enfants que Dieu lui donna. Quant au remède du sacristain, il ne tarda pas à devenir populaire ; car l'aventure avait fait du bruit – ceci dit sans calembour[2]. »

2. Les Fées.

Nos ancêtres, les Gaulois, les adoraient sous le nom de « Dames » et de « Mères » (*matronae, matres*). C'était un culte de petites gens, entré profondément dans l'âme populaire. Il a peuplé nos musées d'inscriptions et de bas reliefs. Les déesses mères sont vêtues de longues robes. Leur visage est bienveillant, leur attitude paisible et grave. Elles tiennent dans leurs mains des corbeilles de fleurs, des cornes d'abondance, des enfants nouveau-nés. Ce sont des déesses tutélaires qui dispensent et entretiennent le don de la vie. Elles protègent les familles et les domaines[3].

Après leur conversion au christianisme, les habitants des campagnes ne parvinrent pas à oublier leurs fées. A Domremy, du temps de Jeanne d'Arc, les petites filles allaient suspendre des guirlandes de fleurs aux branches de l'« Arbre des fées » dans le bois Chenu. Il en est souvent question dans la littérature du moyen âge. La chanson de geste des Quatre fils Aymon nous dépeint la forêt d'Ardenne comme hantée par les fées[4]. Dans un autre poème, Elie de Saint-Gilles, les fées de l'Ardenne condamnent le fils de Thierry l'Ardennois à rester nain, mais lui accordent par compensation le don de l'intelligence et le pouvoir d'enchantement[5]. Leur souvenir s'est maintenu très vivace dans la vallée de la Semois. Près de Bohan notamment, dans un site sauvage, on montre un rocher appelé la Table des Fées (fig. 16), autour duquel ces dames se réunissaient la nuit pour tenir de mystérieux conciliabules ou danser leurs rondes fantastiques au clair de

[2] On a recueilli pas mal de contes populaires sur les Nutons, *cf.* notamment J. PIMPURNIAUX, *Guide du voyageur en Ardenne* (1856), t. 1, pp. 149 (le comte reproduit ci-dessus) et 209 ; t. II, pp. 120, 258, 327, 352, 373 ; *Magasin pittoresque*, année 1877, p. 339 ; J. LEVAUX, *La chantoire et les Nutons du Val-Sainte-Anne*, 3e édit. Verviers, 1889 ; E. TANDEL, *Communes luxembourgeoises*, t. IV (1891), pp. 235 et 548 ; *Wallonia*, t. 1, pp. 15 et 62 ; t. III, p. 33 ; t. VIII, p. 71 ; t. X, p. 43.
[3] E. LAVISSE, *Histoire de France*, t. 1-2, pp. 46 et suiv. ; t. II-1, p. 18 ; C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 150.
[4] J. BEDIER, *Les légendes épiques*, t. IV, p. 244.
[5] *Ibidem*, t. IV, p. 282.

Fig. 16 : La Table des Fées à Bohan (S.H.).

la lune. Comme les petits Nutons, les fées habitaient des cavernes; elles possédaient des vaches laitières qui, chaque matin, rejoignaient la herde, ou troupeau communal. Quand c'était leur tour de nourrir le herdier, elles liaient sa *marinde* (dîner) aux cornes d'une des bêtes[6].

Aujourd'hui, les fées ne se montrent plus. Les vieilles gens prétendent qu'elles sont endormies et que leur sommeil cessera lorsque les prêtres ne réciteront plus à la messe l'Evangile de Saint-Jean[7].

[6] Il faut savoir que jadis dans le Luxembourg et dans le Namurois, le « herdier » ou berger communal, «tournait», c'est-à-dire mangeait chez les habitants qui lui confiaient du bétail, un jour chez l'un, le lendemain chez l'autre.

[7] Sur la légende des fées dans la vallée de la Semois et le pays Gaumais, *cf.* J. PIMPURNIAUX, *op. cit.*, t. I, pp 294, 318, 332, 343, 352; t. II, pp. 227, 223, 236, 260; J. DAMAN, *Notice sur Chassepierre*, dans *An. Soc. arch. d'Arlon*, t. IV, p. 129; E. TANDEL, *Communes luxembourgeoises*, t. III, p. 256, t. VI, p. 602 et note 1; Dr TH. DELOGNE, *L'Ardenne méridionale belge*, pp. 48, 70, 713, 170. – Dans la province de Namur, la légende des fées n'est connue que dans la région qui avoisine la vallée de la Semois, c'est-à-dire le canton de Gedinne.

Fig. 17 : Les trésors sont souvent gardés par une chèvre à moins que l'animal lui-même ne représente le trésor (ill. de N. Chaballe).

3. La chèvre d'or.

C'est le nom d'un trésor des plus précieux qui a la forme d'une chèvre[8]. Presque toutes les anciennes constructions recèlent un trésor de ce genre. Une *gâde d'ôr*, comme l'on dit en wallon, est enfouie dans les châteaux de Samson, de Château-Thierry (en face de Waulsort), de Hauteroche (Dourbes), de Fagnolle; dans le camp préhistorique d'Hastedon (St-Servais); dans les tombes romaines de Champion, de Wagnée, etc., etc.

Ces mystérieuses chèvres ont été enterrées par les Sarrasins, il y a des centaines et des centaines d'années. S'en emparer n'est point chose facile. Comme tous les trésors confiés à la terre, les chèvres d'or sont placées sous la garde du démon. Il existe cependant divers moyens de tromper la surveillance du prince des ténèbres. La tradition nous en a conservé quelques-uns :

Il faut tout d'abord connaître l'endroit précis où gît le précieux magot. Si on l'ignore, il est nécessaire de recourir à un particulier ayant le pouvoir de faire

[8] La chèvre d'or n'est pas un animal fantastique commis à la garde d'un trésor mais le trésor lui-même. La tradition – du moins dans le pays de Namur – est bien catégorique sur ce point. Tous les renseignements que j'ai recueillis concordent parfaitement.

tourner la *côrète* ou baguette fourchue en bois de coudrier. Ce pouvoir n'appartient qu'aux personnes nées *vwèlées*, c'est-à-dire coiffées, ou qui ont vu le jour un dimanche matin au moment de l'élévation de la messe. Quand la *côrète* tourne d'elle-même entre les mains de l'opérateur, la *gâde d'ôr* n'est pas loin.

Une fois l'endroit connu, on n'est pas au bout de ses peines. Les recherches doivent commencer après le coucher du soleil. La nuit, en effet, Satan abandonne ce qu'il garde le jour pour vagabonder à travers le monde. De plus, comme le Malin a l'oreille très fine, le silence le plus absolu est de rigueur. Un seul mot peut tout compromettre et déchaîner les pires malheurs. Enfin, pour s'éclairer pendant les fouilles, il faut user de chandelles bénies le jour de la Chandeleur ; ces chandelles ayant l'avantage de brûler sans être aperçues des esprits infernaux.

Il y a cependant une *gâde d'ôr* dont il est loisible de s'emparer à moins de frais. Chaque année, à la Noël, au moment de la messe de minuit – l'heure des merveilles – la chèvre d'or de Samson est douée de vie ; elle sort de sa cachette et se met à gambader à travers les ruines du château-fort. Elle est même si agile que jusqu'à présent, les plus intrépides chasseurs sont rentrés bredouilles (fig. 17).

Particularité curieuse, la légende de la chèvre d'or se retrouve identique en Provence. Les félibres la célèbrent dans leurs chants. Dans *Mirèio* de Mistral, lorsque Vincent déclare son amour à Mireille, il lui dit :

T'ame, que si disien ti labro :
Vole la Cabro d'or, la cabro
Que degun de mourtau ni la pais ni la mous,
Que sout lou ro de Baus-Maniero,
Lipo la moufo roucassiero, –
0 me perdeu dins li peiriero,
0 me veireis tourna la cabro dou peu rous !

Je t'aime au point que si tes lèvres disaient :
Je veux la Chèvre d'or, la chèvre
Que nul mortel ne paît ni trait,
Qui sous le roc de Baux-Manière
Lèche la mousse des rochers, –
Ou je me perdrais dans les carrières
Ou tu me verrais ramener la chèvre au poil roux !

(Chant deuxième.)

Deuxième partie

Coutumes

1
Survivances du paganisme

Chez les intellectuels, le passage du paganisme au christianisme s'effectua tout d'une pièce. En devenant chrétien, l'homme cultivé répudia en bloc ses croyances de la veille. Il n'en fut pas de même chez les illettrés, surtout chez les campagnards. Ces derniers, tout d'abord, eurent bien de la peine à se convertir au christianisme. Notre mot français païen vient du mot latin *paganus* qui signifie paysan. A la fin du VII^e^ siècle, il y avait encore des païens dans l'Entre-Sambre-et-Meuse[1]. Pour faire pénétrer la religion du Christ dans les campagnes, il fallut une évangélisation active et ardente. Chez nous, l'oeuvre entreprise par des missionnaires isolés comme saint Martin, saint Hadelin, saint Amand, fut achevée par les monastères[2].

Une fois convertis, les campagnards n'oublièrent pas de sitôt les rites idolâtres qu'ils tenaient de leurs ancêtres. Sans y voir malice, ils les combinèrent tant bien que mal avec les pratiques religieuses du nouveau culte[3]. L'Eglise ne laissa point de fulminer contre les « paganies » ou « paganeries » comme l'on disait alors. Sur les trois cents Conciles ou Synodes tenus, rien que dans les Gaules, du IV^e^ au X^e^ siècle, il n'en est pas moins de quinze qui condamnent à des peines sévères ceux qui vouent un culte aux arbres, aux pierres, aux sources ; qui sacrifient aux idoles et aux faux dieux ; se livrent à la magie, et usent de sortilèges[4]. Encore aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, nous voyons les évêques de Namur s'élever dans leurs mandements contre les pratiques superstitieuses aussi nombreuses que variées, d'un usage courant dans leur diocèse[5]. Certaines de ces « paganeries » ont perduré jusqu'à nos jours. Elles sont vraiment curieuses ; nous allons les passer en revue.

Les peuples primitifs de l'Europe adoraient les phénomènes physiques conçus comme autant d'être animés. Dans cette religion naturaliste, le culte des eaux occupait une grande place. Les fleuves et les rivières aussi bien que les modestes fontaines étaient des divinités. « Pour une âme simple, écrit Taine, un fleuve est par lui-même une puissance divine ; l'homme devant lui, se sent en présence d'un être un, éternel, toujours agissant, tour

[1] J. WARICHEZ, *L'abbaye de Lobbes jusqu'en 1200*, p. 4.
[2] *Cf.* le chapitre intitulé l'Evangélisation de la Gaule dans E. LAVISSE, *Histoire de France*, t. II-1, p. 1.
[3] Il ne faut pas oublier que l'instruction religieuse resta longtemps plus que rudimentaire. Dans une lettre adressée à Gherbald, évêque de Liège (783-810), Charlemagne insiste sur le devoir qui incombe aux pasteurs de prêcher et d'enseigner la foi catholique ; ils doivent veiller à ce que les fidèles connaissent au moins le Credo et le Pater. A un baptême solennel où il assistait, les parrains ne connaissaient pas ces deux prières. E. SCHOOLMEESTERS, *Le droit diocésain liégeois à l'époque carolingienne*, dans *Leodium*, 2^e^ année, p. 17.
[4] E. HUBLARD, *Fêtes du temps jadis. Les feux de carême,* dans *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XXIX, p. 24.
[5] Par exemple dans le mandement synodal de Mgr de Wachtendonck, de l'année 1659, le titulus XIV intitulé : « De superstitione et exorcismis » débute ainsi : « Quoniam rudis populus ex ignorantia frequenter superstitionibus inquinatur, Parochi subditos suos diligenter de illis cavendis doceant, et inter caetera superstitiosum esse expectare quemcumque effectum ex quacumque re quem nec res illa ex natura sua, nec ex institutione divina, nec ex approbatione, vel ordinatione Ecclesiae producere. »

à tour nourricier et dévastateur, aux formes et aux aspects innombrables ; cet écoulement intarissable et régulier lui donne l'idée d'une vie calme et virile mais majestueuse et surhumaine[6]. » Ouvrons l'*Odyssée* d'Homère. Ulysse naufragé, après avoir nagé deux jours dans la mer, arrive en vue d'un fleuve « aux belles eaux ». Il dit au fleuve : « Entends-moi, ô roi, qui que tu sois ; je viens à toi, en te suppliant avec ardeur, en fuyant hors de la mer la colère de Poséidon... Prends pitié, ô roi ! car je me glorifie d'être ton suppliant. » – « Il parle ainsi, continue le poète, et le fleuve arrêtant son cours et les flots, se fit tranquille devant Ulysse, et il le recueillit à son embouchure[7]. »

Comme les autres peuples indo-européens, les Gaulois nos ancêtres, adorèrent les fleuves et les rivières de leur pays. C'est ainsi que la Seine fut vénérée sous le nom de *Dea Sequana*. Notre belle Meuse, elle aussi, a été l'objet d'un culte. Nous en trouvons la preuve à Namur. A l'époque gallo-romaine, un gué existait sur la Sambre, non loin du confluent. Les dévots qui le traversaient, ne manquaient pas de jeter dans l'eau une offrande consistant principalement en pièces de monnaie. Les travaux de canalisation effectués à cet endroit, ont amené la découverte d'un nombre vraiment prodigieux de monnaies romaines[8].

Chose remarquable, le souvenir de la divinisation des eaux de la Meuse se maintint jusqu'au XIX^{e} siècle. Il y a cinquante à soixante ans, les gens du peuple qui souffraient des yeux venaient les laver dans le fleuve pour obtenir une guérison. Bien plus, le jour de la Saint-Jean d'été, c'est-à- dire le 24 juin, les eaux de la Meuse passaient pour bénites. Pas de meilleur remède pour fortifier les jambes faibles ou faire disparaître les affections de la peau que de se plonger dans le fleuve, ce jour-là[9].

Il ne peut y avoir aucun doute au sujet de l'origine païenne de cette coutume. Saint Augustin, qui vivait au V^{e} siècle, s'élève fortement contre l'habitude qu'avaient de son temps les habitants de la Libye de se baigner le jour de la Saint-Jean, à certaines heures, habitude qu'il qualifie expressément de païenne[10]. On sait que le jour de la Saint-Jean correspond au solstice

[6] H. TAINE, *La philosophie de l'art*, t. II (14^{e} édit.), p. 206.
[7] Cité d'après TAINE, *op. cit.*, p. 205.
[8] F. CAJOT, *Antiquités de la Basse-Sambre à Namur*, ASAN, t. XIII, p. 401.
[9] A Huy et dans le pays de Liège, les baignades avaient lieu à midi juste *cf.* DE REINSBERG, *Calendrier belge*, t. I, p. 420 ; E. MONSEUR, *Le Folklore wallon*, p. 130. Dans la région namuroise, d'après les souvenirs que j'ai recueillis, on se baignait à toute heure du jour.
[10] DE REINSBERG, *op. cit.*, p. 421. Voici le texte de saint Augustin : « Ne ullus in festivitate S. Johannis in fontibus aut paludibus aut in fluminibus, nocturnis aut matutinis horis se lavare praesumat, quia haec infelix consuetudo adhuc de Paganorum observatione remansit. »

d'été, qui chez presque toutes les nations du monde, amenait de grandes solennités[11].

Une survivance non moins curieuse d'un culte antérieur au Christianisme, a été observée à Sinsin, dans le canton de Rochefort. Chaque année, le 2 février, jour de la Chandeleur, la jeunesse de Sinsin et des villages voisins, allait brûler des chandelles au *trou dèl Heuve*, caverne d'un aspect mystérieux, situé sur une colline élevée, où l'on remarque les ruines de deux enceintes préhistoriques. La Société archéologique de Namur fit pratiquer des fouilles à cet endroit en 1884. La grotte a servi de sépulture à un druide et à sa famille. Les objets découverts garnissent une vitrine du musée archéologique de Namur ; ils sont d'un grand intérêt et bien connus dans le monde des archéologues[12].

La procession de la Jeunesse au *trou dèl Heuve*, le jour de la Chandeleur, a pris fin seulement vers 1890[13].

Une autre superstition fort ancienne se rattache à la fête de la Chandeleur. Dans tout le pays de Namur, nombre de personnes fixent encore sur la cheminée de la chambre la plus habitée de leur maison un *copècia*, sorte de rat de cave, béni le 2 février. Le *copècia*, préalablement amolli à la flamme, est disposé de façon à former une des figures suivantes (fig. 18a) :

Fig. 18a : *Copècia*, dessin de l'auteur.

[11] Le curé de Falisolle dans une lettre du 19 janvier 1753, adressée à son évêque, se plaint amèrement de ce que la jeunesse de son village, filles et garçons, se livre à des danses et fasse ripaille les veilles de Noël, de Pâques et de la Saint-Jean (liasse, église de Falisolle, AEN). Or, dans un sermon célèbre, saint Eloi, évêque de Noyon-Tournai (640-660), dit à ses diocésains : « Ne vous livrez point, le jour de la Saint-Jean ou des solstices, à des danses, à des chants païens ». (D'après la traduction du sermon, donnée par L. VANDERKINDERE dans *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge*, p. 275).

[12] N. HAUZEUR, *Antiquités de la rive droite de la Meuse*, dans ASAN, t. V, pp. 16 et suiv. - A. BEQUET, *Caverne sépulcrale de Sinsin, ibid.*, t. XVI, pp. 227 et *Bull. Soc. antr. de Brux.*, t. III, pp. 249 et suiv. ; du même, *Javelot amulette en os de Sinsin*, ASAN, t. XXI, pp. 92 et suiv.

[13] Cette coutume doit être rapprochée d'une autre du même genre autrefois en usage à Waha (Luxembourg) : « De tout temps, jusque vers 1845, tous les enfants de Marche, ayant un homme à leur tête, partaient de bon matin, le jour de la Chandeleur, pour se rendre au trou des Lutons (grotte située à Waha). Ils étaient tous porteurs d'une perche. Dès qu'ils étaient arrivés à ce lieu, quelques enfants, des moins peureux, pénétraient bien avant pour y prendre de l'argile qu'ils rapportaient à ceux qui les attendaient à l'entrée. Ils se partageaient cette terre, la mettaient en haut de leurs perches et y plantaient un morceau d'if ou de houx, et s'en revenaient à la ville, en chantant. Arrivés sur le marché, ils se débandaient et s'en retournaient chez eux. » E. TANDEL, *Communes luxembourgeoises*, t. V (1892), p. 25.

La seconde figure, très fréquente, mérite une attention particulière. Elle reproduit exactement le swastika, signe graphique, qui dans l'antiquité avait un caractère sacré et la valeur d'un talisman[14]. Le musée de Namur possède plusieurs objets marqués du swastika, dont une pointe de flèche en os provenant du *trou dèl Heuve*, de Sinsin. Fait digne de remarque, c'est aussi dans un but magique que les *copècias* sont apposés sur les cheminées. En effet, d'après la croyance populaire, ils doivent préserver de l'incendie et des mauvais sorts. On m'a cité aussi des paysans qui, dans la même intention, placent des *copècias* à l'entrée des écuries.

Fig. 18b : *Copècia*, dessin de l'auteur.

Comme coutume dont le caractère païen me paraît nettement accusé, je dois mentionner encore les Grands Feux qui s'allument sur les hauteurs, le premier dimanche du Carême[15]. Voici, d'une façon générale, comment les choses se passent ou se passaient dans le pays de Namur. L'après-midi de ce jour, les jeunes gens, suivis d'un chariot prêté par un *cinsî* complaisant vont de porte en porte, recueillant des bottes de paille, des fagots, du pétrole, et aussi du beurre, des œufs et du lard[16]. A la tombée de la nuit, le cortège se dirige vers l'endroit désigné par la tradition pour faire le Grand Feu. C'est toujours un point culminant, une hauteur dominant toute la région. A Séron, une tombe romaine (tumulus) était utilisée à cet effet. Lorsque l'obscurité est complète, le capitaine de la Jeunesse ou le dernier marié[17] de l'année s'approche et allume le bûcher[18]. Dès que la flamme monte, les mains cherchent les mains et les rondes commencent (fig. 19).

Bientôt aussi loin que la vue porte, les *tiennes* les plus élevés sont couronnés de lueurs. Le spectacle ne manque pas de grandeur.

[14] Sur le swastika, *cf.* J. DECHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, t. II, le chap. intitulé : « Le swastika et les symboles dérivés de la roue », pp. 453 et suiv.

[15] Partout, dans la province de Namur, le premier dimanche du Carême est connu sous le nom de dimanche du Grand Feu.

[16] Ces oeufs, ce beurre et ce lard sont portés dans un cabaret ou chez un particulier, et servent à faire une omelette pour régaler les jeunes gens qui ont organisé le Grand Feu. A Walcourt, au XVII[e] siècle, le mambour de la Table des Pauvres (administrateur du bureau de bienfaisance), devait verser régulièrement une somme de cinq florins aux « joeunes hommes » allant « chasque année quérir une charée de bois... tambour battant, pour faire le grand feu le premier dimanche du caresme, comme d'ancienneté. » Ces cinq florins servaient à acheter « quelques cent de harencques ». En 1669, le mambour ayant refusé de s'exécuter, la jeunesse adressa au Conseil Provincial de Namur – le tribunal suprême du comté – une plainte en bonne et due forme, avec attestation à l'appui pour prouver le bien fondé de leur prétention (L. LAHAYE, *Cartulaire de Walcourt*, p. 187 et note 1). J'ignore si cette affaire eut une suite.

[17] Ceci varie d'après les villages. A Morialmé, le dernier marié de l'année, appelé le « déchaitier », a le droit de prendre autant de bois qu'il peut en emporter.

[18] Les bûchers comprenant vingt gerbes de paille et autant de fagots ne sont pas rares.

Fig. 19 : Le bûcher du Grand Feu de Bouge est terminé (V.A.).

Maintes idées superstitieuses se rattachent au Grand Feu. On prétend que celui qui en voit sept à la fois n'a rien à redouter des *grimanciens* et des *sôrcîres*[19] pendant un an. Le nombre fatidique sept est à souligner ici. Sept est, en effet, un chiffre sacré dans presque toutes les religions.

Autrefois les braises et les cendres provenant du Grand Feu étaient vendues aux enchères et achetées par les cultivateurs[20]. Répandues dans les champs, elles préservaient – disait-on – des rats et des souris et procuraient de belles récoltes.

«Quand on ne fait pas le Grand Feu, affirment les bonnes femmes, Dieu le fait», c'est-à-dire qu'il y aura un incendie dans le village au cours de l'année. La personne qui parvient à franchir le brasier d'un bond, sera préservée de maux de ventre pendant un an[21]. De même, ceux qui mangent des *vôtes* (crêpes), ce jour-là, sont à l'abri des piqûres de mouches pour le restant de l'année.

[19] Sorciers, sorcières, en wallon.
[20] C'était le cas, notamment à Couvin, il n'y a pas bien longtemps *cf.* Ch. BIHOT, *Le Grand Feu du Carême à Couvin*, *Wallonia*, t. X, p. 40. A Fosses, au XVIII[e] siècle, la Jeunesse vendait les cendres du Grand Feu, coutume qualifiée en 1741, « d'ancienne et immémorielle ». Cette année, le mayeur de la localité, le sieur Melchior ayant voulu contraindre la Jeunesse à « vendre le feu » avant qu'il ne fut consumé, un record fut dressé par l'échevinage en faveur des jeunes gens. L'acte est publié dans J. BORGNET, *Cartulaire de Fosses*, p. 288.
[21] A Viet-lez-Dinant, sauter au-dessus du Grand Feu pour éviter les maux de ventre se disait « zoubler ».

Dans les religions primitives, le feu, emblème du soleil, passait pour exercer une influence profonde sur le temps et sur la végétation[22]. Selon toute vraisemblance, on doit considérer le Grand Feu, allumé le premier dimanche du Carême, c'est-à-dire à l'entrée du printemps, au moment où la nature entière va se réveiller de son long sommeil, comme la réminiscence d'une antique cérémonie destinée à rendre propice la divinité présidant à la fertilité des champs[23].

Le feu avait aussi une action purifiante, détruisant toutes les mauvaises influences, celles des sorcières et des insectes nuisibles[24]. Cette idée se retrouve au fond d'une coutume particulière au Condroz et à la Famenne, je veux parler des *Churôdes* ou *Chérôdes*. Le jour du mardi gras ou le dimanche suivant, des paysans allument un feu dans le voisinage de leur habitation, puis ils font passer leurs bestiaux sur la cendre encore chaude. D'après l'opinion vulgaire, cette pratique doit préserver ceux-ci pendant toute l'année des coliques et des maléfices. C'est une véritable purification : de là le mot *Churôde* (Condroz) ou *Chérôde* (Famenne) qui vient lui-même du wallon *r'churer* (récurer).

[22] J. G. FRAZER, *Le Rameau d'or. Etude sur la magie et la religion*, traduit de l'anglais par R. Stiebel et J. Toutain, t. III, pp. 495 et suiv.
[23] Dans certains diocèses, l'Eglise a combattu les Grands Feux, dans d'autres, elle s'est efforcée de leur ôter leur caractère païen *cf.* E. HUBLARD, *Les feux de carême*, *op. cit.*, pp. 29-31. Pour le pays de Namur, je note cette adaptation chrétienne ; à Vedrin, deux vieilles personnes m'on dit tenir de leurs parents que les feux du premier dimanche du Carême étaient un souvenir des feux allumés pour retrouver l'Enfant-Jésus que ses parents croyaient égaré, alors qu'il était resté au Temple, au milieu des docteurs.
[24] J. G. FRAZER, *Le Rameau d'or, loc. cit.*

2
La kermesse au pays de Namur

Au pays de Namur, *dicauce* est le mot wallon pour désigner la kermesse ou fête de la dédicace. Son emploi n'est plus général aujourd'hui ; sous l'influence du français on lui substitue souvent celui de *fièsse* (fête).

La dédicace est la fête anniversaire de la consécration de l'église paroissiale. Sa date a été fixée à un dimanche déterminé par l'évêque consécrateur. C'est au point de vue liturgique la plus grande fête paroissiale de l'année. La fête du patron titulaire de la paroisse, ou fête patronale, a donné naissance à une fête particulière appelée *li p'tite dicauce.*

A Lesves, par exemple, le patron de la paroisse étant saint Wilmart, la fête patronale a lieu le dimanche qui suit le 22 juillet, jour de la fête de ce saint ; tandis que le premier dimanche de septembre, considéré comme anniversaire de la consécration de l'église, est le jour de la *dicauce* proprement dite, ou *grande dicauce.*

La kermesse ou dédicace est donc une fête d'origine religieuse. Aujourd'hui, le côté religieux est bien mince et s'atténue chaque jour davantage.

Dans chaque village, les « festivités » de la kermesse sont organisées par la Jeunesse, association traditionnelle, comprenant tous les jeunes gens non mariés, et ayant à sa tête un ou deux capitaines ou *maîsses-djon.nes-omes.* Cette corporation d'un genre spécial a pour origine les compagnies de la Jeunesse qui existaient, sous l'ancien régime, dans presque toutes les villes ou bourgades de quelque importance. Ces compagnies formaient une section de la garde bourgeoise, destinée à figurer aux côtés de celle-ci dans les fêtes, inaugurations, processions, etc.[1]. L'organisation de la Jeunesse à Namur, nous donnera une idée générale de cette intéressante institution.

La compagnie de la Jeunesse était convoquée par le Magistrat, c'est-à-dire le mayeur et les échevins. Voici, à titre documentaire, la convention qui fut tambourinée dans les rues de la ville, le 22 juin de l'an de grâce 1698 :

« Messieurs du Magistrat ayant résolu pour donner des démonstrations de joye publique au subjet de la paix[2], de faire marcher la jeunesse à la procession le jour de la dédicace prochaine, ordonnent à tous jeunes hommes capables de

[1] La Garde bourgeoise était une sorte de garde civique, chargée principalement du maintien de l'ordre dans la ville et de la garde des portes de l'enceinte fortifiée. Tous les bourgeois mariés en faisaient partie. Ils étaient groupés en compagnies ou escouades (huit à Namur). Chaque compagnie avait à sa tête un capitaine, un alfer (porte-drapeau) et un sergent. La compagnie de la Jeunesse comprenait tous les bourgeois ou fils de bourgeois non mariés. Elle n'était astreinte à aucune garde ou patrouille. Son rôle purement décoratif consistait à parader dans les cortèges. Sur la Garde bourgeoise de Namur, *cf.* les liasses n° 884 et 885 des *arch. de la ville de Namur* aux AEN.

[2] On sortait de la guerre dite de la Coalition d'Augsbourg (1689-1697).

porter armes, nuls exceptés, de se pourvoir de mousquets, et pour s'y disposer de s'assembler cejourd'huy aux cinq heures après midy sur la place de St-Aubain, à peine d'amende, pour entendre les propositions qui leur seront faites par l'avocat Quinart, choisi pour leur capitaine, et Henry Raymond pour alfer[3]. »

Comme on le voit, les deux chefs de la compagnie, le capitaine et l'alfer (porte-drapeau), étaient désignés par l'autorité communale. Il n'en fut pas toujours ainsi. Dans la première moitié du XVII[e] siècle, les grades étaient conférés par élection. Les choix n'avaient pas toujours été heureux ; en 1659, pour ce motif, « la jeunesse étoit entièrement annéantie et perdue ». Le Magistrat considérant « combien il importoit à l'honneur d'une ville de remettre la jeunesse en état »[4], décida de choisir lui-même les officiers parmi les meilleures familles de la ville.

Les quarante dernières années du XVII[e] siècle formèrent réellement l'âge d'or de la compagnie de la Jeunesse à Namur. Tous les frais de représentation incombaient à la Ville, qui se montrait très généreuse. De larges subsides étaient accordés pour l'entretien du drapeau, pour les frais d'habillement du capitaine et de l'alfer (les seuls qui portaient un uniforme),etc. Quelque temps avant la sortie, un vieux soldat était chargé d'enseigner aux jeunes gens le maniement du mousquet. Le jour de la sortie, ce devait être un beau spectacle : des tambours ouvraient la marche, puis venaient le capitaine au feutre ombragé de longues plumes[5], et l'alfer tenant haute et droite la bannière de l'association ; derrière eux, en rangs serrés, s'avançaient nos jeunes gens, chargeant et déchargeant leurs armes. La pétarade était assourdissante car ils ne ménagaient pas la poudre, le Magistrat en faisant toujours une ample distribution. Sur les flancs de la troupe galopaient des « chevaux-godins » destinés à écarter la foule. Les comptes communaux font plusieurs fois mention du « galasse » de la jeunesse. En 1679, il était revêtu d'une casaque « d'estaminette » rouge. Il remplissait vraisemblablement le rôle de pitre.

Quand l'attitude de la jeunesse avait été des plus martiales et n'avait mérité que des éloges, le Magistrat lui accordait «pour les devoirs rendus » plusieurs tonnes de bière[6]. Ce détail permet de supposer que la corporation possédait un local particulier, servant de lieu de réunion.

[3] *Résolution du Magistrat,* reg. III, fol. 145, AEN.
[4] Apostille du compte de l'année 1659. *Comptes de la ville de Namur,* reg. n° 115, fol. 228. AEN.
[5] Trois cents florins furent accordés en 1659 au capitaine de la Jeunesse pour un bouquet de plumes et une écharpe ; en 1698, la même somme fut payée pour un plumet « qu'on lui a présenté (à l'avocat Quinart) en qualité de capitaine de la Jeunesse de cette ville ». *Comptes de la ville de Namur,* aux années susdites, fol. 228 ; 257. - Trois cents florins constituaient à cette époque une somme très rondelette.
[6] Tous ces détails concernant la Jeunesse sont extraits des *Comptes de la ville de Namur.*

Veut-on connaître la place qu'occupaient nos jeunes gens dans un cortège officiel ? Ouvrons la curieuse *Chronique namuroise* éditée par la Société archéologique. Nous y lisons à l'année 1665 : « Le 7 août, vers les 8 heures du soir, le marquis Castel Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas, a fait son entrée dans cette ville. La Jeunesse dont le capitaine étoit Cornélis Baré[7], fils de Jacques, brasseur, et Jean Lathour, fils de Anthoine, alpher, a été audevant jusque sur la campagne dessus les 3 piliers[8] ; à la porte de Bruxelles, dans les jardins, il y avoit toute la garnison rangée ; proche la porte, du côté de celle de Fer, il y avoit 4 à 5 compagnies de bourgeois aussi rangés ; deux à trois autres étoient rangées sur les deux bastions, aux deux côtés, tout contigu la porte ; en dedans il y avoit un théâtre sur lequel étoient le mayeur et les échevins, et où s'est faite la présentation des clefs de la ville par le mayeur et une autre partie par le premier échevin qui étoit le Sr. Marbais de Louverval ; la mousqueterie et le canon tant du château que de la ville ; les tonnes de daguet ont été fort amplement distribuées, et le lendemain on fit un combat d'échasses sur la place[9]. »

Cinq ans plus tard, le 11 décembre 1670, lorsque le comte de Monterey, successeur de Castel Rodrigo, arriva à Namur, « la Jeunesse en armes, sortie de la ville, estoit placée sur la campagne au dessus de l'ermitage de Saint-Antoine ; et... Son Excellence étant arrivée... fut amené à la ville par ladite Jeunesse[10]. »

Les jeunes gens ainsi groupés par l'autorité communale dans le but de rehausser l'éclat des cérémonies officielles, finirent par constituer une véritable corporation avec ses traditions, ses us et coutumes, son esprit de solidarité. On entrait dans l'association dès l'adolescence et on en sortait le jour de son mariage. Après avoir convolé en justes noces, on cessait d'être jeune[11]. Dans beaucoup de localités, la Jeunesse en tant que société devint une véritable commission des fêtes.

De fort bonne heure, les jeunes gens des campagnes voulurent imiter leurs camarades des villes[12]. Ils formèrent dans chaque village une association qui monopolisa l'organisation des « festivités » de la *dicauce*. Le chef prit partout le titre de capitaine. Souvent les « jeunes hommes » se cotisaient pour l'achat d'un drapeau. Le document le plus intéressant que j'ai recueilli à ce sujet,

[7] Dans un acte notarial du 23 octobre 1672, qui n'a rien à voir avec la Jeunesse, ce même Cornélis Baré s'intitule « capitaine de la compagnye de la Jeunesse de la ville de Namur ». C'était donc un titre dont on tirait vanité. (*Protocole du notaire N. Cornil*, de Namur à la date ci-dessus, AEN).
[8] Aujourd'hui lieu dit situé au-dessous du cimetière de Belgrade.
[9] *Chronique namuroise inédite* publiée dans ASAN, t. XXIX.
[10] *Actes capitulaires du Chapitre de Saint-Aubain*, reg. des années 1657-1672, fol. 278, AEN.
[11] Ce mot était et est resté synonyme de célibataire. On dit un « vieux jeune homme » dans le sens d'un vieux célibataire.
[12] Dans les villes, les compagnies de Jeunesse apparaissent généralement au XVI[e] siècle. Il ressort d'une ordonnance du 13 juillet 1577, que la Jeunesse de Namur était déjà organisée à cette date (*Archives de la ville de Namur*, reg. aux ordonnances, fol. 72 v° dans liasse n° 25 ; AEN).

est un accord conclu le 19 février 1792 entre les membres de la Jeunesse de Cerfontaine et le nommé Augustin Jonniau, de Barbançon. Celui-ci s'engageait à « faire et livrer un drapeau conforme à celui de Barbançon, à l'exception du bandeau qui sera en rouge et de la deuxième bande en bleue au lieu d'être en rouge, avec un bord en feuille de vigne et un ruban en jaune dans ladite bordure ; et sera pour médaillons d'un côté saint Lambert[13], fait en découpure et en brodure, et de l'autre côté les armes du duc de Croy[14]. Ledit drapeau devra être de la grandeur de sept pieds un pouce de France, sur six pieds dix pouces même mesure, avec deux glandes en or et une frange aussi en or au bout de la poignée garnie en velours cramoisy et une pique en cuivre et une boulle de plomb garnie en cuivre jaune... Le taffetas qui devra être employé pour le drapeau sera conforme aux échantillons. » Le sieur Jonniau promettait en outre de livrer le drapeau à Cerfontaine quinze jours avant la Saint-Jean, à charge pour la Jeunesse de lui verser au moment de la livraison la somme de 57 pièces aux couronnes, valeur de 7 livres de France[15].

En 1775, la communauté d'Ahérée (Tarcienne) acheta un drapeau à la Jeunesse sur les bénéfices de la vente des regains[16].

Sous l'ancien régime, la Jeunesse devait demander aux autorités locales la permission d'organiser la kermesse. A Aische-en-Refail, en 1736, l'autorisation fut accordée dans les termes suivants :

« Je soubsigné mayeur de la terre et seigneurie d'Aische en Refaille, permettons au fils de Joseph Jacque, Mathieu Bodart, Joseph Toussaint, Lambert Cambers[17], tous résidens audit Aische, d'y faire la dédicasse et d'y avoir les violons pour s'y divertir, à condition d'observer les honneurs et préminences dues au seigneur, et qu'il ne s'y commette aucun désordre, à quel effet les joueurs de violons et les jeux, autant bien que ceux qui font la dédicace seront retirés au dernier coup de cloche que le sieur mayeur ferat donner à ce sujet, de la place publique qui sera près du pairon ; à peine que manquant au dessus, ils seront responsables des inconvénients qui pouront survenir ; ordonnant à nos sergeans dudit lieu de vellier à ce que tout soit observé ponctuellement, et de se trouver sur ladite place à l'entrée des jeux et des dances pour advigiler à tout ce qui pouroit survenir ; ordonnant en outre à ceux de la patroulle de prêter la main auxdits sergans lorsqu'ils en seront requis en cas de tumulte ou querelle pour saisir lesdits querelleurs, pour ensuite les conduire au château,

[13] Patron de l'église paroissiale de Cerfontaine.
[14] Seigneur du village.
[15] *Com. de Cerfontaine liasse hist. et administr.* 1761-1796, n° 2, AEN. - Les échantillons de taffetas sont encore joints à l'acte.
[16] *Ahérée, échevinage,* reg. aux transports n° 1, p. 119. AEN.
[17] C'étaient sans aucun doute les délégués de la Jeunesse.

sans faveur ny dissimulation pour qui que se puisse être ; bien entendu que nul dance ni autre jeu ne se tiendront publiquement pendant les offices divins, ny donner occasion au révérend pasteur dudit lieu de se plaindre d'eux, à peine ordinaire. Le présent congé servirat tant seulement pour le 15 et le 16 du présent mois... Fait audit Aische, le 13 aoust 1736[18]. »

Parfois en accordant l'autorisation demandée, les magistrats communaux entraient dans les plus grands détails, comme ce fut le cas à Ohey, en 1755 : « Premièrement l'on commencera à danser des rondes dances, jusqu'à ce qu'ils (les officiers de Jeunesse) trouveront à propos, ensuite un chacun dansera trois danses de mesure pour une plaquette[19], et au sujet des contredances trois pour un demy escalin[20], mais à condition qu'un chacun aye son tour, et on ne pourra pas les danser plus qu'à six personnes et ne pas les faire plus longue qu'à quatre reprises ; et celui quy aura jeté le premier dans le violon bien entendu que c'est à luy à danser le premier ; et les jeunes hommes ont droit de danser quand ils trouveront à propos...[21]. »

A Soulme, au XVII[e] siècle, lorsque la *dicauce* était autorisée, la Jeunesse devait offrir une paire de gants au mayeur[22].

Dans les campagnes, la Jeunesse est restée une association bien vivante. A une époque déterminée, les jeunes gens choisissent un ou deux capitaines. Les élections ont lieu généralement un dimanche après la sortie de la grand' messe ou des vêpres. Il n'existe pas de local fixe. La réunion se tient tantôt dans un café, tantôt chez un particulier, voire même à la maison communale[23]. Pendant la kermesse, le ou les capitaines portent un insigne distinctif à la boutonnière, souvent une cocarde avec un flot de rubans. Le capitaine n'est pas seul pour organiser les jeux et les danses, il est secondé par un groupe de camarades, formant en quelque sorte son état-major : ce sont les « bragards »[24]. Dans plusieurs localités, les jeunes filles ayant l'avantage d'avoir des bragards comme cavaliers, portent le nom de « braguettes ».

[18] *Commune d'Aiche-en-Refail, hist. et adm.,* liasse n°1, AEN.
[19] La plaquette était une pièce de monnaie.
[20] L'escalin, item.
[21] *Commune de Obeyé,* AEN.
[22] *Commune de Soulme,* record de l'année 1667, AEN.
[23] Même pendant la guerre, époque où les kermesses de tous genres étaient suspendues, dans maintes communes on continua comme par le passé à nommer des capitaines de Jeunesse. Voici à titre de curiosité la copie d'un avis affiché à Malonne en 1917 : « Quelques jeunes hommes de Malonne à l'effet de procéder à la nomination d'un capitaine de jeunesse ont l'honneur d'inviter tous leurs amis Malonnais à la réunion qui aura lieu dans ce but le dimanche 7 octobre prochain, à 2 heures, en la salle communale. (Suivent les signatures, avec le visa du bougmestre pour l'affichage). »
[24] Les bragards apparaissent déjà au XVII[e] siècle. Il est question des « bragards de la dédicase » de Florennes, en 1681. (*Com. De Florennes, lias. hist. et adm.*, 23 sept. 1681, AEN). Dans un acte relatif à une rixe survenue à la kermesse de Wépion, en 1660, sont mentionnés : « Jean Stiénon et Bartholomé du Ravet, jeunes hommes ou bragards de la dite dédicace ». (*Procès crim. de la Haute Cour de Namur,* liasse n° 1086. AEN).

La *dicauce* dans les communes rurales dure le plus souvent trois jours, du dimanche au mardi soir. Parfois elle se prolonge jusqu'au jeudi. Tout dépend de l'état des finances. Les deux journées principales restent invariablement le dimanche et le lundi.

Les approches de la kermesse mettent les villageois sens dessus dessous ; d'abord la fièvre de *rinièti* s'empare des ménagères, puis le vendredi avant la fête, grand branle-bas : la fabrication des tartes commence. Elle exigera toute la journée du samedi et parfois la nuit du samedi au dimanche. Vingt tartes par famille constituent un minimum. Dans les « grosses familles », où l'on s'attend à recevoir beaucoup de visites le chiffre atteint parfois cinquante[25]. C'est un principe admis de tous, qu'il doit y avoir de la tarte en permanence sur les tables, aussi longtemps que dure la kermesse.

On achète aussi beaucoup de viande[26]. Il y a cinquante à soixante ans – époque où le bien-être était loin d'être répandu comme il l'est de nos jours – nombre de paysans ne mangeaient de la viande de boucherie qu'à l'occasion de la *dicauce.*

Dans le pays d'Andenne, sous l'ancien régime, la Jeunesse plantait des mais, la veille de la kermesse. Le 20 avril 1762, la communauté d'Andenne considérant que « les arbres que les jeunes hommes qui obtiennent la permission de faire la fête dans les bourgs d'Andenne, d'Andenelle, Coutice, Groyne et autres, demandent pour mayes, ne laissent pas de contribuer à la dégradation des bois », décida « de ne plus permettre d'aller couper des arbres pour pareilles mayes[27]. »

A Floreffe, dans la première moitié du XVII[e] siècle, la Jeunesse a coutume : « le dernier jour des festes de la Pentecôte... de battre le tambour par toutes les rues dudit Floreffe pour convoquer tant les jeunes hommes qu'autres mariés qui les veuillent adsister, pour aller le mesme jour publicquement, l'espée à la ceinture, coupper dans les bois de Marlagne l'un des plus beaux faulx qu'ils peuvent porter sur leurs espaules, et iceluy dresser et planter au devant de la halle à la désignation de la dédicace, qui est le dimanche ensuivant jour de la Trinité, et après qu'il se trouve flestry, le vendre et en disposer a qui bon leur semble au proffict des jeunes hommes ayant faict la feste[28]. »

[25] Les familles en deuil ne font pas de tartes, mais les voisins leur en apportent. Autrefois les paroissiens ne manquaient jamais d'offrir des tartes à leur curé.
[26] La kermesse est une fête de famille ; les enfants qui ont quitté le village, profitent de cette circonstance pour revenir à la maison familiale.
[27] L. LAHAYE, *Cartulaire d'Andenne*, t. II, p. 307.
[28] *Requêtes du Conseil Provincial* à la date du 10 novembre 1642. AEN.

Le dimanche est resté le grand jour de la *dicauce*. Dans beaucoup d'endroits au XVIII[e] siècle, la grand'messe était suivie d'une procession. C'était le cas notamment pour Andenne.

Ce bourg offrait cette particularité d'avoir pour seigneur le Chapitre noble de Sainte-Begge, composé de chanoinesses issues des plus illustres familles de la Belgique. Ces dames ne prononçaient aucun grand vœu, pouvaient rentrer dans le monde et se marier. Les deux dignitaires principales se nommaient la prévôte et la doyenne. L'ordre de la procession de la *dicauce* (le dimanche après la Saint-Jean) était minutieusement réglé. Toute la Jeunesse en armes avec drapeau et tambour ouvrait la marche, puis venaient :
1° La croix et les prêtres, suivis de deux prêtres en surplis portant le chef de sainte Begge (fig. 20a).
2° Le chantre et trois dames chanoinesses.
3° Le corps de sainte Begge porté par six « jeunes hommes », désignés par la doyenne et qui restaient porteurs attitrés jusqu'au jour de leur mariage[29]. La doyenne et trois dames aînées encadraient le corps de la sainte, deux d'un côté deux de l'autre (fig. 20b).
4° Les autres chanoinesses, les plus jeunes les premières.
5° Les violons.
6° Le Saint-Sacrement entouré de flambeaux et suivi du mayeur tenant en main la verge de la justice, et des sergents[30] portant hallebardes.

Après la rentrée de la procession, la Jeunesse se groupait devant les maisons de mesdames les prévôte et doyenne, et rendait les honneurs par des décharges de mousqueterie. Les deux chanoinesses faisaient alors « donner à boire à la Jeunesse aux frais du Chapitre ». Le drapeau, le tambour et la pique[31] étaient ensuite déposés chez la prévôte[32].

Les vêpres du dimanche de la kermesse sont généralement bien suivies. Il y a une soixantaine d'années à Pesche près de Couvin, pendant le *Tantum ergo*, l'alfer de la Jeunesse s'avançait au milieu de la nef, près du banc de communion, le drapeau sur la hanche. Au moment de la bénédiction du Saint-Sacrement, il inclinait son étendard et l'agitait de façon à former un huit[33].

[29] AHEB, t. XII, p. 287. En 1639, Mgr Engelbert Desbois, évêque de Namur, avait défendu de laisser porter des images ou des reliques aux processions par des jeunes filles, comme on l'avait fait jusqu'alors. *Decreta synodi dioecesanae Namurcensis anni 1639*, titulus VI, caput V.
[30] Les sergents sous l'ancien régime remplissaient à peu près les mêmes fonctions que nos gardes champêtres.
[31] La pique était sans doute portée par le capitaine.
[32] Les offices et cérémonies du Chapitre d'Andenne, dans MISSON, *Le chapitre noble d'Andenne*, pp. 458 et 464. Le curé de Haillot était tenu de faire cadeau d'un veau gras à la prévôte le dimanche de la fête d'Andenne, et dînait ce jour-là chez cette dame, *ibid.*, p. 466 et AHEB, p. 283.
[33] Ce drapeau était formé de morceaux de soie de couleur assemblés suivant un dessin de mosaïque. De nos jours, on trouve encore dans certains villages des drapeaux de Jeunesse, mais ils servent uniquement pour les processions et les enterrements.

Fig. 20a : Andenne, buste reliquaire de sainte Begge XVI[e] s. (IRPA-KIK).

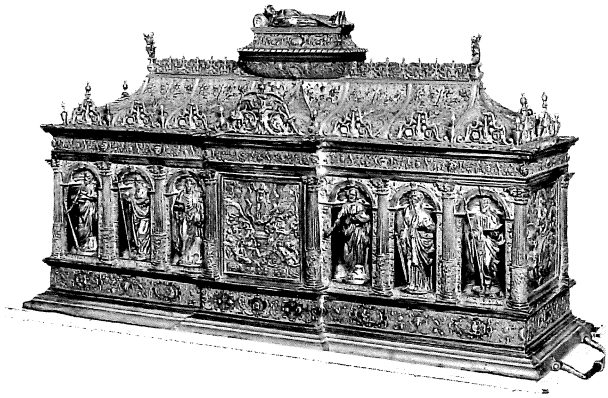

Fig. 20b : Andenne, châsse de sainte Begge XVI[e] s. (C.D.).

Souvent les musiciens de la *dicauce*, avec les capitaines et les bragards vont attendre la Jeunesse à la sortie des vêpres. Un cortège se forme qui se dirige vers un coin de la place entouré de cordes et orné de branchages. Les musiciens s'installent sur un chariot remplissant l'office d'estrade, et la première danse commence. Pour y prendre part, il faut avoir acheté à un bragard un bout de ruban que les garçons fixent à la boutonnière et les *bauchèles* au corsage. Pas de prix fixe : le montant est « laissé à la généreuse appréciation de chacun ».

Dans le comté de Namur, les seigneurs jouissaient du privilège de danser les premiers sur la place. C'est ainsi qu'à Gerpinnes en 1788, le bal fut ouvert par M. de Borms et la baronne de Loverval[34]. A Spy, où il y avait deux seigneurs : le seigneur hautain, et le seigneur foncier, la première danse appartenait au seigneur hautain, la seconde au seigneur foncier[35]. Dans les villages où le seigneur ou son officier (*le mayeur*) ne participait pas à la première danse, on réservait cet honneur au curé. A Crupet, vers 1830, le curé (l'abbé Adam) ouvrait encore le bal devant l'église. Personne n'y voyait malice, la chose paraissait toute naturelle.

[34] *Correspondance du procureur général de Namur*, à la date du 10 oct. 1788 (dossier concernant les infractions à l'édit sur les kermesses). AEN.
[35] *Reg. aux plaids de Spy*, 1713-1773, fol. 9, AEN.

Jusqu'à la tombée de la nuit, on danse sur le *bâti*[36]. La fête se continue ensuite dans les cabarets. Au XVIII[e] siècle – époque où les estaminets étaient rares – de riches particuliers donnaient des bals chez eux.

Le lundi de la kermesse a lieu un service funèbre pour les morts de la paroisse. Ce souvenir accordé aux défunts a quelque chose de touchant. Lorsque le cimetière entoure encore l'église, comme dans le vieux temps, les fidèles au sortir de l'office vont s'agenouiller quelques instants à l'endroit où reposent de chers disparus. Dans certains villages, le curé vient en procession bénir les tombes.

Avant la messe pour les trépassés des *portchèsseûx*[37] vont de porte en porte recueillant les dons en nature les plus variés : des choux, des carottes, des tartes, des fruits, etc. Personne ne refuse. A l'issue du service mortuaire, le produit de la *portchèsse*[38] est mis aux enchères. Le crieur adjuge les lots à qui bon lui semble et parfois fixe lui-même les prix. Il serait du plus mauvais ton de refuser. Le bénéfice de la *passée*[39] sert à couvrir les frais de la messe[40].

Les dernières heures de la matinée ou le début de l'après-midi sont généralement consacrés aux « honneurs ». Les capitaines et les bragards, musique en tête, vont donner des aubades ou sérénades au mayeur, au curé, au châtelain, à quelque gros *cinsî*. Toutes les personnes qui se sont montrées généreuses envers la Jeunesse sont régalées de quelques airs. Cet usage était déjà en vigueur au XVIII[e] siècle[41].

Dans le Condroz namurois, le capitaine offre au mayeur au nom de ses camarades un coq vivant enrubanné. En réponse à cette courtoisie, le mayeur fait verser à boire. Cette coutume s'appelle la « danse du coq ».

L'après-midi du lundi est réservé aux jeux publics. Ceux-ci varient d'année en année et de village en village. Cependant quelques-uns d'entre eux se retrouvent partout ; ce sont les plus anciens. Citons le jeu de balle, le jeu de boules[42], le jeu de quilles, le jeu de l'animal décapité.

---

[36] Nom que porte la place communale dans beaucoup de villages.
[37] Collecteurs en wallon.
[38] Collecte en wallon.
[39] Une « passée » est une vente aux enchères.
[40] Quand il reste de l'argent, il est employé à faire dire des messes basses pour les défunts.
[41] *Corresp. du Procureur général de Namur*, à la date du 10 oct. 1788 (dossier concernant les infractions à l'édit sur les kermesses). AEN.
[42] A la kermesse de Walcourt, en 1788, un jeu « à la boule » fut établi au profit de la Jeunesse. (*Correspondance du Procureur général, loc. cit.*).

Le jeu de balle a toujours été le jeu populaire par excellence. Je trouve qu'à Biesme-la-Colonoise, au XVIII[e] siècle, les parties se déroulaient « de tout temps immémorial... sous un toit de planches posé sur deux poteaux », dressé sur la place. Cet édifice ayant été démoli au cours d'une guerre, le seigneur du lieu permit sa reconstruction en 1712 pour servir « au plaisir de la Jeunesse »[43].

Le jeu de quilles qui se jouait à la kermesse, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, semble avoir été un peu différent du jeu actuel. On distinguait les grosses et les petites quilles. On les abattait non pas au moyen d'une boule mais avec un fort bâton ou une barre de fer[44]. A Soulme, au XVII[e] siècle, le premier coup de quilles, appelé « le coup du seigneur » était réservé au mayeur remplaçant l'abbé du monastère de Florennes, seigneur du village[45].

Quant au jeu de l'animal décapité, appelé en wallon *à l'auwe*, il jouissait encore d'une grande vogue, il y a quarante ans. Une oie vivante, ou à son défaut une poule ou un coq, était suspendue par la tête soit à un arbre soit à une corde tendue entre deux poteaux. Le corps de la pauvre bête se balançait dans le vide à hauteur d'homme. Les joueurs, placés à une distance de 20 à 25 pas, jetaient à tour de rôle après la volaille des bâtons, longs d'un mètre environ, ou des barres de fer. Celui qui parvenait à le décapiter était le gagnant.

Le jeu de l'*auwe* comportait de nombreuses variantes. Dans la partie de la province située au nord de la Meuse et de la Sambre, c'était à coups de fusil qu'il fallait détacher le corps de la tête. Parfois les tireurs (tous fils de *cinsî*) étaient à cheval. Aujourd'hui, quand ce jeu est encore pratiqué, on tue la bête d'avance.

Les jeux populaires du lundi sont organisés par la Jeunesse et placés sous la direction des capitaines. Pour y prendre part, il faut payer un droit d'inscription. Les prix sont en nature : lapin, chèvre, *bèdéye*, ou consistent en objets utiles : instruments aratoires, pioche, moulin à café, etc.

---

[43] *Commune de Biesme-la-Colonoise, liasse hist. et adm.*, n°1. AEN.

[44] Il est question du jeu de quilles pendant une kermesse dans un procès de l'année 1657 ; j'en détache les passages suivants : « ... le jour de la dédicace dernière faite à Emines, Martin Goffaux sy auroit trouvé avec autres, et jetté aux grosses quilles pour tascher de gagner le prix exposé... ; sur le soleil couchant, Jean Hosenne, Robert de Gomines, etc... s'estant approché du jeu, ils auroient par force prins les bastons avec lesquelles l'on jettoit aux dittes quilles, sans vouloir permettre que le frère dudit déffendeur (Goffaux) qui estoit en son tour jetteroit son coup... (d'où rixe). » *Procès crim. de la Haute Cour de Namur*, liasse n°1086. AEN. Dans un acte de 1660, relatif à une rixe survenue à la dédicace de Wépion, on fait mention « d'un baston dont on joue aux grosses quilles », *ibid.* liasse n° 1086. AEN. Le règlement, cité plus haut, de la kermesse d'Ohey, en 1755, contient tout un paragraphe relatif au jeu de quilles. Je me propose de publier ce document in extenso.

[45] *Commune de Soulme,* record de l'année 1667. AEN.

Dans le canton de Beauraing, pour le lundi de la fête, on réserve « la danse des Olivettes » qui, à proprement parler, est plutôt un jeu qu'une danse. On dispose trois ou quatre files de chaises dont les quatre pieds sont posés sur des pommes de terre coupées en deux, ce qui donne à ces sièges un équilibre singulièrement instable. Les chaises sont séparées les unes des autres de tous côtés par un intervalle fort étroit. Il s'agit de passer entre elles, au son de la musique, en se tenant par les mains et en respectant le rythme de la danse. Lorsque la chute d'une chaise se produit, l'auteur du mal, garçon ou fille, doit verser un sou entre les mains du capitaine[46].

A Rochefort, le second jour de la kermesse, se plaçait une coutume originale : *la danse dè l' doréye.* F. Crépin, directeur du Jardin botanique de Bruxelles – un enfant de Rochefort – la décrit en ces termes : « La Jeunesse précédée de la musique, se rendait devant les maisons où il y avait des jeunes filles. Celles-ci étaient invitées à prendre part à une danse qui avait lieu sur la rue. Après la danse, la maîtresse de maison offrait des morceaux de tarte[47] et des rafraîchissements aux danseuses et danseurs, sans oublier les *musiqueux*[48]. »

Le mardi de la kermesse, les « jeunes hommes » procèdent à l'examen de leur bourse. Si celles-ci renferment encore des espèces trébuchantes et sonnantes, la fête continue. Mais il ne s'agit désormais que d'une kermesse de cabaret ; plus de danses sur la place ni de réjouissances publiques[49]. Autrefois, dans les localités où la *dicauce* se prolongeait jusqu'au mardi, une messe était chantée à l'intention de la Jeunesse. A Matagne-la-Petite, les capitaines et les « jeunes hommes » allaient à l'offrande précédés d'un tambour marquant le pas.

Les querelles d'estaminets sont fréquentes pendant la *dicauce.* Dans le vieux temps, où les mœurs étaient plus brutales, un mot mal sonnant suffisait pour déchaîner une rixe[50]. Au XVI[e] siècle, par suite des haines coriaces et des rivalités traditionnelles entre villages, il y avait souvent mort d'homme.

[46] Cette description est donnée d'après J. HENS, *La Jeunesse, association traditionnelle, au pays de Vielsalm, Wallonia*, t. XVII, p. 220. La danse des Olivettes est à peu près la même partout.
[47] Le mot wallon « dorée » était réservé primitivement à la tarte au riz. Aujourd'hui dans maintes régions il désigne les tartes de tous genres.
[48] F. CREPIN, *Quelques coutumes de la Famenne, il y a trente-cinq ans, Wallonia*, t. VII, p. 50.
[49] Cependant, dans plusieurs villages, les aubades ou sérénades sont données le mardi.
[50] Extrait d'un procès de l'année 1660 : « Le 24[e] de juin dernier, jour de la dédicace dudit lieu (Wépion), Jean Jaumain seroit venu voir les danses et jeux qui se faisoient illec. Lequel s'estant approché du lieu où les joyaux (prix) estoient exposés, demanda tout en riant ce qu'il y avoit. A quoy, Jean Lambillon, résident à Foz, prenant la parolle luy repondit tout au rebours, en ces termes : « Il y a – sous correction – du stron ... (d'où coups de bâtons et coups d'épées). » *Procès de la Haute Cour de Namur*, liasse n° 1086. AEN.

Le 11 octobre 1589, le roi Philippe II, « affin de retrancher les occasions de ivroingneries, noises, débatz et hommicides qui en sourdent souvent, causées par les assemblées qui se souloient faire de village en village, les jours de dédicaces y tenues », fixa au dernier dimanche d'avril « toutes les dédicaces champestres » de son pays et comté de Namur[51]. Je n'ai pu découvrir si cette ordonnance fut appliquée.

Il me reste à parler des coutumes qui clôturent la fête paroissiale. Dans le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse, le bal final sur la place se termine par « la danse des sept sauts ». Tous les danseurs, filles et garçons, forment une ronde. Un ronflement prolongé de l'orchestre se fait entendre : « Un ! ». Aussitôt, tous les danseurs bondissent le plus haut possible, s'accroupissent en retombant puis reprennent la ronde. Peu après l'orchestre mugit : « Un ! deux ! » Un saut ! deux sauts ! et la ronde reprend son train ; elle se poursuit jusqu'au moment où sept sauts consécutifs ont été exécutés[52].

A Walcourt, en 1788, le surlendemain de la kermesse « deux jeunes hommes de l'endroit, l'un nommé George Dubuisson et l'autre Joseph Hue, s'avisèrent de se figurer comme des gilotins de théâtre[53] et de courir parmi la ville dans cet équipage, l'un jouoit du violon et l'autre faisoit mille singeries, après quoy, la scène se terminoit par crier de toutes leurs forces « ducace, ducace », et cela dans chaque rue[54]. J'ignore si cette parade était de tradition et se reproduisait chaque année.

A Lesves, il y a 50 ans, on procédait à l'enterrement de la *dicauce*. La Jeunesse, musique en tête, recueillait de maison en maison dans une caisse figurant un cercueil, les os de viandes mangées pendant les jours de fête. Les musiciens jouaient des airs funèbres et tous affectaient le plus profond désespoir. Arrivé sur la place, un trou était creusé et le cercueil enterré en grande pompe. Alors la troupe se dispersait ; la *dicauce* était finie, bien finie !

Le dimanche après la kermesse a lieu la *remise*, appelée aussi *raccroc*. Il y a bal dans les cafés. Au XVIII[e] siècle, « on remettait les musiciens sur la place ». Mais alors, comme aujourd'hui, la *remise* était loin d'être coutume générale.

[51] *Conseil provincial de Namur*, reg. aux placcards, 1580-1602, fol. 130 v°, AEN. - TERLINDEN, *Liste des édits et ordonnances de Philippe II*, p. 242 (analyse).
[52] Jules LEMOINE, *Le Folklore wallon*, 2[e] édit., p. 38.
[53] Dans un autre procès-verbal, il est dit que Dubuisson était habillé « comme un polichinelle ».
[54] *Correspondance du Procureur général, loc. cit.*

3
Usages relatifs à la naissance, au mariage, à la mort

1. La naissance.

Dans les paroisses rurales, la coutume existe toujours de « triboler » pour les baptêmes. Le nouveau chrétien est salué par de joyeux airs exécutés tant bien que mal sur les cloches. D'ordinaire le sonneur joue trois « laisses » pour les garçons et deux pour les filles[1]. Autrefois, il y avait un *triboladje* particulier pour les bâtards.

« Triboler » est un vieux terme français qui signifiait primitivement sonner sur trois cloches, comme carillonner est une corruption de « quadrillonner »[2]. Quant au mot « laisse », on le trouve employé au moyen âge pour désigner un air, une chanson, et aussi une tirade monorime dans un poème ou une chanson de gestes[3].

A Namur, au XV^e siècle, célébrer la cérémonie des relevailles à l'église se disait *remèssier*. Après les prières rituelles, le prêtre lisait l'Evangile de saint Jean sur la tête de la nouvelle accouchée[4]. De nos jours encore quand une mère « retourne à la messe », suivant l'expression consacrée, elle demande parfois au prêtre qui l'a *remèssiée* de lire l'Evangile de saint Jean sur son enfant pour le préserver des *corwéyes* (convulsions).

Sous l'ancien régime, lorsqu'un enfant venait au monde mort-né, on le transportait dans une chapelle dédiée à la Sainte Vierge. Là, on le déposait sur l'autel, dans l'espoir que cette bonne Mère le ressusciterait quelques instants afin qu'on pût administrer le sacrement de baptême. Les archives de l'église de Gimnée[5], renferment relativement à cet usage un document intéressant que je vais résumer : Le vendredi 6 avril 1657, à la soirée, quelques personnes se rendirent pour prier dans la chapelle de N.-D. de la Croix, à Gimnée. Sur l'autel gisait le corps d'un enfant mort-né, venu au monde le dimanche de Pâques fleuries (25 mars), au village de Mesnil, près de Vierves. Son père, Georges Gilsoul, l'avait apporté dans la chapelle, le Vendredi Saint (30 mars), « avec ferme foi que la bonne Dame le pourroit assister ». En entrant, les fidèles remarquèrent que l'enfant avait l'œil gauche entr'ouvert et que des larmes en jaillissaient. Sans tarder, le marlier François Goffin prit de l'eau et administra

[1] Cette distinction tend à disparaître ; souvent ce qui règle le nombre de « laisses », c'est l'importance du pourboire octroyé au « maurlî ».
[2] G. GOLENVAUX, *Cloches et Carillons*, dans *Namur-la-Belle*, p. 362. On retrouve déjà le terme « triboler » avec le sens actuel dans des documents namurois du XVI^e siècle, *cf.* H. FALLON, *La paroisse de Saint-Jean-Baptiste à Namur*, p. 67.
[3] LACURNE, *Dictionnaire de l'ancien langage français*, t. VII, p. 137 ; DU CANGE, *Glossarium*, t. VII (glossaire français), p. 216.
[4] Du moins à la collégiale N.-D., GRANDGAGNAGE, *Coutumes de Namur*, Répertoire de 1483, n°105 et aussi p. 454 ; AHEB, t. II, p. 275.
[5] Liasse des années 1419-1791, AEN.

le baptême. Un quart d'heure après, le petit corps changea complètement de couleur. Le lendemain, la Haute Cour de Gimnée consigna par écrit les dépositions des témoins[6].

Dans la chapelle de N.-D. de Bon Secours, à Oisy, on remarque encore à côté de l'autel un ex-voto de la fin du XVIII[e] siècle, qui rappelle que trois enfants morts-nés, présentés devant la Vierge revinrent à la vie juste le temps nécessaire pour être baptisés[7].

La coutume d'exposer des enfants morts-nés dans les chapelles était certainement fort ancienne. Il en est déjà question dans la vie de saint Mort, qui d'après la tradition était contemporain de sainte Begge (VII[e] siècle).

2. Le mariage.

Les sérénades.

Dans la bonne ville de Namur au XVII[e] siècle, tout galant se croyait tenu de donner des aubades ou sérénades[8], à la dame de ses pensées. Voici comment les choses se passaient. Le jeune amoureux convoquait un soir deux ou trois de ses amis dans un des nombreux cabarets de la ville. Là, en attendant l'heure propice, il les régalait de quelques pots de bonne *keute*. Vers 11 heures, les violons arrivaient, et en route ! Cette sortie au clair de la lune ne manquait pas de pittoresque. Namur avait encore à cette époque un aspect moyenâgeux. Les rues étroites qui serpentaient entre de vieilles maisons à pignon pointu, n'étaient pas éclairées[9]. Arrivés à destination, les musiciens commençaient leur concert ; derrière eux, les camarades entouraient avec des torches ou des lanternes, le jeune amant, qui prenait sans doute une attitude de circonstance. Dès les premiers accords, les voisins en costume léger et en casque à mèche interrompaient leur sommeil pour courir à la fenêtre. On s'interpellait sans façon d'une maison à l'autre, et les morceaux enlevés avec brio étaient applaudis sans réserve. Au contraire, dans le logis de la belle tout restait calme et silencieux ; les règles de la bienséance lui interdisant, ainsi qu'à ses parents, de se montrer, mais il ne lui était point défendu de regarder par la fente des volets[10].

---

[6] Parmi les témoins se trouvait Marie de Fumais, sage-femme d'Agimont, qui avait apporté un enfant mort-né pour l'exposer dans cette même chapelle de N.-D. de la Croix.
[7] Th. DELOGNE, *L'Ardenne méridionale belge*, p. 31.
[8] Ces deux termes étaient synonymes dans les documents on les trouve employés indifféremment l'un pour l'autre.
[9] Il était interdit de circuler sans lumière après 10 heures en été, et en hiver « après la cloche des neuf heures » ; *Edits politiques de la ville de Namur de l'an 1687*, édition de 1732, p. 42.
[10] Ces détails et ceux qui suivent sont tirés de pièces de procédure contenues dans les procès criminels de la Haute Cour de Namur, liasses n° 1085 et suiv. AEN. Un acte du notaire J. Piérart, de Namur, à la date du 9 janv. 1643, renferme la description d'une sérénade. AEN.

Parfois le concert se terminait par un drame. Lorsque la demoiselle avait un autre soupirant, il n'était pas rare de voir surgir celui-ci avec ses amis. Torches et lanternes étaient jetées à terre, les épées jaillissaient des fourreaux[11], on se chargeait les uns les autres en tumulte, au milieu des cris et des injures ; les violons se collaient contre les murs ou détalaient à toutes jambes. Généralement ces bagarres n'étaient pas plus meurtrières que les duels d'étudiants allemands de nos jours. Le manteau enroulé autour du bras gauche faisait office de bouclier. Cependant tout arrive ; plusieurs fois des bretteurs grièvement blessés restèrent sur le terrain. Les auteurs de telles estocades se gardaient bien de rentrer chez eux. Ils allaient sonner à l'un des couvents de la ville, de préférence aux Récollets, et y réclamer l'hospitalité dans le parloir ou le cloître. Au XVII^e siècle, tous les couvents jouissaient encore du droit d'asile. Les coupables ne pouvaient être extradés que dans des cas bien déterminés[12]. Les rixes devinrent si fréquentes qu'en 1687, le Magistrat de Namur publia l'arrêté suivant : « D'autant qu'il arrive souvent du désordre par le fait des jeunes gens, qui rôdent les rues de nuit, à prétexte d'aller donner des sérénades (comme il a été ci-devant toléré, pourveu que la chose se passasse honnêtement sans vacarmes et sans molester ni outrager autrui), lequel désordre demeure bien souvent impuni faute de connoissance des autheurs et de preuve, il est ordonné à tous joueurs ou musiciens qui seront à ce employez, lorsqu'il arrivera quelque querelle, combat, ou que quelque chose se sera pratiquée induement par les jeunes gens ou autres, dont ils auront été employez, de donner avertance et faire rapport fidel du tout au sieur Mayeur ou son lieutenant, dès le lendemain de bon matin, à peine de six florins d'amende...[13]. »

C'est à Bruxelles que prit naissance la mode des aubades ou sérénades. Les seigneurs et cavaliers espagnols de la cour de l'infante Isabelle avaient l'habitude de faire « donner le violon » aux dames[14]. De la capitale, l'usage gagna la province. A ma connaissance, le document namurois le plus ancien qui en fasse mention est une lettre écrite le 24 septembre 1624 par messire Polchet, procureur général du Conseil Provincial. Ce magistrat relate que pen-

[11] Au XVII^e siècle, tout le monde à Namur, même les plus humbles bourgeois, portaient l'épée. Les seules armes prohibées étaient de petits pistolets dits bidets ou mouchoirs, qui se mettaient en poche.
[12] Sur le droit d'asile, *cf.* J. PROOST, *Histoire du droit d'asile religieux en Belgique*, dans *Messager des Sciences historiques*, années 1867, 1868, 1869. Les prisonniers cherchaient toujours à gagner un lieu d'asile. Au mois d'octobre de l'année 1636, le mayeur de Ville-en-Hesbaye et ses sergents amenaient à Namur un prisonnier nommé Steche, pour être colloqué dans les prisons de la ville. La route est longue de Ville à Namur, aussi en passant devant l'hôtellerie du Cheval Blanc le digne mayeur et ses acolytes y entrèrent, histoire de boire un coup. Le prisonnier profita du moment où ses gardiens avaient le coude en l'air pour s'échapper et pour se réfugier aux Récollets. (*Corresp. du Conseil Provincial de Namur*, année 1636. AE N).
[13] *Edits politiques de la ville de Namur*, publiés l'an 1687, p. 42.
[14] E. GOSSAERT, *L'auberge des princes en exil ; anecdotes de la cour de Bruxelles au XVIIe siècle*, p. 49.

dant l'hiver 1623-1624, Philippe de Marbais, mayeur de Namur, allait donner des aubades dans les divers quartiers de la ville. Un soir, que ses musiciens jouaient devant la maison de la dame de Taviers, rue des Vifs[15], ledit mayeur se prit de querelle avec un certain Pierre de Haut, « honeste bourgeois », qui reçut plusieurs coups d'épées et resta estropié de la main droite[16].

Le droit de filletage

Le droit de « filletage » appelé aussi « valtonage »[17] constitue une variante curieuse du droit domanial de « formariage ». Celui-ci consistait en une redevance due au seigneur par le manant ou la femme qui se mariait en dehors de la seigneurie. Presque partout le formariage avait disparu à la fin du moyen âge, mais dans quelques villages arriérés, il persista jusqu'aux derniers jours de l'ancien régime. Ainsi tout homme se mariant à Spontin et emmenant sa femme hors de la seigneurie, toute fille ou veuve épousant un étranger devait payer trois florins, trois escalins, dix sous[18]. Chose singulière, dans une foule de localités où le formariage seigneurial avait été aboli, la Jeunesse en exigea un autre à son profit. Une jeune fille convolait-elle en justes noces avec un étranger, celui-ci était mis en demeure de payer un droit à la Jeunesse sous peine de se voir appliquer des brimades souvent pénibles.

Au début de l'année 1629, Thierri Scaillet, greffier de la petite ville de Walcourt, accorda la main de sa fille Françoise à un jeune homme de Somzée, nommé Ghislain Mouvet. Les jeunes gens de Walcourt prirent fait et cause pour leur concitoyen Jean Petit qui avait longtemps « traité l'amour », c'est-à-dire conté fleurette pour le bon motif à la demoiselle. Ghislain Mouvet n'osa plus se présenter à Walcourt et le mariage fut célébré à Cour-sur-Heure. Le lendemain de la cérémonie, deux délégués de la Jeunesse de Walcourt se présentèrent, et réclamèrent à Mouvet le droit de filletage, lequel leur était dû, disaient-ils « comme rente héritable lorsqu'une fille de Walcourt se marie à un étranger ». Mouvet répliqua que s'étant marié hors de Walcourt, il ne devait rien. Les délégués se retirèrent la menace à la bouche. La Jeunesse prit les armes et s'empara de vive force d'une feuillette de vin destinée au banquet de noces, préparé à Somzée. Ensuite, les auteurs du rapt expédièrent une lettre à Thierri Scaillet, lui signifiant qu'aussi longtemps que son gendre n'aurait pas réparé « sa discourtoisie » par une « libérale satisfaction », la tonne resterait confisquée, ajoutant même que dans le cas où le porteur de la missive ne recevrait pas immédiatement « réponse absolue », ledit vin

[15] Aujourd'hui, rue des Brasseurs.
[16] *Cons. Prov. de Namur, Corresp. du Procureur Général*, année 1624, 24 sept., AEN.
[17] Valtonage vient de valeton, jeune garçon ; comme filletage de fillette.
[18] P.A. SERVAIS, *Histoire de Dorinne*, p. 51.

serait employé « à boire la santé » de ceux qui favorisaient le parti de la Jeunesse[19]. Scaillet ne crut pas de sa dignité de répondre et manda au mayeur de Walcourt, qui tenait hôtellerie, et à l'abbé du Jardinet[20], de lui procurer du vin. La Jeunesse s'y opposa et posta des sentinelles sur les chemins. Quand la nouvelle épouse se rendit de Cour à Somzée pour le festin, son père dut se pourvoir d'une escorte armée.

Le dimanche suivant, les jeunes gens de Walcourt se réunirent à la halle, où reposait le tonneau dérobé et le mirent en perce ; on but, on ripailla et on chanta une chanson de circonstance qui tournait en ridicule Françoise Mouvet. De plus en plus rageur, Scaillet se plaignit au mayeur de la ville. Celui-ci fit la sourde oreille ; il avait ses deux garçons compromis dans l'affaire. Alors le greffier envoya une plainte en bonne et due forme au Conseil Provincial de Namur, la juridiction suprême du comté. Cette fois, les choses se gâtèrent tout à fait. Le jour du Grand Feu, les jeunes gens sortirent en armes, brisèrent à coups de fusil les fenêtres de la maison de Scaillet, saccagèrent son jardin et boutèrent le feu à une petite ferme qu'il avait près de Walcourt. Sans l'intervention des voisins, tout aurait flambé. Suivant les habitudes procédurières de l'époque, le procès introduit par le greffier traîna en longueur ; ce fut seulement le 23 septembre 1633, que les conseillers rendirent leur sentence. Six des membres de la Jeunesse se virent condamnés aux dépens et à une amende de dix mailles, deux tiers « au profit de Sa Majesté »[21].

Une histoire du même goût se passa à Clermont, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, en 1722. Un bourgeois de Thuin, Théodard Hays avait épousé dans cette ville une jeune fille de Clermont, nommée Catherine Scory, sans payer le droit de « valtonage ». Aussi, quand les jeunes époux revinrent à Clermont, la Jeunesse du lieu résolut de leur «faire affront». Le dimanche suivant les « Jeûnais » convoquèrent au cabaret du sieur Defosset des enfants de 9 à 13 ans pour les aider à organiser un charivari, puis vers 9 heures du soir, la bande se mit en branle et commença « lesdits charivari et tintamard avec des cornets, clochettes, poêles à frire, sur lesquels ils frappoient ». Après quelques tours de rues, le cortège se dirigea vers la maison Scory, où le concert se corsa « de cris, urlements et insultes vocales ». Le père Scory, ses quatre garçons, son gendre, renforcés du valet et du vacher, firent une sortie. Comme les héros d'Homère, les deux partis s'injurièrent copieusement avant d'en venir aux mains. Puis le chef des « Jeûnais » ayant crié : « A moy, la Jeunesse de Clermont [...] les coups de cannes, manches à balets, picots, pierres et

[19] L'original de la lettre est signé : « Vos serviteurs et amis, la Jeunesse de Walcourt ».
[20] Abbaye située près de Walcourt.
[21] Tous ces détails sont tirés du procès n° 623 du *Conseil Provincial de Namur*, AEN.

autres armes se distribuèrent de part et d'autre ». La mêlée durait depuis une demi-heure lorsque le curé de Clermont se présenta flanqué de son vicaire et du receveur Thomas. Pendant que ces notabilités s'efforçaient de calmer les combattants, la mère Scory s'obstinait à « jouer de son caquet » ; le cabaretier Defosset s'élança sur elle « et la régala de quelques coups ». Enfin, les deux ecclésiastiques et le receveur parvinrent à mettre le holà et la bataille prit fin[22].

Vers 1687, la Jeunesse dinantaise tenta d'introduire le droit de filletage dans la cité des Copères. Un édit du 15 janvier 1688 nous apprend que les jeunes bourgeois forçaient depuis peu les « étrangers épousans femme en cette ville et franchise, comme aussi les femmes et filles épousans hommes en pays étranger (et) les y ramenans, à payer des recognoissances en argent, vin, bières, ou autres ». Aussi le Conseil défendit-il sous peine d'amende « d'exiger et prétendre des nouveaux mariés et mariées soit bourgeois ou étrangers, telles et semblables reconnaissances indues[23]. »

Dans maintes localités de l'Entre-Sambre-et-Meuse, le droit de filletage est resté en vigueur jusque dans ces dernières années.

Le droit de Jeunesse

Le droit de Jeunesse offre beaucoup d'analogie avec le droit de filletage. D'après un règlement de l'année 1525 du métier des menuisiers, tourneurs et sculpteurs de Namur, quand le fils d'un maître prenait femme, il devait offrir aux confrères une *dressée*, consistant en un plat de viande accompagné de six pots de vin, ou remplacer le tout par une somme de 16 patards. En réponse à cette honnêteté, les membres de la frairie escortaient les mariés « pour leur faire et porter bonheur »[24]. C'était là, semble-t-il, une coutume corporative générale.

Dans toutes les communes rurales, ici un peu plus tôt, là un peu plus tard, la Jeunesse se mit en tête d'exiger, elle aussi, une *dressée* consistant en un plat de viande ou «en quelque gratitude pour rafraîchissement». Si le « sire des noces » (le marié) se montrait « si discourtois que de faire le rétif »,

[22] Ces détails sont empruntés au procès-verbal dressé par le bailli de Clermont. L'original de cette pièce a été publié par M.J. ERNOTTE dans *Wallonia*, t. XI, pp. 239-242.
[23] L. LAHAYE, *Cartulaire de Dinant*, t. VI, p. 221.
[24] S. BORMANS, *Cartulaire de Namur*, t. III, p. 357. Dans le doyenné de Fleurus au XVI[e] siècle, à l'occasion d'un mariage, le curé recevait un plat des viandes du festin, un pot de bière ou de vin, si l'on buvait du vin, et pour ce, il était tenu d'attendre les époux et de chanter la messe pour eux le lendemain. (X. IPERSIEL, *Etat ancien des paroisses dans le comté de Namur*, ASAN, t. XII, p. 363, et AHEB, t. II, p. 286). A Spontin, le « gracieux présent en viande et beuveraiges » avait le nom de « dressier du curé ». P.A. SERVAIS, *Hist. de Dorinne*, p. 284.

le lendemain du mariage, à la sortie de la messe, les membres de la Jeunesse le faisaient prisonnier ou enlevaient la « dame des noces » (la mariée) qui était mise à rançon.

Une ordonnance du 22 juin 1589 enjoignit aux officiers de justice de s'opposer à cet usage à cause des désordres qui en résultaient[25]. Dans le synode du diocèse de Namur de l'année 1604, Mgr Buisseret frappa d'excommunication tous ceux qui participaient à des enlèvements de ce genre[26].

Mais excommunications et poursuites des autorités civiles restèrent sans résultat. La coutume subsista bel et bien jusqu'à la fin de l'ancien régime.

La « Pierre à marier » de Bohan

Autrefois, quand un mariage avait lieu dans ce village, la noce se rendait invariablement sur le « pré Mariette », au pied du Durmont, dans la vallée de la Semois ; on y dansait, on y folâtrait, puis, à la tombée de la nuit, on passait la rivière et on conduisait les deux époux sur un bloc de grès appelé la « Pierre à marier », où ils s'asseyaient dos à dos ; ensuite on les attelait à une pierre ou à une *sokète* – souche d'arbre – qu'ils devaient traîner jusqu'au village[27] (fig. 21).

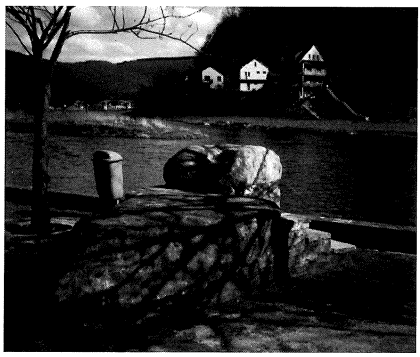

Fig. 21 : La « Pierre à marier » de Bohan (J.W.).

[25] Article 7 de l'édit. *Coutumes et ordonnances du comté de Namur*, édition de 1732, p. 527. Le même édit (article 11) déclare que « tous ceux se trouvans aux nopces, dances ou autres ébatemens, seront tenus de poser leurs épées, poignards et toutes autres armes, sans les reprendre jusqu'à leur partement et retraite ».

[26] *Decreta synodi diocesanae Namurcensis, anno Domini 1604, praesidente R.D. Francisco Buisseret, episcopo Namurcensi*, titulus VI, caput XXII. Il en est question aussi dans un record du doyenné de Jodoigne du 26 avril 1611, AHEB, t. I, p. 355, et dans une pièce de procédure du 12 juillet 1630, dans *Procès du Conseil Prov. de Namur*, n° 623, AEN. - Au commencement du XVII[e] siècle, les enlèvements étaient accomplis par des hommes masqués et déguisés. Une ordonnance du 10 juillet 1711, défend encore « à tous nouveaux mariés et à ceux qui sont sur le point de se marier ou à leurs amis, de promettre, donner ou payer quelque écot ou plat de viande ». *Rec. des Ordonnances des Pays-Bas*, 3[e] série, t. II, p. 364. Dans le Luxembourg, les femmes elles-mêmes s'en mêlèrent. Le lendemain du mariage, elles enlevaient la couronne de l'épousée, et réclamaient un repas : *Cf.* une ordonnance du 22 juin 1720. *Ibidem*, 3[e] série, t. III, p. 199.

[27] J. PIMPURNIAUX (A. Borgnet), *Guide du voyageur en Ardenne*, t. II, p. 226.

Le « Cupidon » de Walcourt

Ce nom mythologique est donné à une sculpture très fruste, représentant vaguement un être humain, que l'on voit encastrée dans le mur de l'ancien cimetière, près de la collégiale. D'après la tradition, Cupidon serait l'idole que l'on adorait à Walcourt, lorsque saint Materne vint y prêcher l'Evangile[28]. Jadis, la nouvelle mariée, au sortir de l'église était amenée devant Cupidon ; là on lui présentait un verre et après l'avoir bu, elle le brisait aux pieds de la figure en signe de renoncement aux libertés du célibat[29].

3. La mort

Dans le vieux temps, à la campagne, quand un malade entrait en agonie, on sonnait les *transes*[30]. Aussitôt tout le village se mettait en prières ; les gens qui travaillaient aux champs interrompaient un instant leur labeur pour réciter une oraison, à l'intention de la pauvre âme sur le point de « rendre ses comptes ».

Lorsqu'un homme périssait hors de chez lui, de mort accidentelle, ses parents érigeaient une croix à l'endroit où il avait rendu le dernier soupir. Une inscription gravée sur la pierre mentionnait brièvement les circonstances du trépas et réclamait une prière de la pitié du passant. La plus ancienne croix commémorative que l'on ait signalée, s'élève au bord d'un sentier entre Warnant et Bioul. Elle rappelle l'assassinat d'un paysan par des brigands :

L'an 1577
le 25 de janvi fut
mendry par les coureurs de ce
temps-là, Bartholomé
Wilmot, manans de Bioulx.
Prié Dieu pour son âme[31].

Dans les villages des environs de Namur, les morts étaient veillés par des personnes de leur âge ou de leur condition : un jeune homme par des jeunes gens, une jeune fille par des jeunes filles, une vieille femme par des vieilles

[28] Dans plusieurs églises, qui, comme celle de Walcourt, rattachent leurs origines à la prédication de saint Materne, on conservait des statues plus ou moins authentiques de divinités païennes. Dans la collégiale N.-D. à Namur, on montrait au XVII[e] siècle une statue du Dieu Nam. A Tongres, une prétendue idole est encastrée dans une tourelle du cloître roman. Il existait au cimetière de Saint-Mathias, à Trèves, une statue en marbre, que les enfants et les pèlerins considéraient comme une idole et avaient fort endommagée à coups de pierres. A. SERVAIS, *Etude hist. et critique sur saint Materne*, pp. 267, 273, 289 et note 1.
[29] V. VAN BASTELAER, *La collégiale de Walcourt*, dans *Doc. et rap. de la Société arch. de Charleroi*, t. XVI, p. 450.
[30] Aujourd'hui ce mot désigne la sonnerie du glas. On dit aussi « la transe ».
[31] ASAN, t. VI, p. 110, note 2. J'ai ponctué l'inscription pour la facilité du lecteur.

femmes, un *cotelî* (maraîcher) par des *cotelîs*. Cette coutume est passée de mode depuis longtemps. Aujourd'hui, comme partout ailleurs, ce sont les voisins et les amis qui font la veillée funèbre.

Sous l'ancien régime, chez les corporations namuroises, le corps du confrère décédé était recouvert du linceul corporatif pour accomplir son dernier voyage. Au XVII[e] siècle, le drap mortuaire de la frairie des fèvres[32], portait comme broderies « l'image de monseigneur saint Eloy... avec quatre écussons ». Les enfants des maîtres avaient droit à un linceul spécial ou « petit drap »[33].

Dans de nombreuses paroisses rurales, la Jeunesse possédait un drap mortuaire qui ne servait que pour les funérailles de personnes non mariées. A Noville-les-Bois, le drap de Jeunesse acheté en 1766 était blanc[34].

Aux enterrements, on portait les corps à bras sur un *bayau* (civière)[35]. Les porteurs étaient des confrères, des jeunes gens ou des jeunes filles suivant que le défunt appartenait à une corporation, était un jeune homme ou une jeune fille. Au XVII[e] siècle, un curé était porté en terre par des ecclésiastiques revêtus du surplis et de l'étole[36].

Longtemps, les funérailles comportèrent deux cérémonies distinctes – aujourd'hui réunies –, l'enterrement et le service[37]. L'enterrement, qui se faisait sans faste, suivait d'assez près le décès. En 1776, Mgr de Lobkowitz, évêque de Namur, ordonna de ne plus procéder aux inhumations avant l'espace révolu de vingt-quatre heures[38]. Quelques jours après l'enterrement, avait lieu le service dont la pompe variait suivant la condition ou l'état de fortune du défunt. Rien de fixe pour le luminaire. Un *birat* (bière) figurait le corps. Aux XV[e] et XVI[e] siècles, on répandait de la paille autour du *birat*[39].

[32] Le métier ou frairie des fèvres comprenait les maréchaux, serruriers, cloutiers, armuriers, coutelliers, horlogers, selliers et bourreliers, J.B. GOETSTOUWERS, *Les métiers de Namur*, p. 14.
[33] Item, p. 212.
[34] Acte du 15 avril 1766, liassé : cure de Noville-les-Bois. AEN.
[35] A Namur, il est question d'un corbillard pour la première fois, à ma connaissance, dans un acte du 1[er] février 1787. Un corbillard était devenu nécessaire, semble-t-il, par suite de l'établissement d'un cimetière en dehors de la ville. (*Corresp. du Procureur Général*, année 1787, AEN).
[36] On dit dans le testament de Denis Camus, curé de Saint-Jean-Baptiste, à Namur, année 1661 : « A mes confrères pasteurs en cette ville et faubourg au cas qu'ils soient servis de porter mon corps à la sépulture selon l'ancienne coustume, revestus du surplis et estoles, chacun 2 pots de vin. » (*Haute Cour de Namur, Testaments*, reg. n° 393, non paginé).
[37] Je mentionne ici la coutume générale. Des gens, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, demandent parfois par testament que le service fût célébré « sur leur corps ». Sauf indication contraire, les détails concernant les coutumes antérieures au XIX[e] siècle, sont extraits de testaments enregistrés par le *Conseil Provincial* ou par la *Haute Cour de Namur*, AEN.
[38] N.J. AIGRET, *Histoire de Saint-Aubain, à Namur*, p. 421.
[39] Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et la Basse-Sambre, encore au XIX[e] siècle, on semait de la paille le long du chemin que devait parcourir le cortège funèbre, depuis la maison mortuaire jusqu'à l'église et au cimetière. La paille était ensuite abandonnée aux pauvres. A. VAN BASTELAER, *Reminiscences modernes des rites mortuaires de l'antiquité. Messager des Sciences historiques*, 1876, p. 127.

Au XVII[e] siècle, l'église était tendue de baille noire pour les obsèques des femmes mariées et de baille blanche pour les non-mariées[40]. On allait à l'offrande avec de petits cierges appelés *copècia* ou coupons, payé par la famille[41]. Cet usage qui a pris fin chez nous dans la première moitié du XIX[e] siècle, se retrouve encore en Flandre.

A Namur, le jour de l'enterrement, on brûlait dans la rue la paillasse du mort. En 1751, le Magistrat défendit de procéder à cette opération pendant la nuit, car « les guetteurs établis au château[42] pour surveiller aux incendies pourroient se tromper et donner des fausses allarmes[43]. » La coutume persista dans certains quartiers de la ville jusque vers 1870. A la campagne, l'incinération se faisait à proximité d'un chemin. Quand la paillasse se trouvait réduite en cendres, on tressait avec de la paille une sorte de croix que l'on fixait bien en vue sur la haie voisine. Les passants ne manquaient jamais de se découvrir et de réciter une courte prière.

De tous temps, les funérailles ont été suivies d'un repas funèbre. A l'époque romaine, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, le repas avait lieu près de la tombe[44]. Au moyen âge, le festin devait être plantureux et on y buvait autant qu'à une noce[45]. Au XVI[e] siècle, des gens demandent dans leur testament à être enterrés « sans pompe ni bombance ». Une ordonnance du 10 juillet 1711 prohiba « tous banquets, tant au jour des funérailles qu'au lendemain ; mais, en cas qu'il s'y trouve quelques personnes venues de dehors le lieu de la résidence du défunt, nous permettons que les veuf, veuve ou héritiers du défunt les pourront traiter en toute sobriété et modestie le jour des funérailles, sans y pouvoir inviter ni admettre quelqu'un des habitants, quand même ils fussent du parentage, à peine de 50 florins d'amende à leur charge, et de 6 florins à charge des habitants, quoique du parentage, qui s'y trouveront[46]. »

Dans les corporations religieuses, on considérait le jour de la mort comme le premier jour de la vie « permanable ». L'entrée dans la vie éternelle devait éveiller non le regret ou la compassion, mais une idée de réjouissance. Un

[40] « A raison que si vous étiez mariée, il faudra bien faire les funérailles tendre l'église de baille noire, sinon on la tendra de blanc » dans un acte du 27 février 1692. *Protocole du notaire Laguerre* de Namur. AEN.
[41] Il est déjà question de « copessiaux » pour aller à l'offrande dans le testament de Jean Doucet, chanoine-pléban de Saint-Aubin, en 1523. N.J. AIGRET, *op. cit.*, p. 187.
[42] Il s'agit des « cwarneûx do tchèstia », dont je parlerai plus loin.
[43] *Archives de la ville de Namur*, 1[e] section, liasse n° 89. AEN.
[44] A. BEQUET, *Les grands domaines de l'Entre-Sambre-et-Meuse sous l'Empire Romain*, ASAN, t. XX, p. 19, note 1.
[45] « Item volo, ordino et precor meos executores ac omnes et singulos michi bene faventes quod post missam mei servicii non fiat prandium nec convivium aliquod neque detur potus quemadmodum fit ad nuptias. » Testament du doyen Pierre de Courtray, 22 mai 1398. *Chartier de Saint-Pierre-au-Château*, AEN.
[46] *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 3[e] série, t. II, p. 364.

chanoine de St-Aubain, venait-il à mourir, ses collègues se réunissaient pour célébrer un banquet ou faire quelque récréation le jour des obsèques. Presque toujours le défunt léguait une certaine somme à cet effet[47]. Le même usage se retrouve dans la plupart des confréries pieuses si nombreuses à partir du XVI[e] siècle. Par exemple, les membres de la Confrérie de Notre-Dame à Bouvignes devaient laisser un carolus d'or pour permettre aux confrères et aux consœurs de se récréer le jour de leur service funèbre[48].

D'ordinaire, aux anniversaires des personnes riches, on distribuait des victuailles. Au service annuel de Godefroid d'Eve, en son vivant seigneur de Loyers, les chefs de ménage recevaient de petits pains[49]. Thierry Bonnant, mayeur de Namur, céda au début du XVI[e] siècle, à la communauté de Warisoulx un pré, appelé depuis le Pré-des-Harengs, à charge d'en consacrer le revenu à faire célébrer tous les ans un service anniversaire à son intention dans la chapelle de Warisoulx, le premier lundi du carême, et de distribuer un quarteron de harengs au prêtre officiant, un demi-quarteron au marguillier, et des harengs à chaque habitant assistant à la cérémonie[50].

De nos jours, les repas funèbres n'offrent plus rien de particulier si ce n'est dans certains villages retirés. A Froidfontaine, quelques jours après l'enterrement, la famille du défunt fait célébrer un service mortuaire. Après ce service, tous les invités se réunissent dans un vaste local, souvent une grange, où on leur sert du café et des gâteaux de forme ronde, percés d'un trou au milieu, appelés *rouyots*. Avant de se séparer, l'assemblée récite le chapelet et dit un *De Profundis* à l'intention du défunt.

Naguère, l'usage voulait que le cimetière entourât l'église. A Namur, les places de Saint-Aubain et du Marché aux légumes occupent l'emplacement des cimetières de Saint-Aubain et de Saint-Jean l'Evangéliste, de Saint-Loup et de Saint-Jean-Baptiste. Dans les cimetières, on n'enterrait que les pauvres gens. Les personnes un peu « fortunées » reposaient dans l'intérieur de l'église. Beaucoup de familles bourgeoises possédaient « leur pierre », c'est-à-dire un caveau. En outre, les couvents avaient leur *campo sancto* particulier où les laïcs étaient admis. Notons, à propos des ecclésiastiques, qu'ils étaient étendus dans la tombe la tête tournée vers l'autel.

---

[47] *Cf.* des exemples pour le XVI[e] siècle, dans N.J. AIGRET, *op. cit.*, p. 158.
[48] *Statuts de la Confrérie de N.-D. de Bouvignes*, 1540, encore inédits, conservés à la cure de Bouvignes. Les personnes dévotes agissaient de même à l'égard des communautés qu'elles affectionnaient : testament de Jeanne Paradis, bourgeoise de Namur, 2 avril 1666 : « ordonnant... que le jour de mon enterrement soient donnés pour une récréation à la communauté (des Pères Récollets) 50 florins pour 36 pots de vin de France et le reste en viande. » *Haute Cour de Namur, testaments*, reg. n° 393 non paginé.
[49] Le testament où cette clause est insérée porte la date du 27 mars 1553. *Conseil Provincial de Namur*, testaments, liasse des années 1366-1578. AEN.
[50] E. DEL MARMOL, *Notice hist. sur le village de Warisoulx*, ASAN, t. IV, p. 228.

Les enfants morts sans baptême et les individus condamnés et exécutés à mort, ou tués au cours d'un duel, ne pouvaient reposer en terre sainte. On les inhumait à part dans un « lieu profane »[51].

En 1784, l'empereur Joseph II proscrivit l'usage d'enterrer dans les églises et les cimetières à l'intérieur des villes ainsi que dans les églises des campagnes, et, relativement aux villes, ordonna l'établissement d'un cimetière commun, situé en dehors de l'enceinte urbaine[52].

A Namur, cette mesure provoqua un tollé général. Mais il fallut obéir. On établit le cimetière général au-delà des portes de Bruxelles et de Fer (boulevard du Nord actuel). Il resta en usage jusqu'en 1862, époque où il fut transféré à Belgrade.

Parlons un peu du deuil. Un règlement du 22 juin 1696 défend de le porter « pour d'autres parentages ou personnes que pour père, mère, frère et sœur, aïeul et aïeule, mari et femme, beau-père, belle-mère ; le permettant à l'héritier, encore qu'il ne toucheroit le sang du défunct ; lesquels deuils ne pourront être que le manteau de drap long pour les ascendants, et les manteaux racourcis ou petit deuil pour les collatéraux ; aucuns des deuils ci-dessus ne pourront être portés que le temps de six mois à commencer du jour du trépas[53]. »

Jusque vers 1850, le vêtement de deuil des villageoises resta la *faille*, sorte de cape en serge ou en drap noir, qui couvrait la tête et les épaules. On portait aussi la *faille* pour faire une visite de condoléance, ou assister à un enterrement[54].

Les bonnes gens qui observent encore les coutumes de l'ancien temps, font porter le deuil aux animaux ayant appartenu à un mort ; ils attachent un ruban noir au cou du chat ou au collier du chien, et ne manquent pas de lier un morceau de crêpe à la cage des oiseaux, sinon ceux-ci périraient dans l'année ou deviendraient muets. Si l'on veut que les abeilles n'abandonnent pas leur ruche, il faut la recouvrir d'un drap de deuil[55].

[51] X. LELIEVRE, *Institutions namuroises*, ASAN, t. XI, p. 241.
[52] P. VERHAEGEN, *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série, XII, p. 358.
[53] ASAN, t. XII, p. 61.
[54] La « faille » est encore portée dans certains ordres religieux.
[55] Ces croyances concernant les deuils des animaux sont générales en Wallonie, cf. *Bulletin de Folklore*, t. II, fascicules 7 et 8, p. 348 et *Jadis*, t. XVI, p. 116.

La croyance aux revenants fut très répandue dans le pays de Namur. On était persuadé que les âmes en peine pouvaient apparaître aux vivants afin d'implorer des secours en prières ou en messes.

En 1816, une histoire de ce genre fit grand bruit à Boninne et dans les environs. L'enquête ouverte par le procureur du Roi, de Namur, a été conservée[56] et va nous permettre de reconstituer dans les détails cette affaire sensationnelle.

L'héroïne de l'aventure était une jeune fille de Boninne, nommée Thérèse Rinchart, malade depuis l'âge de 12 ans. Elle s'exprimait difficilement à la suite d'une paralysie de la langue. Sa sœur Jeanne dut lui servir d'interprète lorsqu'elle raconta ce qui suit au magistrat namurois : « J'assure que j'ai vu l'ombre ou l'esprit de ma mère. La première fois que je l'ai vu, ça été dans le mois d'octobre dernier (1815), pendant que ma sœur Jeanne et moi nous disions à genoux nos prières du soir ; cette ombre est passée devant moi, elle était vêtue comme l'était ma mère en son vivant ; j'ai même cherché de la toucher avec la main, mais elle était disparue et je n'ai rien senti. Je n'en ai rien dit alors à ma sœur, mais étant rongée de chagrin, je l'ai confié trois ou quatre jours après seulement à Françoise Detry, mon amie, qui me conseilla alors de faire dire une messe, ce que j'ai réellement fait. Dans le mois de février aussi dernier (1816), j'ai revu pendant huit jours consécutifs cette ombre habillée comme la première fois. Je la rencontrais partout où j'allais, le jour et le soir. Plusieurs fois, je suis rentrée chez moi, frappée de terreur, et me suis évanouie en présence soit de ma sœur, soit d'autres personnes de la maison ; cela m'est arrivé une fois en présence de Thérèse César, couturière, qui y travaillait. Après ces huit jours expirés, j'assure que pendant dix jours consécutifs, j'ai continué à voir l'ombre de ma mère, mais c'était pendant la nuit. Elle frappait contre le bois du lit dans lequel j'étais couchée avec ma sœur Jeanne. Celle-ci m'éveillait et je m'éveillais moi-même au bruit, et je voyais alors ma mère contre le lit. Ce bruit a été entendu par François Detry, Joseph Bodart et Guillaume Detry. Ma sœur et mon frère se rendirent chez M. le curé de Boninne pour l'informer de cet événement et lui demander assistance, mais jamais il n'a rien voulu faire et a prétendu que cela était faux.

« L'un des dix-huit jours pré-rappelés, je suis allée coucher avec Françoise Detry, l'ombre de ma mère est encore venue frapper contre le lit et je l'ai vue. C'est ladite Detry elle-même qui, la première, a entendu le bruit, m'a éveillée, et qui, épouvantée, a appelé son père. La nuit suivante, je ne suis pas retournée coucher avec elle parce que j'étais trop malade ; mais le surlendemain je suis allée à Ville-en-Waret[57], chez Barbe Petit, ma tante, qui

[56] *Archives du tribunal civil de Namur, affaires sans suite*, année 1816, AEN.
[57] Village voisin de Boninne.

m'a fait chercher par sa servante. J'y ai passé la nuit ; y étant couchée avec ma tante, et pendant que je dormais profondément, le même bruit s'est fait entendre ; la veuve Lallemand, Marie-Joseph Lallemand, Joséphine Rouchet, servante précitée, veillaient dans la maison et ont aussi entendu ce bruit. Les deux premières nommées furent chercher le curé de l'endroit. Celui-ci vint sur le champ, me donna de l'eau bénite et conjura l'ombre de déclarer ce qu'elle venait faire là. Mais n'ayant pas reçu de réponse, il l'obligea, elle déclarante, de la conjurer elle-même en proférant comme elle pouvait ces mots : « Jeanne-Joseph (ce sont les prénoms de ma mère), au nom du Grand Dieu que viens-tu faire ici. » Après être presqu'évanouie ; après avoir, suivant les conseils du curé, fait une prière et demandé un crucifix, une voix que nous avons tous entendue et que ma tante et moi avons parfaitement reconnue pour être celle de ma mère, a prononcé ces paroles ou équivalentes : « Tu dois savoir que j'ai promis une neuvaine à la chapelle de Boninne, et une messe pour la guérison de ton frère. Dieu sait que je ne l'ai pas faite ». Sur ce, Marie-Joseph Lallemand s'écria : « Jésus Maria ! Dieu lui a rendu la parole. » Et le curé lui répliqua : « Taisez-vous, ce n'est pas elle qui parle. »

« Ce jour-là même, je me suis en conséquence rendu à la chapelle de Boninne pour commencer la neuvaine, et je la continuai les jours suivants avec ma sœur Jeanne. Pendant tout ce temps, j'ai vu l'ombre de ma mère me précéder lorsque j'allais à la chapelle et se tenir à côté de moi jusqu'à la moitié du chemin lorsque j'en revenais. Le neuvième jour, après que j'eus fini ma prière et que la femme Goffart, Jean-François Riguelle eurent récité les litanies, la voix de ma mère s'est encore fait entendre et a prononcé ces paroles : « Je suis envoyée de la part de Dieu sur la terre pour ouvrir les yeux aux incrédules qui ne croyent pas en lui. Il y en a qui croyent qu'il n'y a pas d'Enfer ni de Purgatoire, tellement que les pauvres âmes du Purgatoire sont oubliées et n'ont pas même une goutte d'eau pour se rafraîchir. J'irai prier Dieu pour ceux qui par leurs prières m'ont délivré du Purgatoire. » Après avoir prononcé ces paroles, l'ombre de ma mère s'est approchée de moi et m'a tendu la main, mais éprouvant un saisissement tel qu'il me forçait à pencher le corps en arrière, je tirai de ma poche un mouchoir blanc, je le mis dans cette main, qui de suite le laissa tomber, et l'on trouva que ce mouchoir venait d'être empreint d'une brûlure en forme de main. Pendant qu'on le ramassait, j'étais tombée en faiblesse et lorsque je suis revenue à moi, j'ai remarqué que l'ombre de ma mère était encore près de moi, mais vêtue en blanc.

« J'observe que c'est par les conseils du curé de Ville-en-Waret que je m'étais munie de ce mouchoir. Il avait été acheté la veille par Marie-Joseph Thomas, ma cousine, chez la femme Baudry, rue Saint-Nicolas en cette ville[58], et j'assure qu'il

[58] Namur.

n'avait aucune brûlure avant que je le présentasse à l'ombre de ma mère[59].

« Immédiatement après cet événement, je fus conduite à l'église de Ville-en-Waret pour assister à la grand'messe que le curé devait chanter. Celui-ci ayant désiré voir le prédit mouchoir, on le fit rapporter de la chapelle de Boninne, et on l'exposa publiquement pendant toute cette messe, en l'attachant à la chaire de vérité. J'assure encore que pendant cette même messe, j'ai vu ma mère sur l'autel de la Sainte Vierge, et qu'à l'*Ite missa est*, elle est sortie de l'église en me faisant une inclination. Depuis lors, je ne l'ai plus vue ; quant au mouchoir, il doit être encore à Ville-en-Waret. »

Cette histoire, on le comprend sans peine, mit les cervelles à l'envers. Pourtant plusieurs personnes restaient sceptiques. Le maire de Boninne, Jean Renson, avait appris de Joseph Detry que lorsque Thérèse Rinchart était venue dormir avec sa fille Françoise, celle-ci avait surpris la main de Thérèse contre le bois du lit au moment où le revenant se faisait entendre. L'abbé Quirin, curé de la paroisse se déclarait franchement incrédule. Il avait remarqué « certaines petites circonstances qui ne cadraient pas avec l'ensemble du prétendu prodige », et soupçonnait chez Thérèse « une entière aliénation d'esprit ou bien un entêtement mêlé d'orgueil, soutenu et alimenté par les acclamations réitérées du vulgaire. » Aussi, à la messe du dimanche, crut-il de son devoir de prononcer un sermon pour mettre ses paroissiens en garde « contre les pièges que l'on tendait à leur crédulité » et les prémunir contre « les rêveries trop naturelles à la multitude ».

A son avis, faire une enquête détaillée aurait pour résultat d'accréditer le bruit répandu. Il valait mieux se taire et laisser l'oubli s'établir. Le Procureur du roi, suffisamment édifié, suivit ce conseil et ne poussa pas plus loin ses investigations.

[59] Lorsqu'un revenant veut manifester la réalité de son apparition, il imprime la marque de sa main sur un mouchoir blanc, cf. *Wallonia*, t. XVI, p. 333. Sur la main de feu dans les histoires de revenants, cf. *ibidem*, t. XVII, p. 182.

4
Les fêtes du calendrier

Le premier janvier.

A Namur, le jour du nouvel an, les ménagères font des galettes, voire même « des fines galettes ». Elles en offrent, avec une goutte ou un verre de vin aux parents et aux amis qui viennent souhaiter « une sainte et heureuse année »[1].

Les allumeurs de réverbères vont présenter leurs vœux de porte en porte et font hommage moyennant une *dringuèlle*[2] de la chanson traditionnelle des *alumeûx d'lampes di Nameur*[3]. Cette chanson passe en revue les principaux événements de l'année écoulée. Au bas de la feuille, une note apprend au lecteur que « *tote li série èst waurdée dins lès-archive di Nameur* au musée archéologique ». La collection remonte à l'année 1833 ; elle est curieuse à feuilleter. Les incidents plaisants sont toujours relevés avec une pointe de malice. La chanson de 1871, par exemple, consacre plusieurs couplets à la guerre franco-allemande et aux mesures militaires prises pour la sauvegarde de notre neutralité. A cette occasion, la garde civique est chaudement félicitée de son attitude martiale :

Nos I' dirans à l'honeûr di nosse brâve gârde-civique
Elle a doné s'côp d'mwin po sotinre li Bèljique
Nos lès-avans vèyu monter l'gârde su l'Mârtchi
Quand i fyin.n' li facsion c'èsteuve vraîmint plaîgi
Sur l'ai do tra, etc.

Les meilleurs poètes namurois wallonnisants : Wérotte, Lagrange, Mandos, Jacques Godenne, *li maisse paurlî* Zante des Tris se sont exercés dans ce genre de *paskéye* (fig. 22).

Jusqu'à leur suppression en 1889, les *cwarneux do Tchèstia* circulaient en ville, le premier jour de l'an, leur cornet en bandoulière. Ils distribuaient, eux aussi, une chanson wallonne contre un pourboire.

Les *cwarneûx do Tchèstia* étaient des veilleurs de nuit qui se tenaient dans la petite *hobette* campée à l'extrême pointe du château des comtes, dominant à la fois les vallées de la Sambre et de la Meuse. Ils commençaient leur service à 11 heures du soir et cornaient l'heure, le quart d'heure et la demi-heure. L'annonce de l'heure était précédée d'une courte fanfare. Celle

[1] J'ai déjà rencontré cette formule dans des lettres namuroises du XVIII[e] siècle.
[2] « Dringuèle », en français pourboire, est une corruption du néerlandais « drinkgeld ». Ce mot a été introduit à Namur au XVIII[e] siècle, semble-t-il, par la garnison hollandaise qui occupait le château en vertu du traité de la Barrière (1715).
[3] Le titre change quelquefois : « Sowaîts dès-alumeûx d'lampes à leurs éclairés » (1855, 1860) ; « Les alumeûx d'lampes di Namur li djoû des faus visadjes » (1882).

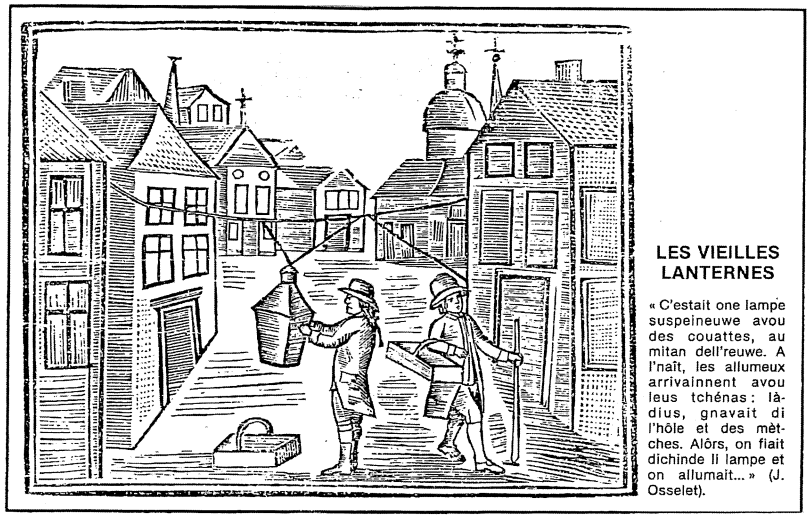

Fig. 22 : *Les lanturnîs* : les vieilles lanternes de Namur...

de 11 heures se terminait par la phrase traditionnelle *bonswêr tortos* (bonsoir à tous). En cas d'incendie, les *cwarneûx* sonnaient l'alarme.

Le Carnaval.

Cerfontaine est la seule localité de la province de Namur, où le Carnaval présente encore une certaine originalité. Une semaine ou deux avant le mardi gras, la Jeunesse se réunit pour *li scabinadge*. On donne ce nom désuet à une sorte de vente aux enchères où les rôles des figurants du cortège carnavalesque sont *passés* au plus offrant. Celui qui paye le plus de pots de bière obtient *l'tcharge*, c'est-à-dire la dignité de Seigneur.

Le lundi gras, vers 8 heures, le tambour bat le rappel. La Cour se rend chez le Seigneur et le cortège s'organise. L'avant-garde se compose d'un peloton de sapeurs en grand uniforme, de vrais sapeurs du temps de Napoléon avec le tablier blanc, la hache et le haut bonnet à poil. Ils sont suivis de MM. les bourreaux armés de sabres en bois et porteurs de la corde destinée aux exécutions. Les bourreaux par leur accoutrement cherchent à se rendre le plus *man.nèt*[4] possible. Derrière eux s'avance le tambour-major précédant une *filée* de tapins dont les caisses résonnent avec un bruit formidable, puis vient une fanfare et enfin le drapeau encadré de deux officiers, l'épée au clair. L'étendard en lieu et place d'armoiries présente un énorme bacchus avec cette inscription : « Hommage à Monseigneur le Grand Héros ». A la suite du

[4] Malpropre.

drapeau, chevauchent le Seigneur, le juge, l'avocat, le greffier, les trésoriers ou *gardes-caurs* et les autres personnages de la Cour. Des soudards à pied ferment la marche.

Le cortège se dirige vers la place dite du Carcan où l'on se groupe pour entendre la lecture de la « pasquille », sorte de revue pittoresque et bouffonne de tout ce qui s'est passé dans le village pendant l'année. Gare aux galants et aux *mayons*[5]. La criée est faite par le juge et l'avocat qui, en terminant, rappellent les droits et les prérogatives du Seigneur. Il est dit, entre autres, que les étrangers qui seront saisis sur les terres de Monseigneur seront pendus haut et court par MM. les bourreaux ; cependant, ils pourront conserver la vie en criant « pot ! pot ! » c'est-à-dire en payant une rançon équivalente à quelques pots de bière. Après cette cérémonie, on va au moulin où tout le monde dîne, servi par la famille du meunier, lequel doit régaler gratis toute la troupe.

Le soir, lorsque la tournée des cabarets est terminée, les dignitaires de la Cour et leurs bonnes amies, chacun avec sa chacune, vont chercher le Seigneur *èmon s'bauchèle*[6] pour le conduire au bal. Celui-ci est des plus animés.

Le lendemain, jour du mardi gras, toute la Cour est à pied, et, pendant la matinée, tient ses assises dans les environs de la station du chemin de fer. Lorsqu'un train arrive en gare, les soldats se mettent en ligne et la musique joue un air entraînant. Malheur aux voyageurs qui se hasardent à descendre ! Ils sont mis aussitôt à rançon par MM. les bourreaux. Résister est peine inutile ; au moindre geste, le juge et l'avocat accourent et exhibent les anciens droits. Si malgré tout, l'on fait la sourde oreille, les bourreaux mettent la corde autour du cou du récalcitrant jusqu'au moment où il crie « pot ». L'étranger qui s'est exécuté reçoit un laisser-passer en bonne et due forme.

L'après-midi du même jour, un mannequin bourré de paille et personnifiant le mardi gras est traîné par les bourreaux à travers la localité. Les hommes mariés cherchent à s'en emparer. S'ils y réussissent, la Cour doit racheter *maurdi gras*. Jusque vers quatre heures la lutte continue. A la tombée de la nuit, toute la population se réunit sur la place du Carcan pour assister à l'exécution. Tout d'abord le bonhomme est jugé solennellement. Une joute oratoire s'engage entre le juge et l'avocat... mais celui-ci a beau dire et beau faire... une péroraison du juge condamne l'accusé : Pif ! Paf ! deux coups de

[5] Jeune fille courtisée.
[6] Chez la jeune fille qu'il courtise : « bauchèle » = jeune fille.

fusil et mardi gras est mort. La cérémonie se termine par une sarabande *à tot spiyî*[7] autour du corps de l'infortunée victime[8].

Une coutume analogue se retrouvait à Couvin, il y a une quarantaine d'années. Vers midi, le jour des Cendres, un homme couvert de paille des pieds à la tête, escorté d'un juge et d'un bourreau tenant un vieux fusil, suivi de quatre pleureurs en pelisses violettes à ramages, s'acheminait à travers les rues. Arrivé au pied du grand pont, le juge, après s'être posé gravement des lunettes sur le nez, tirait un vieux papier de sa poche et psalmodiait lentement la sentence souvent interrompue par les cris et les lamentations des pleureurs. La sentence lue, le bourreau armait son fusil avec solennité et le faisait détonner non sans avoir brûlé plusieurs capsules. L'homme tombait et faisait le mort. Quelques fois un farceur mettait le feu à la paille et notre homme avait juste le temps de se jeter à la rivière pour éviter d'être brûlé vif comme le joyeux compagnon de saint Antoine[9].

Au XVIII[e] siècle, l'individu habillé de paille prenait le nom de « Monsieur du Carême ». Le 18 janvier 1748 ; le prince-évêque de Liège étant informé « que la jeunesse de la bonne ville de Couvin, par un abus intolérable, se laisse aller à des excès, des violences et des désordres punissables, pendant les jours du carnaval, à l'occasion du mendiant qu'elle habilloit de paille et qu'elle nommoit Monsieur du Carême»... interdit «tels et semblables abus que le mauvais usage avoit introduit nommés Homme ou Monsieur du Carême, ou autrement, de même que les excès ensuivis, à peine d'être traités comme désobéissants et perturbateurs du repos public[10]. »

A Rochefort, la fête du Grand-Feu, le premier dimanche du carême, se terminait par la *Soudée*. « La foule, écrit F. Crépin, se rendait dans l'allée du Banni-Bois, qui domine la petite ville, d'où l'on entendait bientôt, de minute en minute, un ensemble de voix puissantes pousser ces mots fatidiques :

Sowait ! sowait !
Bon mariage si Dieu plaît
X..... avou Z.....
Al pècherîye, tanerîye, coquai !

[7] Expression qui signifie à tout rompre, à tout casser.
[8] Sur le carnaval de Cerfontaine, *cf.* E. BAYOT, *Le Carnaval de Cerfontaine*, dans le journal wallon *La Marmite*, n° des 7 et 15 avril 1894 et J. LEMOINE, *Le Carnaval de Cerfontaine* dans *Wallonia*, t. III (1895), p. 17.
[9] M. DE PUYDT, *Le Piquet et l'Homme de paille, contribution au folklore de Couvin*, dans *Bull. Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XI, p. 94.
[10] S. BORMANS, *Cartulaire de Couvin*, p. 229.

Un roulement de tambour, et les « souhaits », les annonces de mariages se succédaient sans interruption pendant une heure et plus. Cela s'appelait *souder.*

Ces publications étaient l'objet de profondes méditations du Maître-jeune-homme aidé d'un conseil de quelques vieux garçons de la joyeuse bande. D'avance, on dressait la liste de ces mariages en l'air dont un grand nombre étaient des plus comiques. Parfois certaine fillette, ou délurée ou niaise, gagnait le Capitaine et se faisait inscrire au mystérieux registre selon les vœux de son cœur : c'était un ballon d'essai.

Les mariages « contractés » au jour du Grand Feu se dénouaient à la Laetare « en trempant la couque » entre filles et garçons... la couque était fournie par la *soudée* et la boisson par le *soudé*[11]. » L'usage de publier des bancs de mariage imaginaires le premier dimanche du carême, se retrouve sous le nom de *sôdadje* et de *vausenatte* dans les Ardennes françaises et en Lorraine[12].

12 mars : saint Grégoire-le-Grand.

Au VII[e] siècle, les écoliers de Rome choisirent le jour anniversaire de la mort de saint Grégoire pour en faire la fête des écoles[13].

Dans nos campagnes la Saint-Grégoire était encore fêtée, il n'y a pas plus de cinquante ans. Ce jour-là, le « maître » (l'instituteur) n'ouvrait pas l'école. Le matin, les enfants assistaient à une messe en l'honneur de leur patron. A Lesves, vers le début du siècle dernier, un gamin faisait le « sot » pendant l'office ; il exécutait les cabrioles et les cumulets les plus variés, et collectait avec une pelle à frire.

A la sortie de l'église, les écoliers choisissaient un des leurs pour représenter saint Grégoire. L'élu se costumait aussitôt en évêque ; en guise de surplis il endossait une longue chemise blanche (celle d'une grande personne), se coiffait d'une mitre de papier ou de carton et prenait en main une haute canne à poignée recourbée.

Ensuite le petit pontife partait pour son tour de village, suivi d'une bande joyeuse. Dans le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse, une garde d'honneur fermait la marche. Elle était composée de bambins, plus ou moins déguisés en soldats, sous les ordres d'un *maisse-soudard*[14].

[11] F. CREPIN, *Quelques coutumes de la Famenne il y a trente-cinq ans*, dans *Wallonia*, t. VII (1899), p. 51.
[12] O. HAVARD, *Les fêtes de nos pères*, pp. 65 et suiv.
[13] Ch. MOELLER, *Histoire du Moyen Age*, p. 183.
[14] La description donnée par REINSBERG-DURINSFELD, *Calendrier belge*, t. I, p. 164, de la fête de la Saint-Grégoire au pays de Namur, vers 1865, me paraît sujette à caution. Les personnes âgées que j'ai consultées ne se souvenaient pas du chapelain, du boulanger ni du sergent du pontife. Mon enquête a porté sur toute la province.

Devant la porte de chaque maison, le cortège faisait halte, se rangeait en demi-cercle – saint Grégoire au milieu – puis- tous entonnaient une complainte traditionnelle :

Nous bénissons tous saint Grégoire
N'avez-vous rien ici pour nous ?
Si le profit n'est pas pour vous
Vous en aurez la gloire[15].

Les ménagères ne refusaient jamais ; elles apportaient de la farine, des œufs ou du beurre. Ces dons étaient déposés dans de grands *tchènas* (paniers) portés par les garçonnets les plus robustes (fig. 23).

Fig. 23 : La Saint-Grégoire en Wallonie (dessin de J.B. Scoriel) dans *Le Guetteur Wallon,* février 1928.

La tournée terminée, nos écoliers se réunissaient tantôt chez les parents du petit pontife, tantôt chez l'instituteur ou dans une autre maison désignée d'avance. Là, les paniers étaient vidés, et avec le contenu, la maîtresse du logis confectionnait des galettes ou des *vôtes* (crêpes). Inutile de dire combien la régalade était appréciée[16].

Le dimanche des Rameaux.

A la sortie de la grand'messe, dans presque tous les villages, les femmes se rendent au cimetière pour *pauquî lès mwarts*[17], c'est-à-dire piquer des

[15] Les autres couplets ainsi que l'air noté sont donnés dans *Wallonia*, t. II, p. 42 (article de M. L. Loiseau). Bien que très répandue, cette complainte n'était pas connue partout. Dans maintes localités la chanson n'était pas même rimée, comme à Agimont, par exemple : « Saint-Grégoire patron des écoliers ; Etant un jour embarqué sur la mer ; Il vit une petite chaloupe ; Qui implorait dans son danger ; Et Dieu lui envoya un ange du ciel ; Qui mit la main sur les eaux ; Et aussitôt les eaux cessèrent... etc ».

[16] La Saint-Grégoire était fêtée à peu près de la même façon dans presque toute la Wallonie, *cf.* O. COLSON, *Wallonia*, t. II, p. 43 et p. 102.

[17] On dit aussi « flori les mwarts » (morts). Le verbe « pauquer » est formé du mot « pauque » qui désigne une branche de buis bénit le jour des Rameaux.

rameaux de buis bénit sur les tombes des défunts de la famille. L'après-midi, les cultivateurs vont planter des *pauques* dans leurs champs afin de les préserver de la foudre et de la grêle.

Le jeudi saint.

Au moyen âge, à Namur, à Bouvignes, à Sclayn – et probablement dans d'autres localités encore –, le « blanc jeudi » (le jeudi saint) ou bien le jour de Pâques, on distribuait du vin non consacré à tous ceux qui venaient de recevoir la communion de l'hostie. Cela s'appelait « accomunier les bonnes gens, amménistrer les parochiens ». Des fondations pieuses couvraient la dépense[18].

A Namur, à la même époque, on célébrait la Cène dans les églises. Un document de l'année 1596, nous décrit comment cette cérémonie se pratiquait dans l'église Saint-Loup, de toute ancienneté. Après le lavement des autels et la prédication, une table était dressée dans le chœur devant l'autel de Notre-Dame. Le curé, les clercs de la paroisse, le prédicateur ainsi que « les plus principaux et anciens paroichiens », formant ensemble le nombre de treize personnes, y prennaient place. On leur servait une « réfection de nilles[19], pains bénits et fruicts, et s'y rafrechissant avec toute sobriété de vin rouge ». En même temps une distribution de nilles, de fruits et de vin se faisait dans l'église. Les grâces et une prière pour les trépassés terminaient la cérémonie[20].

De nos jours, la journée du jeudi saint offre encore quelques particularités. Le matin, les cloches sont censées partir pour Rome. Elles abandonnent leurs clochers pour s'envoler vers la Ville Eternelle au moment où le prêtre à l'autel entonne le *Gloria*. Pendant les deux jours que durera le voyage, les tours et les campaniles resteront muets. Dans les rues, les *raquètes*[21] maniées à tour de bras par les enfants de chœur annonceront les offices[22].

[18] WILMET, *Fragment d'une histoire ecclésiastique du comté et du diocèse de Namur*, ASAN, t. X, p. 417 ; J. BORGNET, *Cartulaire de Bouvignes*, t. I, p. 74, note 6 ; N.J. AIGRET, *Hist. du Chap. de Saint-Aubin, à Namur*, p. 104 ; BARBIER, *Le Chapitre de Sclayn*, p. 275 ; ASAN, t. VII, p. 101. Voir aussi : *Chartier de la collég. N.-D. à Namur*, actes du 14 oct. 1457 et du 15 avril 1497, AEN ; et les comptes de l'église de Bouvignes conservés à la cure de cette ville. Cette coutume tomba en désuétude semble-t-il, dans le courant du XVII[e] siècle. Cependant je trouve qu'en 1634 une certaine Adrianne d'Isenberg fit don à la fabrique de l'«église Saint-Loup», à Namur d'un gobelet d'argent « pour servir à l'ablution des communiants ». Eglise Saint-Loup, reg. Cure, n°5, fol. 315 v°, AEN.

[19] Probablement des nieules, sorte d'oublies, distribuées dans certaines églises pendant le Temps Pascal ou à la Pentecôte, *cf.* A. DARCEL, *Les repas chrétiens, Annales archéologiques*, t. XVII, pp. 274 et suiv.

[20] ASAN, t. VII, p. 101. - La cène avait lieu également à Saint-Aubain, au XVI[e] siècle, AIGRET, *op. cit.*, p. 479. Le 13 avril 1388, Marguerite de Burdines fit don au Chap. N.-D. à Namur d'une rente d'un muid « pour faire cenez au jour de bon Dioul à ywele parchon ». *Cartulaire de N.-D. dit le Grand Papier*, fol. 61 n°171, AEN.

[21] « Raquète » est le nom wallon de la crécelle. A Namur, on appelle « raquète » au figuré une femme qui parle beaucoup.

[22] Les enfants de chœur qui maniaient les crécelles avaient le droit de « portchèssi », c'est-à-dire de collecter de maison en maison dans leur paroisse. A Namur, ces collectes sont supprimées depuis quelques années.

L'après-midi du jeudi saint, les vrais Namurois ne manquent jamais de visiter les « Sept Eglises ». Ces *Sèt-è-z-Eglises* – pour employer la prononciation locale – sont les suivantes : Saint-Aubain, Saint-Loup, Saint-Jean, Notre-Dame, Saint-Nicolas, Saint-Jacques et Saint-Joseph. Jadis, ce pèlerinage s'accomplissait extra muros ; il comportait la visite de sept ermitages sur les huit qui entouraient la cité[23]. Les vieux historiens de la ville nous apprennent que des bourgeois « faisoient ce pèlerinage à jeun et même à pieds nuds ». Mais en l'année 1678, les ermitages de Saint-Georges, de Saint-Martin, de Saint-Adrien et de Sainte-Croix furent démolis pour des nécessités d'ordre militaire ; celui de Saint-Antoine eut le même sort en 1693[24]. La désignation de sept églises urbaines en remplacement des sept ermitages doit remonter, selon toute vraisemblance, à cette époque.

Autrefois, à Dinant, le jour du jeudi saint, la jeunesse se rendait à une petite chapelle dite « au Calvaire ». Là, en appuyant l'oreille contre le sol, on percevait distinctement, disait-on, le chant du coq (reniement de saint Pierre).

A Philippeville, le jeudi saint, quatre jeunes gens de bonne volonté, représentant les soldats d'Hérode, montaient la garde deux par deux devant le Christ au tombeau. Ils étaient couverts d'une cuirasse allemande du XVI^{e} siècle, sans brassards ni cuissarts, avec casque à charnière et visière rabattue. Leur armement se trouvait complété par des hallebardes de la même époque et par de grands sabres droits de cavalerie, à la marque du régiment Royal Condé (Louis XIV). « Les hommes de fer » commençaient leur service le matin du jeudi saint. Ils faisaient leur entrée dans l'église à la fin de la messe, et accompagnaient le Saint-Sacrement à l'autel du Monument, devant lequel ils veillaient, immobiles comme des statues, jusqu'au vendredi matin. Ils reconduisaient alors le Saint-Sacrement au maître-autel et, après l'office, précédaient la foule des fidèles se rendant au cimetière. L'institution des hommes de fer, qui remontait, suivant la tradition, à Charles-Quint, a pris fin en 1880. Les armures, hallebardes et sabres ont été vendus pour cent francs (!) à un agent

[23] Ces huit ermitages étaient ceux de Sainte-Barbe, situé à Jambes sur la hauteur de ce nom : de Saint-Fiacre, près de Coquelet ; de Saint-Hubert, incrusté dans les rochers des Grands Malades ; de Saint-Martin, à la Plante ; de Saint-Georges, sur le plateau de la Citadelle (vers le stade des jeux actuels) ; de Saint-Adrien, à la Foliette ; de Sainte-Croix, près de Saint-Servais ; et de Saint-Antoine, à Bomel. Le lecteur a fait peut-être cette réflexion : pourquoi visiter sept ermitages seulement alors qu'il y en avait huit ? C'est que le chiffre sept est un nombre mystique. De nos jours encore, dans maints pélerinages populaires, les fidèles font sept fois le tour de l'église ou de la chapelle. Les contemplateurs du moyen âge le déclaraient mystérieux entre tous. « Ils remarquaient d'abord, écrit M. Mâle, que sept, composé de quatre chiffre du corps et de trois chiffre de l'âme, est le nombre humain par excellence. Il exprime l'union des deux natures. Tout ce qui se rapporte à l'homme est ordonné par série de sept. La vie humaine se divise en sept âges. A chaque âge est attaché la pratique d'une des sept vertus. Nous obtenons la grâce nécessaire à la pratique des sept vertus en adressant à Dieu les sept demandes du Pater noster. Les sept sacrements nous soutiennent dans l'excercice des sept vertus et nous empêchent de succomber aux sept péchés capitaux. » E. MÂLE, *L'Art religieux du XIII^{e} siècle en France*, p. 24.

[24] *Histoire de Namur par un Namurois*, 1740, manuscrit appartenant à la Société arch. de Namur, p. 323 ; GALLIOT, *Hist. de Namur*, t. IV (1789), p. 337 ; A. SIRET, *L'ermitage de Saint-Hubert*, ASAN, t. II, p. 24.

électoral, rédacteur de la *Flandre Libérale* de Gand, qui était venu donner un meeting à Philippeville[25].

Le vendredi saint.

Le vendredi saint, les ménagères ne consentiraient pas pour tout l'or du monde à faire leur lessive : « Cela porte malheur » déclarent-elles, et à l'appui de leur dire racontent ceci : Lors de sa passion, Notre Seigneur montant au Calvaire chargé de sa croix, demanda à une femme qui lavait son linge au bord de la route, de lui donner à boire. Cette femme lui présenta de l'eau de savonnée : « Malheur aux femmes qui lavent en pareil jour », dit le Christ en la repoussant. Un peu plus loin, le Sauveur à bout de forces demanda à manger à une femme qui cuisait son pain. Celle-ci s'empressa de lui apporter une belle miche toute fraîche : « Bienheureuses les femmes qui cuisent en pareil jour », dit le Christ en la bénissant.

En souvenir de cette bénédiction, les ménagères ne manquent pas de cuire le vendredi saint. Les *tortias*[26] confectionnés ce jour-là peuvent se conserver indéfiniment.

Il faut recueillir avec soin les œufs pondus le vendredi saint ; les commères assurent qu'ils préservent de la foudre et de l'incendie. Peut-être restez-vous sceptiques ? Et bien écoutez ceci : Lors du sac de Dinant, le 23 août 1914, les Allemands mirent le feu à cinq reprises différentes à la maison de M. S.... Celui-ci jeta chaque fois un œuf du vendredi saint, et son immeuble resta intact, alors que toute la rue flambait. Je donne cette histoire comme je l'ai entendue narrer.

Sur la Meuse, la nuit du vendredi saint était réputée dangereuse. D'après la croyance populaire, toutes les sorcières de la région se donnaient rendez-vous sur une hauteur dominant le village de Namèche. Elles dansaient leurs rondes infernales autour d'un arbre dit de sainte Anne[27].

Le samedi saint.

Pour les enfants, c'est le jour des cloches de Rome. En rentrant de leur voyage, les bonnes cloches laissent tomber de jolis œuf coloriés à l'adresse de leurs petits paroissiens. Dès qu'elles se mettent à carillonner joyeusement

[25] ROBAULX DE SOUMOY, *Notice sur Philippeville*, dans ASAN, t. VI, p. 282, note 1 ; *L'éducation populaire de Charleroi*, n° du 7 septembre 1893 ; et renseignements que je dois à l'obligeance de M. l'abbé Gosset, curé-doyen de Philippeville.
[26] Sorte de gâteau en pâte ordinaire saupoudrée de sucre.
[27] REINSBERG-DURINGSFELD, *Calendrier belge*, t. I, p. 229.

pour annoncer leur retour, garçonnets et fillettes se précipitent dare-dare à la recherche de leur *pauquadje*[28].

Pendant l'office du samedi saint, le diacre revêtu de la dalmatique bénit le cierge pascal qui renferme, comme on sait, cinq grains d'encens dessinant une croix et maintenus par des clous de cire. Ces clous, appelés en wallon *claus de cirion*, étaient considérés comme d'excellents préservatifs contre les sorts, les maléfices, les pompes et les oeuvres de Satan.

Li mèyeû des raisons
Conte li démon, c'èst l'clau d'cirion

dit une chanson de Philippe Lagrange[29]. A Namur, des gens du peuple en demandaient chaque année au sacristain de la cathédrale[30]. A Andenne, lorsqu'on construisait une maison, on glissait un clou de cirion sous le seuil de la porte. A Houyet, si l'on supposait que des sorcières se trouvaient à la messe, on pouvait les empêcher de sortir de l'église, en mettant au-dessus du porche des *claus d'cîge* (clous de cierge).

Autrefois, les trois derniers jours de la semaine sainte, à Namur, les gamins s'armaient de marteaux, de *raquètes* et de *tapas* (marteaux mobiles montés sur une planchette), puis s'en allaient par la ville, frappant sur les portes et fenêtres, faisant un bruit infernal : *po tchèssi cwarème* disaient-ils.

Pâques.

Il est probable que jadis la première communion des enfants avait lieu le jour de Pâques, ou tout au moins durant le temps pascal. En effet, faire sa première communion se dit en wallon *fé sès pauques.*

Dans beaucoup de paroisses, sous l'ancien régime, à la grand'messe du jour de Pâques, les chefs de maison allaient à l'offrande et après avoir baisé la patène remettaient quelques œufs au curé[31]. A Rochefort, le nombre d'œufs

[28] Les enfants appellent « pauquadje » leur part d'œufs de Pâques.
[29] A. MARECHAL, *Une chanson inédite de Ph. Lagrange* (+ 1883), dans *Wallonia*, t. XVIII, p. 130 ; *cf.* aussi p. 174. Dans un procès de l'année 1751, intenté par le Procureur Général du Conseil Provincial de Namur contre un certain Gobau, il est question de « clau de cirion » : n°53 (question) : « Devra pareillement déclarer où il (Gobau) a eu un petit clou de cire couvert d'une petite feuille d'argent nomé Clou de Cirion, dont il étoit muni lors de sa prise. (Réponse) A dit que lui et ledit Deschamps avoient chacun un clou de Seiron et que lui répondant (Gobau) s'en servoit contre les malheurs » ; *Conseil Provincial*, procès n° 2812. AEN.
[30] Je tiens ce renseignement de Melchior Barthélemy, sacristain de la cathédrale de Namur pendant 43 ans, mort octogénaire en 1917. - Pour désensorceler une écurie à Alle, on enfonça trois clous du cierge pascal dans le châssis de la porte d'entrée. Th. DELOGNE, *L'Ardenne méridionale belge*, p. 148.
[31] *Decreta Synodi Diocesanae Namurcensis anni 1639*, titulus XVII, caput primum ; X. IPERSIEL, *Etat ancien des paroisses dans le comté de Namur*, ASAN, t. XII, p. 364.

à verser était fixé par la coutume : l'homme marié ou veuf en devait cinq ; la femme mariée ou veuve quatre ; les jeunes gens non mariés, fils ou filles, recevant leur Créateur, trois ; les enfants n'ayant pas l'usage de raison et discrétion pour se confesser, deux[32]. A Dorinne, la redevance pascale consistait en un quarteron d'œufs et en un pain de quatre livres par ménage[33]. Chaque famille de Tamines payait au marguillier une plaquette[34] à la Saint-Jean pour le port de l'eau bénite, et six œufs à Pâques[35].

A Andenne, avant la Révolution, au retour de la procession le jour de Pâques, le prêtre célébrant s'avançait au milieu de la collégiale avec le diacre et le sous-diacre ; on donnait à chacun d'eux un cierge allumé, puis le célébrant disait à haute voix ces paroles : « Nous tenons pour excommuniés tous ceux et celles qui contreviendront aux biens, cens, rentes et dîmes de cette église. » Ensuite les trois ecclésiastiques jetaient leurs cierges allumés sur le pavé de l'église[36].

Au XVII[e] siècle, tous les sept ans, les confrères de la société « Espère en mieulx », de Dinant, jouaient la passion pendant les fêtes pascales. Ces représentations attiraient dans la cité des Copères « une multitude d'estrangers ». Le théâtre était dressé en plein air sur la place du Marché[37].

Le lundi de la Pentecôte.

Le lundi de la Pentecôte est par excellence le jour des pèlerinages populaires. Les citer tous, il n'y faut pas songer ; ils sont par trop nombreux. Je m'occuperai seulement des plus caractéristiques.

Celui de saint Bertuin, à Malonne, passe à bon droit pour un des plus anciens de la province. Saint Bertuin vivait au VII[e] siècle[38]. Natif des Iles Britanniques comme saint Feuillen de Fosses, saint Frédegand de Moustier et saint Forannan de Waulsort, il se rendit en Gaule poussé par l'esprit de prosélytisme qui caractérisait sa race à cette époque. Il s'établit avec ses disciples non loin du confluent de la Sambre et du Landoir, dans une gorge sauvage appelée Malonne. L'antique forêt de Marlagne toute proche était hantée par des démons[39] ; Bertuin la purifia de ses hôtes infernaux. Le vallon manquait d'eau potable ; il y fit jaillir une belle source d'un débit vraiment

[32] G. LAMOTTE, *Etude sur le comté de Rochefort*, p. 389.
[33] P.A. SERVAIS, *Histoire de Dorinne*, pp. 287 et 299.
[34] Petite pièce de monnaie.
[35] A. GOCHET, *Notice sur Tamines*, ASAN, t. XVII, p. 354.
[36] MISSON, *Le chapitre noble d'Andenne*, p. 18. La même cérémonie se répétait à la Pentecôte et le jour de la dédicace.
[37] D.D. BROUWERS, *Les fêtes publiques à Dinant*, ASAN, t. XXVIII, p. 57.
[38] Sur saint Bertuin, *cf.* L. VAN DER ESSEN, *Etude sur les vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, p. 83.
[39] La forêt de Marlagne paraît avoir été une forêt sacrée à l'époque gauloise, *cf.* C.J. ROLAND, *Toponymie namuroise*, ASAN, t. XXIII, p. 227.

extraordinaire[40]. Le bruit de ses miracles et de ses vertus se répandit au loin. Le monastère fondé par lui subsista jusqu'à la Révolution.

Le pèlerinage annuel en l'honneur de l'apôtre de la Marlagne a été fixé au lundi de la Pentecôte[41]. Après la grand'messe, la châsse contenant ses restes mortels est transportée à travers le village[42] par douze hommes : « les XII pairs de saint Bertuin ». A une époque ancienne, rapporte-t-on, les religieux de l'abbaye tombèrent dans un tel relâchement qu'ils finirent par oublier l'endroit précis ou reposaient les reliques de leur fondateur. Seules quelques familles pieuses de Malonne en avaient conservé le souvenir. Elles acquirent de la sorte des droits sur les restes du thaumaturge. Leurs descendants possèdent le privilège exclusif de les transporter à la procession : ce sont les XII pairs[43]. Lorsqu'un des XII vient de mourir, son fils aîné lui succède. S'il n'a pas d'héritier direct, les autres pairs choisissent dans sa parenté immédiate le membre qui leur semble le plus digne (fig. 24).

On invoque saint Bertuin en faveur des enfants rachitiques, pour la guérison des rhumatismes et des maladies épileptiques. De nombreux pèlerins viennent boire à la source miraculeuse qui coule au bord de la route, non loin de l'église (fig. 25).

Depuis l'année 1626, les Rochefortois vont chaque année à la Pentecôte en pèlerinage à Notre-Dame de Foy. Le départ a lieu le dimanche à minuit, et le retour s'effectue dans l'après-midi du lundi.

Tous les sept ans, il était d'habitude de faire ce pèlerinage « sous les armes », c'est-à-dire qu'un corps armé escortait les pèlerins. Les hommes, divisés par compagnies, rappelaient par leurs uniformes tous les régiments du Premier Empire[44]. Les gros bonnets de l'endroit ne dédaignaient pas de figurer en colonels, majors et capitaines. Les fantassins composant le peloton des sapeurs obtenaient toujours un vif succès avec leurs colbacks, leurs haches et leurs longues barbes. De même les habiles évolutions de la lourde cavalerie et de l'artillerie de campagne ne manquaient pas d'intéresser vivement les spectateurs.

[40] Ce traité est rapporté par une vieille tradition.
[41] En 1898 : auparavant il avait lieu le 30 septembre.
[42] Autrefois la châsse était transportée jusque dans les prairies de Bauce ; de nos jours, on dresse un reposoir au carrefour des routes de Namur, Floreffe et Malonne.
[43] Je crois qu'il faut écrire « pairs » plutôt que « pères ». A Liège, il y avait au moyen âge les douze pairs de saint Lambert. Malonne était une enclave de la principauté de Liège dans le Namurois.
[44] Longtemps les costumes militaires furent loués à Givet.

Fig. 24 : Châsse de Saint-Bertuin ciselée par le Namurois Henri Libert en 1601. En arrière-plan, buste reliquaire ciselé par les frères Dehin de Liège en 1888. (G.F.).

Fig. 25 : Fontaine Saint-Bertuin à Malonne (J.W.).

La procession en armes se mettait en branle comme l'autre à minuit et suivait l'itinéraire accoutumé. Dès que la tête de la colonne apercevait le clocher de Foy, un feu de salve invitait les pèlerins à se mettre à genoux et à réciter une dizaine de chapelets. La compagnie d'artillerie qui avait pris les devants après sa première décharge à Mahenne, allait dresser ses canons sur les hauteurs de Foy, près de Boisseilles. Au moment où l'état-major entrait à l'église une décharge générale annonçait à la Vierge l'arrivée de ses fidèles de Rochefort. A l'issue des offices, avant de reprendre le chemin du retour, les troupes rendaient les honneurs à M. le curé de Foy-Notre-Dame. Jusqu'à Rochefort, la procession ne s'arrêtait plus qu'au petit village de Ronvaux, où, après une heure de repos, un roulement de tambour engageait les pèlerins à reprendre leurs places et leurs rangs.

La rentrée dans la coquette capitale de la Famenne avait quelque chose de triomphal. Le clergé, suivi des paroissiens qui n'avaient pu faire le voyage, se rendait au-devant de la procession. Trois à quatre mille personnes accourues de Jemelle, de On, de Buissonville, de Villers-sur-Lesse, d'Eprave, etc., formaient la haie. En arrivant sur la place en face de l'église, l'armée se rangeait sur deux rangs et présentait les armes à la bannière de Notre-Dame et à la foule qui s'engouffrait dans l'église. Là on entonnait le *Te Deum* pendant qu'au dehors éclatait une décharge générale de mousqueterie, marquant la fin de la fête[45].

Suivant la tradition orale, saint Lupicin était un apôtre qui prêchait l'Evangile. Une révélation lui enjoignit de marcher jusqu'au moment où il rencontrerait quatre tilleuls sortis d'une même souche. Il les découvrit sur le *tienne* de Lustin à l'endroit appelé de nos jours « les quatre arbres ». Parvenu au terme de son voyage et épuisé de fatigue, le missionnaire voulut prendre un peu de repos ; il se coucha sur une haie voisine qui prit aussitôt la forme d'un berceau. Dans la suite, il se trouva un homme assez téméraire pour arracher cette haie bénite. Il en fut bien puni car il mourut de la piqûre des épines.

Lorsque Lupicin vint à Lustin, le village se trouvait absolument dépourvu d'eau. Un jour, il rencontra une brave femme qui se plaignit de devoir descendre jusqu'à la Meuse. « Désormais, vous n'irez plus au fleuve », lui répondit l'apôtre et, par trois fois, il planta son bâton dans le sol. Il en jaillit trois sources qui alimentent la fontaine dénommée aujourd'hui fontaine de saint

[45] Abbé F. FRIS, *Histoire de N.-D. de Foy (près de Dinant)*, pp. 69 et suiv. ; F. CREPIN, *Quelques coutumes de la Famenne il y a trente-cinq ans*, *Wallonia*, t. VII (1899), p. 53.

Fig. 26 : Lustin, buste reliquaire de saint Lupicin, XVII[e] s. (IRPA-KIK).

Fig. 27 : Fontaine Saint-Lupicin à Lustin (G.F.).

Lupicin. Depuis cette époque, on ne manque jamais d'eau à Lustin, même pendant les étés les plus secs. L'eau se trouve pour ainsi dire à fleur de sol. Ce phénomène paraît d'autant plus surprenant que le village est campé sur une hauteur et domine le pays d'alentour (fig. 26).

Après une vie toute d'apostolat et de bonnes œuvres, le bon Lupicin s'endormit dans le Seigneur dans un monastère qui existait en ce temps-là à Frêne.

Ses reliques reposent dans un grand coffre de bois, surchargé d'ornements dorés, que l'on voit sous le maître-autel de l'église de Lustin. Le crâne est conservé à part et renfermé dans une sorte de bourse de velours pourpre, rehaussée d'arabesques d'argent[46]. L'autel de la nef de droite, consacré au patron de la paroisse est éclairé par un vitrail moderne qui représente le miracle de la source. Le saint apparaît sous les traits d'un vénérable vieillard, la tête entourée d'un nimbe d'or. La main droite esquisse une bénédiction. A ses pieds jaillit une source abondante qui s'écoule en cascade. En face de lui, une paysanne est tombée à genoux. Elle joint les mains et son visage exprime l'étonnement et le respect.

[46] En 1662, le corps de saint Lupicin était gardé dans une grande châsse en fer ornée d'images peintes ; le crâne était placé dans une petite châsse en forme de tête. *Visitationes ecclesiarum, Evêché de Namur*, reg. n°22, fol. 103. AEN.

Non loin de l'église, en contre-bas, se trouve la fontaine de saint Lupicin, précédée d'un mur en pierres renfermant une petite niche entourée de cette inscription, qui semble remonter au début du XVIII[e] siècle : « Grand Loilonniois Saint-Lupicin, priez pour nous[47] (fig. 27). »

Un jour, pour éviter la pollution des eaux, on s'avisa de couvrir la fontaine d'une grosse dalle. Mais des vers de terre envahirent la pompe en si grande quantité qu'il ne fut plus possible d'avoir de l'eau. On ôta la dalle et aussitôt les vers disparurent. Tous les habitants du village connaissent cette histoire et en déduisent que leur patron ne veut pas que sa fontaine demeure cachée à la vue des fidèles (fig. 28).

Fig. 28 : Chaque lundi de Pentecôte, le buste de saint Lupicin est porté en procession (J.W.).

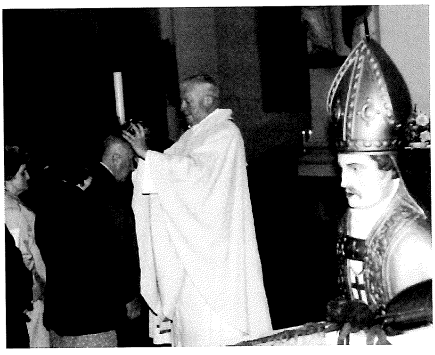

Fig. 29 : L'imposition des reliques de saint Lupicin (J.W.).

Saint Lupicin de Lustin est invoqué pour la guérison des maux de tête[48]. Son pèlerinage, qui a lieu le lundi de la Pentecôte, a perdu beaucoup de sa vogue ancienne. Autrefois des pèlerins accouraient jusque des Ardennes françaises. Les malades viennent s'agenouiller au banc de communion et le prêtre officiant leur dépose un instant sur la tête le crâne de saint Lupicin (fig. 29).

Les annales religieuses de notre province ne fournissent pas de renseignement sur l'origine de saint Lupicin ni sur l'époque où il a vécu. Ce que j'ai rapporté plus haut d'après la tradition orale encore très vivante, constitue tout ce que l'on sait de sa vie. Dans son *Sacrarium du comté de Namur*, paru en 1619, le savant Gilles Monin lui consacra à peine deux lignes : « S. Lupicin prêtre. Ses reliques célèbres par de nombreux miracles sont conservées à

[47] Loilonniois, c'est-à-dire Lyonnais.
[48] Au XVIII[e] siècle, saint Lupicin était invoqué également pour obtenir de la pluie : « Au révérend curé dudit lieu pour avoir chanté une messe et donné la bénédiction le soir à l'honneur de saint Lupsin pour avoir de la pluie. 31 sous demy. » *Comptes de l'église de Lustin*, en 1778, AEN.

Lustin. D'après les archives de l'église[49] ». Je souligne à dessein le mot prêtre, car, postérieurement à 1619, lesdites archives ayant sans doute disparu, on identifia le saint des bords de la Meuse avec saint Lupicin qui fut archevêque de Lyon entre les années 475 et 494[50]. Mais cette identification est purement gratuite et ne repose que sur une similitude de nom[51].

Encore n'est-il pas bien certain que Lupicin soit le véritable nom du mystérieux patron de Lustin. Ne serait-ce point une forme savante imaginée après coup ? En wallon, on le nomme *Lupsin*[52]. En 1409, il y avait à la Plante, près de Namur, un vignoble appelé les Vignes de saint Lubrechin[53]. On trouve le nom de Lubechin porté comme prénom par un bailli de Bouvignes de la maison d'Aix, en 1425[54]. Or, philologiquement parlant, Lubrechin et Lubechin peuvent donner *Lupsin* en wallon. Espérons qu'un jour ou l'autre la découverte de nouveaux documents nous permettra de résoudre cette énigme hagiographique.

23 mai : saint Guibert de Gembloux.

Saint Guibert, le fondateur de l'abbaye de Gembloux au X^e^ siècle, n'a rien perdu de son ancienne popularité. Dans la nuit du 22 au 23 mai, bon nombre de Gembloutois accomplissent encore en son honneur une procession assez bizarre. Un peu avant minuit les personnes qui désirent y prendre part se réunissent avec des lanternes sur la place de l'Aitre, près de l'église. Au coup de minuit, elles se mettent en route pour accomplir dans les campagnes autour de la petite ville le « tour de saint Guibert ». A toutes les chapelles que l'on rencontre sur la route, le cortège s'arrête afin de réciter des prières. La halte la plus prolongée a lieu au « bâti de saint Guibert ». A cet endroit, d'après la tradition, le saint planta son bâton dans le sol ; le bois prit racine, fleurit et donna naissance à ce qu'on appelle aujourd'hui le « buisson de saint Guibert ». Les fidèles y cueillent des fleurs d'aubépine qu'ils rapportent pieusement à Gembloux, où ils rentrent vers 3 h. et demie ou 4 heures du matin. Les fleurs d'aubépine servent à orner le « Vieux Bon Dieu », qui se dresse près de l'église. Jadis, on les déposait sur le tombeau de saint Guibert. Depuis cinquante ans au moins, le clergé n'assiste plus à cette procession nocturne.

---

[49] « S. Lupicinus presbyter. Eius reliquie, multa miraculorum gloria coruscantes, Lustinii in Namurcesio custodiuntur. Tabulae eius ecclesiae. » *Sacrarium perantiqui comitatus Namurcensis*, Namurci, 1619, p. 7. Ces « tabulae » sont peut-être aussi les registres paroissiaux.

[50] Sur l'époque où a vécu cet archevêque, *cf.* Mgr DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II (1900), p. 163.

[51] Cette identification était déjà chose faite en 1662, époque où l'on célébrait la fête du saint de Lustin le 3 février, c'est-à-dire le même jour que celle de l'archevêque de Lyon. *Visitationes ecclesiarum, loc. cit.*

[52] Voici les formes anciennes du nom de saint Lupicin que j'ai relevées dans des documents d'archives. Toutes se rapportent au patron de Lustin : Lypsin (1524), Lupicinus (162), Lupsin (1670), Lupicin (1728), Lupsin (1740, 1778). Dans le pays de Namur, il existe plusieurs familles du nom de Lupsin.

[53] Reg. des recettes et vendanges du comté de Namur, du 24 juin 1409 au 23 juin 1410, fol. 190 v°, AEN.

[54] S. BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, t. I, p. 253.

Le dimanche de la Trinité.

La charmante petite ville de Walcourt dans l'Entre-Sambre-et-Meuse se glorifie de posséder une Vierge Miraculeuse tout aussi célèbre que N.-D. de Hal et que N.-D. de Montaigu.

On raconte qu'il y a des siècles, le démon incendia certain jour l'église de Walcourt dans l'espoir d'anéantir la sainte image. Mais celle-ci fut sauvée par un prodige. On la vit s'élever au-dessus des flammes, et, précédée d'une blanche colombe, se diriger vers la petite vallée du Jardinet, où les anges la déposèrent sur un pommier. On essaya en vain de la reprendre ; une force invisible arrêtait tous ceux qui s'approchaient. Les bonnes gens de Walcourt réclamèrent l'intervention de leur seigneur, le pieux comte Thierry de Rochefort. Thierry accourut, suivi de son écuyer, mais arrivé près du pommier son cheval effrayé se cabra. A trois reprises différentes, le comte, en donnant de l'éperon, s'efforça de le pousser en avant ; chaque fois le destrier se déroba. Enfin, ayant sauté en bas de sa monture, Thierry parvint sans peine au pied de l'arbre mystérieux où il s'agenouilla. Il prononça alors une oraison et il fit le vœu de fonder une abbaye dans cette vallée et de rebâtir l'église de Walcourt sur un plan plus vaste et plus magnifique. Aussitôt la statue se laissa choir dans ses bras. Avec toute la révérence possible, le comte la porta dans la chapelle de son château en suivant le chemin dit aujourd'hui le « Grand-Tour ».

Telle serait l'origine de la belle église gothique que l'on admire encore et de l'abbaye du Jardinet qui disparut au moment de la Révolution.

De temps immémorial, la procession de Walcourt est fixée au dimanche de la Trinité ; elle n'attire pas moins de 25 à 30000 personnes. Le « Grand-Tour » est assez étendu, la procession décrit un cercle complet autour de la ville ; trente chapelles et calvaires jalonnent l'itinéraire.

Vers midi, les cloches de la collégiale sonnent à toute volée pour annoncer le départ. Les compagnies armées : zouaves, turcos, sapeurs, lignards, etc., ouvrent la marche. Au moment de se mettre en route, les « marcheurs »[55] exécutent une décharge générale de mousqueterie. Ils répéteront la même formalité à chacune des stations.

Après les soldats s'avance la Vierge portée par des milliers de pèlerins qui se relayent continuellement. Elle est suivie du « comte de Rochefort » monté sur un cheval blanc. Ledit comte est coiffé d'un casque et drapé dans un vaste manteau pourpre. Il est flanqué de deux écuyers à la moderne redingote, aux pantalons blancs et au chapeau haut de forme. Le rôle du

[55] On donne ce nom aux hommes costumés en soldats qui composent les compagnies.

Fig. 30 : Walcourt, le « Jeu du Jardinet » dans l'entre-deux-guerres (www.latrinite.be).

comte de Rochefort est toujours rempli par un membre de la famille Scohy, qui descend, assure-t-on, de Thierry de Rochefort ou tout au moins d'un de ses écuyers[56].

Les trois cavaliers précèdent le clergé et la foule des pèlerins qui récitent le chapelet ou chantent des cantiques.

Au lieu dit « à l'abbaye », où s'élevait avant la Révolution le monastère du Jardinet, le pseudo comte se dirige vers un bouleau planté pour la circonstance et auquel est suspendue une petite statue de la Vierge en argent doré remontant au XIV^{e} siècle. Jadis, en arrivant près de l'arbre, le « comte » lançait gravement son cheval en s'écriant : « Sainte Vierge » ! Mais aussitôt, par une habile manœuvre, il faisait reculer son coursier d'une vingtaine de pas. Il revenait en disant : « Sainte Vierge, Vous qui êtes cause de mon retardement ! » mais l'animal rétif reculait à nouveau. Une troisième fois, le comte le forçait à revenir sur ses pas : Sainte Vierge s'écriait-il.

« Vous qui êtes cause de mon retardement,
« Permettez que j'aille en avant ! »

« Le comte actuel » fait les choses plus simplement. En arrivant près du bouleau, il regarde la Vierge qui se trouve sur l'arbre et dit : « Est-ce vous. Sainte Vierge, qui m'arrêtez ici et qui causez mon retard ! Permettez-moi que j'avance plus avant et que je me jette à vos pieds. » Alors, comme le faisait son prédécesseur, il saute à bas de son cheval, met un genou en terre, récite une oraison, dont la famille conserve le secret[57], et la Madone descend dans ses bras au moyen d'un ruban.

A peine cette cérémonie est-elle terminée, que la foule se précipite sur le bouleau, bientôt dépecé en mille pièces. Tous les assistants cherchent à s'en procurer un morceau (fig. 30).

[56] Quand le célèbre pamphlétaire français Rochefort (de son vrai nom le comte de Rochefort-Luçay) se réfugia en Belgique, il visita un jour Walcourt. A cette occasion on lui proposa de représenter le comte Thierry dans la procession annuelle. Le pamphlétaire déclina cet honneur. Cette historiette est rapportée dans l'*Education populaire de Charleroi*, n° du 5 septembre 1889.
[57] Ce serait la même prière que celle prononcée par Thierry de Rochefort.

Après un repos qui permet à chacun de réparer ses forces, la procession poursuit son itinéraire et rentre à Walcourt vers 6 à 7 heures. Le clergé donne la bénédiction du Saint-Sacrement et les compagnies font encore une décharge[58].

La procession de Walcourt jouissait déjà d'une grande vogue à la fin du XV^e siècle. Les dignitaires et membres du chapitre de N.-D. la « décoraient » de leur présence. On peut se les figurer d'allure gaillarde et de mine épanouie vu la petite régalade que la Fabrique avait la bonne habitude de leur offrir à cette occasion. Le prévôt recevait un lot de vin, ainsi que chacun des chanoines ; les chapelains et curé un demi lot ; les vicaires, bâtonnier, trésorier, marlier et sonneur chacun une pinte[59].

Le roi du tour des merciers de Walcourt figurait dans le cortège avec les « ménestreux » (ménétriers) de la corporation[60]. Il faut savoir que les merciers[61] de l'Entre-Sambre-et-Meuse formaient une puissante association à la fois commerciale et religieuse, qui avait son siège à Walcourt. Chaque année, le 8 septembre, les confrères se réunissaient dans cette ville et procédaient à l'élection d'un roi investi de pouvoirs étendus[62].

A la tête des fidèles suivant la procession, on remarquait les sieurs mayeur et échevins de la cour tréfoncière des Tenables de Notre-Dame. Choisis parmi les plus riches bourgeois et les marchands les plus notables, ces magistrats avaient certaines prérogatives dont s'accommodait fort leur vanité. A l'église, ils occupaient des sièges bien en vue dans les hautes stalles du chœur ; le jour de la Purification, ils venaient en grande pompe recevoir une chandelle des mains du prévôt, et de même, le dimanche des Rameaux, une branche de buis bénit. Lorsque, suivant la coutume «on allait à l'offrande», ils ouvraient la marche[63].

Au sujet des compagnies militaires faisant escorte à la procession, les documents d'archives se montrent très sobres de détails. La garde bourgeoise de Walcourt (sorte de garde civique) fut organisée à la fin du XVI^e siècle. En temps de guerre, des contingents fournis par les villages de Fontenelle,

[58] Sur la procession de Walcourt, *cf.* Ch. DE SAINTE-HÉLÈNE (J. Petit de Thozée). *Courte notice sur N.-D. de Walcourt*, dans ASAN, t. III (1853), pp. 313 et suiv. ; J. GONDRY DU JARDINET, *La Vierge de Walcourt*, Paris, 1875 ; Abbé V. HANSEN, *Notre-Dame de Walcourt*, Namur, 1878 ; Chanoine TOUSSAINT, *Hist. civile et relig. de Walcourt*, Namur, 1887 ; Le Père LEJEUNE, *Notre-Dame de Walcourt*, Lille, 1901 et surtout J. VANDEREUSE, *Le Pèlerinage de N.-D. de Walcourt* dans *Wallonia*, t. XVII (1909).

[59] Comptes de la Fabrique de la collégiale de Walcourt, année 1481-1482, fol. 4 ; année 1560-1561, fol. 4, etc. AEN. La coutume de « rafraîchir » le chapitre à l'occasion de la procession existait encore au XVIII^e siècle.

[60] *Ibidem.*

[61] Ces merciers étaient des marchands qui fréquentaient les foires et les marchés et débitaient les marchandises les plus diverses.

[62] Cf. D.D. BROUWERS, *Les tours des merciers de Walcourt et de Ciney*, dans ASAN, t. XXIX, pp. 57 et suiv.

[63] L. LAHAYE, *Cartulaire de la Commune de Walcourt*, p. XCVIII.

Mertenne et Castillon venaient grossir ses rangs[64]. Cependant la présence d'un détachement en armes à la procession annuelle n'est signalée dans les comptes communaux qu'à partir de 1650[65] ; et ce fut seulement dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, semble-t-il, que la « marche » de Walcourt prit le caractère qu'elle a conservé jusqu'à nos jours.

L'édit de Joseph II, du 10 mai 1786, n'autorisant les processions que sous certaines conditions et interdisant tout pèlerinage en troupe sous peine d'amende[66], provoqua une grande effervescence à Walcourt. Les dignitaires du chapitre et les autres ecclésiastiques ne cachaient pas leurs sentiments anti-impérialistes. Le chanoine Wauthier, « le plus mordant des hommes », se montrait particulièrement animé. Malgré la défense de porter des statues ou images quelconques, la procession traditionnelle sortit le lundi de la Trinité[67], avec la statue de la Vierge. Alors, comme aujourd'hui, le « tour » comportait une halte assez prolongée à l'abbaye du Jardinet. Les religieux venaient au passage de la procession recevoir l'image miraculeuse pour la transporter dans leur église. Mais cette année, craignant de se compromettre, le prieur ne se présenta pas à la tête de ses moines, si bien que le cortège « passa son chemin en la maudissant ». L'irritation fut si vive que le jour même, le beau-frère du mayeur se faisant sans doute l'interprète de beaucoup de ses concitoyens « alla insulter le prieur en plein réfectoir tandis qu'il étoit à table avec ses religieux et le traita comme le dernier des hommes[68]. »

La Toussaint et le Jour des Morts.

A Namur, quelques jours avant le premier novembre, les gens du peuple et de la petite bourgeoisie vont « arranger » les tombes des défunts de leur famille et les garnissent de *pauquîs* (buis, de fleurs *dî carème* (giroflées), de pensées, ou d'*ouyes do P'tit Jésus* (myosotis)[69]. Le jour de la Toussaint et le lendemain, le cimetière communal reçoit de très nombreuses visites. Beaucoup de personnes plantent des bougies sur les tombes, et les laissent brûler jusqu'au bout. En rentrant chez eux, les vrais Namurois prennent le café avec des *coukèbakes*, sorte de crêpes noires faites avec *dèl boukète* ou farine de sarrasin. Au commencement du siècle dernier, des marchands

[64] On trouvera un dénombrement complet de la force armée de Walcourt en 1620 (piquiers, arquebusiers, mousquetaires) dans L. LAHAYE, *Cartulaire de la Com. de Walcourt*, p. 167, note 1.
[65] « A Jacques François pour avoir livré de la pouldre, laquelle at esté employée à la procession, luy payé et icy en mise, 12 florins. » *Comptes communaux*, année 1650-1651. AEN. Une formule qui revient souvent dans les comptes des années suivantes est celle-ci : « Pour... livre de pouldre deslivrées aux personnes ayantes porter les armes le jour de la grande procession et aussi le jour du Vénérable Saint-Sacrement... fl... patars. » On peut en déduire, je pense, que toute la garde bourgeoise ne figurait pas en armes dans le cortège.
[66] *Cf.* le texte de cet édit dans *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3[e] série, t. XII (1910), p. 491.
[67] L'édit de Joseph II ne permettait plus de faire une procession un dimanche.
[68] Correspondance du Procureur Général à la date du 10 octobre 1788. AEN.
[69] O. COLSON, *La Toussaint et le Jour des Ames*, dans *Wallonia*, t. II, p. 201.

s'installaient aux portes des églises avec un fourneau et confectionnaient des *coukèbakes* en plein air, au milieu d'un cercle de gamins.

A la campagne, à l'issue des vêpres des trépassés, le curé suivi des fidèles se rend au champ du repos en chantant le *miserere*. Il bénit les tombes et les asperge d'eau bénite. Après les vêpres jusque bien tard dans la soirée, on sonne les *transes*[70]. Le lendemain matin, la triste mélopée recommence et tinte presque toute la journée[71]. L'après-midi de la Toussaint, des collecteurs vont de porte en porte recueillant des pommes, des poires, des choux, des carottes, etc. Le jour des Morts, à la sortie de la messe, fruits et légumes sont vendus aux enchères sous le porche de l'église. Le produit de la vente sert à faire dire des messes pour les défunts de la paroisse et à payer les sonneurs. Dans plusieurs endroits, ceux-ci ont en outre, le droit de collecter à leur profit[72].

Jadis, la nuit du premier au deux novembre passait pour fort dangereuse. A Vierves, un seigneur mort avant la Révolution, revenait chasser dans ses anciens domaines[73]. A Beauraing, une dame blanche apparaissait dans le cimetière. A Lesves, Lucifer en personne hantait le champ des morts. Un soir de Toussaint, racontait-on, un homme du village paria dans un cabaret qu'il irait planter une branche d'arbre dans l'*aîte*[74], sur le coup de minuit. A l'heure dite, il partit. Peu après, la porte du cabaret s'ouvrit violemment et notre homme reparut portant le diable à *gorlète*[75] sur ses épaules. Une terreur folle s'empara des assistants ; on courut réveiller le curé. Ce dernier ne parvint pas tout d'abord à faire lâcher prise au démon. Enfin, après un exorcisme plus puissant que les autres, Satan consentit à quitter sa monture si un être innocent le reconduisait à *gorlète* au cimetière. Le prêtre fit chercher un petit garçon de sept ans, et le diable se laissa emmener sans difficulté.

A Dinant, le soir de la Toussaint on allumait des cierges bénits dans l'intérieur des demeures pour se préserver des apparitions[76].

---

[70] Les « transes » ou la « transe » étaient primitivement la sonnerie avertissant les fidèles qu'un malade était en agonie. Dans la suite, ce mot si expressif a servi à désigner la sonnerie du glas.
[71] Jusqu'en 1639, on sonnait les cloches toute la nuit. Cette année, Mgr Desbois, évêque de Namur, défendit de sonner désormais après 9 heures du soir et avant 4 heures du matin, le jour de la commémoration des morts. *Decreta synodi dioecesanae Namurcensis*, anni 1639, titulus III, caput LXVI.
[72] Ces coutumes de la Toussaint et du Jour des Morts étaient autrefois d'un usage général dans le pays de Namur. Aujourd'hui dans tel village la visite en commun du cimetière ne se fait plus, dans tel autre la collecte des fruits et des légumes a été supprimée.
[73] Cte C. DE VILLERMONT, *La baronnie de Vierves*, dans ASAN, t. XXX, p. 149.
[74] Cimetière en wallon.
[75] A califourchon.
[76] REINSBERG-DURINGSFELD, *Calendrier belge*, t. II, p. 237.

Le Jour des Morts est appelé en wallon *li djoû dès-âmes* (le jour des âmes). On croyait autrefois que ce jour-là, de minuit à minuit, le Bon Dieu ouvrait toutes grandes les portes du Purgatoire, et que les âmes des défunts se répandaient par milliers sur terre. Les bonnes gens souhaitaient de la pluie afin que les pauvres âmes pussent se rafraîchir. Entendait-on gémir plaintivement autour de la maison, ce n'était pas le vent, mais bien les défunts de la famille pour qui on avait négligé de prier au cours de l'année. Dans la Famenne, on laissait la porte entre bâillée, pour que ceux-ci revinssent visiter leur ancienne habitation. Se mettre en route le 2 novembre, c'était s'exposer à faire de lugubres rencontres. Aussi, chacun restait chez soi et les cabarets demeuraient vides. Une brave dame de Lustin m'a raconté cette histoire. Un soir du Jour des Morts, dans sa jeunesse, elle revenait du salut avec plusieurs fillettes de son âge, lorsqu'on traversant les fonds de Lustin, une apparition ayant la forme d'une religieuse se dressa tout-à-coup dans les rochers. Les enfants s'enfuirent épouvantés : nul doute... c'était une âme. A Emines et à Villers-le-Heest, quand la nuit était venue, toute la famille se réunissait pour prier. On croyait qu'à ce moment les parents trépassés se tenaient invisibles dans la salle.

3 novembre : Saint-Hubert.

Saint Hubert, né vers 665, succéda vers 705 à son maître saint Lambert sur le siège épiscopal de Tongres. Il donna une impulsion marquante à la prospérité de Liège en y établissant sa résidence épiscopale. Au cours de sa laborieuse carrière, il évangélisa l'Ardenne encore païenne, et mourut le 30 mai 727[77]. Un siècle plus tard, en 825, son corps fut transporté dans les Ardennes à l'abbaye d'Andagina, qui prit bientôt le nom de Saint-Hubert (fig. 31).

Fig. 31 : La conversion de saint Hubert (G.F.).

[77] L. VAN DER ESSEN, *Etude sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, pp. 53 et suiv.

Saint Hubert devint de bonne heure le patron des chasseurs. La chose s'explique aisément[78]. Le monastère où reposaient ses reliques s'élevait au centre d'une des régions les plus forestières de l'Europe ; tout le monde y était chasseur en quelque sorte par droit de naissance. Devenir le patron de ces populations si passionnément adonnées à l'art de la vénerie, c'était, du même coup, devenir le patron de la chasse et partant des chasseurs. Un auteur du X^e siècle nous apprend que les chasseurs ardennais avaient coutume d'offrir tous les ans à saint Hubert les prémices ainsi que la dîme de leur chasse. Pour se conformer à ce pieux usage, Godefroid-le-Barbu, duc de Lotharingie, apporta un jour cinq cerfs et un loup ; celui-ci encore vivant. C'est aussi au X^e siècle que remontent les plus anciennes attestations relatives à l'usage de la « taille » et aux guérisons de cas de rage obtenues par l'intercession de l'apôtre des Ardennes[79].

L'opération de la taille se pratique sur les personnes qui ont été mordues par un animal enragé. L'aumônier de l'église de Saint-Hubert leur fait, avec une lancette, une légère incision à la région moyenne du front ; dans cette incision, il introduit une très petite parcelle d'un filament détaché de la sainte Etole[80]. Pour y maintenir cette parcelle, on se sert d'un bandeau qui doit être porté pendant neuf jours. Pendant ces neufs jours, les personnes « taillées » font une neuvaine, conformément à un agenda qui leur est remis. Lorsqu'un malade se trouve hors d'état d'entreprendre le pèlerinage ou a des doutes sur la nature de son mal, il peut se faire octroyer un « répit » de 40 jours par une personne ayant déjà subi l'opération de la taille. Pour un répit d'une plus longue durée, il faut s'adresser aux aumôniers attachés à l'église de Saint-Hubert[81] (fig. 32).

Fig. 32 : Cor et clé de saint Hubert (G.F.).

Dans le pays de Namur, saint Hubert a toujours été l'objet d'une grande vénération. De nombreuses confréries furent érigées en son honneur, entre

[78] On sait que la légende du cerf miraculeux n'est pas antérieure au XV^e siècle.
[79] G. KURTH, *Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert*, dans BCRH, 5^e série, t. VIII, pp. 79 et suiv.
[80] Etole qui d'après la tradition avait appartenu à saint Hubert.
[81] *Cf.* Abbé V. HANSEN, *Histoire de saint Hubert, évêque de Tongres*, Liège 1876, pp. 118 et suiv.

autres celle de Wierde à laquelle étaient affiliés les seigneurs des environs[82], celle de Ciney connue sous le nom de « Société des taillés de Saint-Hubert et non taillés »[83].

Sous l'ancien régime, les administrations communales accordaient des subsides à leurs ressortissants blessés par un animal enragé et trop pauvres pour entreprendre à leurs frais le voyage à l'abbaye ardennaise[84].

De nos jours, le 3 novembre, les fidèles font encore bénir dans les églises du pain et de l'avoine. Pour produire tout son effet, c'est-à-dire servir de préservatif contre la rage, ce pain doit être mangé à jeun après la récitation de trois paters et trois avés. Les gens qui ont des chiens ne manquent pas de leur en donner un morceau. Quant à l'avoine, elle est mélangée à la nourriture des bestiaux.

A Namur, depuis le moyen âge, saint Hubert est le patron des bouchers. Ceux-ci formèrent de bonne heure une corporation puissante qui obtint sa reconnaissance légale le 9 juillet 1303[85]. Ces commerçants devaient avoir leur résidence rue des Bouchers et ne pouvaient vendre leur viande qu'à la *Halle al chair*[86], bâtiment qui sert actuellement de local au Musée archéologique. Au XVIII[e] siècle, la fête de saint Hubert était annoncée par le carillon de Saint-Pierre-au-Château. Le 3 novembre, les maîtres, compagnons et apprentis se pressaient dans la chapelle contiguë à la Halle pour assister à la grand'messe chantée à leur intention. Pendant l'office, on distribuait à chacun d'eux un drapelet de papier représentant saint Hubert. A l'offertoire un prédicateur (un dominicain à partir de 1764) prononçait le panégyrique de leur patron. Après les cérémonies religieuses, la fête se continuait par de fraternelles agapes. Conformément au sentiment wallon qui associe le souvenir des morts aux réjouissances d'ici-bas[87], le 4 novembre, les bouchers se retrouvaient dans leur chapelle pour entendre une messe de *Requiem* chantée pour les camarades défunts. Aux processions de la ville, les confrères précédés du *varlet* porteur de l' *afflige* corporative en argent, encadraient la statue de saint Hubert[88] (fig. 33).

[82] ASAN, t. III, p. 119.
[83] N. HAUZEUR, *Les Arbalestriers de Ciney*, ASAN, t. VIII, p. 41.
[84] En voici un exemple « A Margueritte Henrotteaux a esté compté cinq patagons pour le louage d'un chariot et cheval afin de menner Ignace Le Fevre, son mary à Saint-Hubert, à cause que la rage l'avoit saisy. » *Comptes de la ville de Namur*, reg. de l'année 1666, fol. 26, AEN.
[85] J.B. GOETSTOUWERS, s.j., *Les métiers de Namur sous l'ancien régime*, p. 3.
[86] J.B. GOETSTOUWERS, *op. cit.*, p. 137.
[87] Dans les « dicauces » villageoises, on célèbre un service pour les morts de la paroisse le lundi de la fête, *cf.* plus haut.
[88] J.B. GOETSTOUWERS, *op. cit.*, chapitre VII, pp. 204-230, *passim*.

Fig. 33 : Saint Hubert, XVIII[e] s. Namur, église Notre-Dame (IRPA-KIK).

La corporation des bouchers supprimée à la Révolution, comme association officielle, a subsisté comme association privée. Aujourd'hui elle porte le nom bien moderne de syndicat. Jusque fort avant dans le XIX[e] siècle, la société conserva une partie des us et coutumes de l'ancien régime. Quand un boucher mourait, il était porté en terre par ses confrères ; derrière le corps, précédant la famille, marchait le plus vieil abatteur de la ville revêtu d'une sorte de soutane noire avec, sur la poitrine, l'*afflige* corporative suspendue à une chaîne d'argent[89]. Un drap spécial, propriété de l'association, couvrait la bière[90]. Lors de l'octave de la Saint-Hubert, la chapelle, près du musée, se trouvait trop petite pour contenir la foule qui désirait suivre les offices. Aussi devait-on allonger l'oratoire au moyen de planches. Le 3 novembre, à la grand'messe, un apprenti distribuait des drapelets de papier, identiques à ceux du XVIII[e] siècle. Ces drapelets étaient suspendus dans les boucheries comme porte-bonheur. Le soir, il y avait rue des Bouchers, illumination générale, bals, concerts et grandes ripailles.

[89] Sa reproduction photographique et sa description sont données dans l'album : *Gildes et Corporations à l'Exposition rétrospective de Liège*, mai-juillet 1900, par J. Destrée et D.D. Brouwers, planche XXX. L'« afflige » était disposée vers le milieu du XIX[e] siècle chez un certain L. Un jour d'enterrement, plus d'« afflige » on questionne ledit L. qui finit par avouer qu'il avait porté l'objet au Mont-de-Piété pour se procurer de l'argent. Le jour même, l'« afflige » fut dégagée mais après une séance orageuse, les bouchers la vendirent pour 250 francs à un confrère M. Raes, de la rue du Pont. A la mort de Raes, sa famille fit don de l'« afflige » à l'église de N.-D. qui la possède encore.

[90] Jusque vers 1850, à cette époque le drap corporatif était fort usagé. Après de longues discussions, la commission des bouchers décida de ne pas le renouveler et de prendre désormais le drap du marguillier.

Lorsque vers 1870, la petite chapelle des bouchers fut démolie, ceux-ci choisirent pour sanctuaire l'église de Notre-Dame. Aujourd'hui, le comité du syndicat fait célébrer la messe patronale ordinairement le dimanche qui suit le 3 novembre. Le jour de la Saint-Hubert, les bouchers font bénir des petits pains appelés « michots » qu'ils distribuent à leurs clients.

L'apôtre des Ardennes est aussi honoré comme patron des chasseurs. Le trésor de la collégiale d'Andenne possède un ancien cornet de chasse qui lui est attribué. Dans tout le pays, de nombreux chasseurs et braconniers ne manquent pas d'ouïr la messe du 3 novembre. A Vencimont, les « bricoleurs » qui forment une sorte de corporation croient de leur devoir de faire dire une messe ce jour-là.

Notons encore une particularité. Quand un gamin grimace très vilainement, ses parents lui disent : pour le corriger : « Si la cloche de Saint-Hubert sonnait, tu resterais ainsi toute ta vie. »

25 novembre : sainte-Catherine.

A la campagne, les écolières célébraient la Sainte-Catherine de la même manière que les garçons fêtaient la Saint-Grégoire. Elles faisaient le tour du village précédées d'une de leur compagne tout de blanc habillée, représentant la sainte. Devant chaque porte, les fillettes entonnaient une complainte naïve qui se retrouve un peu partout dans le pays et qui paraît assez ancienne :

C'était sainte Catherine
La fille d'un puissant roi
Son père était païen
Sa mère ne l'était pas
Ave Maria
Sancta Catherina.

Un jour dans ses prières
Son père la regarda
Que fais-tu là ma fille ?
Ma fille que fais-tu là ?
Ave Maria, etc.

J'adore mon grand Dieu
Mon crucifix que voilà
N'adore point celui-ci
Adore celui-là
Ave Maria, etc.

Qu'on apporte mon grand sabre
Mon couteau qui est là
Que je tranche la tête
A cette maudite-là
Ave Maria, etc.

Un ange descend du ciel
En chantant alleluia
Courage, courage Catherine
Couronnée tu seras
Ave Maria, etc.

Mais pour ton mauvais père
En enfer il ira
Mais pour ta bonne mère
En paradis ira
Ave Maria, etc.[91]

Avec le produit de la collecte, une personne complaisante confectionnait des galettes ou des *vôtes* que les chanteuses se partageaient[92].

Dans quelques paroisses de la Famenne, la quête des petites filles avait lieu, non pas à la Sainte-Catherine, mais à la Sainte-Gertrude (17 mars). La gamine chargée de représenter celle-ci se costumait de façon à ressembler à une religieuse. Je ne suis pas parvenu à retrouver les paroles de la complainte.

6 décembre : saint-Nicolas.

Saint Nicolas fut un des saints les plus populaires du moyen âge. A Namur, son culte est ancien. Vers 1047, Leuduin, évêque de Grosswarden, en Hongrie, de passage dans cette ville, où le comte Albert II le reçut avec honneur, fit don d'une relique de saint Nicolas à la collégiale de Saint-Aubain[93]. Au siècle suivant, en 1153, Henri de Leez, évêque de Liège, consacra l'église de Saint-Nicolas-en-Herbatte, aujourd'hui Saint-Nicolas tout court[94].

[91] Cette complainte a été publiée par REINSBERG-DURINGSFELD, *Calendrier belge*, t. II, p. 283 (recueillie à Freyr) ; KAISIN, *Annales historiques de Farciennes*, t. I, p. 60 ; J. LEMOINE, *Le folklore au pays wallon*, p. 95, avec l'air noté (recueillie à Gilly) ; Chanoine ROLAND, Froidfontaine, p. 80 dans *Communes namuroises*, 1re année ; L. LOISEAU, *Traditions de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, Wallonia, t. XXII, p. 378 avec l'air noté (recueillie à Stave). La complainte de la Sainte-Catherine connue au pays wallon offre beaucoup d'analogies avec celle chantée dans le Velay et le Forez, cf. *Romania*, 4e année, 1875, p. 440.
[92] Cette coutume date du moyen âge ; elle est signalée à Chimay et à Mons en 1391 ; E. MATTHIEU, *Histoire de l'enseignement primaire en Hainaut*, p. 42 et note 1.
[93] Ch. WILMET, *Notice sur l'origine de l'église Saint-Aubain à Namur*, ASAN, t. V, p. 56 ; Dom BERLIERE, *Revue Bénédictine*, 1912, p. 64. - Le culte de saint Nicolas s'introduit dans le diocèse de Liège vers 1030, *cf.* E. SCHOOLMEESTERS, *Le culte de saint Nicolas au diocèse de Liège*, *Leodium*, t. VII (1908), p. 142.
[94] J. BORGNET, *Les Grands Malades*, ASAN, t. I, p. 337, note 1.

Fig. 34 : Statue de saint Nicolas (Soc.Arch. de Namur), XVIII[e] s. Patron des bateliers . A ses pieds, les trois enfants sortant de la cuvelle (G.F.).

Le saint évêque de Myre est le patron des écoliers qu'il récompense le jour de sa fête. Dans tous les pays de l'Europe occidentale il est de tradition, depuis un temps immémorial, de donner des cadeaux aux enfants vers la fin de l'année, particulièrement à la Noël. Ces cadeaux sont censés être faits par un être surnaturel qui, la nuit, descend en cachette par la cheminée. Le type de l'aimable donateur varie avec les pays : en France c'est le Père Noël ; en Allemagne c'est le Knecht Ruprecht, qui porte un sac ou un panier sur le dos, ou le Pelzmärtel, monté sur un cheval de bois, ou encore le Weihnachtmann (le bonhomme Noël). Le même rôle est attribué à Rome à la Befana et en Sicile à la Vecchia di Natali[95]. En Belgique, en Hollande, dans la Flandre française, en Alsace et en Lorraine, le bienfaiteur des enfants est saint Nicolas. Chez nous, le bon saint se montre volontiers dans la semaine qui précède sa fête. Il faut, en effet, qu'il se renseigne sur les faits et gestes de ses petits amis, car il ne récompense que ceux qui le méritent. Il apparaît sous les traits d'un évêque de belle prestance avec une vénérable barbe blanche étalée sur la poitrine. Son chef est coiffé d'une mitre, en main il tient la crosse épiscopale. Dans ses pérégrinations, il est accompagné d'un redoutable personnage mi-domestique, mi-croquemitaine : le père Fouettard, armé d'une verge « trempée dans du vinaigre » et la terreur des mauvais garnements. La nuit du 5 au 6 décembre, saint Nicolas fait le tour des maisons prodiguant joujoux et bonbons (fig. 34)

[95] J. BONACCORSI, *Noël, notes d'exégèse et histoire*, pp. 157 et 158.

Le 6 décembre, à Froidfontaine et dans plusieurs communes des environs de Walcourt, les écoliers choisissaient l'un d'entre eux pour représenter saint Nicolas et le costumaient en évêque. Ils parcouraient le village, comme les fillettes le jour de la Sainte-Catherine, recueillant de quoi confectionner des friandises. Cette coutume était un legs du moyen âge ; au XIV[e] siècle, elle se pratiquait presque partout en Europe[96].

Souvent les échevinages faisaient quelque courtoisie aux écoliers le jour de la fête de leur patron[97]. En 1466, le Magistrat de Namur accorda une gratification « aux petits frères mineurs... pour leur St. Nicolay »[98]. Ces petits frères mineurs étaient sans doute les élèves du noviciat du couvent des « Piedeschaux »[99].

25 décembre : Noël.

La nuit de Noël est la nuit des merveilles. A minuit, le démon perd son pouvoir malfaisant. Les trésors inestimables qu'il garde jalousement dans les entrailles de la terre remontent d'eux-mêmes à la surface du sol. Point n'est besoin pour s'en emparer de cierges bénits le jour de la Chandeleur ou de chandelles ayant servi à veiller un mort. La chèvre d'or du château de Samson est douée de vie et gambade dans les ruines de la vieille forteresse.

Dans les étables, il n'y a plus une seule bête couchée ; elles sont toutes debout ou agenouillées. Mais chercher à être témoin de ce miracle est fort dangereux. On raconte en Famenne, qu'un homme ayant voulu pénétrer dans une écurie au moment où carillonnait la messe de la Nativité, vit sa lanterne s'éteindre brusquement ; lui-même repoussé en arrière avec violence, tomba à la renverse.

Une branche d'arbre fruitier, cueillie cette nuit-là, à minuit, et mise dans un vase rempli d'eau fleurira, assure-t-on, à la Chandeleur. Dans maintes localités, les paysans exposent en plein air la nourriture du bétail, car elle sera bénie par la venue du Sauveur.

Il n'y a pas de Noël sans *cougnous*. Les *cougnous* sont des gâteaux dont les deux extrémités affectent une forme plus ou moins triangulaire, d'où leur nom, qui vient du mot latin *cuneolus* qui signifie petit coin. L'origine de

[96] *Cf.* E. MATTHIEU, *Hist. de l'enseignement primaire en Hainaut*, pp. 42 et suiv. ; O. HAVARD, *Les Fêtes de nos Pères*, pp. 276 et suiv. ; E. SCHOOLMEESTERS, *L'Episcopus puerorum* dans *Leodium*, t. X (1911), p. 13.
[97] Pour le Hainaut, *cf.* E. MATTHIEU, *loc. cit.*
[98] AHEB, t. II, p. 101.
[99] Nom populaire des Franciscains à Namur au moyen âge (allusion aux sandales de ces religieux).

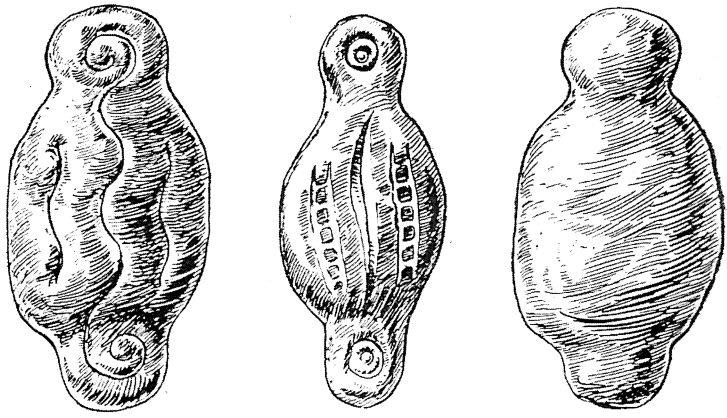

Fig. 35 : « Il n'y pas de Noël sans *cougnous*... » illustations extraites de L. Maréchal., *La boulangerie namuroise* dans *EMVW*, t. 1, n°4, p.112.

ces gâteaux de Noël est fort ancienne. Le polyptyque d'Irminon, rédigé au commencement du IX[e] siècle, en fait déjà mention[100]. Ils ne sont pas particuliers à la province de Namur ni même au pays wallon. On les retrouve en Picardie sous le nom de *cuignets* et dans la Flandre française sous celui de *cougnoles* (fig. 35).

Parmi les contes populaires que l'on racontait aux *chîjes* avant d'aller à la messe de minuit, le plus touchant est assurément celui des « Trois enfants » , que le délicat poète wallonisant du terroir namurois, M. L. Loiseau, a mis en vers wallons[101].

C'était la nuit de Noël, il avait beaucoup neigé et les campagnes étaient toute blanches. Sur la grand'route s'avancent avec peine trois petits enfants, trois pauvres orphelins qui veulent profiter des merveilles de la nuit sainte pour revoir leur maman. Ils prient de tout leur cœur et sont transis de froid tant la bise est glacée. Mais voilà qu'ils rencontrent le petit Jésus qui leur demande la cause de leur chagrin :

[100] *Cf.* DU CANGE, *Glossarium,* aux mots « cuniada » et « cuneus ».
[101] Publié dans la *Marmite*, gazette wallonne, n° de Noël 1894, et dans *Echos du terroir*, Malines, 1897, p. 93.

Li pus vî dit : « Dispûs l'esté
Nosse bone mère nos-a quittés
L' ès' t èvôye !
Au viladje on nos-a dit
Qu'èle èsteûve au Paradis
Nos v'lans I' veûy.

Et c'èst po ça qu' nos-alans
Qu'avau les vôyes nos prians
Dins nosse pwin.ne
Po qui 1' bon Diè l' lèye riv'nu
Qu'one andje ou li p'tit Jésus
Nos l' ramwinrne ».

Jésus prend les enfants par la main et les amène au vieux cimetière.

Là, li p'tit Jésus pria,
Adon do ciel s'adrouvia
Li grande pwate
Et dizeû l'têre distchindant
Riv'na d'lez sès p'tits èfants
Li pôve mwate.

5

Les marches militaires de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, on donne le nom de « marches » aux processions escortées d'une ou de plusieurs compagnies de soldats improvisés. On s'accorde à leur attribuer une origine fort lointaine ; pour beaucoup il n'est pas douteux qu'elles remontent au moyen âge. A mon grand regret, je ne puis souscrire à cette opinion. Certes, quelques-unes des processions de la région sont anciennes, mais rien ne prouve que dès une époque reculée, elles aient été accompagnées d'une garde armée. Ainsi, la procession de Walcourt, déjà citée au XV^e^ siècle, n'est devenue une marche que vers 1650[1]. A mon avis, ces cortèges mi-religieux mi-guerriers sont tout simplement une conséquence de l'organisation militaire des campagnes au XVII^e^ siècle.

C'est à bon droit que les historiens belges dénomment ce siècle « le siècle de malheur ». Rattachée à l'Espagne, notre patrie se vit entraînée dans les guerres désastreuses qu'eut à supporter cette nation alors en pleine décadence. Jamais la Belgique ne mérita davantage son surnom caractéristique de champ de bataille de l'Europe. Tous les conflits internationaux vinrent se dénouer chez nous ; sans cesse le pays fut sillonné par des gens de guerre. Les soldats, tous mercenaires, sans aucun sentiment patriotique dans le cœur, étaient recrutés la plupart du temps, dans la lie de la population. On en jugera par l'exemple suivant. Le 28 janvier 1640, le gouvernement ordonna d'incorporer dans le « tertio » du prince de Ligne, des vagabonds détenus à Namur[2]. Le soldat traînait avec lui sa femme légitime ou sa concubine et ses enfants. Une armée en marche ressemblait en quelque façon à une tribu émigrant avec tous ses biens[3]. Comme le service d'intendance n'existait pas et que la solde se payait de façon très irrégulière, ce monde de militaires, de filles perdues, de vivandiers, d'aventuriers de toute espèce, ne vivait que de rapines. Après le passage d'une armée, le pays restait plein d'éclopés, de traînards, de « bélitres, brimbeurs... et autres faynéans et vagabonds... aucuns avec armes, autres sans armes, mangeans le bonhomme, dérobans non seulement chevaux et bêtes à cornes, mais aussi exerçans diverses extorsions et excès par menace, force et violence[4]. »

Impuissant à réprimer par lui-même ce triste état de choses, le gouvernement décréta l'organisation de milices rurales assez semblables aux gardes bourgeoises des villes et chargées, comme celles-ci, d'un service de police. Tous les hommes aptes à porter le mousquet ou la pique en faisaient partie.

---

[1] *Cf.* ci-dessus p. 127.
[2] *Correspondance du Procureur Général* à la date du 28 janvier 1640. AEN.
[3] Sur les armées et la guerre au XVII^e^ siècle, *cf.* les renseignements si curieux réunis par M. Schweisthal, dans *Annales de la Soc. archéologique de Bruxelles*, t. XVI (1902), pp. 216 et suiv.
[4] Ordonnance du 28 septembre 1617, dans *Coutumes et Ordonnances du Comté de Namur*, édit. de 1732, p. 370.

Le bailli ou le seigneur nommait les officiers, sergents et caporaux[5]. Des sentinelles veillaient dans les clochers prêtes à donner l'alarme en sonnant le tocsin ; d'autres gardaient les gués et les ponts. Quand on signalait une troupe nombreuse et que la résistance paraissait inutile, les femmes et les enfants avec le mobilier et les bestiaux se réfugiaient dans l'église paroissiale. Dans le pays de Namur, les églises, en temps de guerre, rendaient les mêmes services que les fameux *schansen* du Limbourg[6]. Le plus souvent, elles étaient campées sur une hauteur, la tour du clocher percée d'étroites meurtrières avait des allures de donjon, et le mur du cimetière, flanqué parfois de tourellles aux angles, formait le rempart avancé[7].

Les milices rurales rendirent d'incontestables services. Des bandes isolées de soldats en maraude se virent étrillés de belle façon. Le P. Moehner, aumônier d'un corps d'armée allemand au service de l'Espagne en 1651, constate que la population des campagnes en Belgique ne se laisse pas traiter comme en Allemagne[8]. Près de Marbais, dans le comté de Namur, des soldats de la compagnie du capitaine Grimming avaient molesté des paysans. Ceux-ci assaillirent subitement la compagnie dans ses campements et tiraillèrent toute une nuit. Ils laissèrent deux hommes sur le terrain mais le lendemain, à l'aube, le capitaine et ses gens durent vider les lieux et se replier sur le gros des troupes[9].

Lorsque revinrent des temps meilleurs, les milices rurales continuèrent à subsister, mais, de même que les gardes bourgeoises des villes, elles n'eurent plus qu'un rôle décoratif. Lorsqu'un personnage de marque traversait un village, les manants en armes s'empressaient de lui rendre les honneurs.

Le 14 mai 1726, le prince-évêque de Liège, en tournée de confirmation, passa par le village de Perwez-en-Condroz. « Les paysans du lieu, dit une relation contemporaine, l'ont esté recevoir à l'entrée de la hauteur[10], et l'ont

[5] Les archives des communes rurales des XVII[e] et XVIII[e] siècles sont remplies de détails sur l'organisation de ces milices et des patrouilles.
[6] Les « schansen » étaient des camps de refuges, *cf.* O. HANSAY, *Règlements des « schansen » au XVII[e] siècle*, dans BCRH, t. 81 (1912), pp. 53 et suiv.
[7] Les églises de Nimes et de Hemptinne étaient fortifiées de cette façon. *Cf.* J. PIMPURNIAUX, *Guide du voyageur en Ardennes*, t. I, p. 250 ; C.G. ROLAND, *Hemptinne (Eghezée)*, p. 73 dans *Com. Namurois*, 2[e] année. - En 1653, les habitants d'Auvelais subirent dans leur église un véritable siège qui eut une fin tragique, *cf.* CLAUSSET et MAUCLET, *Auvelais* et *Arsimont*, p. 158 dans *Com. Namuroises*, 1[e] année. - L'église de Gonrieux fut assiégée en 1655, *cf.* Cte De VILLERMONT, *Notice sur Pesches*, dans *Ann Académie d'archéol. de Belgique* (Anvers), année 1885, p. 180. - La plupart des églises du pays de Gedinne servaient de forts en temps de guerre, *cf.* ASAN, t. XV, p. 549 et XVI, p. 436. - De l'autre côté de la frontière en Thiérache, on peut voir encore de nombreuses églises fortifiées, *cf.* Cte De Marsy, *La Thiérache militaire. Eglises fortifiées* dans *Ann. Académie d'archéol. de Belg.* (Anvers), année 1883, pp. 399 et suiv.
[8] M. SCHWEISTHAL, *Le voyage du R.P. Moehner pendant l'expédition au secours des Pays-Bas Espagnols, en 1651*, dans *Ann. Soc. arch. de Bruxelles*, t. XVI (1902), p. 257.
[9] *Ibidem.*
[10] La hauteur, c'est-à-dire la seigneurie.

conduit jusqu'à la sortie, faisant de tems en tems des descharges, etc. ; le pasteur[11] s'est présenté à son passage avec la croix et l'eau bénite et une bonne partie de ses paroissiens; après avoir demandé sa bénédiction et la reçue, on a chanté *Ecce Sacerdos magnus etc.*, et les cloches ont sonné tout le tems qu'il a esté sur la hauteur[12]. »

Le 9 octobre 1781, Mgr de Lichtervelde, nouvellement promu au siège épiscopal de Namur, s'en fut visiter l'abbaye de Saint-Gérard, dont il était l'abbé commendataire. Une compagnie de paysans de cette commune, costumés en hussards, vint à sa rencontre près du château d'Annevoie et l'escorta jusqu'à la porte du monastère[13].

Un peu avant la Révolution, le prince de Ligne traversa l'Entre-Sambre-et-Meuse en compagnie du comte d'Artois[14], qui se rendait à Spa. « Au point du jour, raconte-t-il dans ses mémoires, je rencontrai une cinquantaine de paysans armés. Je crus que c'étaient des déserteurs[15]. M. le comte d'Artois n'avait pas d'armes ni moi non plus. Au moment où nous le regrettions, cinquante vivats nous rassurent : c'était une bande de mes fidèles sujets qui avaient mauvaise mine mais bon cœur, qui m'attendaient à la frontière de mon petit comté souverain d'Empire[16], que je ne savais pas être sur mon chemin. Ils me menèrent sur mon rocher, où il fallut enrayer ma voiture tout le temps que je restai pour recevoir les hommages du clergé et du magistrat, et puis je continuai ma route[17]. »

Les milices campagnardes avaient encore d'autres occasions de parader. Presque partout dans la Belgique wallonne du XVII^e^ et surtout du XVIII^e^ siècle, des groupes de soldats improvisés rehaussaient la pompe des processions. Dans le diocèse de Namur, il y eut même des abus, car en avril 1719, Mgr de Berlo de Brus défendit de figurer aux processions avec des armes[18]. Mais son mandement resta sans effet. Jusqu'à la fin de l'ancien régime on signale des processions armées ; certaines se maintinrent jusque fort avant dans le XIX^e^ siècle. De nos jours, on n'en rencontre plus que dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, où elles sont restées très populaires pour des raisons historiques. Sur ce vieux sol guerrier, les institutions militaires ont poussé des racines plus

[11] C'est-à-dire le curé.
[12] Petite chronique rédigée par F. Doignez, curé de Perwez, et contenue dans le *Registrum Parrochiale de Perwez*, AEN.
[13] AIGRET, *Hist. de Saint-Aubain à Namur*, p. 424.
[14] Depuis Charles X, roi de France.
[15] Sans doute à cause de leurs défroques militaires.
[16] Il s'agit de la terre Fagnoles, érigée en comté d'Empire en 1770. Comme souverains indépendants de Fagnoles, les princes de Ligne avaient le droit de frapper des monnaies ; *cf.* article de Gachard sur la terre de Fagnoles dans *Bull. Académie royale de Belgique*, t. XIX.
[17] Prince DE LIGNE, *Mémoires* (édition du centenaire, par E. Gilbert), p. 69.
[18] *Decreta et statuta omnium synodorum dioecesanorum Namurcensium*, Namur, Albert, 1720, p. 419, art. CV.

profondes que partout ailleurs. A toutes les époques de notre histoire, cette « aspre région » servit de champ de bataille. Au XVII[e] siècle, elle constituait un véritable champ clos où escarmouchaient à chaque guerre les garnisons françaises de Charlemont (Givet), de Mariembourg et de Philippeville, et les troupes espagnoles de Namur et de Charleroi. Les milices rurales y furent très actives, car les paysans qui vivaient sur un qui-vive perpétuel, avaient fort à faire pour défendre leur maigre pitance.

Dans les dernières années avant la guerre, on comptait encore dans l'Entre-Sambre-et-Meuse une quinzaine de marches. Les trois principales restent celles de Notre-Dame de Walcourt, le dimanche de la Trinité, de Sainte-Rolende de Gerpinnes, le lundi de la Pentecôte, et de Saint-Feuillen de Fosses qui ne sort que tous les sept ans.

Les compagnies sont composées de volontaires de tout âge, lesquels s'équipent à leurs frais. Depuis les campagnes d'Algérie, les uniformes de zouaves et de turcos jouissent d'une grande faveur. A Lesves, vers le milieu du siècle dernier, les anciens soldats de Napoléon formaient un petit peloton sous les ordres d'un certain Legros qui avait fait les guerres d'Espagne. Pour la circonstance, ils endossaient des défroques du premier Empire, louées à Givet. Les fonctions d'officiers sont généralement mises aux enchères et « passées » aux plus offrants. Les élus ne reculent devant aucune dépense pour remplir leur rôle dans toutes les règles de l'art. On m'a cité des fils de *cinsî* qui se rendaient plusieurs fois par semaine à Namur ou à Charleroi afin de recevoir les leçons de sous-officiers de l'armée.

D'ordinaire on compte une ou deux compagnies par localité. En 1904, à l'occasion du cinquantenaire de la « marche de la Saint-Pierre », Morialmé mit sur pieds trois compagnies : les Vétérans (160 hommes), les Patriotes (135 hommes), les Amis réunis (120 hommes)[19]. A Florennes, où les luttes politiques sont toujours vives, deux compagnies sont en présence : l'une catholique, l'autre libérale. Ces diverses compagnies prennent part à la procession locale et à celles de paroisses voisines à titre de réciprocité. A la « marche de Saint-Feuillen », à Fosses, 22 villages ou hameaux se faisaient représenter, ce qui donne un total de plus de deux mille «soudards». Dans les grandes marches, certaines compagnies jouissent de privilèges spéciaux. A Walcourt, ceux de Daussois sont toujours en tête parce que de tout temps ils ont assisté régulièrement à la procession. On rappelle qu'en 1815, lors de l'invasion française, anglaise et prussienne qui aboutit à Waterloo, la commune de Daussois, malgré le désarroi général, envoya un caporal et quatre

[19] La « marche » de la Saint-Pierre à Morialmé fut fondée en 1854 par l'abbé Beguin, à la suite d'un vœu.

hommes en sarrau et porteurs d'un bâton en guise de fusil. Ce fut, cette année-là, la seule escorte de Notre-Dame. A Fosses, les Malonnais forment l'arrière-garde, mais ce sont eux qui doivent exécuter la dernière salve de mousqueterie. Cette prérogative leur tient fort à cœur. Un jour, regagnant leurs pénates, après une marche, ils étaient déjà parvenus à Sart-Saint-Laurent, lorsque quelqu'un vint les avertir qu'une compagnie s'était permis de tirer après leur départ. Rebroussant chemin avec armes et bagages, nos guerriers retournèrent à Fosses ou devant la collégiale, ils commencèrent un feu roulant infernal pour bien affirmer leur droit.

Un ou deux dimanches avant la procession, les « marcheurs » en uniforme et en armes circulent dans leurs villages respectifs pour s'exercer, et un peu aussi pour se montrer. Le lundi ou le dimanche qui suit la procession, nouvelle sortie, mais cette fois en vue de rendre les honneurs militaires aux notabilités de la commune. Le « major » passe son sabre au personnage que l'on veut honorer pour commander une décharge. Si « madame » est présente, elle commande, elle aussi, un feu de salve, l'épée en main. Puis les vaillants « marcheurs », suffisamment abreuvés et reposés, défilent en bon ordre, tambours en tête et en saluant du drapeau, pour répéter plus loin les mêmes exercices. A Mettet, le jour des honneurs, les officiers distribuent à leurs hommes des billets de cantonnement indiquant les maisons où ils doivent aller dîner. Personne ne se refuse à cette réquisition religioso-patriotique. A Malonne, à la même date les marcheurs de la localité donnent l'assaut à l'abbaye. Une fois dans la place, les Frères de la Doctrine chrétienne, successeurs des anciens moines, leur offrent à dîner.

Pour beaucoup d'habitants de l'Entre-Sambre-et-Meuse, « marcher » est une question de dignité : le père, le grand-père, les anciens ont « marché »... on ne peut faire autrement. On voit des anticléricaux notoires qui toute l'année déblatèrent contre la religion et ses ministres, et qui, pour rien au monde, ne voudraient manquer la « marche » de leur village, où, avec un sérieux imperturbable, ils présentent les armes aux curés, tirent des coups de fusil en l'honneur des saints, etc. Certaines âmes naïves s'imaginent même accomplir une œuvre pie dont il leur sera tenu compte au jour du jugement. Un ecclésiastique de la région m'a raconté cette savoureuse histoire. Il gourmandait un vieux dur-à-cuire, assez tiède sur le chapitre des devoirs religieux. Mais enfin, mon ami, lui dit-il, que faites-vous pour le bon Dieu ? Ce que je fais, monsieur le curé, lui répliqua l'autre très convaincu, je « marche » tous les ans pour Notre-Dame de Walcourt...

On comprend, dès lors, combien les bonnes gens de cette pittoresque contrée tiennent à leurs « marches ». Les tentatives de suppression de la part

du clergé se sont toujours heurtées à une vive résistance et ont provoqué parfois de graves incidents. Une affaire restée célèbre entre toutes eut pour théâtre Biesmerée.

Saint Pierre est le patron de ce village. Non loin de l'église coule une source dite « Fontaine Saint-Pierre » dont l'eau est réputée miraculeuse. Depuis un temps immémorial, le 29 juin de chaque année, le curé vient la bénir solennellement, et, le dimanche suivant, on fait une « marche » en l'honneur du prince des apôtres.

En 1847, le curé était un homme maladif et morose, ennemi de la foule et du bruit. Il prit sur son bonnet de supprimer la « marche » annuelle. Une véritable révolution éclata dans le village ; des voies de fait furent commises, bref l'affaire eut son dénouement devant le tribunal correctionnel de Dinant. De son côté, l'évêque de Namur prit des sanctions : le curé reçut son changement mais la « marche » resta supprimée. On fit force démarches pour décider l'évêque à revenir sur sa sentence concernant la procession ; tout fut inutile, le prélat resta sourd aux sollicitations les plus pressantes. Cependant, les hommes de la localité continuèrent comme par le passé à former une compagnie armée qui figurait avec honneur dans les « marches » des environs. En 1873, l'année était aux processions et pèlerinages ; on en organisait un peu partout. Bonne occasion, se dirent les gens de Biesmerée pour obtenir le rétablissement de notre « marche ». On pétitionna ; nulle réponse. Le mayeur et deux notables se rendirent à l'évêché de Namur ; ils furent éconduits. Il faut savoir que le curé, l'abbé Médot, avait écrit dans un sens défavorable. Ce dernier était pourtant un enfant du pays ; bien plus, on se souvenait qu'avant son entrée au séminaire, il s'était rendu à la « marche de Walcourt », à cheval, costumé en mameluk, habit blanc, souliers et turban rouge et sabre énorme. Aussi l'abbé Médot devint-il la bête noire de ses paroissiens. On alla même jusqu'à tirer un coup de fusil dans la porte du presbytère. Des gendarmes vinrent faire une enquête ; personne n'avait rien vu ni entendu. En 1874, aux approches de la Saint-Pierre, le curé trouva un beau matin une affichette anonyme placardée à proximité de sa demeure et ainsi conçue :

Si vous faites la procession, vous êtes le bienvenu.
Si vous ne la faites pas, vous n'êtes plus de la commune.

Tout le village était en ébullition ; des gens parlaient de se convertir au protestantisme si on leur refusait encore leur vieux saint Pierre (*sic*). L'abbé Médot quitta brusquement sa paroisse sans dire adieu à personne. La vie, disait-il, n'était plus tenable pour lui. En conséquence, les Biesmerois décidèrent de faire leur « marche » sans le clergé. Le dimanche 5 juillet, on se rendit

Fig. 36 : Médaille commémorative du Jubilé de la procession septennale en l'honneur de saint Feuillen (657-1907) (G.F.).

à l'église. La statue du prince des apôtres, revêtue d'un riche manteau, don de toute la commune, parcourut triomphalement le tour accoutumé, salué par de nombreuses salves de mousqueterie. A chacune des neuf haltes, on recueillit les cinq plumages et les quatre bouquets que les habitants des neuf sections du village offraient tour à tour à leur glorieux patron. La procession se fit le plus sérieusement du monde. Mais l'évêque, mal informé, crut à une parodie et jeta l'interdit sur la paroisse. Sur ces entrefaites, un décès se produisit. Le défunt était un bon chrétien ; fallait-il l'enterrer comme un chien ? Non, dirent les gens de Biesmerée ; il entrera à l'église de force si c'est nécessaire. Le mayeur, d'accord avec la population, fit ouvrir les portes du sanctuaire ; on y transporta le corps et tous les assistants récitèrent les prières des morts. Les esprits étaient très surexcités ; en fin de compte, on ne sait trop comment les choses auraient tourné sans l'intervention d'un jeune prêtre, l'abbé Derenne, appartenant à une des familles les plus estimées de la région. Grâce à ses démarches, l'interdit fut levé. Nommé curé de Biesmerée, il obtint les autorisations nécessaires pour rétablir la « marche » de Saint-Pierre et la tempête s'apaisa. En 1875, Mgr Gravez, en tournée épiscopale dans son diocèse, s'arrêta à Biesmerée, où les marcheurs sans rancune vinrent le saluer de nombreuses décharges[20].

Les « marches » de l'Entre-Sambre-et-Meuse sont annuelles, seule celle de Fosses est septennale (fig. 36). On ignore les origines de cette particularité. Sept est un chiffre sacré qui s'applique aussi aux processions. Un des pardons les plus célèbres de la Bretagne, celui de la Troménie près de Quimper ne sort que tous les sept ans ; il en est de même de l' « Ostension » des saints Théobald et Israël au Dorat dans la Haute-Vienne. La dernière sortie de la pro-

[20] Ces détails sont tirés d'un *Mémoire justificatif* de 35 pages, publié en 1874 par M. Vincent, bourgmestre de Biesmerée (Charleroi, imprimerie Evrard frères) et du dossier de l'affaire que M. le chanoine Derenne a bien voulu me communiquer avec une extrême obligeance.

Fig. 37 : Statue de saint Feuillen, au-dessus du porche d'entrée de la collégiale de Fosses (G.F.).

cession de saint Feuillen avait été fixée en septembre 1914 (fig. 37). Comme bien l'on pense, il n'en fut plus question dès que les Allemands occupèrent le pays. Elle eut lieu le dimanche 1er décembre 1918, quinze jours à peine après le départ de nos cruels oppresseurs. Ce fut une cérémonie inoubliable. A la grand'messe, présidée par Mgr Heylen, évêque de Namur, assistaient deux généraux anglais et de nombreux officiers alliés. Puis, la châsse de saint Feuillen sortit de l'église portée par des soldats britanniques, la plupart canadiens ; d'autres lui faisaient escorte. Une bonne partie de la population fossoise massée derrière les drapeaux des nations alliées et les étendards des sociétés locales figuraient dans le cortège. Sans être grand prophète, on peut affirmer que cette marche avec de « vrais soudards » restera unique dans les annales de la petite ville[21] (fig. 38 et 39).

[21] Je me suis contenté de retracer la physionomie générale des « marches ». Le lecteur que cela intéresse, trouvera des renseignements plus spéciaux dans les études suivantes : E.C. DELCHAMBRE, *Vie de saint Feuillen, évêque et martyr*, Namur, 1861 ; KAISIN, *Les marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, *Ann. Fédération arch. et hist. de Belgique*, année 1894, pp. 216 et suiv. ; C. QUENNE, *La marche et la procession de sainte Rolende de Gerpinnes*, *Wallonia*, t. II (1894), pp. 121 et suiv. ; P.L. BORGNIET, *Souvenir du cinquantenaire de la procession de saint Pierre à Morialmé*, Tongrinne, 1904 ; P. DELATTRE, *Florennes, Historique du château*, Florennes, 1905 ; J. VANDEREUSE, *La marche de saint-Eloi à Laneffe*, *Wallonia*, t. XIII (1905) pp. 225 et suiv. ; du même, *Le Pèlerinage à Notre-Dame de Walcourt*, *Wallonia*, t. XVII (1909), pp. 34 et suiv.

Fig. 38 et 39 : La châsse et le buste reliquaire de saint Feuillen sont portés par les marcheurs durant toute la procession (C.G.).

6
Les échasseurs du vieux Namur

La légende.

C'estoit au commencement du XIV^e^ siècle, au temps où le très haut et très puissant Jehan de Flandre avoit seigneurie sur la ville et le comté de Namur. Il advint en ce temps-là, que le dit Jehan eut maille à partir en Flandre avec ceux de Bruges à cause du bourg de l'Ecluse. Or, quand virent leur très cher et redoubté comte occupé en son pays de Flandre, les bourgeois et gens de métier de la bonne ville de Namur entrèrent en grande révolte assavoir pour certaines mauvaises coutumes dont ils se doloient, et boutèrent hors ladite ville les receveurs et sergents dudit comte, puis allèrent ceux de Namur mestre le siège devant le castel où demeuroient en ce temps-là, très noble et hiretaine dame, madame la comtesse Marie d'Artois et ses enfants.

Grande fut la colère de mondit seigneur Jehan quand il ouït la révolte de ses bourgeois. Il rassembla force hommes d'armes, archers, arbalestriers et aultres gens de guerre et s'en vint assiéger les rebelles. Ceux-ci le reçurent bien ; il y eut maints beaux faits d'armes, et ne purent les gens dudit comte prendrent la ville par assaut. Mais, bientôt les Namurois furent durement contraints et oppressés par famine. C'est pourquoi s'en vinrent plusieurs notables et bons compagnons implorer merci auprès de leur sire. Icelui grandement courroucé respondit de ceste manière : « Nenni, nenni, point de pardon, que vous veniez à pied, à cheval, en bateau ou en chariot». Ceux de Namur, très rusés et bien avisés, résolurent de prendre au mot ce Flamand de Jehan de Flandre. Ung beau matin, fut la barrière de la porte Saint-Aubain jetée jus et une armée de géants sortit de la ville. A monseigneur Jehan qui s'avançoit tout esbahi, crièrent ceux de Namur : « Vous ne voulez mie, gentil sire, nous accorder nostre pardon, à pied, à cheval, en bateau ou en chariot, nous arrivons devers vous montés sur échasses. » Le comte, qui au fond estoit bonne et compatissante personne, reçut à merci ses finauds bourgeois de Namur. Et sachez que c'est en souvenance de ceste aventure que les échasses devinrent le jeu favori des Namurois

Cette légende que j'ai racontée en vieux langage ne repose sur aucune tradition populaire. Elle a été imaginée de toutes pièces par un romantique attardé, Collin de Plancy, qui la publia pour la première fois en 1848[1].

Voir la bibliographie p. 181

[1] Dans un volume de mélanges intitulé : *Lectures en famille*, Bruxelles, 1848, pp. 225 et suiv. ; plus tard il la reproduit dans ses *Légendes des origines*, Paris-Amiens, 1853, pp. 126 et suiv.

L'origine certaine du jeu des échasses à Namur n'est pas connue[2]. La conjecture la plus plausible que l'on puisse émettre est celle-ci. Au moyen âge le sol de la ville était sensiblement plus bas que le sol actuel. A chaque crue un peu forte de la Sambre, de la Meuse et du Houyoux, les rues se trouvaient sous l'eau. Peut-être, en pareilles circonstances, les Namurois prirent-ils l'habitude de se servir d'échasses[3]. Il y a moins de soixante ans, on circulait de cette façon dans certaines rues de Malines lorsque la Dyle débordait. En Hesbaye, dans la région des warets jusque vers 1830, on utilisait de hautes échasses pour se rendre d'un village à l'autre, pendant la mauvaise saison, à cause des marécages. Or, il arrive souvent qu'un exercice imposé par la nécessité finisse par devenir un sport, et de là à des luttes entre virtuoses, il n'y a qu'un pas[4].

Le premier document authentique relatif au divertissement « national » des Namurois date du début du XV^e^ siècle. Le 8 décembre 1411, en présence de trois échevins, le greffier de l'échevinage gravit les degrés du perron communal sur le marché Saint-Remi, et, après qu'un sergent porteur d'une trompette eut claironné une fanfare, il prononça à haute et intelligible voix les paroles suivantes : « Oyés, oyés, que on vous fait assavoir de par nostre très redobteit seingneur, monseingneur le comte, son mayeur et ses eskevins de Namur, que ne soit nuls qui voise[5] ne monte sur escache pour escachier ne pour josteir, qui ait plus d'eaige au plus que de XIII ans[6], si halt que sur l'amende à l'enseignement d'eskevin[7] et les escaches perdues[8]. »

Ce « cri 'du perron », annoncé suivant l'usage « al trompette sonnante », nous apprend donc qu'à cette époque les combats d'échasses étaient déjà entrés dans les mœurs de nos bons aïeux. L'interdiction ne fut que momentanée, car, en 1438, une joute se déroula sur le Marché en présence de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne[9].

Nous n'avons pas d'autres renseignements pour le XV^e^ siècle.

---

[2] Déjà au XVII^e^ siècle, on l'ignorait : « Je n'ay pas manqué à m'informer du sujet qui a pu obliger les habitants de Namur à combattre une fois l'an avec des échasses, ainsi que quand le Gouverneur prend possession et quand il y vient un Prince, sans en pouvoir rien apprendre. » Michel DE SAINT-MARTIN, *Relation d'un voyage fait en Flandre en l'an 1661. An. Académie d'arch. de Belgique* (Anvers), 5^e^ série, t. IV, p. 202.

[3] Cette conjecture est déjà indiquée par GALLIOT, *Histoire de Namur*, t. III, p. 69. En 1261, un échevin de Namur s'appelait « Wautier al Scace », c'est-à-dire à l'échasse, ASAN, t. XXV, p. 4.

[4] Les habitants des Landes (Gascogne) se servaient de « canques » ou échasses longues de deux mètres pour traverser leurs campagnes marécageuses. Aujourd'hui que d'habiles travaux de drainage ont desséché le sol et rendu ainsi les échasses inutiles, celles-ci ne sont plus employées que comme instruments de sport. Pas de fêtes de village sans jeux d'échasses (courses, danses, etc.).

[5] Aille.

[6] C'est-à-dire âgé de plus de treize ans.

[7] Sous peine d'une amende fixée par les échevins.

[8] J. BORGNET et S. BORMANS, *Cartulaire de Namur*, t. II, p. 293.

[9] J. BORGNET, *Recherches sur les anciennes fêtes namuroises*, p. 43 et note 1.

Au mois de novembre de l'année 1515, fut célébrée l'inauguration de Charles de Castille (le futur Charles-Quint), comme comte de Namur. Le jeune prince arriva à Namur en belle compagnie et en somptueux équipage. Devant lui marchaient le grand écuyer armé de l'épée de justice, le prévôt des maréchaux, des hérauts et trompettes « sonnans au long des rues par grande mélodie ». Icelles rues « estoient bien et honorablement parées, d'un costé et d'autre, de tentures, pavèsements, ymages, histoires, fleurs, chanchons, verdures et lumières... et estoit chose très grande, très noble et très joyeuse à voir, et tellement que tout le peuple petit et grand fut tout remply de joye et de soûlas de veoir la très noble personne de leur prince et seigneur[10]. » Le lendemain, après les cérémonies officielles, Charles de Castille, accompagné de sa tante Marguerite de Savoie et de sa sœur Eléonore, se rendit à l'hôtel de messire Jehan delle Spinée. Des fenêtres de l'édifice, la noble compagnie assista aux ébats des échasseurs, lesquels étaient divisés en trois compagnies : celle de « la Neuveville », qui correspondait à ce qu'on appela plus tard les Avresses ; celle des Melans ; enfin, celle des Piedeschaux, recrutée probablement parmi les voisins des Frères de l'Observance[11].

Quinze ans plus tard, Charles-Quint, revenant d'Allemagne où il avait eu fort à faire à cause des « luthérains et autres chiénailles de la mauldicte secte luthérane » passa par sa bonne ville de Namur où on lui fit une réception grandiose. Lorsqu'il débarqua à la Grande Herbatte, le mayeur lui présenta les clefs de la ville « en signe et signification de ce que les manans et inhabitans d'icelle et du pays avoient toujours esté, estoient et voloient estre ses très humbles, petits, bons et léaulx subjects, prêts et appareillés à son très noble plaisir et bon vouloir. » Dans l'après-midi du lendemain, on le récréa par un « certain esbattement du jeu d'échasse... laquelle réception et tous les esbattements dessus-dicts, ledict seigneur Empereur prit de bonne part, de très bon et joieux cœur[12]. »

Pareillement nos vaillants amis se livrèrent à leurs belliqueux exercices en présence de la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, en 1535 ; du roi des Romains en 1540 ; du prince d'Espagne (le futur Philippe II) en 1549; de l'archiduc Ernest d'Autriche en 1594; et de l'Infante Isabelle en 1599[13]. Cette princesse fut ravie de Namur. Dans le journal de son voyage rédigé à l'intention de son frère, le roi d'Espagne, Philippe III, elle écrivit ces lignes : « Après le dîner, nous eûmes la plus jolie fête que j'ai vue. Deux quadrilles d'hommes à échasses, au nombre de plus de soixante qui se défiaient et qui

[10] GACHARD, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, t. II, p. 553 et BCRH, 2e série, t. VII, p. 84.
[11] J. BORGNET, *Recherches sur les anciennes fêtes namuroises, loc. cit.*
[12] GACHARD, *op. cit.*, p. 562 ; BCRH, 2e série, t. V, p. 324 ; ASAN, t. II, p. 296.
[13] *Chambre des Comptes de Lille*, reg. B 3357, fol. 138 r°, *Registres aux Comptes de la ville de Namur*, année 1540, fol. 83 v° ; année 1549, fol. 107, 112-114 (*cf.* aussi GACHARD, *op. cit.* , t. II, p. 379) ; année 1594, fol. 100 v° ; année 1599, fol. 103, 105, 106. AEN.

couraient les uns après les autres. Cela vaut plus que les taureaux[14], on ne peut les voir sans éclater de rire, lorsqu'ils tombent les uns sur les autres et sur les gens qui les regardent[15]. »

Au sujet de l'organisation des échasseurs au XVI^e siècle, je n'ai recueilli que peu de détails. Comme nous l'avons vu, les combattants formaient en 1515, trois compagnies distinctes. A partir de 1530, deux partis seulement restent en présence : les Mélans et ceux de la Neuveville qui prendront bientôt le nom d' Avresses.

L'origine de ces sobriquets est fort obscure. Mélan semble avoir été la prononciation locale du nom de la capitale de la Lombardie[16]. Aujourd'hui encore, dans la région namuroise, on remarque une tendance à prononcer l'i à l'intérieur d'un mot, comme un e : difficile devient *deffecele* ; petit, *petet*, etc. Certaines variantes que présente le nom des échasseurs Melans dans les documents d'archives confirment cette opinion : les Millan (1531), Mylan (1541), Milan (1599), Milanois (1615, 1617). Au XVIII^e siècle, on écrivit Mélan, avec un accent aigu. Je me suis conformé à cette orthographe dans la suite de mon exposé[17]. Nous ne saurons jamais avec certitude pourquoi cette appellation fut choisie par un groupe d'échasseurs. Peut-être avaient-ils l'habitude de se réunir dans une maison ou un cabaret portant pour enseigne « A la ville de Milan ».

Quant au mot Avresse, il est porté pour la première fois à ma connaissance par les échasseurs de la Neuveville en 1540[18]. On le trouve écrit tantôt avec un h, tantôt sans h. Havresse était le nom d'une petite seigneurie relevant du château d'Orchimont dans le sud de la province actuelle[19]. En 1457, il y avait, rue Notre-Dame, à Namur, une maison dite d'Avresse[20].

Nous sommes mieux renseignés sur la composition des compagnies. Les Mélans se recrutaient parmi les bourgeois de la vieille ville qui s'étendait jusqu'à la troisième enceinte de murailles. Suivaient le parti des Avresses tous ceux qui habitaient les quartiers situés au delà de cette enceinte et les villages de la banlieue, Jambes, Vedrin, Malonne, etc.[21].

[14] L'infante Isabelle fait allusion aux combats de taureaux.
[15] Ctesse M. DE VILLERMONT, *L'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas*, t. I, p. 195. Texte traduit de l'espagnol.
[16] Dans un acte du 1^er mars 1531, il est question d'un payement consistant en « cinquante sept testons (pièces de monnaie) une partie de Melan et Berne à 14 patards ». *Havelange, reg. aux transports*, année 1518-1527, non paginé. AEN.
[17] Cette orthographe est adoptée par les deux Borgnet dans les études mentionnées ci-dessous.
[18] *Rég. aux comptes de la ville de Namur*, année 1540, fol. 88 v°. AEN.
[19] C. G. ROLAND, *Orchimont et ses fiefs*, dans *Ann. Académie arch. de Belgique* (Anvers), 4^e série, t. IX (1896), p. 192.
[20] Chapitre de N.-D. *reg. aux comptes années 1457-1458*, non paginé. AEN.
[21] Cette distinction est indiquée par Michel de Saint-Martin, en 1661, *op. cit.*, p. 202, mais elle existait certainement au XVI^e siècle, puisque dans les documents de cette époque, les Mélans sont toujours opposés à ceux de la Neuveville ou Avresses.

Lors des joyeuses entrées ou visites princières, les deux compagnies mises en présence comprenaient chacune 50 à 60 combattants, tous hommes d'élite. Les frais d'équipement incombaient à la ville. Le costume n'avait rien de fixe et variait d'une joute à l'autre : paletots jaunes en 1531 ; chaperons à façon d'Albanais en 1540 ; casaques et chausses vertes et bleues en 1594 et 1599. Parfois une croix de Bourgogne s'étalait sur les casaques. Souvent les échasseurs s'avançaient précédés d'une ou de deux trompettes et escortés d'un cheval-godin[22]. Après le combat, le Magistrat leur faisait distribuer en guise de gratification, quelques tonnes de forte cervoise[23].

Arrivons maintenant au XVII[e] siècle, qui fut une époque particulièrement brillante pour les Mélans et les Avresses. Ils sont aussi célèbres dans les Pays-Bas d'alors, que les Gilles de Binche dans la Belgique d'aujourd'hui. On vient de bien loin pour applaudir à leurs exploits.

> On voit de tous côtés en ces paisibles lieux,
> Aborder pour les voir l'étranger curieux
> On accourt de Dinant et de Philippeville
> Et le voisin Hutois abandonne sa ville[24].

Chaque année, le jour du mardi gras et parfois le dimanche précédent, avait lieu une grande joute à laquelle prenaient part tous les échasseurs. Chacun des deux partis marchait sous les ordres d'un capitaine qu'entourait un corps spécial de 50 hommes. Le nombre total des combattants s'élevait à 2500 suivant Michel de Saint-Martin, mais ce chiffre paraît exagéré[25].

La lutte avait pour théâtre le Marché Saint-Remi. Des trompettes placées aux fenêtres de l'hôtel de ville sonnaient la charge. « Aussitost, conte un contemporain, tous les combattants avancent les uns contre les autres en sautant et en cabriolant à l'envy, ce qui donne un grand plaisir aux personnes de condition qui sont aux fenestres de cette place, et à tous les spectateurs qui y arrivent de tous costés, mais la satisfaction croit encore lorsqu'on les voit lutter l'un contre l'autre des épaules, avec une si grande violence, qu'ils se rompent quelquefois les bras et les jambes. D'autres s'appuyent sur une de leurs échasses et avec le bas de l'autre, ils donnent dans celles de leurs ennemis, et en renversent par terre trois ou quatre à la fois, qui tombent les

[22] *Reg. aux comptes de la ville de Namur*, année 1530, fol. 130-131 v° ; année 1540, fol. 88 v° ; 90 v° et 91 ; année 1541, fol. 100 v° ; année 1549, fol. 107 v°, 112 v°, 114 ; année 1594, fol. 100° ; année 1599, fol. 103 et v°.
[23] Dans les comptes ci-dessus, il est question de distribution de tonnes de cervoise. En 1541, les Avresses qui avaient remporté la victoire, en obtinrent 4, alors que les Mélans n'en reçurent qu'une. En 1599, chaque compagnie se vit gratifiée en outre de 8 livres de monnaie.
[24] Poème composé en 1678, analysé plus loin.
[25] GALLIOT, *Hist. de Namur*, t. III, p. 47, parle de 1500 à 1600 hommes pour le XVIII[e] siècle.

uns sur les autres. Avant que de partir, les victorieux se mettent en rang, et les vaincus les saluent en s'en retourant[26]. »

Comme au siècle précédent, le mayeur et les échevins ne manquaient pas d'octroyer aux valeureux guerriers quelques tonnes de bonne bière pour leur permettre de célébrer leurs hauts faits le verre à la main. Si par hasard ces messieurs oubliaient de s'acquitter de cette courtoisie, vite, le compagnon le mieux sachant et disant prenait la plume et écrivait au nom de ses camarades. Le 11 février 1617, la missive suivante fut lue par le greffier de l'échevinage à l'assemblée du Magistrat :

« Messeigneurs

« Ayant voz brave Milanois le jour du mardi graz obtenu la victoire par la déffaicte des Haveresses sur la place de sainct Remy à trois diverses fois, le restant des vaincus, cognoissant que leurs forces n'estoient bastante à soutenir le faix de telle guerre, auroit envoyé ambassades vers les vaincqueurs pour traicter de paix, mais les conditions estant un peu difficiles, l'on at résould une tresve pour ung an, dont pour en faire le traicté les colonelles[27] et capitaines des deux party se retirent vers vous (comme leurs chiefs) les suppliant leur accorder quelques thonnes de cervoise pour rafreschir les conditions d'icelle[28]. »

Les échasseurs trouvèrent leur Homère dans la personne de messire Blaise-Henri de Corte, baron de Walef, gentilhomme liégeois qui eut une carrière assez mouvementée, et qu'Alexandre Dumas père a fait figurer dans un de ses romans de cape et d'épée, *Le chevalier d'Harmantal*. En 1678, âgé de 17 ans, le jeune poète séjournait à Namur, où il faisait la cour à une gente demoiselle Marie-Jeanne de Zuallart, qu'il épousa l'année suivante[29]. C'est pour plaire à la dame de ses pensées qu'il composa *Le Combat des Echasses*, poème en quatre chants[30]. L'épitre dédicatoire débute en ces termes :

> Cloris ? Voicy des vers, que ma main te présente,
> Bons ou méchans n'importe, il suffit que pour toi,
> M'acquittant sans regret de ce galant emploi.
> J'ai fait ce que j'ai pu pour te rendre contente.

Nous sommes sur le Marché St-Remy (Grand'place actuelle), le dernier jour

[26] Michel DE SAINT-MARTIN, *op. cit.*, pp. 202 et 203.
[27] J'ignore ce qu'étaient ces « colennelles ». C'est à ma connaissance, le seul acte qui en fasse mention.
[28] Original dans *Acquis de compte de la ville de Namur*, liasse année 1617. AEN.
[29] Sur ce personnage *cf.* J. PETY DE THOZEE, *Le poète liégeois Henri de Walef*, dans *Bull. Institut arch. liégeois*, t. 38, pp. 257 et suiv.
[30] Sur les éditions de ce poème *cf.* F. D. DOYEN, *Bibliographie namuroise*, t. I, p. 287, n°436.

« des carnavales »[31]. Il y a un monde fou, les toits des maisons sont chargés de spectateurs, et l'on voit :

> … les balcons, les fenêtres remplies
> D'officiers coquets, et de femmes jolies.

L'auteur ne se trouve pas fort à son aise pour contempler le spectacle :

> Pour moy, dans un grenier, monté sur une chaise
> Et quatre autres encor au même endroit placés
> Nous respirions à peine en ce lieu trop pressés ;
> Pourtant jusqu'à la fin suffrant cette torture
> J'ay toujours demeuré dans la même posture.

Les Mélans sont déjà sur la place avec leur capitaine, le célèbre *Castaigne*. Voilà les Avresses qui débouchent de la porte Hoyoul[32], à pieds, les échasses sur l'épaule. Un vieillard tout chenu s'élance à leur rencontre. C'est *Godinne* qui, pendant douze lustres, a été capitaine des Avresses et la terreur des Mélans. Aujourd'hui son âge l'éloigne de la lutte mais il aide ses anciens soldats de ses conseils. On donne le signal du combat :

> A peine a-t-on ouy les instruments de guerre,
> Que chaque combattant abandonne la terre,
> Et tous à s'élever presqu'également prompts,
> On voit en un instant deux puissants escadrons.
> Jusqu'au lieu désigné chacun des deux s'avance,
> Et d'abord les voilà l'un et l'autre en présence.

La bataille commence ; des combats singuliers s'engagent. *Castaigne* après avoir fait mordre la poussière à *Mary*, *Wilhem*, *Gnotin* et *Ferar* se trouve en face de *Gossia*, un terrible jouteur. L' « attention du peuple » se concentre sur les deux champions :

> Le vigoureux Mélan et le vaillant Avresse
> Sçavans dans le métier et d'une égale adresse,
> Epuisent tour à tour tous les secrets de l'art.
>
> Déjà plus de vingt fois chacun des deux poussé,
> S'est vu sur une échasse à demy renversé,

[31] C'est-à-dire le mardi gras.
[32] Cette porte se dressait vers le Marché au foin actuel.

Et tout autant de fois, admirable souplesse,
Plus ferme que jamais chacun d'eux se redresse.

En fin de compte ils culbutent tous les deux :

Semblables dans leur chute à deux florissans chênes
Arrachez par le vent dans le fond des Ardennes.

La mêlée devient générale. Jamais on ne vit bataille plus furieuse ; la victoire est chaudement disputée. Les deux partis possèdent de véritables héros ; regardez *Tinozet*, par exemple, il est vêtu d'un habit jaune et bleu pour se faire remarquer du public,

Malgré trois trous sanglants qu'on voit dessus sa tête,

il court sans cesse à de nouveaux dangers. Il y a aussi des éclopés, tel ce malheureux Avresse qui sort tout moulu de la bagarre. Un ami qui n'a point d'échasses s'offre à le remplacer. L'Avresse y consent mais sa femme « attirée au bruit de sa disgrâce » accourt comme une furie et lui lance cette apostrophe :

« Sçais-tu bien malheureux, que par cette action
» Tu vas perdre à jamais ta réputation,
» Songes-tu que partout on dira dans la ville,
» Que sous un front guerrier tu portes un cœur de fille.

» Songes avec tes amis à revenir vainqueur,
» Et puis nous sçaurons bien adoucir ta douleur. »
Ce guerrier, animé du discours de sa femme,
Montre alors quel pouvoir elle avoit sur son âme,
Pour plaire à son caprice, il expose ses jours,
Quatre de ses amis luy donnent du secours,
Elle de son côté le pousse par l'échine,
On le voit qui s'élève ainsi qu'une machine,

D'un pas lent et timide il marche dans les rangs,
La peur d'être repris[33] le soutient quelque temps,
Mais enfin la douleur se rendant la plus forte,
Bientôt le moindre choc sur le pavé l'emporte.

[33] C'est-à-dire d'être réprimandé.

Cependant l'heure s'avance ; le blond Phœbus est sur le point de plonger ses rayons dans l'onde.

Et la cloche déjà frappant le dernier son,
Du sçavant Vendeper annonçoit le sermon.

La bataille est toujours indécise. Enfin, grâce à *Castaigne*, les Mélans restent maîtres de la place.

Allez, braves guerriers, dans un heureux repos
Goûter le juste fruit de tous vos longs travaux.

Que les blessés se consolent ; le marchand de vin *Bouhon* possède « dedans sa cave »

... un baume excellent
Dont la force assoupit le mal le plus violent.

Ce poème héroïco-badin eut, à Namur, un très vif succès et passa longtemps pour le nec plus ultra de l'art poétique. L'oeuvre du baron de Walef « faisoit honte » aux *Satires* de Boileau et à *L'art de prêcher et d'aimer* de De Villiers[34].

Les combats d'échasseurs donnaient lieu parfois à des incidents drolatiques. Le jour « des carnavalles » (le mardi 26 février) 1686, dans l'après-midi, les Mélans se trouvaient aux prises avec les Avresses. Sur le Marché, il y avait une si « grande presse que chascun se postoit où il pouvoit ». Une escouade de la garde bourgeoise se tenait au corps de garde de l'hôtel de ville, prête à intervenir en cas de désordre ou de querelle. Tout à coup, on vit le sieur Jean de St-Hubert, capitaine de ladite escouade, abandonner son poste « directement contre le devoir de sa charge », et s'élancer au milieu des échasseurs : « Armé de sa genette » – sorte de canne de parade, insigne de son grade – il se mit à gesticuler et à diriger la bataille, poussant la complaisance jusqu'à relever les combattants qui avaient fait la cabriole. Je dois ajouter qu'il était un peu bu[35]. »

En 1693, les Mélans et les Avresses eurent l'honneur insigne de paraître devant le roi de France, Louis XIV, le monarque le plus puissant de l'Europe. « Le maréchal de Luxembourg, lisons-nous dans une chronique namuroise,

[34] M. DE MONTPLEINCHAMPS, *Histoire de l'archiduc Albert*, Cologne, 1693, p. 108. - Ce Montpleinchamps était Namurois.
[35] Détails tirés d'un procès de l'année 1686. *Procès de la Haute Cour de Namur*, liasse n° 1092. AEN.

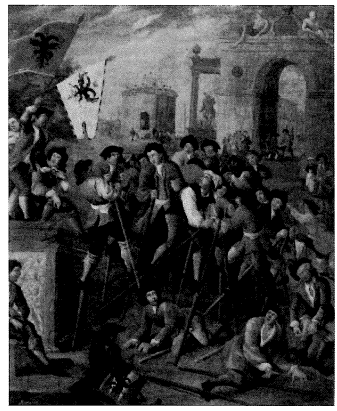

Fig. 40 : « Combat d'échasses à Namur », huile sur toile, anonyme du XVIIIe s., (95x73), coll. S.A.N., Namur, musée de Croix, (G.F.).

étant venu de bonne heure à Gembloux avec une armée de cent mille hommes, Louis XIV se rendit à Namur, accompagné du Cardinal de Bouillon, des Princes de sang, et des dames de la Cour ; et l'on y vit pour lors la plus illustre et la plus brillante compagnie qui y ait jamais paru. Le roi assista dans le chœur de Saint-Aubain au *Te Deum* qui fut chanté par une très belle musique ; et on le divertit ensuite par plusieurs combats d'échasses auxquels les bourgeois se portèrent d'autant plus volontiers qu'ils eurent par là occasion de lui présenter leur supplique pour la conservation de leurs privilèges, qui furent confirmés à leur satisfaction. Les louis d'or qu'ils reçurent ne furent pas non plus inutiles, et le Prince de Condé surtout qui se souvenoit d'avoir vécu parmi eux dans sa jeunesse[36], leur témoigna beaucoup de générosité et d'affection[37]. » Un des combats eut lieu devant l'hôtel de Floreffe[38] où se trouvaient le dauphin de France et plusieurs princesses de sang[39] (fig. 40).

La première moitié du XVIII[e] siècle, fut l'âge d'or des échasseurs. Ils sont de toutes les fêtes et de toutes les réjouissances. Dans leurs ébats, que ne réglemente pas encore l'administration communale, ils s'en donnent à cœur joie. Comme innovation dans leur organisation, je ne vois que ceci à signaler : chaque parti a maintenant son drapeau porté par un « alfer »[40].

Les fastes des échasseurs au XVIII[e] siècle, s'ouvrent par une joute qui se déroula le 19 décembre 1702, devant le prince-archevêque de Cologne. Les lutteurs, au nombre de 30 de chaque côté, étaient habillés les uns de rouge, les autres de bleu. « Ce divertissement, remarque un écrit du temps, réussit parfaitement et Son Altesse gratifia les combattants de 100 ducatons[41] (fig 41). »

[36] Le prince de Condé avait séjourné trois ans à Namur de 1653 à 1656, pendant l'exil de son père aux Pays-Bas, *cf.* P. CHEROT, s.j. *Trois éducations princières au XVII[e] siècle, le Grand Condé, son fils, le duc d'Enghien, son petit-fils le duc de Bourbon, 1630-1684*, pp. 146 et suiv.
[37] *Essai de l'Histoire de Namur par un Namurois*, manuscrit de 1740, p. 227 ; Bibliothèque musée archéologique.
[38] Aujourd'hui la propriété de M. André-Delimoy, rue Bas de la Place.
[39] *Chronique namuroise* publiée dans ASAN, t. XXIX, p. 127.
[40] En 1696, l'administration communale fit peindre par Sifroy Houyet « deux estardars pour les Havresses et les Melans ». *Reg. aux comptes de la ville de Namur*, année 1696, fol. 228 v°. AEN. C'est la plus ancienne mention relative aux drapeaux des échasseurs que je connaisse.
[41] BCRH, t. XI (1846), p. 585.

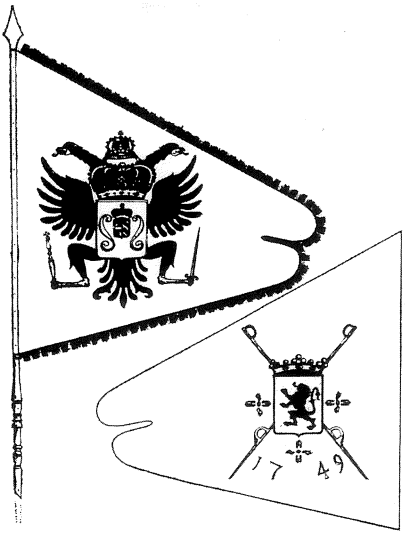

Fig. 41 : Reproduction de l'étendard d'une brigade d'échasseurs au XVIII[e] s. (dessin de L. Maréchal, dans *La Vie wallonne* t. 4, Liège, 1924).

La description la plus vivante que nous possédions d'un « esbattement », nous a été laissée par un colonel de grenadiers français, M. de la Colonie, en garnison à Namur, en 1711. « On diroit, conte cet officier dans ses mémoires, que ce sont deux troupes de géans qui vont au combat. Quand l'heure est venue, les uns arrivent par un bout de la place et les autres par l'autre, et ils se forment en bataille avec un ordre très exact. Ils distribuent dans leurs lignes les plus fameux combattants pour supporter le choc et les coups des plus violens ; et font leur corps de réserve pour soutenir les endroits les plus faibles dans le cours de l'action. Ces deux petites armées ainsi en ordre s'avancent gravement l'une contre l'autre, bien serrées et bien droites dans leurs rangs, jusqu'au lieu marqué pour le combat, qui est directement le milieu de la Place. Alors ils marchent avec tant de mesure que chaque parti arrive aussitôt l'un que l'autre ; les deux armées s'entrechoquent et le combat commence. Les combattants n'ont pour armes que les coudes ; ils ont les mains appuyées sur le bout de leurs échasses, qui leur montent jusqu'aux hanches[42], et leurs coudes ressemblent aux deux anses d'un pot, qu'ils agitent avec tant de vitesse pour renverser leurs adversaires, qu'on les prendroit pour des tourniquets. Ils sont si adroits à cet exercice, qu'ils s'élancent tantôt d'une épaule, tantôt de l'autre, et ils se panchent et ils se relèvent dans le même

[42] Le musée archéologique de Namur possède deux échasses de combat du XVIII[e] siècle. La longueur totale de chacune d'elle est de 2 mètres 13 cm Le patin est placé de telle sorte que l'échasseur se trouvait élevé à 98 cm du sol. ASAN, t. V, p. 210.

instant. Les coups qu'ils se donnent en se heurtant ainsi sont extrêmement vifs, et il faut être très robuste pour entrer dans ces troupes. Lorsqu'un parti a été jetté souvent par terre, et qu'il ne peut plus résister, l'autre parti gagne son terrain, s'y range en bataille, et crie victoire. Alors les vaincus se retirent confus et étonnés, sans oser paroître pendant la fête des vainqueurs, qui dure trois jours.

« Quand les deux partis vont au combat, on voit à leur suite les pères, mères, sœurs, femmes ou proches parents qui, pendant l'action, les animent en des termes les plus vifs. Ils se tiennent derrière eux à pied, pour leur prêter le dos, de crainte qu'ils ne se tuent en tombant sur le pavé[43] ; ils leur donnent les liqueurs pour ranimer leurs forces, ils les aident à remonter sur leurs échasses et les font retourner au combat. Ce qu'il y a de comique, c'est de voir derrière ces géans des femmes se trémousser, gesticuler et crier toutes à la fois pour animer leurs maris ou leurs parents. Un des cris qu'on entend le plus souvent, c'est « à chasse, à chasse » ; c'est pour ceux qui sont tombés afin de les engager à remonter au plus vite sur leurs échasses.

« Je vis donc cette fameuse bataille..., elle dura près de trois heures, sans beaucoup d'avantage de part et d'autre ; tantôt les uns gagnoient du terrain, tantôt les autres le reprenoient ; et les corps de réserve, qui venoient au secours, rétablissoient quelques fois les mauvaises affaires. Cependant, les combattants se renversoient avec plus facilité sur la fin du combat qu'ils n'avoient fait dans le commencement. On voyait ces colosses s'anéantir par leurs chutes, ensuite reparoître comme si la terre venoit de les enfanter... A force de combattre et de se renverser, la plupart des combattants n'en pouvoient plus ; quelques-uns, en tombant, eurent les bras et les jambes cassées, les autres manquoient de respiration, et il n'y en avoit presque pas un qui ne fut hors d'haleine. Ces hommes si robustes et si vigoureux devinrent chancellans, pâles et harassés ; comme si la nature s'étoit éteinte en eux. Cependant, il falloit qu'un des deux partis fut vainqueur, cela arriva enfin ; les Meylans enfoncèrent les Avres jusqu'aux endroits marqués pour la victoire, et l'air retentissant des cris de joye, les vaincus se retirèrent plus morts que vivans[44] (fig. 42). »

[43] Les accrocs survenus au cours de ces combats étaient moins fréquents que nous ne pourrions le supposer. « Il est sûr qu'il est infiniment plus plaisant d'y assister qu'à des batailles rangées, puisqu'il y a du danger aux batailles rangées du côté du spectacle et des spectateurs, au lieu qu'il n'y en a point ou qu'il y en a fort peu aux combats des échasses, et que toute la plainte se termine tout au plus à un bras cassé ou déboîté. Encore s'en donne-t-il une infinité qui n'ont rien de ces accidens. Les Namurois y sont instruits dès leur enfance. Cela fait qu'ils y sont bientôt consommés. » M. DE MONTPLEINCHAMPS, *op. cit.*, p. 108.

[44] DE LA COLONIE, *Mémoires contenant les événements de la guerre depuis 1692 à 1717*, Bruxelles, 1737, t. II, p. 189 et suiv. M. de la Colonie donne encore ce renseignement : pour être capitaine il fallait avoir vaincu cinq concurrents.

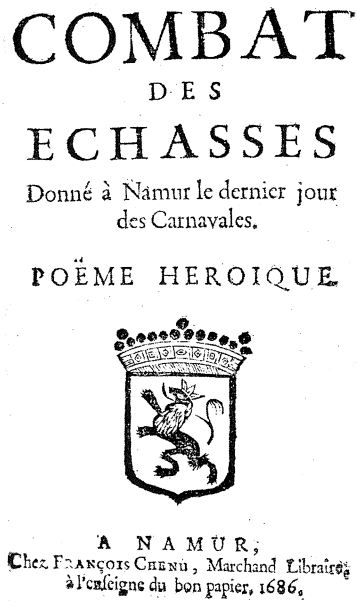
COMBAT
DES
ECHASSES
Donné à Namur le dernier jour
des Carnavales.
POËME HEROIQUE
A NAMUR,
Chez François Chenu, Marchand Libraire,
à l'enseigne du bon papier, 1686.

Fig. 42 : Compte rendu d'une combat fameux (S.A.N.).

En 1715, le bruit se répandit à Namur qu'un enfant de la ville, Jean-François Grosse, philosophe à la Pédagogie du Porc, à Louvain, venait d'être déclaré *primus* de l'Université. D'après les idées du temps, c'était là un très grand honneur, autant pour le jeune étudiant que pour la cité qui l'avait vu naître. Les échasseurs voulurent être les premiers à saluer leur glorieux compatriote. Ils partirent pour Louvain « tambours battants, drapeaux déployés avec une harmonie de hautbois ». Dans la cour de la Pédagogie du Porc, ils donnèrent « le divertissement des échasses aux dames de la ville »[45]. Puis, l'heureux lauréat se mit en route « accompagné d'un cortège des estudiants de Louvain montés à l'avantage, qui le sont venu conduire dans sa ville avec messieurs leurs professeurs ». L'entrée à Namur fut triomphale ; dans le cortège on remarquait « messieurs les Mélans et messieurs les Avresses montés sur leurs échasses »[46].

[45] C'était la seconde fois, je crois, que les échasseurs allaient faire montre de leurs talents en dehors de Namur. En 1617, ils s'étaient rendus à Tervueren pour récréer les archiducs Albert et Isabelle. *Reg. aux comptes de Namur*, année 1617, fol. 167 v°. AEN.
[46] *Actes capitulaires du chapitre de Saint-Aubain*, reg. n° 21, fol. 54 v°, AEN.

Trois ans plus tard, un autre namurois Jean-Lambert Obin, élève de la Pédagogie du Lys, obtint lui aussi la qualité de *primus*. Il fut reçu avec les mêmes solennités que pour Jean-François Grosse. Derrière le groupe des étudiants, s'avançaient « messieurs les Mélans, messieurs les Avresses... en se battant tout le long de la marche »[47].

A la fin du mois de juin 1717, Namur reçut une visite qui fit sensation et défraya longtemps les conversations. Le tsar de Russie, Pierre-le-Grand, revenant de France, descendit la Meuse en bateau, et aborda au rivage de Grognon, le 23 vers midi, « au bruit de toute l'artillerie de la ville et du château ». Le souverain moscovite ne se souciait pas le moins du monde de l'étiquette minutieuse en usage dans les cours et que chacun considérait comme indispensable au prestige de la majesté royale. On apprit qu'à Bouvignes, il s'était baigné dans la Meuse comme un vulgaire manant. A Namur, il ne voulut pas manger autre part que sur son bateau, si bien qu'on fut obligé d'y transporter victuailles et rafraîchissements préparés au Gouvernement. Le mayeur et les échevins en étaient tout ahuris ! Pierre-le-Grand prit un plaisir très vif au combat des échasses : « Sa Majesté, dit une relation officielle, tesmoigna tant de joye et contentement dudit combat, que ceux de sa cour asseurèrent que depuis plus de dix ans, ils ne l'avoient vu d'une humeur si gaye et si satisfait. » Il octroya aux échasseurs une gratification de 50 ducats[48].

Nombreuses furent les joutes organisées par l'Administration communale pendant cette première moitié du XVIII[e] siècle. J'en donne ici une liste que je n'ose pas qualifier de complète : en 1716, en l'honneur du comte de Kœnigsegg[49] ; en 1731, du duc de Lorraine[50] ; en 1732, du prince d'Orange[51] ; en 1739, à l'occasion de l'inauguration du prince de Gavre comme gouverneur du comté. Sur cette fête, un manuscrit de l'époque nous a conservé ces détails : « L'après-midi, vers 3 heures, toutes les dames de la ville ayant été invitées se rendirent au Gouvernement. Le prince les reçut à la porte de l'antichambre et les embrassa comme elles y entroient, l'une après l'autre, ayant l'attention, le moment après, de leur aller dire à chacune quelques politesses en particulier. Elles s'y trouvèrent plus de 50... On se mit aux fenêtres pour voir le combat de deux compagnies sur les échasses... Ce combat dura jusqu'au soir ; il n'y arriva que très peu d'accidents ; un seul fut blessé à la jambe et un autre eut le poing démis. Le prince fit distribuer à ces malheu-

[47] *Ibidem*, fol. 88.
[48] *Reg. aux résolutions du Magistrat*, n° 5, fol. 201 et suiv. AEN. Ce récit du séjour de Pierre-le-Grand à Namur a été publié par J. Borgnet dans le *Journal de Namur*, n° du 17 janvier 1850. *Cf.* aussi *Reg. aux comptes de la ville de Namur*, année 1717, fol. 220. AEN.
[49] *Reg. aux comptes de la ville de Namur*, année 1716, fol. 191. AEN.
[50] *Ibidem*, année 1731, fol. 159 et 202.
[51] *Acquits de compte de ville*, année 1732, n° 435, pièce 467. AEN.

reux de quoi se panser[52]. Toutes les fenêtres du Gouvernement et les cours étoient pleines de monde[53]. » Chacune des deux compagnies comprenait 60 hommes[54].

Ensuite la série glorieuse se continue comme suit : en 1742, en présence des comtes d'Harrach[55] ; en 1746, du duc de Lorraine[56] ; en 1747, du comte de Clermont[57]. L'année 1748 fut marquée par un combat fameux qui eut pour spectateur le célèbre Maurice de Saxe, maréchal de France, le vainqueur de Fontenoy. « Ce héros, note l'historien Galliot, paroissoit prendre tant d'intérêt à ce jeu qu'on le voyoit de la fenêtre de l'hôtel de ville, où il étoit placé, animer du geste et de la voix les combattants, et faire signe d'envoyer du renfort dans les endroits où il s'apercevoit que l'un ou l'autre des deux partis commençoit à plier. » Le maréchal déclara que « si deux armées étoient, au moment de s'entrechoquer, animées au point qu'il avoit vu cette jeunesse, ce ne seroit plus une bataille mais une boucherie affreuse[58]. »

Lorsqu'en 1750, le général baron de Schwartzenberg vint prendre possession du gouvernement militaire de Namur, le Magistrat lui offrit « le divertissement » des échasses[59].

À ces combats « d'apparat », si je puis ainsi m'exprimer, ne paraissaient qu'un petit nombre d'hommes choisis. Mais tous les échasseurs indistinctement participaient au combat annuel du mardi gras.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, d'importants changements s'introduisirent dans l'organisation des échasseurs. Désormais les troupes sont groupées par brigades. Chaque brigade jouit d'une certaine autonomie, possède son local particulier et ses officiers : un brigadier, un sous-brigadier et un porte-guidon. Voici la liste des brigades que je suis parvenu à reconstituer, à l'aide de documents d'archives, pour la période s'étendant de 1749 à 1775. Appartenaient au parti Mélan, les brigades des Portefaix, de la Plume, des Bouchers, des Briquetiers, des Matelots, des Grenadiers noirs, des Volontaires de Gavre, des Hussards Mélans, et en outre trois brigades qui n'eurent qu'une existence éphémère : les Sans Quartier (1771) ; les Rouges (1771) ; les Gardes (1774). Du

[52] D'ordinaire les échasseurs blessés au cours d'un combat « officiel » recevaient des secours de l'administration communale ; *cf.* entres autres *Acquits de compte de ville*, année 1700 (n° 403) ; année 1718 (n° 421), chap. 44. AEN.
[53] E. DEL MARMOL, *Les anciens gouverneurs de Namur*, ASAN, t. X, p. 338.
[54] *Reg. aux résolutions du Magistrat*, n° 8 fol. 149 v°, AEN.
[55] *Reg. : Journal de ville*, n° 49, p. 74. AEN.
[56] *Ibidem*, p. 201 ; relation contemporaine dans liasse n° 273, des archives de la ville.
[57] *Ibidem*, n° 49, pp. 243 et 256.
[58] GALLIOT, *Histoire de Namur*, t. III, p. 50 et t. V, p. 223.
[59] *Ibidem*, t. V, p. 224.

Fig. 43 : « Joute d'échasses à Namur », huile sur toile anonyme du XVIII[e] s., (75x88), Liège, musée de la Vie Wallonne.

côté Avresse, on comptait les brigades des Tanneurs, des Tailleurs de pierres, de l'Astalle, des Cuirassiers, des Hussards Avresses, de la rue de Fer, de Jambes, de la Ste-Croix, de Temploux, de Malonne, de Vedrin, de la Plante, de Wépion ; et de plus les Graveriens qui apparaissent seulement en 1749, les Hacheurs en 1764 et les Montagnards en 1774. A noter encore que le capitaine des Mélans comme celui des Avresses, avait sa brigade particulière (fig. 43).

Dans ses *Légendes namuroises*, Jérôme Pimpurniaux nous a conservé sur plusieurs de ces brigades d'intéressants détails que lui a fourni la tradition orale et que l'on chercherait en vain dans les documents d'archives. La brigade des Grenadiers noirs se recrutait dans le quartier des « Sarrasins »[60], notamment place Pied-du-Château. Celle de la Plume comprenait des avocats, procureurs et notaires ; ces échasseurs portaient la veste noire, la culotte blanche et le chapeau à cornes orné d'une plume dorée. Les Tanneurs se pavanaient en culottes blanches, veste et hozettes rouges. Les Briquetiers provenaient tous de Salzinnes. La brigade de l'Astalle, composée d'ouvriers bûcherons, habitants de la rue Saint-Nicolas, tirait son nom de ce que, à défaut de plumet plus élégant, ces échasseurs portaient au chapeau un éclat de bois appelé en wallon *astalle*. La brigade de Vedrin avait sur son guidon

[60] Sur le quartier des Sarrasins à Namur, *cf.* plus haut p. 30.

la figure d'une vache, ce qui lui valut le sobriquet de brigade de la vache. J. Pimpurniaux parle encore des brigades des Soubises recrutée rue de la Croix, des Racasseux et des Brasseurs, celle-ci dénommée vulgairement la Maison du Roy, parce qu'elle occupait les postes d'honneur ; mais il n'en est fait mention ni dans les archives de Namur ni dans les mémoires ou écrits contemporains[61].

En 1755, les Mélans s'organisèrent en société à la fois corporative, gastronomique et récréative. Le règlement, arrêté le 20 juillet au nom des « capitaine, alpher, major, brigadiers, sous-brigadiers, secrétaire et trésorier », fut couché sur une grande feuille de papier « garnie de deux rouleaux bordés de filoselle jaune et ornés d'un pendant de ruban jaune avec la cocarde jaune et noire[62]. » Peut-être, ami lecteur, seriez-vous curieux de connaître la mentalité ainsi que les aspirations de nos braves amis les Mélans? Et bien, permettez-moi de reproduire ici quelques-uns des 46 articles de ce règlement :

Article 2

Et comme de toutes choses qui se font dans la vie, rien ne doit être plus à cœur à un vrai chrétien que d'observer le service divin avec l'amour et la cordialité la plus efficace, nous ordonnons à cet effet que quand on chantera un service pour le repos de l'âme de l'un ou l'autre des confrères trépassés, un chacun y assister à peine de dix liards d'amende qui ne pourront se refuser sous quelque prétexte que ce soit.

Article 3

Nous choisissons comme patron de notre compagnie le glorieux saint Joseph et ordonnons que pendant l'octave de sa fête, l'on fasse célébrer une messe solennelle dans l'église paroissiale de St-Loup, ou dans tel autre qu'il plaira au sieur Capitaine de désigner, et qu'un chacun y assiste et à la procession qui s'y fera avec flambeau, à peine de dix liards, paiable comme dessus.

Article 5

Nous ordonnons aussi que lorsqu'il s'agira du service des échasses, un chacun y soit subordonné en suivant avec exactitude les commandemens des officiers, à peine d'un escalin d'amende pour la première fois et arbitraire pour la seconde.

[61] Jérôme PIMPURNIAUX, *Légendes namuroises*, pp. 105 et 235.
[62] Les cocardes des Mélans au XVIII[e] siècle étaient jaunes et noires (couleurs de la ville) ; celles des Avresses rouges et blanches ; GALLIOT, *Hist. de Namur*, t. III, p. 47.

Article 6

Que celui qui sera reconnu avoir insulté pendant et hors le service susdit un confrère de la même compagnie, de paroles ou de faits, sera condamné par le Conseil de Guerre à une amende pour la première fois et arbitraire pour la seconde.

Article 7

Que le Conseil de Guerre sera choisi par la compagnie et sous l'agréation du sieur Capitaine.

Article 10

Que personne ne pourra révéler les secrets de l'assemblée ni ce quy s'y passera à peine d'une escalin d'amende pour la première fois et arbitraire pour la seconde.

Article 18

Que hors la compagnie lorsqu'elle sera assemblée se choisira un picquet composé d'un officier et quelques échasseurs, au commandement desquels un chacun devra obéir et se régler.

Article 20

Que personne ne pourra interrompre les jeux de l'assemblée soit par des crialleries ou autrement à peine de dix liards d'amende pour la première fois et arbitraire pour la seconde.

Article 21

Que quand on fera dans l'assemblée la distribution du manger, personne ne pourra s'approcher de la table sans y être appelé à peine d'être privé de sa portion.

Article 22

Que personne autre que le serviteur de la compagnie, ne pourra aller tirer à boire à peine d'un escalin d'amende.

Article 26

Etant aussi défendu sous quelque prétexte que ce puisse être d'y casser ni pot ni verre et encore moins les vitres du lieu de l'assemblée, ni tout ce qui s'y trouvera, à peine d'en payer la valeur pour la première fois et d'être puni arbitrairement pour la seconde par voie d'amende pécuniaire.

Article 28

Qu'au premier coup de cloche de neuf heures, un chacun devra sortir du lieu de l'assemblée sans y pouvoir boire davantage, a peine que celuy qui

s'y trouvera après l'heure susdite payera un escalin d'amende.

ARTICLE 31

Qu'un chacun de la susdite compagnie devra payer un escalin par mois au collecteur d'icelle, à peine qu'étant défaillant de payer le troisième mois, il sera biffé du registre.

ARTICLE 33

Que ladite collecte se passera à rabais et moins prenant, en donnant caution pour assurer des deniers d'icelle à l'agréation du sieur Capitaine.

ARTICLE 39

Que le provenu des collectes susdites ainsy que le produit desdites amendes et des escus des entrans seront apliqués tant à faire chanter un service pour le repos des confrères qui viendront à décéder, que pour les assister au temps de leur maladie ou des accidents qui pourroient leur survenir pour le divertissement des échasses, et dont la distribution se fera lors que la compagnie se trouvera suffisamment fondée à ce sujet, à proportion et à l'avenant du produit de la bourse ou de la fondation et du nombre des affligés[63], dans lesquels ne seront néantmoins compris ceux qui sont atteints de la goûte ni ceux qui auront reçu quelques blessures dans des querelles hors du service, ni ceux qui prendront party dans les troupes[64] militaires, non plus que ceux qui s'absenteront de la ville pendant deux ans.

ARTICLE 40

Que hors de la bourse, il sera payé par an à un médecin à choisir, ce que l'on aura convenu avec luy pour forme de gages.

ARTICLE 42

Que lors qu'un confrère sera atteint de maladie ou accidens et dans le cas d'être administré du Saint-Sacrement, un chacun sera obligé d'accompagner le Seigneur avec flambeau, à peine de dix liards d'amende qui ne pourront être refusés sous quel prétexte que ce puisse être.

Ce règlement, rédigé avec tant de soin, ne devait pas rester longtemps en vigueur. A la suite d'une requête du Magistrat et des observations présentées par le Procureur général du Conseil de Namur, le Conseil Privé de Bruxelles

[63] Traduit du wallon : « aflidjî », malade, infirme.
[64] Troupes doit être corrigé sans aucun doute par troubles.

– la juridiction suprême pour les affaires intérieures – prononça la dissolution pure et simple de la société dans le courant de l'année 1756[65].

Plusieurs des articles mentionnés ci-dessus témoignent de l'esprit de corps très vif qui animait les échasseurs. En toutes occasions, ceux-ci se croyaient solidaires les uns des autres, non seulement à propos du « service des échasses », mais dans les circonstances ordinaires de la vie. Faute de place, je n'en puis donner ici que deux exemples. Un échasseur du nom de Daniel Lucas s'était engagé dans les troupes hollandaises de la Barrière, puis, un beau jour avait déserté. Lorsqu'en 1753, on dressa la liste des soldats déserteurs natifs de Namur, en vue d'une amnistie que devait prononcer le Stathouder, on oublia ledit Lucas. Jean-François Mortiaux, capitaine des Mélans, Jean-Dominique Boucher, capitaine des Avresses et l'alfer Hubert Donot réclamèrent auprès du Magistrat contre cette omission injustifiée, attendu que le pauvre garçon n'osait pas rentrer à Namur de peur d'être arrêté[66]. Le second trait me semble plus caractéristique encore. Dans le courant du mois de mai 1774, le bourgmaître[67] Lamquet avait fait mettre en prison Jean-Jacques Moisnil, ancien capitaine des Avresses, qui devait à la ville la somme de 43 florins pour la location d'un étal à l'Applé[68]. Tous les brigadiers Mélans et Avresses se rendirent en groupe à l'Hôtel de Ville et demandèrent « par grâce spéciale » l'élargissement de leur camarade. Le mayeur et les échevins y consentirent et Moisnil recouvra sa liberté[69].

Sous l'ancien régime, beaucoup d'associations et de confréries bourgeoises recherchaient le patronage de personnages bien en vue, appartenant à la haute noblesse, lesquels remplissaient un peu le rôle des présidents d'honneur de nos sociétés modernes. Plusieurs brigades d'échasseurs furent dans ce cas. Le prince de Lobkowitz, évêque de Namur, protégea la brigade des Hussards Avresses, et en 1776 lui fit don d'un superbe guidon ou drapeau[70]. Vers 1780, le célèbre prince de Ligne avait une brigade qui portait son nom et ses couleurs ; elle se recrutait rue du Pont-Spalart[71]. Les Volontaires de Gavre se réclamaient du prince Charles-Emmanuel de Gavre, gouverneur du comté, qui jouissait d'une popularité bien méritée[72]. Grand seigneur et

[65] Dossier dans la liasse n°1032 des *Archives de la ville de Namur*, et *Correspondance du Procureur général*, année 1756, 27 juin. AEN.
[66] *Archives de la ville de Namur*, liasse n° 89. AEN.
[67] Le bourgmestre remplissait les mêmes fonctions que le receveur communal dans notre administration actuelle.
[68] L'Applé était le Marché aux poissons.
[69] *Archives de la ville de Namur*, liasse n°884. AEN.
[70] *Ibidem*.
[71] Aujourd'hui, rue du Lombard. Le prince de Ligne parle de sa brigade dans ses *Mémoires*, édition du centenaire, p. 81.
[72] A l'époque de son gouvernement, nombre de cabarets dans le comté portaient pour enseigne « Au Prince de Gavre », indice incontestable d'une grande popularité.

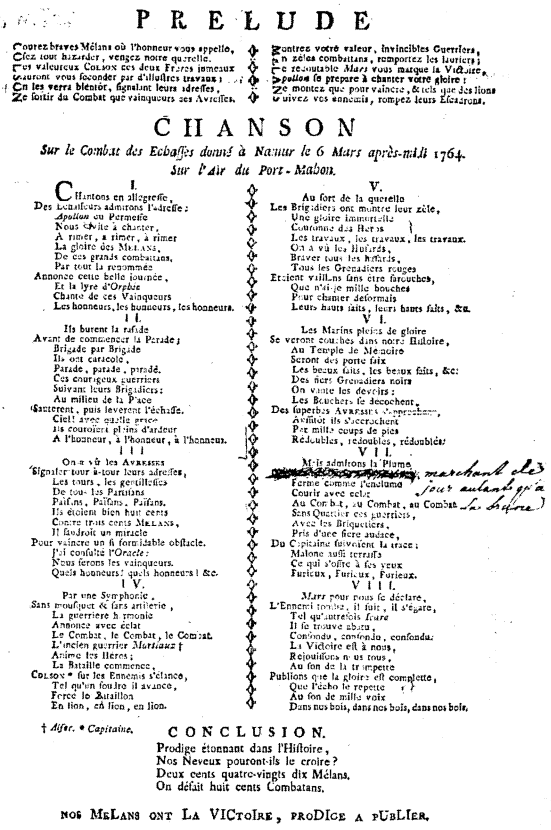

PRELUDE

Courez braves Mélans où l'honneur vous appelle,
Chez tout hazarder, vengez notre querelle.
Vos valeureux Colson ces deux Freres jumeaux
Feront voir qu'ils feconder par d'illuftres travaux ;
On les verra bientôt, fignalant leurs adreffes,
Se fortir du Combat que vainqueurs ses Aveffes.

Montrez votre valeur, invincibles Guerriers,
En zélés combattans, remportez les lauriers ;
Ce redoutable *Mars* vous marque la Victoire,
Apollon fe prepare à chanter votre gloire :
Ne montez que pour vaincre, & tels que des lions
Vivez vos ennemis, rompez leurs Efcadrons.

CHANSON

Sur le Combat des Echaffes donné à Namur le 6 Mars après-midi 1764.
Sur l'Air du Port-Mahon.

I.

CHantons en allegreffe,
Des Lauriers admirons l'adreffe :
Apollon en Perruquiere
Nous invite à chanter,
A rimer, à rimer, à rimer
La gloire des MELANS,
De ces grands combattans,
Par tout la renommée
Annonce cette belle journée,
Et la lyre d'*Orphée*
Chante de ces Vainqueurs
Les honneurs, les honneurs, les honneurs.

II.

Ils burent la rafade
Avant de commencer la Parade ;
Brigade par Brigade
Ils vont carracole,
Parade, parade, parade.
Ces courageux guerriers
Suivant leurs Brigadiers:
Au milieu de la Place
Sautterent, puis leverent l'échaffe.
Ciel! avec quelle grace
Ils couvroient plains d'ardeur
A l'honneur, à l'honneur, à l'honneur.

III.

On a vû les AVESSES
Signaler tour à tour leurs adreffes,
Les tours, les gentilleffes
De tous les Parisiens
Paffans, Paffans, Paffans,
Ils étoient bien hur leurs gardes
Contre trois cents MELANS,
Il faudroit un miracle
Pour vaincre un fi formidable obftacle.
Tel confulte l'Oracle :
Nous ferons les vainqueurs.
Quels honneurs! quels honneurs! &c.

IV.

Par une Symphonie,
Sans mouffuet & fans artillerie,
La guerriere harmonie
Annonce avec éclat
Le Combat, le Combat, le Combat.
L'ancien guerrier *Martiaux* †
Anime fes Heros ;
La Bataille commence,
COLSON * fur les Ennemis s'élance,
Tel qu'un foudre il avance,
Force le Bataillon
En lion, en lion, en lion.

V.

Au fort de la querelle
Les Brigadiers ont montré leur zéle,
Une gloire immortelle
Couronne des Heros
Les travaux, les travaux, les travaux.
On a vû les Huſards,
Braver tous les hafards,
Tous les Grenadiers rouges
Etoient vaillans fans être farouches,
Que n'ai-je mille bouches
Pour chanter deformais
Leurs hauts faits, leurs hauts faits, &c.

VI.

Les Marins pleins de gloire
Se veront couches dans notre Hiſtoire,
Au Temple de Memoire
Seront des porte faix
Les beaux faits, les beaux faits, les beaux faits, &c:
Des fiers Grenadiers noirs
On vante les devoirs :
Les Bouchers fe detachent,
Des fuperbes AVESSES s'approchent,
Avilitot ils s'accrochent
Par mille coups de pics
Redoublez, redoublez, redoublez!

VII.

Mais admirons la Plume
Ferme comme l'enclume
Courir avec eclat
Au Combat, au Combat, au Combat.
Sans Quartier ces guerriers,
Avec les Briquetiers,
Pris d'une fiere audace,
Du Capitaine fuivoient la trace :
Malone auſſi terrafſa
Ce qui s'offre à fes yeux
Furieux, Furieux, Furieux.

VIII.

Mars pour nous fe déclare,
L'Ennemi tombe, il fuit, il s'égare,
Tel qu'autrefois *Ivare*
Il fe trouve abatu,
Confondu, confondu, confondu.
La Victoire eſt à nous,
Réjouiſſons nous tous,
Au fon de la trompette
Publions que la gloire eſt complette,
Que l'Echo le repette
Au fon de mille voix
Dans nos bois, dans nos bois, dans nos bois.

† *Alfer.* * *Capitaine.*

CONCLUSION.

Prodige étonnant dans l'Hiſtoire,
Nos Neveux pouront-ils le croire?
Deux cents quatre-vingts dix Mélans,
On défait huit cents Combatans.

NOS MELANS ONT LA VICTOIRE, PRODIGE A PUBLIER.

Fig. 44 : Chanson pour le carnaval de 1764 (SAN).

gentilhomme jusqu'au bout des ongles, Charles-Emmanuel avait la réputation de n'être pas « fier». Il parlait couramment le wallon de Namur, et lors de son inauguration on l'avait vu causer avec le peuple en « langage namurois »[73]. Son fils et successeur, François-Joseph, semble avoir hérité de sa bienveillance envers les échasseurs. En 1770, un pauvre homme lui adressant une requête pour obtenir gratuitement le droit de bourgeoisie, faisait valoir en première ligne que depuis trente ans, il remplissait les fonctions de « tambour major des Mélans »[74] (fig. 44).

[73] E. DEL MARMOL, *Les anciens gouverneurs de Namur*, ASAN, t. X, p. 337.
[74] Requête datée du 2 juillet 1770. *Archives de la ville de Namur*, liasse n°884. AEN.

Cependant, ces puissantes protections n'empêchèrent pas les Mélans et les Avresses de ressentir les effets de la manie de tout réglementer, qui s'empara du Magistrat durant la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Souvent cette manie s'exerça à leurs dépens. Le premier édit les concernant parut en 1755, à la suite d'un incident qui, à distance, nous paraît de bien peu d'importance.

Le dimanche 14 décembre 1755, dans l'après-midi, des échasseurs se livraient bataille sur le Marché Saint-Remi. En se bousculant les uns les autres, les combattants s'approchèrent si près du corps de garde que la sentinelle et toute la garde durent se réfugier dans l'intérieur du bâtiment pour éviter d'avoir les jambes cassées. Le capitaine de service ordonna alors à un sergent et à huit grenadiers de déblayer les abords du poste. Les soldats agirent avec brutalité ; quelques échasseurs furent renversés et les spectateurs se virent refoulés sans ménagement. Un « murmure » s'éleva, plusieurs bourgeois « disoient tout haut qu'il falloit se servir des échasses pour en casser la tête à ceux qui voudroient s'opposer à un exercice privilégié et les priver d'un droit qu'ils ont acquis et conservé depuis Charles-Quint. » Un officier de la garnison, le lieutenant Amandruz, qui se trouvait par hasard dans la cohue, fut pris à partie et quelque peu houspillé. La garde intervint de nouveau et le dégagea. La foule qui s'était écartée de fort mauvaise grâce s'obstina à stationner devant le poste, malgré plusieurs avertissements.

Le baron de Schwartzenberg, gouverneur militaire, prit l'affaire de fort haut et réclama de l'administration communale des mesures énergiques pour prévenir le retour de « semblables désordres ». Le mayeur et les échevins rédigèrent alors l'arrêté suivant qui fut publié en la forme et manière accoutumée :

« Messieurs les Mayeur et Échevins de la ville de Namur, étant informés des désordres occasionnés par le combat des échasses qui se fait à présent tous les après-midi des dimanches et fêtes dans différentes rues, et M. le Général baron de Schwartzenberg, gouverneur en cette ville, leur ayant fait connaître que quantité d'échasseurs et gens à pied avoient, le quatorze de ce mois, osé insulté de paroles le capitaine de la grand'garde et commis d'autres excès :

« A ces causes, mesdits Sieurs, pour y obvier, ont du sçu, aveu et consentement de Messeigneurs les Gouverneur, Président et Gens du Conseil de cette province, défendu comme ils défendent par cette, à qui que ce soit, de faire aucun combat d'échasses les dits jours de dimanches et fêtes, ni même pendant d'autres jours, sur la place de Saint-Remy ni d'en approcher, ne soit que pour des combats à autoriser par le Magistrat.

« Mesdits Sieurs permettent néanmoins de s'exercer sur lesdites échasses après les offices divins sur la place Lilon et ce, à commencer après la Fête des Rois jusqu'au jour des Cendres exclusivement, et à condition qu'aucun échasseur ne pourra se trouver sur des échasses que dans ledit endroit, ni outrepasser le Refuge de Floreffe sur lesdites échasses ; interdisant à qui que ce soit de se promener en ville sur icelles pour quelque cause que ce soit, sinon les jours de combat autorisés particulièrement par le Magistrat ; à peine que les contravenants à l'une ou l'autre des défenses cy dessus portées, seront saisis et conduits en prison sur le champs sans autre forme ni figure de procès ; et que tous ceux ayant contravenu au prémis fussent-ils arrêtés et emprisonnés ou non, payeront outre ce, chacun une amende de trois florins à répartir comme de coutume.

« Fait au Magistrat, à Namur, le 17 décembre 1755[75]. »

Dans la suite, cet édit fut souvent republié et complété par de nouvelles dispositions. Le 11 février 1756, le mayeur et les échevins interdirent, sous peine de révocation, à tous les fonctionnaires de l'administration communale « de monter sur les échasses soit dans des combats particuliers ou généraux, non plus de se trouver dans les lieux des combats[76]. » Un décret du 20 août de cette même année soumit à la gabelle les bières et autres boissons consommées dans les réunions d'échasseurs[77]. Ceux-ci jouissaient de l'exemption de la gabelle depuis un temps immémorial, et – on le comprend sans peine – ils tenaient beaucoup à ce privilège. D'après la tradition orale, ils l'avaient obtenu à la fin du XVI^{e} siècle, de l'archiduc Albert, l'époux de l'infante Isabelle. Malheureusement, ils ne pouvaient exhiber aucun titre authentique à ce sujet.

Chaque année, il fallut demander la permission de faire le combat général du mardi gras. Le Magistrat ne se fit pas faute de refuser pour une raison ou une autre, si bien que cette coutume plus que centenaire tomba peu à peu en désuétude. Restaient les parades de brigades à l'occasion d'une fête de quartier ou de la nomination d'un officier, ainsi que les joutes organisées lors de l'arrivée d'un grand personnage ; le Magistrat les laissa subsister, mais en 1769, il crut devoir prendre de nouvelles mesures. En février de cette année, les Namurois lurent avec consternation cet avis officiel affiché à l'Hôtel de Ville :

« *Les Mayeur* et *Echevins* de la ville de Namur, étant informés qu'à l'occasion de l'exercice du combat particulier des échasses que les *Mélans* et

[75] *Archives de la ville de Namur*, liasse n° 760. AEN.
[76] *Reg. aux résolutions du Magistrat*, n° 10, fol. 113, AEN.
[77] J. PIMPURNIAUX, *op. cit.*, p. 107.

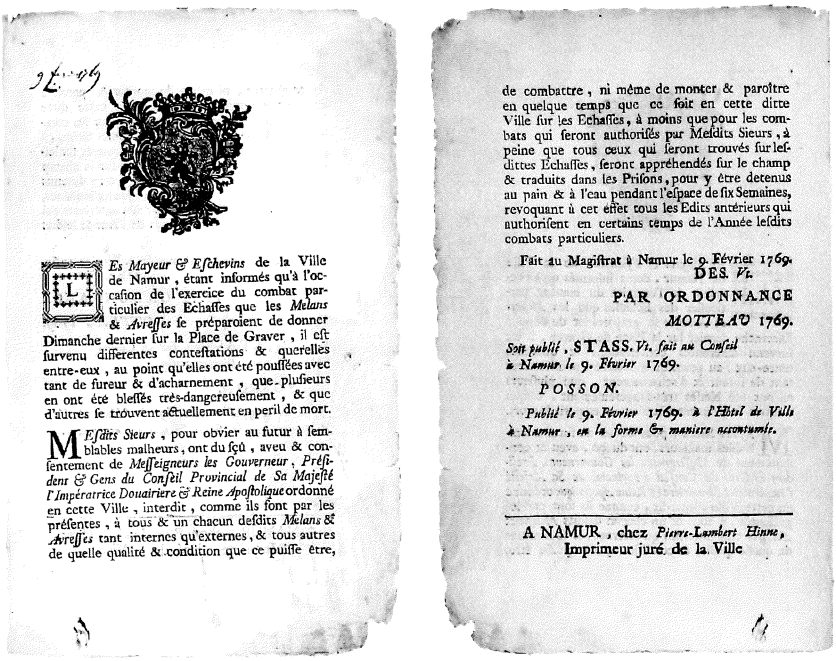

LEs *Mayeur & Eſchevins* de la Ville de Namur, étant informés qu'à l'occaſion de l'exercice du combat particulier des Echaſſes que les *Melans* & *Avreſſes* ſe préparoient de donner Dimanche dernier ſur la Place de Graver, il eſt ſurvenu differentes conteſtations & querelles entre-eux, au point qu'elles ont été pouſſées avec tant de fureur & d'acharnement, que pluſieurs en ont été bleſſés très-dangereuſement, & que d'autres ſe trouvent actuellement en peril de mort.

MEſdits Sieurs, pour obvier au futur à ſemblables malheurs, ont du ſçû, aveu & conſentement de *Meſſeigneurs les Gouverneur, Préſident & Gens du Conſeil Provincial de Sa Majeſté l'Impératrice Douairiere & Reine Apoſtolique* ordonné en cette Ville, interdit, comme ils font par les préſentes, à tous & un chacun deſdits *Melans* & *Avreſſes* tant internes qu'externes, & tous autres de quelle qualité & condition que ce puiſſe être, de combattre, ni même de monter & paroître en quelque temps que ce ſoit en cette ditte Ville ſur les Echaſſes, à moins que pour les combats qui ſeront authoriſés par Meſdits Sieurs, à peine que tous ceux qui ſeront trouvés ſur leſdittes Echaſſes, ſeront appréhendés ſur le champ & traduits dans les Priſons, pour y être detenus au pain & à l'eau pendant l'eſpace de ſix Semaines, revoquant à cet effet tous les Edits antérieurs qui authoriſent en certains temps de l'Année leſdits combats particuliers.

Fait au Magiſtrat à Namur le 9. Février 1769.
DES. *Vt.*

PAR ORDONNANCE
MOTTEAU 1769.

Soit publié, STASS. *Vt. fait au Conſeil à Namur le 9. Février* 1769.

POSSON.

Publié le 9. Février 1769. *à l'Hôtel de Ville à Namur, en la forme & maniere accoutumée.*

A NAMUR, chez *Pierre-Lambert Hinne*, Imprimeur juré de la Ville

Fig. 45 : Un des nombreux édits d'interdiction : Décret du Magistrat du 9 février 1769 (AEN, *Conseil provincial de Namur, registre aux lettres, décret et ordonnances*, n°298).

Avresses se préparoient de donner Dimanche dernier sur la place de Graver, il est survenu différentes contestations et querelles entre eux, au point qu'elles ont été poussées avec tant de fureur et d'acharnement que plusieurs en ont été blessés très dangereusement, et que d'autres se trouvent actuellement en péril de mort. *Mesdits Sieurs*, pour obvier au futur à semblables malheurs, ont... interdit, comme ils font par les présentes, à tous et un chacun desdits *Mélans* et *Avresses*, tant internes qu'externes, et tous autres de quelle qualité et condition que ce puisse être, de combattre, ni même de monter et paroître en quelque temps que ce soit en cette ditte ville sur les échasses, à moins que pour les combats qui seront authorisés par Mesdits Sieurs, à peine que tous ceux qui seront trouvés sur lesdites échasses, seront appréhendés sur le champ et traduits dans les prisons pour y être détenus au pain et à l'eau pendant l'espace de six semaines, révoquant à cet effet tous les édits antérieurs qui authorisent en certains temps de l'année lesdits combats particuliers.

« Fait au Magistrat à Namur, le 9 février 1769[78] (fig. 45). »

Cependant, le mayeur et les échevins ne se montrèrent pas fort sévères quant à l'application de cette ordonnance draconienne. Chaque fois que les

[78] *Cons. Prov. de Namur, reg. aux lettres, décrets et ordonnances*, n° 296. AEN. Cet édit fut republié en 1775.

Mélans et les Avresses offrirent de sérieuses garanties de bonne tenue, ils leur accordèrent sans trop de peine l'autorisation de se mesurer. De sorte qu'il y eut encore quelques combats glorieux, entre autres celui du 31 mai 1774. L'archiduc Maximilien d'Autriche, le frère de l'empereur Joseph II, se trouvait de passage dans la ville. Après un dîner d'apparat au Gouvernement[79], l'archiduc accompagné de trente-huit dames, du prince de Stharenberg, ministre des Pays-Bas, du prince de Gavre, gouverneur du comté, du duc d'Ursel, du prince de Ligne, du duc d'Aremberg et de plusieurs autres seigneurs, se rendit à l'évêché[80], et parut au balcon pour contempler la joute. Il y avait neuf cents à mille combattants, tant Mélans qu'Avresses, divisés en neuf brigades de Mélans et treize d'Avresses. La place que devait occuper chacune des brigades avait été déterminée par le Magistrat. « Après que toutes les brigades des Mélans habillées à l'envie ont eu fait la parade... a suivi la parade des Havresses, qui a excellé tant par l'ordre suivi que par l'adresse des échasseurs, lesquels ont sans pertes de tems commencé le combat ; celui-ci d'abord a été très opiniâtre de parte et d'autre et donnoit aux Mélans les plus grandes espérances de remporter la victoire ; mais ces espérances se sont évanouies à l'arrivée de quatre brigades de réserve qui sont venues au combat, ont repoussé les Mélans et ont mérité la victoire à l'acclamation de la nation[81]. » L'archiduc se déclara si satisfait du spectacle qu'il fit don aux échasseurs de 3000 florins[82]. Un comédien français, le sieur KlairwaI, composa à propos de cette fête « un divertissement dramatique en un acte mêlé de vers, de prose et de chants », qu'il intitula : *Les Fêtes Namuroises ou le Combat des Echassiers*. Le lecteur me saura gré peut-être de lui donner un bref aperçu de cette pièce de circonstance qui fut représentée sur le théâtre de la ville le jeudi 9 juin suivant.

Le rideau se lève. Le théâtre représente le vestibule de l'Hôtel de Ville ; on entend dans le lointain les fanfares des cors de poste[83] et des acclamations populaires. Une actrice personnifiant la Ville de Namur entre en scène. La Ville est fort en peine : voici l'archiduc Maximilien qui daigne lui rendre visite et elle ne peut le recevoir officiellement, avec tout l'éclat dû à son rang ; le prince, en effet, voyage incognito. Que faire pour charmer « l'héritier des César » ! Dans son embarras, la Ville s'adresse au « Monarque des Dieux ». Un coup de tonnerre retentit et le « Génie de Namur » descend sur un char, au son d'une « symphonie agréable, en forme de ritournelle ». Jupiter a exaucé votre prière, dit le Génie :

[79] Le Palais de Justice actuel.
[80] Aujourd'hui le palais du Gouvernement provincial, place Saint-Aubain.
[81] D'après une relation contemporaine publiée dans ASAN, t. X, p. 207.
[82] Autre note qui paraît de l'époque, publiée par M. DOYEN, *Bibliographie namuroise*, t. I, p. 586. Sur les 3000 florins, les échasseurs durent abandonner 160 florins aux danseurs de la danse Macabrée et aux dragons qui avaient formé la garde d'honneur.
[83] Ces fanfares annonçaient l'arrivée des voitures de poste qui amenaient le prince et sa suite.

Que de Namur la brillante jeunesse
Aux yeux de l'Archiduc signale son adresse.
De l'échasse en ce jour, offrez-lui le combat
Que la trompette avec éclat,
Aux deux partis fasse ouvrir la barrière
C'est une image de la guerre
Dont le cœur d'un héros ne peut qu'être flatté.

Namur fait alors appel à ses enfants. Les capitaines des Mélans et des Avresses, les porte-enseignes et les brigadiers s'avancent salués par la « Marche des deux Avares ». Tous promettent de se surpasser et manifestent la plus noble ardeur. La Ville donnant la main au Génie s'éloigne avec eux pour aller recevoir l'archiduc. Un bourgeois, M. Desmars, arrive en gourmandant sa fille Sophie : « Pourquoi êtes-vous si triste ! Ce jour heureux ne doit inspirer que de la joie ! Pourquoi refusez-vous d'assister aux jeux de vos concitoyens ! etc., etc. » Sophie est fiancée au capitaine des Avresses pour qui son cœur brûle de mille flammes. Elle ne peut se défendre d'une vive inquiétude : ce combat n'est à la vérité qu'une joute, mais l'ambition de remporter la victoire sous les yeux d'un prince magnanime, peut devenir fatale à son amant. « Dispensez-moi, mon père, ajoute cette âme sensible, de donner en public des marques de mon trouble. Permettez donc que je reste ici. » Le bon M. Desmars y consent. « Je vais, dit-il, être témoin de ce combat, dont l'issue t'inquiète, et je reviendrai t'en instruire. » Sophie restée seule exprime ses angoisses dans un chant mélancolique sur l'air : « Rien ne peut bannir de mon âme ». Une exclamation vient l'arracher à ses tristes pensées : « *Què ç'qui vos fioz don véci tote fine seûle Mam'zèle ? vos-èstoz bin pau curieûse ?* » C'est Thibaut et sa femme Perette, deux braves campagnards qui viennent d'assister à la réception du prince et aux débuts de la joute. Ils sont tout ébahis du spectacle qui s'est offert à leurs regards. « *Quêne binamé prince... c'èst tot l' portraît di s' mêre*[84] ; *il a lès vèrtus tot-ossi bin qui l' richonance. As' rimârqué, Pèrète, avou quêne bonté qu'il a r'çî l'omâdje dès bordjwès ? Avou quêne atincion il ègzamineûve chaque brigâde di chacheûs*[85] *qui passin.n' pa d'vant li, èt qui l' Prince di Gave, nosse Govèrneûr, lî mostreut èt lî lomèt, one après l'ôte po qu' i lès r'conèche ?* » Et quelle brillante compagnie se pressait au balcon « *dji nè l' saî rovi* ». Que de belles dames couvertes de diamants et en riche toilette. Et les Chanoinesses[86] donc « *avou leûs grands rubans qui leûs travèrsenut li cwârp* », etc., etc. Une sonnerie de trompettes vient interrompre le bavardage

[84] L'impératrice Marie-Thérèse, très populaire dans les Pays-Bas.
[85] « Chacheûs » est le nom wallon des échasseurs.
[86] Il s'agit des chanoinesses du chapitre noble d'Andenne qui étaient venues à Namur pour faire leur cour à l'archiduc.

des deux paysans. M. Desmars accourt : « Je me hâte de venir calmer tes craintes, dit-il à sa fille, rassure-toi, ton amant va paraître. » – « A-t-il mérité le prix », lui demande Sophie. – « II n'y a ni vainqueur ni vaincu, répond le bourgeois. L'archiduc s'apercevant que l'envie de triompher en sa présence pouvait devenir funeste à l'un des deux partis a fait cesser le combat, et il a donné lui-même le signal des applaudissements. » Le bruit des fanfares redouble, la « Marche du Huron » éclate ; les échasseurs entrent en scène et se rangent des deux côtés du théâtre. La Ville de Namur, qui les accompagne, les félicite de leur belle vaillance. Le capitaine des Mélans et celui des Avresses déclarent modestement n'avoir fait que leur devoir. Mais voilà un officier qui se présente porteur de deux couronnes de laurier ; il vient de la part de Maximilien:

L'Archiduc entre vous veut partager l'honneur,
Et, dans ce moment, il m'ordonne
D'apporter aux deux chefs cette double couronne,
Seul prix digne de leur grand cœur ;
Recevez la, comme un sûr témoignage
Qu'il est content de vos tournois
Et que de ses chers Namurois
Jamais il n'oublira l'hommage.

Tous les assistants de s'écrier : « Vive Son Altesse Royale ». Au milieu de l'allégresse générale, M. Desmars met la main de sa fille dans celle du capitaine des Avresses, tandis que Perrette dit à son homme :

« A ! noste ome qui dj'so aîse
Qu' tu maîs procuré l'boneûr
Di vôy li fi da Tèrése[87]
Èt l' frére da noste empèreûr:
Dj'aveu bin seû r'conèche
Dins sès r'gards binfaîsants
Qui, maugré qu'i fuche nosse maîsse
I nos-in.me come sès- èfants[88]*. »*

Cette même année 1774, un autre comédien nommé d'Arnaud composa sur le même sujet un divertissement qu'il intitula : *Les fêtes namuroises ou les échasses, petite comédie ornée de chants et de danses, présentée le 21 août*

[87] C'est-à-dire de l'impératrice Marie-Thérèse. Perrette désigne les grands personnages à la façon wallonne, en les appelant familièrement par leur petit nom.
[88] *Les Fêtes Namuroises ou le combat des échasses*, fut publié à Namur chez l'imprimeur Jean-François Stapleaux, 1774. Un exemplaire est conservé à la bibliothèque du musée arch. de Namur. DOYEN, *Bibliographie Namuroise*, t. I, p. 585, n° 889.

à S. A. R. Mgr l'archiduc Maximilien d'Autriche. – « M'étant porté de Paris à Namur, écrit-il dans l'avant-propos, pour y jouir du flatteur avantage de contempler à mon gré un Auguste Prince... je fus témoin dans cette ville du Combat des Échasses, fête donnée en l'honneur de ce Prince Charmant. Ce spectacle si extraordinaire en soit, tant par sa singularité que par l'adresse de Mrs les Namurois en cette sorte d'exercice, me fit naître l'idée d'en faire un divertissement à pouvoir être mis en action et à être exécuté sur un théâtre. » En terminant, l'auteur s'excuse d'avoir travesti le nom des échasseurs Mélans en celui de Milans « pour faire allusion aux Etats que S. M. l'Impératrice Reine possède dans cette partie de l'Italie. » – « Peut-être, ajoute-t-il encore, me taxera-t-on d'injustice, de ce que j'ai fait triompher les Milans, vu que dans ce combat, les Abrès ont eu une espèce de supériorité ; mais je me flatte que Mrs les Namurois voudront bien me pardonner cette petite supercherie en faveur de la circonstance. »

Sous tous les rapports, cette œuvre ne vaut pas celle de Klairwal. La flagornerie y est extrême, l'action nulle, les intermèdes dénués de toute couleur locale. Mais les contemporains ne furent pas de cet avis. Représenté à Bruxelles et à Mons, le divertissement du sieur d'Arnaud eut en outre deux éditions[89].

Ces deux piécettes constituent le dernier hommage rendu à la vieille gloire des échasseurs. A partir de 1780, on peut dire que leurs beaux jours sont finis ; leur déchéance est rapide.

Depuis une vingtaine d'années, les maîtres de métiers ou fils de maîtres – la bourgeoisie d'alors au sens moderne du mot – délaissent chaque jour davantage le vieux sport national pour lui préférer des plaisirs plus raffinés. Ils sont remplacés par des ouvriers de corporations ou des manouvriers ; parfois même – afin de combler les vides – les capitaines se voient obligés d'admettre des individus assez peu recommandables, ne rêvant que plaies et bosses. Les disputes et les querelles deviennent fréquentes ; pour un rien les combats dégénèrent en luttes sauvages bien différentes des joutes courtoises du vieux temps. Souvent, pour rétablir l'ordre dans leurs compagnies, les officiers doivent solliciter l'intervention du Magistrat. Celui-ci en profite pour redoubler de rigueur. Les choses en arrivèrent à ce point qu'entre 1780 et 1789, le mayeur et les échevins n'autorisèrent plus les échasseurs à paraître en public qu'en de très rares circonstances. En 1789, deux brigades seulement, celles des Portefaix et des Tanneurs, restaient intactes et avaient conservé leur

[89] La première édition est datée de Mons, 1774, et non pas de Namur, comme l'indique par erreur DOYEN, *op. cit.*, p. 591, n° 896.

ancienne organisation. L'une et l'autre survécurent à la tourmente révolutionnaire. Dès que l'on vit luire des jours meilleurs, elles rêvèrent de cueillir de nouveaux lauriers. Le voyage du premier consul Napoléon Bonaparte dans les Départements réunis, en août 1803, leur fournit une occasion exceptionnelle de rentrer en scène.

Le 12 ventôse an XI (3 mars 1803), la lettre suivante fut adressée au Préfet du Département de Sambre-et-Meuse ; j'en respecte scrupuleusement l'orthographe :

« Citoyen Préfet,

La société des Portefex de la ville de Namur viennent se supplier vers vous, pour être autorisés à monter sur des échasses pour recevoir notre premier Consul Bonnapart, comme autrefois nous faisions pour recevoir nos souverains. Nous espérons que le Citoyen Préfet n'en recevroit aucune disgrâce, au contraire que tous contentement. En attendant cette authorisation nous sommes avec le plus profond respect vostres et très obéissants serviteur.

(Signé) Henri Lespagne, Louis Lamberty. »

Le second des signataires mérite une mention spéciale. Lamberty vulgairement appelé *li boigne baron* était sous-brigadier des Portefaix. Sa renommée comme échasseur était grande et la crainte qu'il inspirait telle, que pour ne pas se vanter d'une victoire trop facile, ses compagnons le faisait souvent retirer avant que la lutte ne commençât[90].

Le Préfet transmit la lettre ci-dessus au citoyen Gaiffier, maire de la ville, en lui notifiant qu'il accordait l'autorisation demandée. En conséquence, le maire prit sa plus belle plume pour annoncer la bonne nouvelle aux intéressés. De sa missive, je détache ce passage : « J'ai vu avec une véritable satisfaction, citoyens, ces élans de votre reconnaissance envers le héros qui a fixé les brillantes destinées de la France, et j'applaudis à l'intérêt que vous prenez à sa réception. L'exercice des échasses appartient aux Namurois et je suis certain d'avance que ce spectacle fixera l'attention du Premier Consul[91] ».

Les Tanneurs ne voulurent pas être de reste avec les Portefaix ; ils obtinrent, eux aussi, la faculté de s'équiper. Enfin, d'autres échasseurs n'appartenant pas à ces deux groupes, se réunirent pour former une troisième brigade, celle des Hussards (fig. 46).

[90] J. PIMPURNIAUX, *op. cit.*, p. 120.
[91] *Archives de la ville de Namur*, liasse n° 347. AEN.

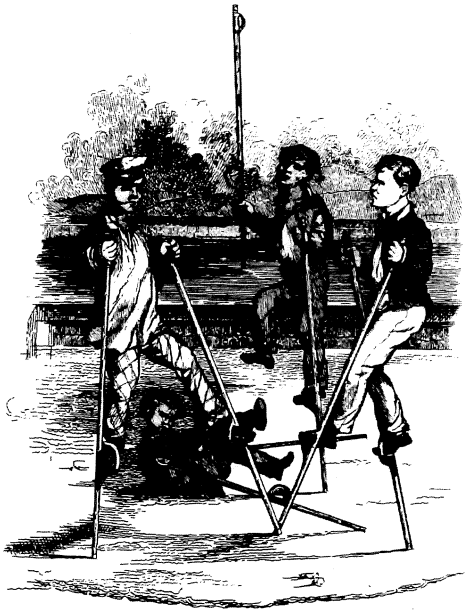

Fig. 46 : Litho du XIX[e] siècle d'après un dessin de F. Lambert-De Roisin publié dans Ch. Wérotte, *Recueil de chansons wallonnes et autres poésies*, 3[e] éd., Namur, 1860.

Le 15 thermidor (3 août), Bonaparte, accompagné de sa femme Joséphine et d'une suite nombreuse de généraux et de fonctionnaires, fit son entrée à Namur « aux acclamations d'un peuple immense accouru sur son passage ». Depuis la porte de Jambes jusqu'à l'hôtel de la Préfecture[92], les compagnies d'échasseurs entourèrent sa voiture. Pendant les deux jours que le vainqueur de Marengo séjourna dans la ville, elles lui donnèrent le spectacle de deux combats[93]. C'est la seconde joute, semble-t-il, que le citoyen Chaptal, alors ministre de l'Intérieur, décrit dans ses mémoires : « Nous allâmes de là à Namur, où j'ai vu figurer sur la place le plus singulier combat que j'aie vu de mes jours. Quatre cents hommes, montés sur des échasses très hautes étaient divisés en deux partis, les uns habillés en blanc et les autres en rouge. Ils manœuvrèrent avec une rare précision pendant deux heures. Après quoi, ils se livrèrent un combat, n'ayant d'autres armes qu'une de leurs échasses. La bande rouge fut victorieuse et reçut le prix des mains du Premier Consul[94]. »

[92] Le Gouvernement provincial actuel, place Saint-Aubain.
[93] Sur le séjour de Bonaparte à Namur, *cf.* ASAN, t. IX, p. 177 et t. XXIV, p. 426.
[94] Comte CHAPTAL, *Mes souvenirs sur Napoléon*, publiés par son arrière-petit-fils. A Chaptal, secrétaire d'ambassade, p. 377.

Après 1815, le nombre des fervents de l'échasse décrut singulièrement. Leur dernière sortie date de 1849. Cette année s'ouvrit à Namur une exposition provinciale agricole et horticole qui fut honorée de la visite du roi Léopold I^er^ et de la famille royale. A l'occasion de cette visite princière, le Conseil communal décida de reconstituer une brigade d'échasseurs et dans ce but fit fabriquer un certain nombre d'échasses ; puis on recruta des hommes de bonne volonté dans les quartiers populeux. La brigade ainsi formée fut placée sous les ordres d'un certain Lecocq, pipier de son état, lequel prit pour la circonstance le titre de major.

Le roi, la reine Marie-Louise, le duc de Brabant, le comte de Flandre et la petite princesse Charlotte arrivèrent à Namur le 29 septembre vers deux heures. Après les discours de réception d'usage, le cortège se mit en mouvement et pénétra dans la cité par la porte de Fer[95]. Les Mélans et les Avresses ouvraient la marche. Sur leur passage, on chantait sur l'air du *Doudou* de Mons :

Vîve li Rwè Léopôle
Et sès deûs p'tits gârçons
Dondon
On leû aprind è scole
A veûye voltî l'nâcion
En avant
Lès Mélans
Vont rescontré lès Avresses
En avant
lès Mélans
Acour'nut tambours battants
Alons Namurwès
Su vos bokèts d'bwès
Dansez al rèbdèdèbè
Alons Namurwès
Su vos bokèts d'bwès
Lèvez l'chache po li Rwè[96] (fig.47).

La famille royale mit pied à terre au Gouvernement Provincial, place Saint-Aubin. Quelque temps après, elle apparut sur le balcon pour assister aux exercices des échasseurs. Ceux-ci furent loin d'être brillants. Il faut savoir que tous ces braves gens, pendant les pauses du cortège et les longs discours

[95] La gare de Namur, une véritable bicoque, s'élevait en avant des remparts, vers l'endroit occupé de nos jours par la gare des marchandises.
[96] Cette chanson que les vieux Namurois connaissent encore, comprenait quatre couplets.

RONDE POPULAIRE

POUR LES ÉCHASSEURS DE 1849.

AIR DE LA VILLE DE MONS : *C'est le dondon, c'est l'mama.*

1er.

Do tin passé l'geonnesse
Monteuf à chach por bon.
Dondon,
Les Mélans, les Avresses
Si battainn' su Lilon.
En avant!
Les Mélans
Vont rescontré les Avresses
En avant!
Les Mélans
Accour'nus tambour battans.
Allons Namurwets
Su vos boquets d'bwet
Dansez al rebdedeppe
Allons Namurwets
Su vos boquets d'bwet
Levez l'chach' po li Rwet.

2.

Ast heur' pupon d'prouesses
Les chacheux bons garçons
Dondon,
Seulmain les tjoux d'grantt' fiesses.
Gripp'nus su leux bastons.
En avant! etc.

3.

Noss' Rainne et noss' Princesse
Nos waitt nus sul' balcon
Dondon,
Po leux fé politesse
Repans comm' des démons.
En avant! etc.

4.

Viv' li Rwet Léopole
Et ses deux p'tits garçons
Dondon,
On leux apprin ess'cole
A voie volti l'nation.
En avant!
Les Mélans
Vont rescontré les Avresses
En avant!
Les Mélans
Accour'nus tambour battans.
Allons Namurwets
Su vos boquets d'bwet
Dansez al rebdedeppe
Allons Namurwets
Su vos boquets d'bwet
Levez l'chach' po li Rwet.

Fig. 47 : Ronde populaire pour les échasseurs de 1849 (SAN).

du gouverneur M. Pirson et du bourgmestre M. Dufer, s'étaient mis à boire copieusement, si bien qu'au moment de l'action, ils se trouvaient dans un état des moins présentables. Ils titubaient sur leurs échasses, se cramponnaient les uns aux autres en se chamaillant; des lignes entières faisaient la culbute.

Les notabilités namuroises n'osaient pas lever les yeux sur le roi et la reine qui assistaient sans sourciller à ce spectacle plutôt burlesque. Par contre, le duc de Brabant, le comte de Flandre et la princesse Charlotte riaient à gorge déployée.

Les échasseurs résolurent par la suite de réparer le scandale qu'ils avaient causé et de regagner l'estime de leurs concitoyens. Le mercredi de la semaine suivante, comme tout le quartier Saint-Nicolas se trouvait en fête à propos de la remise d'une médaille d'honneur à M. J. B. Vanderesse, curé de la paroisse, le major Lecocq suivi de ses hommes fit son apparition. Leurs exercices furent vivement applaudis par tous les assistants et le journal l'*Ami de l'Ordre*, dans son numéro du 5 octobre, déclare qu'il n'y eut que des éloges à leur décerner pour leur bonne tenue et leur discipline.

Malheureusement, cette belle parade ne parvint pas à effacer le souvenir de la lamentable joute du samedi précédent. C'est pourquoi le Conseil communal réclama les échasses qui furent remisées incontinent dans les greniers de l'Hôtel de Ville[97].

Depuis lors, la bonne ville de Namur n'a plus revu ses *chacheûs*.

Bibliographie.

Dans ses *Légendes namuroises*, Namur, Leroux, 1837, Jérôme Pipurniaux (pseudonyme d'Adolphe Borgnet) a consacré deux chapitres (légendes 9 et 16, pp. 93 et 231) au jeu des échasses à Namur. En 1849, son frère, Jules Borgnet, republia ces deux légendes fondues en une seule et notablement augmentée, d'abord dans le *Journal de Namur*, puis en tiré à part de 46 pages, petit in-8°, à l'imprimerie Lelong, rue des Fossés. Cette brochure, devenue très rare, contient en outre le poème du baron de Walef, intitulé : *Le combat des échasses*, composé au XVII[e] siècle. Enfin le même Jules Borgnet a repris et résumé l'œuvre de son frère dans ses *Recherches sur les anciennes fêtes namuroises*, Bruxelles, 1854, 65 pages, in-4° (dans t. XXVII des mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique). Jérôme Pimpurniaux est surtout précieux pour la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Il a noté maints détails que lui a fournis la tradition orale encore très vivante de son temps.

[97] Elles s'y trouvaient encore lors de l'incendie du 24 août 1914.

7

Note sur la *keute* ou bière du vieux Namur

En terminant cet ouvrage consacré aux vieux usages du pays, je ne puis me dispenser de parler un peu de la *vîye keute* qui donnait aux Namurois leur gaité, s'il faut en croire la chanson :

C'èst l'vîyè keute qui nos fé rire
On pout è bwère come i faut
Car sept, huit pintes di bone bire
Ni saurin.n' nos fé do mau[1].

La vieille *keute* était une forte bière, genre saison, un peu surette de goût. On la brassait surtout pendant le mois de mars et on la laissait vieillir assez longtemps, parfois un an ou deux. Les caves de la cathédrale, du Palais de justice et de divers édifices publics étaient louées par des brasseurs à cet effet. La *keute* était fabriquée dans la rue des Brasseurs, où l'on compta jusqu'à dix-huit brasseries. Dans celles-ci était brassée également une petite bière appelée *middel* ou bière de moisson, à l'usage des paysans, car jusque vers 1870, les brasseries furent rares dans les campagnes namuroises[2].

Jusqu'aux environs de 1860, la bière était portée à domicile par des porteurs jurés, dont une brigade se tenait en permanence à chacune des extrémités de la rue des Brasseurs. Ces porteurs venaient prendre la bière à la brasserie et la transportaient sur des chariots à bras dans la cave des consommateurs, moyennant une rétribution, par tonne, de trois sous de Brabant[3], pour la ville et de cinq sous pour les faubourgs.

Les deux derniers cafés de Namur où l'on débita de la *vîye keute* furent le « Café de l'Europe » sur la Grand' Place[4] et l'estaminet portant pour enseigne « A la Sonnette », rue des Brasseurs. Le dimanche soir et le lundi après quatre heures, tout bon Namurois allait prendre sa chope de *keute* au « Café de l'Europe ». Dans la première moitié du XIX^{e} siècle, la grande pinte se vendait un sou de Brabant ; dans les derniers temps, elle coûtait dix centimes. La *vîye keute* a disparu il y a environ cinquante ans.

Avant la Révolution, les Namurois avaient à leur disposition pour étancher leur soif, quatre espèces de bières locales : la *keute* et la *middel*, que nous connaissons, et en outre la *houppe* et le *tordu*. La *houppe*

[1] Chanson : *Vive Namur po tot.*
[2] La « vîye keute » au XIX^{e} siècle, était livrée généralement par « ponçon », tonneau d'environ deux cents litres, et la « middel » par « aime », qui du moins à cette époque, avait la même capacité que le ponçon.
[3] Le sou de Brabant valait neuf centimes. A Namur, on a compté par sous de Brabant jusque vers 1870.
[4] En dernier lieu la maison Wautelet, avant l'incendie du 24 août 1914.

semble avoir été une bière houblonnée ; quant au *tordu*, c'était tout simplement de l'eau versée sur le résidu après la fabrication des bonnes bières[5].

Déjà au XIV^e siècle, on brassait de la *houppe* à Namur, ainsi qu'il ressort d'une ordonnance de Guillaume I^er, comte de Namur, du 16 juin 1388, où cette bière est qualifiée de « forte cervoise[6]. » La *keute* apparaît au siècle suivant[7]. Le 7 février 1488, les « maistres et compaignons du mestier des brasseurs », de Namur, adressèrent une requête au souverain bailli afin que le brasseur du château fut soumis comme eux aux impôts sur les « queutes et houppes[8] ».

A certaines époques, les bières de Namur furent recherchées à l'étranger. Un acte de l'année 1608, atteste que les cervoises de cette ville sont douées « d'une bonté tant rare et singulière qu'elle se transportent chacun an, en bien grande quantité, par eaue et par terre, fort avant vers la France jusques Maizière, vers Lorraine de quinze et vingt lieues distantes, comme du mesmes par les villes et villaiges du pays de Liège[9]. »

En fait de bières étrangères, les vieux Namurois n'ont guère connu que la *hougaerde*. Une ordonnance du 20 mai 1564, nous apprend que son importation était journalière[10]. Elle conserva toute sa vogue jusqu'au XIX^e siècle. Il y a cinquante à soixante ans, on en débitait dans les villages à l'occasion de la kermesse. Aujourd'hui il n'existe plus à Namur qu'un seul café « à hougaerde ».

[5] GRANDGAGNAGE, *Coutumes namuroises*, t. II, p. 441.
[6] J. BORGNET et S. BORMANS, *Cartulaire de Namur*, t. II, p. 171.
[7] «Keute» ou «queute» vient du bas latin «couta». Au XV^e siècle, cette sorte de bière était connue à Cambrai, à Gand, etc. *Cf.* Du Cange, *Glossarium*, au mot «couta».
[8] S. BORMANS, *Cartulaire de Namur*, t. III, p. 162, note 1.
[9] J.B. GOETSTOUWERS, *Les Métiers de Namur*, p. 150.
[10] *Reg. aux ordonnances et publications*, n° 2, années 1564-1571, fol. 4 v°. AEN.

Annexe complémentaire

Bibliographie, avec commentaires, des études publiées par le même auteur depuis 1920 et qui complètent divers chapitres du volume : *Légendes et Coutumes du Pays de Namur.*

Sigles

A. S. A. N. : Annales de la Société archéologique de Namur.
F. B. : la revue Le Folklore Brabançon.
G. W. : la revue Le Guetteur Wallon. Namur.
N. : Namurcum, Chronique de la Société archéologique de Namur
P. N. A. G. : Parcs Nationaux. Bulletin trimestriel de l'Association Ardenne et Gaume.

1. *Les kermesses au pays de Walcourt en 1788*, dans *La Vie Wallonne*, I, 1920-1921, pp. 212-218.

Les ordonnances de Joseph II sur les kermesses et les confréries furent très mal observées dans la région de Walcourt.

Publication de larges extraits d'un rapport officiel. Renseignements sur l'organisation des kermesses, notamment à Walcourt, Thy-le-Château, Gerpinnes et Gourdinne. Rôle de la Jeunesse, association traditionnelle.

2. *Le Folklore et les Folkloristes Wallons*. *Répertoire du Folklore wallon*, dans la « Collection des répertoires des ouvrages à consulter », publiée sous la direction d'E. Bacha. Bruxelles 1921, in-8.

Tout ce qui a paru, avant 1920, sur le folklore de la province de Namur y est relevé. Il faut se reporter à la Table alphabétique des noms de lieux, de sujets et de personnages et à la Table alphabétique des noms d'auteurs.

3. *La légende de saint Materne et du dieu Nam*, à Namur dans A.S.A.N. XXXV, 1922, pp. 181-221, 2 illustrations.

Repris et complété dans *Fausses étymologies, créatrices de légendes*, étude parue dans l'ouvrage : *Mélanges de linguistique romane offerts à M. Jean Haust*, Liège, 1939, pp. 355-373, 2 illustrations.

Les luttes légendaires du premier évêque évangélisateur de nos régions, saint Materne avec le dieu Nam dans différentes localités : à Namur (le dieu Nam rendu muet, sa statue), à Namêche (le tourbillon de la Meuse où gît le dieu Nam), à Ciney (les *cinq nèyîs* où noyés et les origines des armoiries communales), à Dinant (Dic-nam) et aussi la légende de Diane à Dinant.

4. *La légende des Quatre Fils Aymon*, dans *F.B.*, III, 1923-1924, pp. 154-156.

Bref complément du chapitre VII du vol. *Légendes et Coutumes du Pays de Namur.*

5. *Histoire de la foire de Namur*, dans *G.W.*, I, 1924, pp. 4-5, 15-17, 27-28, sur deux colonnes.

La foire actuelle de Namur, au mois de juillet, qui n'est plus qu'une fête foraine, sans originalité, est la descendante authentique de la franche foire d'Herbatte, qui était, au moyen âge, la foire la plus célèbre de la vallée de la Meuse. Renseignements sur son histoire et aussi sur son folklore, notamment *li dimègne des payisans.*

6. *Folklore Namurois*, dans *G.W.*, I, 1924, pp. 28-29, 39, 71-72, 107-109, 235-236, sur deux colonnes.

Publications de notes communiquées par un excellent enquêteur H. Pector, de Florennes, concernant diverses localités : Serville, Hansinelle, Nalinnes, Acoz, Chaumont, Merlemont, Florennes (plusieurs mentions), Saint-Aubain, Scry, Ciergnon, Gerpinnes, Corenne, Laneffe, Morville, Somzée (croyances concernant les loups-garous, les revenants, les tours de sorciers, les sorts et maléfices, les diableries).

7. *La kermesse du faubourg Saint-Nicolas, à Namur*, dans *G.W.*, I, 1924, pp. 39-41, sur deux colonnes.

Cette kermesse, le lundi de Pâques, a pour origine une fête corporative de l'Ancien Régime, qu'organisait la .« frairie des maçons, ouvriers de fallize et de truelle », autour de l'ermitage de Saint-Fiacre. Le jour de la kermesse, dans l'ancien ermitage de Saint-Hubert, incrusté dans les rochers des Grands Malades, on joua longtemps le drame de la Passion, interprêté par des marionnettes, spectacle très apprécié des enfants de Namur.

8. *Une croyance enfantine*, dans *G.W.*, I, p. 1924, p. 41 sur deux colonnes.

Lorsque Namur était encore entourée de remparts, on faisait croire aux enfants des environs que la première fois qu'ils franchiraient une des portes de la ville, ils devraient se soumettre à une brimade auprès d'une vieille femme, sorte de croque-mitaine. Cette croyance n'était pas spéciale à Namur.

9. *Droit coutumier du comté de Namur. Quelques coutumes curieuses*, dans *G.W.*, I, 1924, pp. 85-86 ; II, 1925, pp. 82-84, sur deux colonnes.

Le cérémonial de l'hommage « de main et de bouche » pour l'investiture des fiefs au château de Namur ; les servitudes imposées par « le fief du laron » ; le cérémonial de l'investiture du mayeur à Andenne et à Jambes ; l'installation d'une nouvelle béguine au Béguinage Hors-Postil, à Namur ; l'octroi du titre de bourgeois de Namur, *honoris causa*, devait s'accompagner d'une rasade à la cruche dite « Le Picotin » ; animaux attraits en justice ; la réparation publique des scandales ; la punition du larcin dans la corporation

des porteurs au sac à Namur ; les abandons d'enfants ; droit pénal d'une extrême rigueur, l'exécution par le feu ; le suicide considéré comme un crime, sévices exécutés sur les cadavres de suicidés ; punitions publiques des femmes de mauvaise vie.

10. ***Servante d'autrefois***, dans *G.W.*, I, 1924, p. 107, sur deux col.
Contrat d'engagement d'une servante, passé devant notaire en 1690, à Namur.

11. ***Le Cougnou***, *G.W.*, I, 1924, pp. 247-249, sur deux colonnes.
Le gâteau traditionnel de Noël, très connu en Wallonie, ailleurs aussi. Attesté dès le moyen âge, le *cougnou* donnait lieu à des coutumes folkloriques.

12. ***La Jeunesse au Pays Wallon***, dans *G.W.*, II, 1925 pp. 221-224 ; 280-281, sur deux colonnes.
Une des institutions les plus caractéristiques du folklore wallon. Association traditionnelle groupant tous les hommes non-mariés d'une localité ayant à sa tête des «officiers de jeunesse», dont l'un porte le titre de « capitaine » ou « de maîsse-djon.ne-ome ». La mission principale de l'association est d'organiser et de régler les fêtes et réjouissances en général et la kermesse annuelle en particulier (Etude restée inachevée).

13. ***Les anciennes corporations namuroises***, dans *G.W.*, III, 1926, pp. 222-225, sur deux colonnes.
Aperçu de leur histoire ; quelques coutumes d'un caractère folklorique sont relevées. La liste des saints, patrons des corporations ou frairies namuroises, est donnée.

14. ***Un miracle à Houyet en 1759***, dans *N.*, IV, 1927, pp. 8-12.
Une touchante coutume, très répandue au moyen âge et jusqu'au XVIII[e] siècle dans le Namurois, était de déposer dans une église ou une chapelle, aux pieds d'une statue de N.-D., les enfants morts-nés. On espérait que, par l'intercession de la Vierge, le petit corps, ainsi exposé, prendrait vie quelques instants, le temps suffisant pour lui administrer le baptême. En 1759, l'église de Houyet fut le théâtre d'un événement de ce genre. Détails à ce sujet.

15. ***A propos d'une œuvre de Pierre Bruegel l'Ancien : la danse macabrée***, dans *F.B.*, VII, 1927-1928, pp. 384-385.
Bref commentaire d'une composition synthétique de Pierre Bruegel, qui, dans une estampe, évoque, en une vue d'ensemble, la kermesse typique de son temps, avec tous ses épisodes. Un de ceux-ci représente un groupe de jeunes gens exécutant une danse guerrière. Il s'agit de la danse macabrée, ou danse des épées, qui resta en usage jusqu'au XVIII[e] siècle, notamment à Namur.

16. ***Le rôle du folklore dans l'enseignement de l'histoire***, dans *G.W.*, IX, 1932, pp. 49-54. Etude republiée dans la brochure de la Commission d'histoire de l'A.P.I.A.W., intitulée : *L'enseignement de l'Histoire en Wallonie.* Liège, 1948, in-8, pp. 24-28.

Pour rendre l'enseignement de l'histoire plus séduisant, plus proche de la réalité, il convient non seulement de faire la part belle à l'histoire régionale, mais aussi de faire largement appel au folklore, lequel se révèle plein de survivances. Exemples choisis dans le folklore wallon et notamment dans celui du Namurois.

17. ***La culture de la fraise à La Plante et à Wépion au début du XVIII[e] siècle***, dans *N.*, XIII, 1936, pp. 33-36.

Un procès, commencé en 1709 et soutenu pendant des années, par Marie Wérotte de La Plante, qui ne voulait pas payer la dîme des fraises, nous fournit des indications sur les origines de la culture de la fameuse fraise de Wépion.

18. ***Compte rendu*** de l'étude de Jules VANNERUS, ***La Reine Brunehaut dans la Toponymie et dans la Légende***, dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1938, pp. 301-420. *Compte-rendu* paru dans *Les Dialectes belgo-romans*, III, 1939, pp. 50-54.

La chaussée de Brunehaut traverse le nord de la province de Namur.

19. ***Notes sur les légendes de guerre***, dans *F.B.*, XIX, 1939-1940, pp. 419-422.

A propos des légendes qui ont circulé pendant la guerre 1914-1918. Les divers types de légendes de guerre. Certaines de ces légende procèdent de thèmes populaires qui reparaissent à chaque guerre.

20. ***Les « marches militaires » de l'Entre-Sambre-et-Meuse***, dans *le Bulletin du Comité national de Secours.* Numéro de Noël 1944, 10 colonnes, avec illustrations de Hubert Dupond.

Complète le chapitre consacré aux Marches militaires dans le volume *Légendes et Coutumes du Pays de Namur.*

21. ***Le folklore à Namur***, chapitre du vol. *Namur, perle de la Meuse.* Namur, 1946, in-12, pp. 33-40.

L'étude, annoncée sous ce titre, concerne uniquement le « sport national » des Namurois et les aspects que le « jeu des échasses » a pris à Namur, depuis le XV[e] siècle. Elle complète le chapitre « Les échasseurs du Vieux Namur » du vol. *Légendes et coutumes du Pays de Namur.*

22. *Les Nutons et les Fées*, dans *P.N.A.G.*, III, 1948, fasc. 2, pp. 10-11 et fasc. 4, pp. 12-13, sur 2 colonnes. Illustrations : la grotte des Nutons à Furfooz ; la table des fées à Bohan.

Complète le chapitre consacré aux êtres fantastiques dans le volume *Légendes et Coutumes du Pays de Namur.*

23. *Marche-les-Dames et l'Histoire*, dans *P.N.A.G.*, V, 1950, fasc. 2, pp. 45-47 sur deux colonnes.

Est relevée aussi la légende des origines de l'Abbaye de Marche-les-Dames : les « Pénélopes namuroises », *Li Rotche Madame.*

24. *Introduction et notes* de Félix Rousseau, dans l'ouvrage ***Le Namurois*** paru dans la Collection «Images de Belgique». Ed. Charles Dessart, Brux., s.d. (1951) in-4°. Illustrations nombreuses.

Bref aperçu de l'histoire, mais aussi du folklore de la province de Namur, à savoir : Les Nutons, les Fées, les Quatre fils Aymon « ces Robins des bois de nos forêts ardennaises », les légendes de Montaigle et de Marche-les-Dames, le culte de sainte Brigide d'Irlande à Fosses, les marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

25. *Les sanctuaires de la Meuse namuroise*, dans le vol. ***Reflets du Tourisme***, II, 1952, n° 2, pp. 25-31, 11 illustrations. Republié dans *Savoir et Beauté.* Numéro consacré au Namurois, 1958, n° 3, pp. 2041-2044, sur deux colonnes, mêmes illustrations.

Pendant des siècles la vallée de la Meuse a été une véritable « voie sacrée », parcourue par des pèlerins en raison du nombre de sanctuaires qui jalonnaient son cours. Exemples choisis dans la Meuse namuroise entre Andenne et Hastière, en passant par Sclayn, Namèche, Marche-les-Dames, Lives, Namur, Lustin, Moulin (à l'embouchure de la Molignée), Anhée, Bouvigne, Dinant, Leffe-lez-Dinant, Foy-Notre-Dame.

26. *Les Copèreries. Les contes de chasseurs*, dans *P.N.A.G.*, VII, 1952, pp. 50-51 ; 132-133, sur deux colonnes.

Contes populaires empruntés à la littérature orale namuroise.

27. *Notre-Dame de Hal et les Namurois*. Chapitre VIII de l'ouvrage : ***Les Franciscains à Namur, 1224-1953***, Namur 1953, in-8, pp. 71-84, 5 illustrations.

Histoire de la confrérie N.-D. de Hal dans l'église des Franciscains à Namur (aujourd'hui église N.-D.). Cette confrérie, dirigée par les Franciscains, a joué un rôle marquant dans la vie religieuse namuroise aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. Le pèlerinage annuel à Hal, le premier dimanche de septembre, son cérémo-

nial et ses rites. Place occupée par les Namurois dans la grande procession de Hal. Leur rivalité et conflits avec les Tournaisiens.

28. ***Le folklore de la province de Namur***, dans la publication ***Visages du Namurois,*** s.l.n.d. (1953), in-4°, pp. 40-42, sur deux colonnes, 6 illustrations. Repris dans la ***Revue franco-belge***, 63e année, 1953, pp. 40-42 sur deux colonnes avec les mêmes illustrations.

1. Les marches militaires de l'Entre-Sambre-et-Meuse ; 2. Les Chinels de Fosses ; 3. Les Alfers, joueurs de drapeau ; 4. Les Echasseurs de Namur ; 5. Vieilles danses du terroir (Le quadrille d'honneur, le branle de Mariembourg, les Olivettes, les Sept-sauts ; 6. La danse à l'épée, dite danse macabrée ; 7. Moncrabeau.

29. ***Les Echasseurs Namurois***, dans la publication : ***Reflets du Tourisme***, IV, 1954, n° 1, pp. 54-58, sur deux colonnes, 8 illustrations.
Repris dans la revue ***Savoir et Beauté***, numéro consacré au Namurois, n° 3 de l'année 1958, sur 2 colonnes, 5 des 8 illustrations.
Complète le chapitre consacré aux Echasseurs dans le vol. *Légendes et Coutumes.* A propos de la question des origines, il existe une analogie évidente avec celles des *Echassiers de Lessive* dans la vallée de la Lesse.

30. ***Le Folklore et la Jeunesse***, dans ***Le Sillon***, revue des Guides catholiques de Belgique, 1954, numéro de juin, pp. 18-19, sur deux col.

La place que le folklore, « cette histoire vivante », souvent « la poésie même de l'Histoire », mérite d'occuper dans le Scoutisme. Les paroles du pape Pie XII sur le Folklore. Exemples choisis à Namur.

31. ***La légende des Nutons à propos d'un procès du XIVe siècle***, dans ***Bulletin du Vieux Liège***, n» 107, oct.-déc. 1954, pp. 395-399.

Il s'agit du procès intenté au début du XIVe siècle à Guichard, évêque de Troyes, accusé d'avoir fait mourir la reine de France, Jeanne de Navarre, par oeuvre de magie. Il était suspecté d'être le fils d'un nuton. Les déclarations de certains témoins jettent un jour curieux sur les croyances populaires sur les nutons en Champagne au moyen âge. Ces croyances présentent beaucoup d'analogies avec celles encore répandues au XIXe siècle en Wallonie et spécialement dans le Namurois.

32. ***Préface*** de l'ouvrage : ***Les processions et la marche militaire de Saint-Feuillen à Fosses***, par Joseph Noël. Fosses, 1956, gr. in-8, pp. 9-10.

Œuvre de ferveur consacrée par un des meilleurs connaisseurs du folklore de Fosses, à une des plus célèbres marches militaires de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les particularités de la marche de Fosses sont relevées avec soin.

33. *Andenne. Aperçu de son histoire et de son folklore*, dans *P.N.A.G.*, XI, 1956, pp. 65-70 sur 2 colonnes, illustrations.

Le folklore d'Andenne est très riche. Cette étude complète le chapitre consacré à Andenne dans le vol. *Légendes et Coutumes du Pays de Namur.*

34. *Les Géants de Namur*, dans *G.W.* 1956, n° de septembre, 7 pp. 1 illustration.

Les géants de Namur comptent parmi les plus anciens de la Belgique. Un géant Goliath est mentionné pour la première fois en 1458. En 1518, Goliath reçoit une épouse, puis à partir de 1574 le couple sera accompagné de trois enfants. Après une éclipse au XIX^{e} siècle, les géants namurois seront reconstitués fidèlement en 1906. Ils portent un nom traditionnel : les *Aurjouants* ou *Aurdjouwants*. Le cheval Bayard, monté par les Quatre fils Aymon, figure pour la première fois dans un cortège namurois en 1518. Il a disparu vers la même époque que la famille des *Aurjouants* et il a été reconstitué tardivement, seulement en 1951.

35. *Commission internationale des Arts et des Traditions populaires (C.I.A.P.) Actes de la Conférence de Namur* (Namur, 7-12 septembre 1953). Bruxelles, 1956, in-8.

Le chapitre: Réceptions, spectacles, excursions, pp. 127-134.

36. *L'incidence des anciennes divisions politiques et ecclésiastiques sur la localisation des traditions populaires*, dans *Annuaire de la Commission nationale belge de folklore* (section wallonne), XI, 1957-1958 (Bruxelles 1959), pp. 89-96.

Il semble bien que ce sont les anciens diocèses du moyen âge : diocèses de Liège, de Cambrai, de Trêves (la Romance terre), lesquels ont prolongé les limites des *civitates* gallo-romaines, qui doivent entrer principalement en ligne de compte. Il en est de même pour les dialectes romans.

37. *La Fontaine de l'Ours à Andenne*, dans *N.*, XXXIII, 1959, n° 2, p. 32.

La légende de Charles Martel à Andenne, rappelée par la Fontaine de l'Ours, circulait déjà au XIII^{e} siècle, ainsi que l'indique un texte de cette époque. Nouveau complément au chapitre sur Andenne dans le vol. *Légendes et Coutumes du Pays de Namur.*

38. *Walcourt, Haut-lieu de Wallonie*, dans *G.W.*, année 1961, pp. 33-45. Existe en brochure.

Dans un site superbe, Walcourt apparait vraiment comme la « colline inspirée », non seulement de l'Entre-Sambre-et-Meuse mais de la Wallonie toute entière. Continuité historique absolument remarquable. *Oppidum* dès l'époque

gauloise et probablement déjà un lieu sacré à cette époque. Au moyen âge, bourg fortifié, siège d'un pèlerinage célèbre. La Vierge de Walcourt compte parmi les trois plus anciennes statues mariales de la chrétienté d'Occident. La basilique de Walcourt est un véritable musée d'art religieux ; toutes les époques y sont représentées. Le trésor renferme des pièces insignes de l'Art Mosan. Notre-Dame de Walcourt peut se prévaloir aussi d'une « légende dorée » charmante. La grande procession annuelle , le dimanche de la Trinité, est fort intéressante au point de vue du folklore. Elle s'illustre d'un jeu scénique, où les rôles sont héréditaires ; elle est aussi une « marche militaire ».

39. *Foy-Notre-Dame. Un culte de célébrité mondiale*, dans la revue *Sanctuaires et Pèlerinages,* VII, n° 25, juin 1962, pp. 165-170, 3 illustrations. Centre de documentation, Paris VIII[e].

Il s'agit de Foy-Notre-Dame, près de Dinant. Le culte de cette Vierge, découverte dans un arbre en 1609 et considérée comme un symbole, a été répandu par la Compagnie de Jésus et il a connu un rayonnement extraordinaire dans tous les pays catholiques, en Europe (jusqu'en Silésie et en Bohême), en Amérique (Canada français, Paraguay). Liste, certainement incomplète, des localités où le culte de N.-D. de Foy est attesté ; cette liste comporte actuellement 110 noms. Le sanctuaire lui-même est un véritable joyau d'art, réalisé par des artistes dinantais du XVII[e] siècle.

40. *Les jeux nautiques du vieux Namur. Introduction historique* à l'ouvrage de R. PIERAD, ***Le Royal Club Nautique de Sambre-et-Meuse 1862-1962. Cent années de vie sportive namuroise***. Libramont, 1962, in-8°, pp. 11-16.

Repris et développé dans l'étude mentionnée ci-après n° 52, *Jeux et sports nautiques à Namur.*

41. *La résurrection du Folklore du Namurois*, dans *G.W.*, année 1962, p. 93-98. Existe en brochure.

La résurrection du folklore namurois, dans son ensemble et sous divers aspects, a été réalisé par le *Comité du Folklore Namurois* et sous les auspices de l'Administration communale, laquelle s'est montrée très généreuse (achat des costumes et du matériel). A part Moncrabeau, le riche folklore namurois s'était éteint dans la seconde moitié du XIX[e] siècle. Une première tentative eut lieu pendant la période de l'entre-deux-guerres, sous l'influence de François Bovesse. Nouvelles tentative après la Libération. Première fête de la résurrection du folklore namurois le 16 septembre 1951, à l'occasion des fêtes de la Wallonie. Consécration définitive, lors de la Joyeuse Entrée du roi Baudouin à Namur le 6 juillet 1952. Les diverses activités du *Comité du folklore namurois* depuis 1951, sont indiquées dans cette étude.

42. *Légendes de l'Entre-Sambre-et-Meuse* (Vierves, Couvin), dans *P.N.A.G.*, XVIII, 1963, fasc. 1 ; pp. 16-17, sur deux colonnes.

La légende de la captivité du seigneur à la Houssette à Couvin a été déjà racontée dans le vol. *Légendes et Coutumes*, au chapitre VI. *Les mauvais Seigneurs châtiés*. La légende de Vierves est inédite. Punition d'un ancien seigneur de Vierves, dur pour ses vassaux, et qui commit l'acte impie de chasser le « Jour des Ames » (2 novembre). Devenu cavalier fantôme, il parcourt ses anciens domaines la nuit du 2 novembre. Version locale intéressante du thème bien connu du chasseur éternel ou chasseur maudit.

43. *Le culte de Notre-Dame del Pilar à Namur, à propos d'un livre récent*, dans N., XXXV, 1963, pp. 17-26, 1 illustration. Existe en brochure.

Le culte de la *Nuestra Senora del Pilar*, de Saragosse, si chère aux Espagnols, a été introduit à Namur au XVII[e] siècle dans l'église Saint-Jacques, sous le vocable de « Notre-Dame du Pilier ». Histoire de cette dévotion à Namur et aussi dans d'autres localités, d'après le livre de l'abbé André Deroo.

44. *Propos d'un archiviste sur l'histoire de la littérature dialectale à Namur*. Première partie : Des origines à 1880. Deuxième partie de 1880 à 1965. Editions *Les Cahiers Wallons*, Namur 1964, in-8, 116 pp. 1965, 88 pp.

Essai d'une histoire de la littérature dialectale à Namur, évoquée dans le cadre du mouvement des idées à Namur et dans l'atmosphère de cette ville. Mise en relief du rôle capital joué par la société de *Moncrabeau*, dans le développement de la littérature dialectale à Namur au XIX[e] siècle (*Li bia bouquet*). Les origines de cette société (Le cercle des Canaris à La Plante au XVIII[e] siècle), ses diverses activités, les diverses phases de sa captivante histoire au XIX[e] siècle. L'importance de la banlieue dans la vie locale (les origines de « Belgrade »). Le rôle joué par les hommes de la génération de 1830 : Adolphe et Jules Borgnet, Joseph Grandgagnage, etc. Le rôle des maîtres imprimeurs Godenne dans la vulgarisation de la littérature populaire, la connaissance du folklore et de l'histoire locale.

45. *La Frairie des masuis et cotelis jambois*, dans *Cahiers du Folklore Wallon*, 1964, n° 12-13, pp. 19-21.

Renseignements sur cette société folklorique de Jambes-lez-Namur, dont le nom rappelle de très anciennes professions qui, pendant des siècles, ont joué un rôle capital dans la vie sociale de Jambes, à savoir les *masuis* (tenanciers privilégiés du prince-évêque de Liège, seigneur de Jambes) et les *cotelîs* (petits cultivateurs devenus des maraîchers). La société, constituée avec soin, sur des bases sérieuses et animée d'un réel dynamisme, est devenue un des meilleurs groupes folkloriques de la Wallonie. Elle s'inspire des traditions locales (notamment la Saint-Vincent). Le costume adopté par ses membres

est celui que la Jeunesse portait les dimanches et jours de fêtes dans les campagnes namuroises à la fin du XVIII[e] siècle.

46. ***Dans le Vieux Namur, autour de Saint-Jacques. Contribution à l'histoire de la charité à Namur***. Namur, 1966, gr. in-8°, 60 pp., 9 illustr.

Saint-Jacques a été d'abord le siège d'un hospice pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, qui passaient par Namur et, en même temps, le siège d'une confrérie groupant les Namurois ayant accompli le pieux voyage de Compostelle. Au XVIII[e] siècle, l'église fut comprise parmi les *Sèt-è-z-ègliges*, visitées le Jeudi saint. Les origines de cette coutume. Après la disparition du pèlerinage, Saint-Jacques devint le siège de la *Confrérie de la Miséricorde* qui s'occupait des prisonniers et des condamnés à mort. En diverses circonstances et jusqu'au XIX[e] siècle, les confrères portaient la cagoule ou habit de pénitent ; ils étaient dénommés les *Bâbeux*. La pieuse confrérie a fondé aussi un hôpital qui est à l'origine de l'Hôpital Saint-Camille actuel.

47. ***La Royale Moncrabeau, doyenne des Sociétés folkloriques de Wallonie***, dans *Album du 125e anniversaire de la Société Royale de Moncrabeau. 1843-1968*, Jambes (1968) in-4, 4 pp.

Résumé de l'histoire de la Société qui a été exposée, en détail, dans la publication qui figure, ci-dessus, sous le n° 44. Un renseignement complémentaire : l'examen du *minteur* sur la Pierre de Vérité.

48. ***Le Grand Feu***. Texte de la notice qui est lue, chaque année, à Bouge avant l'allumage du Grand Feu. Cette notice a été publiée dans *Les Cahiers Wallons*, 1969, pp. 102-104.

La coutume du Grand Feu, le premier dimanche du Carême, n'a jamais été interrompue à Bouge-lez-Namur. La cérémonie comporte un certain faste depuis la création de la Confrérie du Grand Feu.

49. ***Namur et son folklore***, chapitre spécial, dans le volume : *Namur, son passé, son avenir*, édité par le Syndicat d'initiative de Namur. Andenne 1969, in-4°, 17 pp. 8 illustrations.

Dans ce chapitre, le folklore namurois est envisagé sous ses divers aspects : 1. Moncrabeau ; 2. Les Echasseurs ; 3. Les Alfers, joueurs de drapeau ; 4. La danse macabrée ; 5. Les Joutes nautiques ; 6. Les Aurdjouwants (Les Géants); 7. La Procession mariale.

50. ***La Lune dans le folklore wallon***. Communication faite à la séance du 28 juillet 1969 de la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique. *Résumé dans le Bulletin de la Classe des Lettres*, 1969, n° 6-9, p. 256.

51. *Le Folklore*. Notice en collaboration avec René Meurant dans *Travaux d'Histoire locale. Conseils aux auteurs.* Complément I. Pro Civitate (Crédit communal de Belgique). Collection Histoire, série in-8, n° 22, Brux. 1969, gr-in-8 ; pp. 45-53.

52. *Jeux et Sports Nautiques à Namur*, dans *G.W.*, 46e année, 1970, n° 1, pp. 1-30, 2 illustrations.

A Namur, vieux centre de navigation, la frairie ou corporation des bateliers a joué un rôle marquant pendant des siècles. Parmi ses divertissements habituels, elle organisait des jeux nautiques, dont *les Joutes dites Namuroises.* Celles-ci sont mentionnées dès 1519. Histoire de ces joutes, qui ont été reconstituées de nos jours et, à plusieurs reprises, par le *Comité du Folklore Namurois.* Au XIXe siècle, l'Aviron devint à Namur le sport nautique par excellence, en raison de l'activité du *Royal Club Nautique de Sambre et Meuse.* Celui-ci, fondé en 1862, par le célèbre artiste Félicien Rops, a connu des destinées extrêmement brillantes et resta longtemps le centre de la vie sportive à Namur. Le sport de la *Natation* est fort ancien à Namur, mais n'a pas été organisé avant le XXe siècle. Histoire du *Cercle Royal Namur-Natation* qui organise des compétitions souvent d'un caractère international.

53. *La Chèvre d'or (La gâde d'ôr)*. Complément au chapitre VIII. Les Etres fantastiques. 3. La Chèvre d'or, pp. 58-61.

J'ai sur le métier une étude détaillée consacrée à cette jolie légende. Elle fournira des attestations anciennes (lieu-dits, etc.), dont certaines remontent au moyen âge ; elle comportera une analyse critique des témoignages recueillis au XIXe siècle[1] et, enfin, des comparaisons avec des légendes similaires recueillies en France et notamment en Provence. Je me bornerai, ici, à indiquer les conclusions auxquelles je crois être parvenu en ce qui concerne la province de Namur, qui était probablement la province wallonne où la légende se trouvait le plus répandue.

Pour le Namurois, nous disposons de sérieuses indications. La légende de la chèvre d'or ne pouvait manquer d'attirer l'attention des archéologues: pour la raison qu'elle se localisait toujours dans un site historique. J'ai pu interroger sur le sujet, le chanoine Roland, cet excellent connaisseur des traditions locales, dont j'ai parlé dans la préface. C'est une matière sur laquelle j'ai continué à enquêter après 1920, pour compléter mes informations.

Je précise encore que, dans le Namurois, d'après les sources les plus sûres, il ne s'agit pas d'un animal fantastique commis à la garde d'un trésor.

[1] Il existe déjà une étude sur le sujet : Jules VANDEREUSE, *Les trésors cachés. Les légendes de la chèvre d'or,* dans le *Folklore Brabançon,* 17e année, n°99-100, déc. 1937-février 1938, 47 pp., mais à mon avis, cette étude est à reprendre au point de vue critique. L'auteur de toute bonne foi a accepté des récits qui relèvent de la fantaisie.

La Chèvre d'or est «un trésor qui a la forme d'une chèvre». Pourquoi ? On ne sait, mais trésor d'une valeur fabuleuse, ainsi qu'en témoigne l'expression namuroise ; *Dji n'frè nin ça, po one gâde d'ôr.* Ce qui équivaut à dire : je ne ferai pas cela pour tout l'or du monde.

La légende de la chèvre d'or est toujours liée à celle des Sarrasins, ce qui témoigne de son ancienneté. Sur la légende des Sarrasins, voir chap. II, pp. 18-21.

La croyance existait que les chèvres d'or s'animaient et devenaient vivantes lors de certaines fêtes chrétiennes. Elles sortaient alors de leurs cachettes pour gambader dans les environs. L'événement se produisait la nuit de Noël et ce privilège n'appartenait pas seulement à la *gâde d'ôr* du château de Samson comme je l'ai cru d'abord. La nuit de Noël est la nuit des merveilles, le démon, gardien jaloux des trésors, perd tous ses pouvoirs et les trésors deviennent accessibles. Les *gâdes d'ôr* relèvent de cette catégorie. Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, à la nuit de la Noël, on ajoutait aussi la nuit de la Saint-Jean (24 juin), laquelle est aussi une nuit de merveilles. Pour un seul cas, du moins à ma connaissance, il est question, aussi, du samedi saint. Il s'agit d'une *gâde d'ôr* qui, suivant la tradition, gisait sous des monceaux de *crayas de Sarazin* au lieu dit les « Jardins d'Auvillers », à Somzée.

La légende comportait des variantes. Dans quelques endroits sous l'influence du récit de la Bible, la chèvre d'or devenait «un veau d'or». Parfois, aussi, il est question d' «un bouc d'or» C'était le cas dans la région de Mozet, Wierde, Faulx-les-Tombes, localités du Condroz namurois, où circulait une sorte de prophétie :

Li cia, qui, inte Mont et Wez, chêrchrèt
On bok d'ôr y trov'rèt.

C'est-à-dire, celui qui fera des recherches, entre Mont et Wez peut trouver un bouc d'or. Mont-Sainte-Marie et Wez sont deux lieux-dits, le premier dépendant de la commune de Mozet, l'autre de la commune de Wierde.

En temps ordinaire, les recherches pour découvrir la chèvre d'or devaient s'accomplir dans les même conditions que pour les autres trésors confiés à la terre. Il circulait, autrefois, de nombreuses histoires relatives aux chercheurs de trésors et notamment de la *gade d'ôr.* D'ordinaire, ces récits se présentaient comme suit : Un ou deux gaillards, n'ayant pas froid aux yeux, parviennent, après bien des recherches (emploi de la *côrète*, etc), à mettre la main sur une *gade d'ôr.* Déjà la masse inerte était hissée au niveau du sol. Mais, au moment de la sortir du trou, un des hommes ne peut s'empêcher de témoigner sa vive satisfaction ; il laisse échapper cette phrase malencontreuse : *c'côp-ci, nos l'tenans* (cette fois, nous l'avons) Hélas ! le silence obligatoire était rompu, car il faut éviter de donner l'éveil au Malin, lequel a l'oreille très fine et qui

vagabonde la nuit. Aussitôt, un vent furieux s'élève, les chandelles s'éteignent, le sol tremble, la chèvre d'or retombe avec fracas au fond du trou, qui se referme sur elle. Des mains invisibles font pleuvoir les coups et les infortunés chercheurs ne trouvent leur salut que dans une fuite éperdue.

Crédits photographiques

AEN : Archives de l'Etat , Namur
N.C. : Nathalie Chaballe, Bruxelles
C.D. : Claude Denis, Andenne
P.D. : Pierre Dandoy, Namur
Ph.D. : Philippe Dufrêne, Namur
G.F. : Guy Focant, Namur
C.G. : Christian Genard, Namur
S.H. : Stéphane Herman, Liège
IRPA-KIK : Bruxelles
M.V.W. : Musée de la Vie Wallonne, Liège
S.A.N. : Société Archéologique de Namur
V.A . : Vers l'Avenir, Namur
J.W. : Jacques Willemart, Namur
www.latrinite.be
www.poilvache.be

Table des matières

Introduction de Jacques Willemart 7

Extraits des introductions de Félix Rousseau aux éditions de 1920 et 1971 19

Première partie : Légendes

1. La légende dorée du pays de Namur 25
2. Les Sarrasins 29
3. La reine Brunehaut 33
4. Les Templiers 37
5. Les dames du temps jadis.
    1. La châtelaine de Montaigle 39
    2. Les trois dames de Crèvecœur 40
6. Les mauvais seigneurs châtiés.
    1. La captivité du seigneur à la houssette 43
    2. La chasse infernale de Bohan 44
7. L'épopée carolingienne au pays de Namur.
    1. Les légendes d'Andenne 47
    2. Charlemagne et les Quatre fils Aymon 55
8. Les êtres fantastiques.
    1. Les nutons 63
    2. Les fées 66
    3. La chèvre d'or 68

Deuxième partie : Coutumes

1. Survivances du paganisme 73
2. La kermesse au pays de Namur 79
3. Usages relatifs à la naissance, au mariage et à la mort
    1. La naissance 91
    2. Le mariage 92
    3. La mort 98
4. Les fêtes du calendrier 107
5. Les marches militaires de l'Entre-Sambre-et-Meuse 139
6. Les échasseurs du vieux Namur 149
7. Note sur la *Keute*, ou bière du vieux Namur 179

Annexe complémentaire 187

Publications des collections

Tradition wallonne

1. Tradition wallonne, revue annuelle

Tome 1, 1984, 221 p., ill., *Géants et monstres processionnels (épuisé).*
Tome 2, 1985, 244 p., ill., *Traditions religieuses et varia.*
Tome 3, 1986, 315 p., ill., *Carnavals.*
Tome 4, 1987, 891 p., ill., *Mélanges Albert Doppagne.*
Tome 5, 1988, 602 p., ill., *Littérature et folklore, varia.*
Tome 6, 1989, 229 p., ill., *Le Hainaut 1.*
Tome 7, 1990, 262 p., ill., *Le Hainaut 2.*
Tome 8, 1991, 194 p., ill., *Congrès de Namur.*
Tome 9, 1992, 197 p., ill., *Les témoins de l'au-delà 1.*
Tome 10, 1993, 229 p., ill., *Les témoins de l'au-delà 2.*
Tome 11, 1994, 342 p., ill., *De Malmedy et d'ailleurs.*
Tome 12, 1995, 244 p., ill., *Le temps qu'il fait.*
Tome 13, 1996, 224 p., ill., *Saints et dragons 1.*
Tome 14, 1997, 208 p., ill., *Saints et dragons 2.*
Tome 15, 1998, 248 p., ill., *Fête et identité de la ville.*
Tome 16, 1999, 200 p., ill., *Artisans et terroir.*
Tome 17, 2000, 200 p., ill., *Le culte populaire en province de Liège : inventaire A - G.*
Tome 18, 2001, 192 p., ill., *Le culte populaire en province de Liège : inventaire H - W.*
Tome 19, 2002, 280 p., ill., *Fête d'hiver et calendrier liturgique dans les Pays-Bas méridionaux.*
Tome 20, 2003, 546 p., ill., *Géants, dragons et animaux fantastiques en Europe.*
Tome 21, 2004, 220 p., ill., *Le colloque de Stavelot. Folklore vivant et identité collective.*
Tome 22, 2005, 220 p., ill., *Fêtes, rites et croyances populaires.*

2. Catalogues et monographies

Au pays des cougnous, cougnoles et coquilles, 1990, 63 p., ill.
Binche et la dentelle, 1991, 39 p., ill. (épuisé).
Artisanat et folklore au pays de Châtelet, 1992, 167 p., ill. (épuisé).
Limes 1. Les langues régionales romanes en Wallonie, 1992, 156 p., ill.
Limes 2. Choix de textes en langues régionales romanes de Wallonie, 1992, 108 p., ill.
Médailles de saint Hubert, 1992, 124 p., ill.
Le temps de Noël, 1992, 108 p., ill.
La Madeleine, marche jumétoise en l'honneur de sainte Marie Madeleine, 1993, 329 p.
De Marie de Hongrie aux Gilles de Binche, 1995, 251 p., ill.
Près de chez nous, loin de chez eux. Mariage et tradition, 1996, 132 p., ill.
Cloches et carillons, 1998, 488 p., ill.
Des gens et des bêtes, 1999, 320 p., ill.
L'usage du carnet de bal en Wallonie, 2000, 56 p., ill.
Les saints et le calendrier de l'agriculture et de l'élevage, 2003, 309 p., ill.
La pipe en terre. Wallonie-Bruxelles-Flandre. Identification et datation, 2004, 128 p., ill.
Les petits innocents, les enfants mort-nés et le miracle de répit en Belgique, 2004, 187 p., ill.
Mythologie des pays de langue française, 2005, 280 p., ill.
Légendes et coutumes du pays de namur,2006, 208 p., ill.

3. Tradition par l'image

La ducasse d'Ath, 1994, 104 p., ill.
La ducasse de Mons, 1995, 104 p., ill.
La communion solennelle, 1997, 128 p., ill.

Achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie Bietlot à Gilly, 2006.

Voici la seconde réimpression d'un ouvrage essentiel publié par Félix Rousseau en 1920. Il s'agit en quelque sorte d'un retour aux sources. Ce « volume d'initiation » comme le considérait lui-même son auteur reste la seule étude scientifique de valeur consacrée à l'ensemble du folklore namurois.

Archiviste, paléographe, médiéviste, Félix Rousseau qui cumulait les titres scientifiques aurait sans doute pu effectuer son parcours sans se préoccuper des traditions populaires mais le regard de l'historien en aurait certainement souffert. Il ne dissociait jamais le folklore de l'histoire et plaçait ces deux disciplines sur un pied d'égalité. Le folklore dont il fut un ardent défenseur représentait à ses yeux une source d'information trop souvent négligée par les chercheurs. L'histoire régionale devient vivante dans la mesure où elle s'appuie sur des exemples puisés dans les traditions populaires. Ces dernières ne possèdent-elles pas une charge pathétique de valeur humaine capable de jouer un rôle de trait d'union entre les peuples ?

A sa suite, laissons-nous emporter par « la poésie de l'histoire » ... La légende dorée du pays de Namur pourra encore nous faire rêver tandis que d'anciens usages reprendront vie dans le kaléidoscope des fêtes populaires : des marches militaires à la vîye keute, en passant par la folle chevauchée de Bayard et la joute sur échasses, le spectacle se clôturera bien sûr par de vibrants airs wallons joués par les musiciens de la ducasse.

Ministère de la
Communauté française de Belgique

ISBN 2-930047-29-1